

J.-M. PILVEN

Monseigneur

DOMBIDAU DE CROUSEILHES

et la Restauration du Culte

dans le Diocèse de Quimper et de Léon

(1805-1823)

(Extrait du *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie*
de Quimper et de Léon.)



Diocèse de
Quimper & Léon

Document numérisé en 2015

QUIMPER

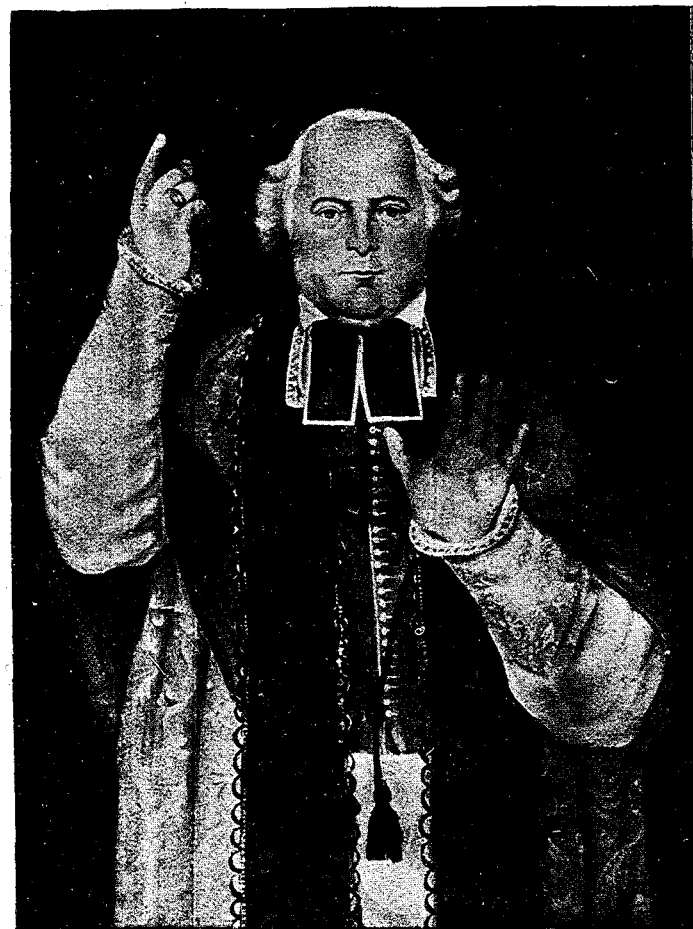
TYPOGRAPHIE ARSÈNE DE KERANGAL

1915

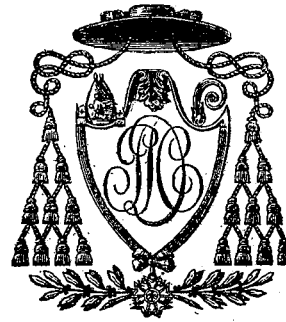


fb
922
2017

Cette étude a été faite sur les manuscrits soigneusement conservés par M^{sr} Dombidau, recueillis et classés par M. le Chancelier-Archiviste de l'Evêché. Elle est inédite : la plupart des documents n'ont pas été publiés ni même utilisés. Elle est fragmentaire : on s'est occupé principalement de la restauration du culte dans le Diocèse, mais — comme il apparaîtra d'ailleurs, ici et là — l'influence de M^{sr} Dombidau s'est étendue par delà les limites de la Basse-Bretagne ; il a été vraiment l'un des restaurateurs de l'Eglise de France, au lendemain de la Révolution.



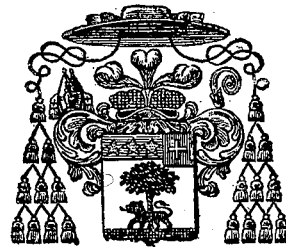
+ p. v. évêque de quimper



1805



1809



1814



1816

M^{GR} DOMBIDAU DE CROUSEILHES

ET LA RESTAURATION DU CULTE DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER

(1805 - 1823.)

I

Tombée de la tête d'Expilly, le 24 Mai 1794, la mitre constitutionnelle ne fut recueillie que quatre ans plus tard par Audrein, ancien vicaire épiscopal du Morbihan ; elle ne devait pas lui porter bonheur. Après quelques mois d'administration aussi stérile que besogneuse, le second et dernier Evêque constitutionnel du Finistère fut pris par les *brigands* qui, moins scrupuleux que les juges de Brest, le fusillèrent sans aucune forme de procès (19-20 Novembre 1800).

A la promulgation du Concordat, Mgr Claude André, chanoine de l'Eglise de Troyes, fut nommé évêque de Quimper. Sacré le 9 Mai 1802, il fit son entrée dans la ville épiscopale, le 12 Août. Il semble, dit l'abbé Tresvaux, que M. André avait un pressentiment des peines qui l'attendaient dans l'épiscopat ; ce qui est certain, c'est qu'il ne l'accepta qu'avec répugnance. On comprend dès lors que, l'état de sa santé ne lui permettant de supporter les fatigues d'un ministère aussi étendu que difficile, il ait songé à se retirer définitivement, après avoir séjourné de longs mois à Paris (1804).

C'est donc à son successeur qu'il appartient véritablement de relever les ruines et de restaurer le culte dans le Diocèse de Quimper.

Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhès naquit à Pau, diocèse de Lescar, le 19 Juillet 1751. Il était le troisième fils de Jean de Dombidau, membre du Parlement de Béarn et de Navarre; en 1753, des lettres patentes érigeaient en baronnie, au bénéfice des Dombidau, la terre de Crouseilhès. Son frère aîné entra, comme son père, au Parlement; le cadet prit part à la guerre d'Amérique et périt dans la descente de Quiberon.

Le jeune Dombidau fit ses études de philosophie et de théologie à Paris, et n'étant encore que diacre, au commencement de l'année 1775, il prononça à Pau, dans l'église des Cordeliers, l'oraison funèbre de Louis XV. Les Etats de Béarn y assistèrent en Corps et décidèrent, à l'unanimité, que le discours serait imprimé à leurs frais, « jugeant que les talents de l'orateur qui n'avoient pas attendu pour se développer la maturité de l'âge, pourroient faire honneur à la patrie et qu'il falloit l'encourager par une marque distinguée de la Protection des Etats » (1).

L'abbé de Crouseilhès était ordonné prêtre à la fin de cette année, le 23 Décembre 1775, par Mgr Plan des Augiers, évêque de Dié; il ne tarda pas à être nommé chanoine de Lescar par résignation de M. de Salinis (2), qui possédait ce titre depuis l'âge de douze ans; il obtint le prieuré de Cambon en Rouergue, puis celui de Lieu-Dieu, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Amiens. En 1788, Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, l'attira dans son diocèse, où il lui donna un canonicat à la cathédrale et le choisit pour vicaire général et syndic.

(1) *Lettres de la baronne Sophie de Crouseilhès*, par M. Planté.

(2) Père de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens.

Pendant que sa famille se retirait en Espagne, pour laisser passer l'orage révolutionnaire, M. de Crouseilhès dut émigrer en Angleterre avec l'Archevêque d'Aix, et quand, au Concordat, Mgr de Boisgelin fut nommé à Tours, son grand vicaire l'y suivit.

C'est de cette époque que datent divers mémoires adressés soit au premier Consul, soit au Ministre des Cultes sous le nom de Mgr de Boisgelin, mais certainement rédigés et écrits de la main de M. Dombidau. L'un d'eux doit être même antérieur au Concordat: c'est un appel à Bonaparte, en faveur des prêtres déportés, afin qu'ils soient rapatriés.

« Uniquement occupée de l'ordre spirituel, la Religion n'a consacré aucune forme particulière de gouvernement dans l'ordre politique. Elle recommande aux hommes de tous les pays l'amour de la patrie et l'obéissance aux lois, elle commande le pardon et l'oubli des injures. Les prêtres déportés s'honorent de professer ces nobles et charitables sentiments... Que de preuves l'on pourrait donner qui seraient le garant de leur conduite! N'est-ce pas eux qui, en Espagne, en Italie et dans les autres pays où le sort de la guerre conduisit des Français, leur prodiguèrent, dans les hôpitaux, tous les secours de la charité et toutes les consolations de la religion ?

« D'un bout de la France à l'autre, l'amour pour la religion catholique se manifeste avec une ardeur toute nouvelle... La majorité de la nation place au nombre de ses droits les plus sacrés, celui de professer la religion de ses pères, elle réclame le retour de ses ministres que leur fidélité à la foi de l'Eglise et les malheurs qu'ils ont endurés pour elle lui rendent plus estimables et plus chers. Et si nous jetons nos regards sur les nations étrangères, quelle impression de confiance et de respect ne porterait pas dans tous les esprits la loi qui rappellerait dans leur

patrie des hommes qui ont inspiré une si profonde estime par leurs vertus et par leur résignation ? Alors s'évanouiront toutes ces préventions qui ont présenté jusqu'à ce moment le Gouvernement français à la haine de tous les peuples, comme l'ennemi de tous les principes de la justice et comme voulant établir l'affreux athéisme sur les débris de toutes les religions. »

Plus tard, ce sont des « observations sur la nécessité d'affranchir de la conscription un nombre déterminé de sujets, en faveur de l'état ecclésiastique » ; c'est encore un projet d'établissement de séminaires métropolitains, où seraient envoyés les meilleurs sujets des diocèses de la province.

M. Dombidau était fort lié avec la famille de Portalis. Aussi, lorsque le Ministre des Cultes écrivit aux Evêques pour leur recommander expressément de n'exiger aucune rétractation de la part des prêtres constitutionnels, mais une simple adhésion au Concordat, le Vicaire général de Tours s'empessa de faire savoir, en haut lieu, combien il désapprouvait une pareille mesure. Au commencement de Juillet 1802, il écrivit au fils du Ministre une longue lettre dont voici quelques extraits :

« Notre arrivée à Tours, Monsieur, a été précédée par la réputation de douceur et de conciliation de Monsieur l'Archevêque, elle avait préparé les esprits des prêtres constitutionnels ; la manière dont il leur a parlé lorsqu'ils se sont présentés chez lui a fait la plus vive impression ; ils commençaient à venir librement, volontairement exprimer leurs sentiments et ces sentiments étaient une formule de déclaration dont nous étions les dépositaires.

« Que le Ministre de la police eut défendu tout éclat, toute publicité dans les rétractations que M^r votre père eut partagé cette opinion, nous aurions pu, malgré cette

défense, concilier les intérêts de l'Eglise avec notre déférence pour les volontés du Gouvernement, mais certes il est impossible de penser qu'ils ne vont pas au delà de leur autorité, lorsqu'ils viennent gêner la liberté des consciences dans des déclarations qui se font et que nous recevons dans le secret de notre ministère.

« J'avais prié, conjuré, M^r votre père de suspendre l'envoi de cette lettre circulaire, dont il m'avait déclaré le projet et que je croyais alors devoir se borner à la formule. Il a cédé à une violence d'idées dont je ne l'aurais pas cru capable, sa lettre s'en ressent de manière à m'affliger profondément, car véritablement je suis son ami et il sait avec quel désintéressement.

« Je ne puis vous dissimuler qu'il se laisse trop facilement effrayer par les opinions de ces philosophes jacobins qui ne pardonnent pas plus au Gouvernement son autorité que le rétablissement de la religion, mais qu'une marche ferme, sage et sans ces subites variations ont réduit au silence. Ils seront enhardis par le succès de leur première clameur et vous verrez que le Gouvernement aura laissé ébranler par sa faute une opération à laquelle il pouvait donner la plus inébranlable stabilité.

« J'épanche dans votre cœur, Monsieur, les sentiments et les pensées que les circonstances où nous nous trouvons m'ont présentés ; je sens bien que ces observations ne peuvent plus réparer le mal que la lettre de M^r votre père va produire. S'il se fût du moins borné à l'adresser aux Evêques, de sages et raisonnables observations lui en eussent fait sentir les inconvénients et il eut pu modifier les articles qui en étaient susceptibles ; mais cette lettre, il l'aura adressée à tous les Préfets et un grand nombre le remercieront de leur avoir fourni les moyens de susciter de nouveaux obstacles au rétablissement de la religion.

« Je suis accoutumé à juger avec calme la marche des

affaires, je me défie toujours de la première impression, ce n'est qu'après y avoir bien réfléchi que je suis forcé de vous déclarer que je prévois les plus grands inconvénients pour la religion et pour M^r votre père de la direction nouvelle que l'on donne à son rétablissement. »

La lettre suivante, de M. de Portalis fils, en réponse à la plainte éloquentement formulée par le Vicaire général de Tours, est une nouvelle preuve de l'estime dont jouissait l'abbé Dombidaud et de l'influence qu'il avait près de l'Administration des Cultes, pour faire entendre les justes réclamations du clergé fidèle :

« Paris, le 28 Messidor en 10 (17 Juillet 1802).

« Je suis bien honteux, Monsieur et respectable ami, de vous répondre si tard... je vous prie de croire que j'ai été profondément sensible à la marque de confiance que vous m'avez donnée et c'est un sentiment que je crois mériter de votre part et que je m'efforcerai de conquérir et de conserver, sans cesse, autant qu'il dépendra de moi.

« Il est bien difficile et vous n'êtes pas sans vous en apercevoir, d'expliquer par écrit tout ce qui a pu vous étonner ou vous affliger. Il n'en est pas moins vrai que la marche du Gouvernement qui a pu vous paraître sévère, ne prouve en aucune manière qu'il ait douté de ceux qu'il a investis de sa confiance, tout ce que les bons esprits feront avec leur sagesse et avec leur mesure ordinaire n'excitera jamais de réclamation et c'est là le point principal, car le Gouvernement veut la religion sans doute, mais il veut aussi la paix. Je sais bien que les Evêques la veulent aussi ; je sais bien qu'on n'est divisé que sur les moyens et que ceux que la politique suggère peuvent bien n'être pas les meilleurs, mais c'est là ce qui est

difficile à faire entendre et quand cela n'est pas compris, il ne faut pas se rebuter, car l'intention est la même et l'expérience certifiera ce que l'esprit de système peut faire mal concevoir. Ce remède est à la vérité long et pénible, mais l'apprentissage qu'on a fait de la patience a été assez rude pour ne montrer dans les difficultés actuelles que des obstacles de moindre classe. Du reste, dans tout ce qui est affaire de Religion, le bien sort toujours du mal même, et quoique l'homme ne doive pas abdiquer sa prudence, la prudence humaine échoue presque toujours contre les grands conseils de Dieu.

« Tous les renseignements que vous donnez sont mis sous les yeux du premier Consul et j'ose croire que rien de tout cela n'est inutile. Tout ce qu'on écrit et tout ce qui nous revient de Tours et des environs est entièrement à la louange de l'administration de M. l'Archevêque, nous n'en sommes pas surpris, mais nous sommes bien aises de voir que toutes les voix se trouvent d'accord pour rendre hommage à la vérité.

« Je m'estimerai toujours heureux, Monsieur et respectable ami, de recevoir de vos nouvelles et je serai plus exact à l'avenir à vous donner des miennes. Je vous prie de vouloir bien me continuer votre affection et de recevoir les assurances de mon inviolable attachement.

« PORTALIS fils. »

Les qualités d'administrateur qu'avait montrées M. Dombidaud comme grand vicaire de Tours, n'étaient pas seulement appréciées par le Gouvernement, elles l'étaient encore davantage par ceux qui étaient les témoins de son zèle et de sa capacité. Aussi, quand Son Eminence le cardinal de Boisgelin rendit le dernier soupir, le 22 Août 1804, le clergé de Tours songea immédiatement à l'abbé Dombidaud pour occuper le siège métropolitain. Et M.

Lacretelle, curé de Saint-Symphorien, n'était que l'interprète de tous ses confrères lorsqu'il écrivit à M. le Grand Vicaire que le seul moyen de réparer la perte causée par la mort de Mgr de Boisgelin était de lui donner pour successeur le « dépositaire et le confident intime de ses vues et de ses projets ». Il est probable que M. Dombidau lui-même s'opposa à toute démarche en ce sens ; c'est ce qui paraît ressortir de ce passage d'une lettre qui lui était adressée, le 26 Septembre 1804, par l'archevêque nommé de Tours, Mgr de Barral, évêque de Meaux :

« Permettez-moi de vous dire, Monsieur et cher abbé, qu'aujourd'hui que vos liens sont rompus d'une manière si douloureuse, vous ne pouvez hésiter d'en former d'autres qui vous lieront plus immédiatement au service d'un Diocèse ; ce sont les vœux de tous les Evêques qui ont eu l'avantage de vous connaître et de tous les gens de bien. J'espère qu'enfin l'amitié de M. Portalis et le choix de l'Empereur les réaliseront pour le bien de l'Eglise et pour notre consolation. »

Trois mots plus tard, en effet, la démission de Mgr André ayant été acceptée, M. Dombidau reçut sa nomination à l'Evêché de Quimper.

*
* *

Un moment, l'abbé Dombidau parut effrayé des responsabilités qu'il allait assumer ; il s'en ouvrit au cardinal Fesch, lui déclarant que ses forces physiques et morales le trahissaient, et demandant, comme une faveur, à garder simplement son titre de Vicaire général. Il ne fut pas tenu compte de ces scrupules et, le 30 Janvier 1805,

Napoléon signait, au Palais des Tuileries, le décret nommant M. Dombidau de Crouseilles, grand vicaire du diocèse de Tours, à l'évêché de Quimper. En adressant à l'intéressé l'expédition du décret, le Ministre des Cultes ne cacha pas la satisfaction que lui causait cet événement et le contentement qu'il éprouvait de voir M. Dombidau à même d'employer, d'une manière plus étendue et plus imposante, les talents et les lumières qu'il avait déjà si efficacement manifestés, pour la prospérité du diocèse de Tours.

Mgr Dombidau répondit à M. Portalis :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et le décret par lequel sa Majesté Impériale m'a nommé à l'Evêché de Quimper.

« Je chercherai à justifier ce témoignage honorable de sa confiance par mon zèle pour mes devoirs et par mon sincère et respectueux dévouement à sa personne.

« Jamais je ne séparerai dans mon cœur ce que je dois à la religion et ce que je dois à sa Majesté impériale ; tous les instants de ma vie, comme tous mes efforts, seront consacrés à le lui prouver.

« Ce que votre Excellence a la bonté de me dire d'obligeant et de flatteur dans cette circonstance, est une nouvelle preuve de l'indulgente amitié dont elle veut bien m'honorer. Je la prie d'être bien persuadée que, parmi les encouragements qui me sont si nécessaires dans ma nouvelle carrière, un des plus précieux pour moi, c'est le bonheur de correspondre avec un Ministre aussi distingué par ses intentions pures que par la sagesse et les lumières de son esprit. »

Dans ces quelques lignes, malgré leur caractère officiel, ne sent-on pas l'esprit de décision qui caractérise les Béarnais et le vif souci de maintenir les traditions d'honneur et de fidélité de la famille des Dombidau, où l'Evê-

que prend désormais place, au premier rang, sous le nom de Monsieur de Quimper (1) ?

Dès le 10 Février, le nouvel élu se rendit aux Tuileries pour prêter, entre les mains de l'Empereur, le serment requis. Il fut sacré à Notre-Dame, le premier Dimanche après Pâques (21 Avril 1805), par Son Eminence le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, assisté de Mgr Chabot, ancien évêque de Mende, et de Mgr André, ancien évêque de Quimper.

« A présent que tout est fait, lui écrivait M. Lamarque, vicaire général de Bayonne, permettez-moi de m'unir à vous pour prier le Dieu auteur de toute grâce d'achever ce qu'il a commencé. »

Encouragements et félicitations ne lui avaient pas manqué, et quelques-uns de ces compliments étaient tournés d'une manière peu flatteuse, pour le diocèse de Quimper : « Il faut qu'on ait jugé que ce diocèse était plus difficile à conduire, » affirmait le Vicaire général de Poitiers.

On comprend dès lors que le nouvel Evêque ait tenu à se documenter, le plus tôt possible, sur les hommes et les choses de Quimper-Corentin. Il y avait précisément, à Paris, un prêtre breton dont la haute autorité s'affirmait de jour en jour et qui, malgré les exigences de son ministère, de plus en plus absorbant, n'avait pas perdu tout contact avec le pays natal, c'était l'abbé Legris Duval, de Landerneau. Sur les instances de Mgr Dombidaud, il lui remit, le 16 Février, une note manuscrite du plus grand intérêt.

« Le peuple, disait-il en substance, est bon, loyal, mais entêté, susceptible. Ils ont besoin d'être conduits avec adresse et fermeté, mais l'adresse doit se cacher : ils haïs-

(1) *Lettres de la baronne de Crouseilhès, passim.*

sent tout ce qui paraîtrait de la finesse et veulent qu'on soit aussi franc qu'ils se vantent de l'être.

« Les mœurs, les usages, le génie des Bas-Bretons ne ressemblent guère à ce qu'on trouve dans les autres provinces. C'est une étude assez longue et assez difficile pour un étranger, d'autant plus que le Breton ne renonce pas facilement à l'impression une fois reçue, à l'opinion déjà faite.

« Il y a beaucoup de religion dans le peuple et dans la classe moyenne. Dans les petites villes, les mœurs sont simples et pures : telles sont les villes de Landerneau, de Lesneven ; on y respecte la foi, la décence ; s'il y a des incrédules, ils sont en assez petit nombre et font peu de bruit. Il y a plus d'indifférents dans les autres villes et dans la classe aisée. La ville de Brest est fort mauvaise ; celle de Quimper assez mal notée pour son attitude politique et religieuse.

« Les diocèses de Léon, de Cornouailles et de Tréguier qui forment aujourd'hui celui de Quimper, ont chacun leur esprit différent et leurs rivalités ; le clergé de ces trois diocèses est susceptible de jalousie, si l'on paraît ménager ou honorer les uns plus que les autres.

« Le clergé est divisé en deux classes absolument séparées : les schismatiques sont encore séditeux, entrepreneurs, fort unis ; ils ont leurs chefs, leurs partisans, leurs réunions, et ne pardonnent pas à l'autre classe les hésitations qu'ils éprouvent en ce moment. Nombre de paroisses sont toujours divisées et les prêtres ont fort peu de rapports les uns avec les autres. Il semble qu'il serait fort important de les éloigner : on serait encore plus heureux si l'on pouvait en gagner quelques-uns.

« Les prêtres fidèles avaient émigré en masse à cause du voisinage des côtes ; ils sont rentrés de la même façon. Il est difficile de trouver plus de zèle, de foi, d'amour du devoir. On rencontre parmi eux beaucoup d'hommes éclai-

rés et assez peu sont tout à fait ignorants ; ils sont bons, fort obéissants, mais peut-être un peu susceptibles et quelquefois tracassiers ; ils sont simples et ne sont pas toujours exempts de la rudesse générale du peuple.

« Le Préfet passe pour un homme extrêmement froid, plus qu'indifférent pour la religion et très porté à favoriser le parti qu'il regarde comme opprimé. M. Frolo, grand vicaire constitutionnel, est un homme très paisible et considéré dans Quimper. M. Péron jouit de la plus haute considération dans tout le Diocèse. M. de Tromelin, à Morlaix, et M. de Troerin, à Landerneau, sont aimés et estimés de tous les partis. »

D'autre part, M. A. de Blois — d'après l'engagement que Monseigneur lui avait fait prendre, pendant les courts instants où il l'avait vu à Paris — lui envoyait de Morlaix, le 1^{er} Mai 1805, des renseignements détaillés sur la façon dont se préparait le jubilé.

Mgr André avait fixé à un mois la durée des exercices du jubilé dans les villes. Dans ce pays, où le peuple parle une langue différente du français, où la population est relativement très dense, où l'on est, en général, plus attaché qu'ailleurs aux pratiques de la religion, il était difficile, de tout faire, dans un si court espace de temps. Ce mois s'est trouvé divisé en deux quinzaines : l'une pour ceux qui parlent breton et l'autre pour ceux qui savent le français ; mais comme tous les membres d'une même famille ne peuvent faire en même temps le jubilé, ils ont dû se partager ces quinze jours, de sorte que les instructions n'ont pu être régulièrement suivies, que les confessionnaux sont véritablement assiégés ; d'autant que, pendant le temps de Pâques, les curés et desservants des campagnes n'ont pu prêter leur concours à leurs confrères des villes, pour la prédication et la confession. Aussi les missionnaires bretons sont-ils excédés de travail et

l'un d'eux, M. Costiou, desservant de Saint-Martin, dont les conférences pleines d'intérêt attiraient un concours prodigieux, vient de tomber dangereusement malade, sa faible santé n'ayant pu soutenir les fatigues réunies de la chaire et du confessionnal.

Le P. Daniel, dominicain, qui a prêché à Brest, avec le plus grand fruit, et son confrère, le P. Noirot, qui a prêché à Quimper avec autant de succès, ont leurs confessionnaux assiégés dès six heures du matin par des gens de tout état, et les vingt-huit confesseurs qui ne quittent le saint Tribunal que pour monter en chaire, ne suffisent pas à la foule qui se présente.

Après la clôture du jubilé en ville, les prêtres vont se répandre dans les campagnes des environs. Pour plus d'ordre, ils ont divisé le travail par cantons, passant successivement à chacune des paroisses ; mais là, le délai d'un mois est encore plus insuffisant que dans les villes, car ils ne pourront passer plus de trois ou quatre jours, dans chaque église, et les ménages sont également obligés de se partager pour assister aux exercices. Cependant, les paysans attendent le jubilé avec ardeur et impatience.

Ils ont déjà remis volontairement aux recteurs des sommes plus que suffisantes pour la nourriture des prêtres qui doivent leur prêter secours. La terre est préparée, il ne faut que le temps nécessaire pour l'ensemencer. « Ce furent des missionnaires qui, sous Louis XIII, contribuèrent à civiliser les gens de la campagne dans ce pays et à leur inculquer des principes de morale et de religion, comme ce furent des solitaires qui, dans les ^v^e, ^{vi}^e et ^{vii}^e siècles, les tirèrent du dernier état de barbarie. » Bien que, paraît-il, quelques personnes ne goûtent pas la morale sévère qu'on est obligé de leur prêcher, et que même, dit-on, certains prêtres auraient été insultés pour damner facilement les gens, on peut compter sur ce

jubilé pour amortir l'esprit de parti, rapprocher les diverses opinions et faire cesser les divisions.

Cet espoir dut être bien consolant pour Mgr Dombidau, et si ses amis pouvaient regretter de le sentir loin d'eux, au moins devaient-ils se réjouir, avec Mgr de Bausset, ancien évêque d'Alais — qui fut l'un des premiers à le féliciter — de le voir placé « dans une province où l'on fait beaucoup de bien en empêchant seulement le mal, parce qu'on y a au moins conservé les principes et les sentiments religieux ».

Après les échanges habituels de compliments avec le Chapitre et les diverses autorités constituées, Mgr Dombidau ne tarda pas à être mis au courant des questions administratives. Mgr André s'empressa de lui communiquer les affaires pendantes, en ce moment, et M. Frolo, vicaire général, lui recommanda, dès l'abord, de ne pas quitter Paris avant de s'être assuré d'un logement et d'un séminaire.

L'ancien palais épiscopal avait été vendu à un aubergiste et le Gouvernement allouait à l'Evêque et au Préfet une indemnité de 2.400 francs par an, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une habitation fixe. On ne sait pourquoi, Mgr André ne reçut que 500 francs pour son logement, d'ailleurs bien modeste, — il occupait le parloir de l'ancienne communauté de Kerlot, — et ne toucha rien des 4.000 francs promis pour frais de premier établissement.

En ce moment, le Préfet sollicitait du Ministre une somme de 60.000 francs pour le rachat de l'ancien évêché, que l'acquéreur était disposé à vendre, et Mgr Dombidau appuyait cette démarche en écrivant à M. Portalis : « Je ne demande ni ne désire qu'on m'entoure de luxe ni de magnificence, mais je dois espérer qu'on ne me refusera pas cette décence qui contribue à la considération dont nous avons besoin pour faire le bien ». Ruiné lui-même

par la Révolution, il n'avait guère à compter sur les ressources de son secrétariat qui, suivant le tarif approuvé, produisait environ 2.000 francs par an.

De son côté, M. Garrec, directeur du Séminaire, lui exposait la situation de cet établissement qui ne comptait que quatorze sous-diacres et onze autres jeunes gens. Il proposait de choisir comme supérieur, M. Péron, principal du Collège de Saint-Pol et, comme troisième directeur, M. Louédec, vicaire de la Cathédrale. Mais il est encore plus urgent de trouver un local. L'ancien Séminaire sert d'hôpital ; la Communauté des Hospitalières, de Préfecture ; celle des Ursulines, de présidial ; celle des Dames de la Retraite, de gendarmerie ; celle des Dames de Saint-Thomas, de maison d'arrêt ; celle des Bénédictines de Loc-Maria, de dépôt de vivres ; celle des Sœurs blanches, de logements aux ouvriers des mines à charbon. Le Collège est occupé par une école peu importante et on ne veut pas en céder la moitié.

Dans sa lettre du 14 Mars 1805 à M. Frolo, Monseigneur examine la solution de ces difficultés :

« Je suis très sensible aux renseignements que vous voulez bien me donner. Le Préfet m'a déjà témoigné les plus favorables dispositions pour le rachat de l'Evêché, mais pour atteindre ce but, il faut que le Département vote dans sa première session les fonds nécessaires à ce rachat. Les Ministres de l'Intérieur et des Cultes sont très favorablement disposés à favoriser le vote du Département.

« J'ai une vive impatience de me rendre au milieu de vous, mais je ne partirai que lorsqu'il y aura une décision pour mon logement. J'aime autant que personne la simplicité, mais je dois exiger ce qui est convenable à ma place et jamais je ne consentirai à habiter un local qui ne serait pas décent. D'après ce que M. le Préfet m'a dit, il est presque impossible de me le procurer dans le moment.

« Il faudrait que le Conseil municipal délibérât de proposer au Gouvernement de conserver l'aile du collège du côté du jardin, avec l'église, pour le Séminaire. La ville y trouverait un grand avantage, car on m'a communiqué des indications, pour placer ailleurs le Séminaire.

« Je n'ignore pas qu'il existe des divisions : tous mes efforts, comme toute ma sollicitude, tendront à les éteindre. Ah ! je l'espère, avec la grâce de Dieu, les cœurs ne se fermeront pas à la voix de leur Pasteur. Au reste, le Gouvernement a prouvé, par sa conduite envers le Souverain Pontife, avec quelle franchise il veut enfin voir s'anéantir toutes les divisions. L'Empereur m'a recommandé de gouverner avec fermeté ; j'aime à penser que j'aurai rarement l'occasion de la manifester et que la douceur et la persuasion seront les seuls moyens nécessaires à mon ministère. »

A la Trinité, les séminaristes se rendirent à Quimperlé, pour recevoir l'ordination des mains de Mgr de Vannes ; mais le prélat tomba malade, la veille du jour fixé pour la cérémonie, qui fut remise à l'arrivée, toujours imminente et toujours retardée, de Mgr Dombidau.

*
*
*

Un jour, en 1815, — raconte M. Francis de Miollis dans son livre de Raison, — (1) on apprit à Quimper que le général Ruttler, préfet du Finistère, était remplacé dans ses fonctions par un nouveau préfet du nom de Miollis. Ce nom, de consonnance étrangère, était assez peu connu en Bretagne. On se rappelait vaguement qu'un général Miollis avait été cité pour quelques affaires dans lesquel-

(1) *Esquisse biographique de M. Gabriel Honoré de Miollis* : Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1912.

les il s'était distingué sous la République et le Consulat ; on savait encore que le nouveau préfet était originaire du Midi de la France.

Son père était, en effet, conseiller au Parlement de Provence, à l'époque où M. Dombidau fut appelé à Aix comme vicaire général. Et si c'est Masséna qui amena la réconciliation de Bonaparte avec son ancien lieutenant, Laurent de Miollis, coupable d'avoir voté contre le consulat à vie, peut-être l'intervention du nouvel Evêque de Quimper ne fut-elle pas étrangère à la désignation de M. Gabriel de Miollis, pour la préfecture du Finistère.

Le nouveau Préfet, dit son biographe, jeta, à son début, les bases d'une bonne et paternelle administration, s'attacha à concilier les opinions contraires, à rendre justice égale à tous, à être le point d'appui des faibles et de ceux qui souffraient des changements survenus dans ce pays. C'est ainsi qu'il intervint près du Ministre pour rendre au culte les chapelles rurales dont la plupart n'ont pas d'ailleurs de valeur vénale, mais on y dit la messe, le dimanche, pour les quartiers souvent éloignés de plusieurs lieues de l'église paroissiale ; on s'y rend en procession, et le peuple accourt en foule à ces fêtes religieuses qui le détournent de l'ivrognerie. Aussi, les bonnes gens de la campagne en réclament l'ouverture et seront plus sensibles à cet acte de bonté du gouvernement qu'aux plus grands avantages qu'on pourrait leur concéder. « Cette faveur les consolera, j'en suis sûr, de tout ce que lui font éprouver de pénible le poids des impositions qui est immense et l'obligation des quatre services publics qui véritablement l'accablent : celui de la conscription, celui de l'inscription maritime, celui des gardes-côtes et enfin le service des charrois. » Il s'efforce également de recueillir les débris des communautés spécialement vouées au service des pauvres et des malades, et de procurer un

asile et des ressources aux religieuses dispersées, pleurant sur les ruines de leur monastère. Dans la réorganisation des services administratifs, il aménage des établissements de bienfaisance pour les prisonniers.

Entre temps, il continue à s'occuper du logement de l'Evêque auquel il avait généreusement offert l'hospitalité. « Nous ne serons pas magnifiquement ensemble, mais la cordialité vous dédommagera de ce que je ne puis vous offrir. » Le Conseil général avait voté 40.000 francs pour l'acquisition de l'ancien évêché et paraissait disposé à accorder la même somme, en 1806. En attendant, on finit par trouver près de la cathédrale un logement plus élégant que commode, mais suffisant pour l'Evêque, son secrétaire et ses domestiques.

Restait à l'aménager. M. Miollis offrit sa bourse : Mgr Dombidau refusa. « Certainement, écrivait-il, à M. Frolo, nous nous entendrons toujours très bien, parce qu'il ne veut que le bien, mais il faut que nous conservions notre indépendance. D'ailleurs, la Providence vous a choisi comme son ministre dans mes embarras d'établissement ; vous me mettez dans une position qui me les rendra faciles à supporter. »

M. le Vicaire général avait déjà offert d'avancer, à Monseigneur, la somme dont il pouvait avoir besoin pour s'établir et il trouva moyen, après un premier refus, de ménager la fierté du gentilhomme et l'indépendance du Prélat, comme nous le voyons dans la lettre qui suit, datée du 2 Juin :

« Je vous prie de croire que votre offre généreuse m'a vivement touché, vous me la présentez sous une nouvelle forme qui ne cache pas tout ce qu'elle a de noble et de délicat. Je sens cependant que ma délicatesse est plus à l'aise. Vous voulez assurer de nouveaux bienfaits à l'Eglise et vous voulez en même temps qu'ils me soient utiles ;

j'accepte cette dernière proposition avec autant de sensibilité que de reconnaissance, mais je vous observe que je n'attendrai pas l'époque de votre mort — qui, selon le cours ordinaire de la nature, devrait arriver avant la mienne — pour remplir vos vœux. Je consacrerai cette somme à l'ornement de l'église cathédrale, je concerterai avec vous ce que je me propose d'y faire. Je vous donne donc mon consentement pour employer la somme que vous destinez un jour à cette bonne œuvre, de la manière que vous croirez la plus utile à mon établissement à Quimper. J'avais, avant la Révolution, une fortune considérable, mais comme j'étais logé chez mon respectable ami, l'Archevêque d'Aix, je n'avais aucun meuble et je n'avais que le linge nécessaire pour moi. Ma fortune, grâce à Dieu, a eu la destination qu'elle devait avoir, ainsi je n'ai fait aucune épargne et il ne m'est rien resté ; ma famille est également ruinée... je vous laisse donc employer la somme que vous voulez déposer momentanément dans mes mains, de la manière que vous croirez la plus utile pour établissement et je vous expose mon dénuement pour que cette connaissance vous règle dans vos achats.

« Mgr André m'avait déjà fait part des dispositions de la famille de Saint-Luc. Je voudrais que l'on donnât à cette disposition une forme qui pût se concilier avec ma délicatesse. Vous sentez que je ne puis emprunter pour toujours la chapelle qui appartient à une famille, mais si cette famille la destine au siège, tant que je l'occuperai, alors ma délicatesse est soulagée.

« Je vous avoue que je serai charmé d'être dispensé de faire l'achat d'une chapelle ; je n'ai qu'un beau calice et des burettes en vermeil, qui m'ont été donnés par la famille du cardinal de Boisgelin qu'elle a fait acheter à sa vente. »

Ces ornements pontificaux rendus par Mgr André à la famille de Saint-Luc, qui s'empresse de les mettre à la disposition du nouvel Evêque, consistaient en trois chasubles à deux faces, une chape or et violette, une mitre très précieuse, une croix pectorale et un anneau.

Cependant, les invitations à partir arrivaient toujours plus pressantes rue d'Enfer-Luxembourg, près le passage des Chartreux, où Mgr Dombidau logeait chez sa bonne tante M^{me} de l'Arboust. De Milan, Mgr Fesch écrivait : « Je crois que vous faites très bien de vous rendre le plus tôt possible dans votre diocèse; je crois même que le gouvernement vous en sera redevable ». Il était question, en effet, d'un voyage de Napoléon dans l'Ouest, et l'Evêque de Poitiers venait précisément de quitter Milan pour se rendre sans délai dans son diocèse. A Landerneau, M. de Troërin attendait l'Evêque comme le Messie et confiait à ses amis combien sa consolation était grande « d'avoir affaire à un chef aussi aimable et d'un mérite aussi distingué ». De Vannes, Mgr de Pancemont l'invitait à descendre chez lui d'une façon vraiment charmante d'abandon et de simplicité.

« Vannes, le 20 Juillet 1805.

« Je suis enchanté de ce que vous me mandez, mon cher et aimable seigneur, relativement à votre logement. J'ai eu hier la visite d'une dame de Quimper, qui m'a dit que votre préfet vous fait arranger une maison très décente au loyer de 1.500 francs; vous devez, à ce prix excessif pour nos pays, être superbement logé.

« Votre préfet fait des merveilles et vous ferez encore mieux. L'intérêt qu'on porte à un Evêque dans nos contrées est bien au-dessus de celui que peut inspirer le préfet le plus sage et le mieux intentionné, mais la réu-

nion de ces deux autorités assure un succès complet et pour le spirituel et pour l'ordre civil.

« Venez, mon cher seigneur, vous délasser de la fatigue du voyage avec moi; vous serez à Vannes comme chez vous ou plutôt comme vous seriez au Séminaire Saint-Sulpice. Nous nous levons à cinq heures, toutes les prières sont faites, à huit heures; nous déjeunons et nous sommes à l'ouvrage jusqu'au dîner qui est à une heure. Au dîner, lecture d'un seul chapitre du Nouveau Testament.

« Après le dîner, récréation, visite passive jusqu'à quatre heures. A quatre heures, nous nous remettons à l'ouvrage les uns et les autres; nous ne nous réunissons que pour souper, lequel est précédé de la prière pour les domestiques de la maison. Nous sommes au lit, ou du moins nous pouvons y être à dix heures. Vous voyez que nous menons une vie paisible.

« Je vous recevrais avec bien plus de joie si l'excellente Tante était de la partie, et à cette condition, nous changerions volontiers toutes nos heures; nous ne pourrions être mieux présidées que par elle dans notre gouvernement intérieur.

« Si vous avez, mon cher Seigneur, la possibilité d'amener avec vous de Paris une vertueuse fille ou femme qui puisse avoir soin de votre maison à Quimper, vous ferez très bien de vous décharger de cette besogne. Nous n'entendons rien aux affaires de ménage et quand nous avons le bonheur de posséder une personne de probité, notre maison est toujours bien tenue.

« Je vous approuve fort, mon cher Seigneur, de vivre indépendant avec votre préfet, il faut, au contraire, qu'il ait besoin de vous, loin que vous deviez recourir à lui: le spirituel est plus noble que le temporel, et si votre bourse, à votre arrivée à Vannes, se trouvait trop légère,

vous trouveriez toujours chez l'Evêque de Vannes, qui ne thésaurise pas, une somme de 4.000 francs à votre service. Pourvu que je meure de la « mort des justes », j'irai toujours en avant, en me rappelant que j'ai, pour mes vieux jours, une place dans trois hôpitaux de l'Empire, mes auteurs en ayant fondé et en Bourgogne et à Paris. Je ne me départirai jamais du principe qu'il vaut mieux exciter envie que pitié, et que la Providence vient toujours au secours de celui qui regarde l'or comme de la boue et une boue fort gluante.

« Ecrivez-moi lorsque vous serez disposé à partir, afin que vous trouviez votre appartement tout prêt. Souvenez-vous que quelque complication que vous puissiez avoir dans votre voyage, vous trouverez bon visage d'hôte pour tout le monde.

« Pour moi, je me recommande à vos prières, j'embrasse le bon Père Emery, qui ne se remue pas assez pour terminer l'œuvre de sa sainte Compagnie, que je voudrais voir à la tête de nos séminaires.

« † ANTOINE-XAVIER, évêque de Vannes. »

Au commencement de Juillet, en exposant au cardinal Fesch les causes qui avaient jusqu'ici retardé son voyage et qui se réduisaient, somme toute, au défaut de ressources, Mgr Dombidau affirmait son intention de partir à la fin du mois, un de ses amis ayant offert de lui prêter cinquante louis. Ses dispositions étaient prises pour arriver à Quimper avant le 15 Août, lorsque le valet de chambre du cardinal de Boisgelin, qui avait exprimé le plus vif désir de s'attacher au service de l'ancien Vicaire général, partit pour Plombières avec une milady qui, sans doute, lui avait proposé plus d'argent à gagner. Par un autre et

fâcheux contre temps, son nouveau domestique tombe malade, au moment de partir, vers la mi-Septembre.

Il est vrai que Mgr Dombidau ne perd pas son temps à Paris. « L'on ne me fait pas faire ici le métier de paresseux, car j'ai confirmé dans les cinq principales paroisses, et il m'a fallu parler dans toutes, ce qui m'a un peu fatigué, mais j'ai pensé à mon diocèse et j'ai regardé cela comme une préparation. » Il visite Mgr André, dont la santé ne se remet guère, en dépit des remèdes qu'on lui fait prendre jusqu'à deux heures, excepté le dimanche. Il entretient une correspondance très suivie non seulement avec le Vicaire général, mais avec le Préfet qui fait la tournée du Département et qui traduit ainsi son impression : « C'est un pays encore en friche et pour vous et pour moi »; avec le sénateur Cornudet, qui propose son habitation de Saint-Pol de Léon comme palais épiscopal, offre que l'Evêque est tenté d'accepter.

Cependant, il partit pour Quimper, probablement le 1^{er} Octobre, et les lettres suivantes à M. Frolo nous renseignent sur les incidents de ce voyage tant désiré.

« 1^{er} Octobre 1805.

« Enfin, Monsieur, je pars cette nuit, mon domestique est assez bien pour supporter la route. Je m'arrêterai le moins possible à Rennes et à Vannes, pour me réunir à vous le plus tôt qu'il me sera possible.

« J'ai été bien touché de ce que vous m'avez exprimé dans une de vos dernières lettres, sur le zèle et le concours que je trouverai dans le clergé, mais je vous observerai qu'il m'est impossible de n'avoir pas auprès de moi et dans ma maison un ecclésiastique qui puisse répondre à chaque instant au besoin que je puis avoir d'écrire, de

copier des mémoires que les différentes affaires nécessiteront.

« J'ai été habitué à l'école de mon illustre ami, à un ordre d'administration qui entraîne beaucoup de détails. Il occupait deux secrétaires pour le très petit diocèse de Tours et je n'étais pas sans leur donner pour ma part de la besogne. J'ai donc jeté les yeux sur un ecclésiastique, du moins pour deux ou trois mois. Je sens que je l'enlève à une paroisse où il fait beaucoup de bien, mais celui auquel je l'associerai pour ce temps-là est encore plus important et sera mon excuse.

« J'ai résisté à toutes les sollicitations et j'ai même fait quelques sacrifices en ne menant pas avec moi un ecclésiastique qui aurait rempli les fonctions de secrétaire ; j'ai voulu prouver par là ma confiance dans les sentiments dont vous voulez bien me donner l'assurance. Cet ecclésiastique dont je vous ai parlé est M. Costiou, desservant à Morlaix. Je lui écris par ce courrier de se rendre à Quimper ; s'il est arrivé avant moi, je vous prie de lui faire préparer une chambre dans mon logement, et de dire à la Sœur Marguerite d'avoir bien soin de lui.

« Je pense que le valet de chambre de mon frère sera arrivé en même temps que moi, c'est un excellent sujet. Je causerai avec vous sur les moyens de former un bon sujet dans le pays et qui aurait pour surveillant dans ma maison ce valet de chambre. »

« 3 Octobre 1805.

« Enfin, Monsieur, me voilà à Rennes où j'arrive à onze heures du matin. J'y passerai le reste de la journée pour y voir mon confrère et mes chères filles de Saint-Thomas. Demain j'irai coucher à Vannes où je resterai un jour et peut-être deux, car il ne me sera pas facile de me refuser

aux invitations de mon respectable ami, l'Evêque de Vannes, avec lequel d'ailleurs j'ai bien à causer.

« Je ne crois donc arriver que le mardi à Quimper, si Dieu me préserve des accidents dont j'ai fait deux épreuves. La poste avant Alençon, une petite roue de ma voiture s'est détachée dans une descente assez rapide, ma voiture a roulé sur l'essieu pendant plus de vingt pas ; elle devait être brisée, le bon Dieu ne l'a pas permis. Cet accident m'a retenu pendant plus de quatre heures et a dérangé toutes mes journées. Enfin si j'arrive à Quimper j'y apporte, et par amour pour mes devoirs et par horreur pour les voyages, la volonté bien sincère d'y rester le plus longtemps que je pourrai.

« J'espère que mon valet de chambre sera arrivé. J'ai l'honneur de vous prévenir qu'il doit arriver par la diligence, lundi, une caisse à mon adresse, du poids de vingt-quatre livres à peu près. Elle renferme mes flambeaux, un plat à barbe et des bougeoirs. Je vous prie d'avoir la bonté de faire ouvrir la caisse afin que je trouve, en arrivant, ces meubles nécessaires.

« Vous voyez, Monsieur, que je ne suis pas au terme de mes indiscretions et que je les renouvelle souvent. Vous devez vous les reprocher car vous m'y avez encouragé par vos offres trop aimables. Je sais que l'on me reproche mon retard à me rendre dans mon diocèse. Je sais bien que je n'ai rien à me reprocher et que des obstacles que je n'ai pas été à même d'empêcher en ont été la cause. Je n'ai pas perdu mon temps pour le bien du diocèse et je suis accoutumé, lorsque ma conscience ne me reproche rien, à m'affecter peu des jugements injustes.

« Je ne sais si vous pourrez lire mon griffonnage, je vous écris avec une plume d'auberge.

« † PIERRE-VINCENT, évêque de Quimper. »

Les détails manquent sur l'entrée de Mgr Dombidau dans sa ville épiscopale. Il dut y arriver le 15 Octobre, d'après une lettre de M^{me} de l'Arboust. « Comme je voudrais être cachée dans un petit coin et vous voir au milieu de votre troupeau ! » ajoute la bonne Tante, qui ne manque pas l'occasion de rappeler à l'Evêque l'observation du règlement qu'il s'était tracé « chose que je regarde pour tous les hommes très précieuse et nécessaire bien plus encore pour un Evêque, car de ses actions, lorsqu'elles sont toutes pour le bien, il en résulte un bien réel pour son troupeau. L'exemple est un discours bien expressif, et grâce à Dieu, mon cher neveu remplissant ces projets et ces vues, finira par faire des saints. »

D'autre part, M. de Troërin nous apprend que beaucoup de prêtres assistaient à la première entrée de l'Evêque dans son Diocèse. Ils étaient accourus non seulement de la Cornouaille mais du Léon. Au retour, le petit bataillon s'est dispersé à Landerneau, chacun pour rejoindre son poste. « Ils se sont séparés la joie dans le cœur, pleins de zèle en retournant à leurs fonctions, heureux en pensant qu'ils ont enfin un père dans lequel ils pourront désormais mettre toute confiance, auquel ils pourront recourir dans leurs peines et dans les difficultés inséparables du saint ministère. Ils vont porter dans toutes les parties de cet arrondissement la satisfaction qu'ils ont goûtée et la bonne nouvelle du don précieux que le Seigneur a fait à ce Diocèse. »

*
* *

Les derniers mois de l'année 1805 furent marqués de succès particulièrement éclatants pour la Grande Armée : la capitulation d'Ulm, l'entrée de Napoléon à Vienne, la victoire d'Austerlitz. Aussi, suivant l'expres-

sion d'un correspondant de Mgr Dombidau, l'Empereur ne laisse pas de répit aux Evêques ; après le mandement de prières, il leur fait faire le mandement d'actions de grâces et il passe rapidement de l'un à l'autre. Cet ami ajoutait : « Je me souviens que tu me dis : il est à la tête d'une armée superbe et électrisée, son visage rayonnant et doux semble présager des victoires ; c'est l'homme de la Providence, il en a tous les caractères. Depuis, j'ai vu, dans les journaux, qu'on l'appelle, en Allemagne : l'homme du Destin ». Du camp impérial d'Elchingen et du quartier général d'Austerlitz, de courts billets prescrivaient des *Te Deum* pour les victoires remportées par Sa Majesté l'Empereur et Roi.

C'est ainsi que les premiers mandements de Mgr Dombidau eurent pour objet de demander des prières « pour la prospérité des armes de Sa Majesté Impériale et Royale ». Ils abondent en citations de l'Ancien Testament : Napoléon y parle comme Judas Macchabée et les anathèmes du prophète Isaïe s'appliquent tout droitement à l'Angleterre, « ce gouvernement qui ne semble exister que pour diviser les nations et faire couler le sang des peuples ; qui regarde l'assurance de la paix prochaine comme une calamité ». Puis, Charlemagne et saint Louis viennent complimenter leur digne successeur, par la grande voix de Bossuet.

Le *Te Deum* pour la victoire d'Elchingen fut chanté à la cathédrale le vendredi 1^{er} Novembre, et le triomphe d'Austerlitz fut célébré le mercredi 1^{er} Janvier 1806, « jour mémorable par la reprise de l'ère chrétienne et consacré par Sa Majesté à la fête des affections domestiques ». Ce sont les termes de la circulaire préfectorale qui accompagnait l'ordonnance épiscopale et prescrivait « pour les moments non employés à l'acte religieux ordonné par M. l'Evêque », toutes sortes de réjouissances publiques :

danses, courses à pied et à cheval, luttes, distributions d'aumônes extraordinaires, illuminations, feux de joie, salves d'artillerie, sonneries de cloches, élargissement des prisonniers coupables de légères fautes... Il n'en fallait pas moins pour fêter le héros « dont la volonté crée les empires et les supprime et qui surpasse en bienfaits Charlemagne, Louis XII et Henri Le Grand ». Une circulaire ministérielle du 7 Frimaire an XIV (28 Novembre 1805) avait d'ailleurs établi que les Maires communiqueraient à MM. les Curés et Desservants — pour être lus, avant ou après l'office divin, — les bulletins de la Grande Armée et recommandé aux Evêques de donner les instructions nécessaires pour qu'on ne se borne pas à une lecture sèche et stérile.

A diverses reprises, Mgr Dombidau reçut les félicitations et les encouragements du Ministre des Cultes pour la façon dont il répondait aux vues du Gouvernement, et l'Evêque se hâta de mettre à profit cette faveur essentiellement passagère, pour restaurer les ruines accumulées par la Révolution. C'est ainsi que, sur sa demande, le Ministère de l'Intérieur fit remettre au Séminaire tous les ouvrages doubles de théologie qui se trouvaient dans les bibliothèques municipales de Brest et de Quimper. « Un Séminaire, des livres, des meubles et surtout des écus en honnête quantité ! En vérité, mon cher Seigneur — écrivait Mgr de Pancemont —, vous y allez comme l'Empereur et vos premières expéditions dans le Finistère sont d'un très heureux augure pour la fin de vos campagnes apostoliques. » Et Mgr l'Evêque de Rennes lui demandait confidentiellement la recette pour obtenir des exemptions en faveur des clercs qu'on voudrait ordonner, avant l'âge de 25 ans.

Nous trouvons d'ailleurs un rapide aperçu des premiers actes de son administration, et comme un examen de

conscience, dans une lettre écrite par Mgr Dombidau au cardinal Fesch, à l'occasion de la nouvelle année :

« ... Depuis mon arrivée à Quimper, j'ai cherché à y faire tout le bien dont je puis être capable... »

« J'ai obtenu une partie du magnifique collège de Quimper pour mon Séminaire. Le Maire de cette ville, qui était très opposé à mon prédécesseur, a mis dans cet abandon beaucoup d'obligeance.

« Un Curé, ancien constitutionnel, mais très respectable, est venu m'offrir 10.000 francs, une partie de sa bibliothèque, l'assurance de ce qui lui reste et de tout ce qu'il aura de mobilier et d'argent après sa mort.

« J'ai établi cinq petites écoles dans différentes petites villes du Diocèse qui sont dirigées par des ecclésiastiques : ce sera là la ressource de mon Séminaire.

« Si la Providence et l'Empereur me conservent mon excellent Préfet, j'espère que ce département se ressentira de l'accord qui règne entre nous.

« Je suis content de mon clergé en général, il me témoigne affection et confiance. La loi de la conscription, plus pénible ici qu'ailleurs, grâce au clergé s'est exécutée dans le plus grand calme.

« Dès que la Providence n'a pas permis que je fusse placé dans votre suffragance, je ne pouvais être placé dans un Diocèse qui pût me présenter plus de moyens favorables pour faire le bien. Je me rappelle souvent ce que le vénérable M. Emery me dit, en me témoignant le regret de me voir placé si loin : « Le bon Dieu l'a voulu, « l'on n'est bien que là où sa volonté vous place ».

« J'ai suivi les conseils du vénérable M. Emery, je ne vais dîner nulle part que chez le Préfet et je suis convenu avec lui que ce soit rarement. Je ne donne à dîner qu'aux ecclésiastiques ; je fais très souvent des visites et toujours accompagné de deux ecclésiastiques. J'ai établi la prière

du matin et du soir dans ma maison ; je dis ma messe tous les jours, excepté lorsque je ne suis pas content de moi. J'ai déjà fait trois ordinations et donné deux fois la confirmation. Dans toutes ces circonstances j'ai fait une petite instruction, l'on est affamé dans ce pays d'entendre prêcher un Evêque. »

Au début de sa lettre, l'Evêque faisait allusion aux difficultés provenant de choix malheureux qui auraient été dictés à son prédécesseur par Mgr Bernier, sous prétexte de continuer l'œuvre de concorde et de pacification inaugurée par le Concordat. Il s'agit évidemment de prêtres constitutionnels ; ils se plaignaient d'être persécutés, et le commissaire de police de Brest fut saisi en même temps d'une dénonciation contre l'ancien Evêque de Saint-Pol, Mgr de Lamarche.

Le bruit se répandit qu'il était rentré furtivement en France et qu'il se cachait à peu de distance de sa ville épiscopale, dans un certain petit moulin de Kerdéat, à l'angle des deux chemins qui conduisent, l'un à Landivisiau et l'autre à Lesneven. M. de Troërin n'eut pas de peine à convaincre Mgr Dombidau de la fausseté et de l'invraisemblance de cette nouvelle alarmante.

Mgr de Lamarche avait alors soixante-dix-huit ans, il était accablé d'infirmités ; comment supposer que, dans la saison la plus rude, il ait songé à traverser une mer aussi agitée qu'est la Manche en hiver, pour aller se réfugier dans un petit moulin ! Il n'y a pas d'ailleurs de moulin à l'endroit indiqué, mais une simple cabane qu'habite une pauvre vieille femme, et où il n'y a tout au plus place que pour un grabat et un petit tabouret de bois. Au lieu de s'amuser à dénoncer l'Evêque de Léon et son hôtesse, on aurait mieux fait de s'en emparer immédiatement, ce qui n'eût pas été difficile. Mais non ! quelque opinion que Mgr Lamarche ait gardée sur l'acte du Saint-Siège, il ne

songe nullement à troubler la tranquillité de l'Etat ; la dernière fois qu'on a eu de ses nouvelles, avant la guerre, il ne pensait plus qu'à vivre et mourir en paix.

On sait d'ailleurs qu'il était opposé à la malheureuse expédition de Quiberon, qu'il défendit à ses prêtres d'y prendre part et ceux qui connaissent sa tendresse pour ses anciens diocésains, qu'il regarde encore comme ses enfants, croiront aisément qu'il ne voudrait rien faire qui pût leur attirer quelque vexation.

Fort de ces arguments, Mgr Dombidau écrivit au Ministre :

« 12 Janvier 1806.

« Monsieur le Préfet m'a fait part d'une dénonciation que le Commissaire général de Police de Brest lui a faite sur la présence de l'ancien Evêque de Saint-Pol de Léon dans son Diocèse, auquel on attribue la persécution qu'éprouvent les prêtres constitutionnels. M. le Préfet m'a demandé des renseignements sur ces derniers faits.

« Quoique cette prétendue persécution ne me soit pas attribuée, je ne me regarderais pas moins comme très coupable si elle existait, car c'est à moi de maintenir l'ordre et la paix dans mon Diocèse. Mais j'ai la consolation de pouvoir vous assurer que cette persécution n'existe pas, que les chefs de cet ancien parti me donnent des témoignages multipliés de leur estime, de leur affection, et de leur confiance. Ils ne m'adressent aucune plainte, ce qu'ils feraient certainement, si cette persécution existait.

« Les dénonciations n'osent pas nommer le prêtre constitutionnel persécuté, car la calomnie serait bien vite découverte. J'ai quelques raisons de croire que deux prêtres indignes, interdits par moi, sont, dans l'esprit des dénonciateurs, des prêtres constitutionnels persécutés. Ils savent bien que c'est moi qui les ai interdits, et non

l'ancien Evêque de Léon, qui est certainement à Londres et non dans son ancien Diocèse.

« Il serait temps de mettre un terme à ces vagues inculpations. J'aurai l'honneur de vous tenir un compte fidèle des moyens que j'ai pris pour être instruit promptement et souvent de l'état politique de toutes les paroisses. J'ai aussi ma police, mais mes agents sont des hommes qui observent avec calme et sans passion.

« Au reste, j'ai observé à M. le Préfet, qu'il était bien extraordinaire que le Commandant général de la Gendarmerie qui indique le lieu où il prétend que l'ancien Evêque de Saint-Pol est réfugié, ne l'ait pas fait investir et fouiller de la cave au grenier.

« Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne me décourageront pas. Je crois qu'ils sentent que je gouvernerai avec quelque fermeté, et qu'ils ne me balloteront pas comme mon prédécesseur, qui ne les a que trop encouragés par sa faiblesse et par sa marche incertaine. »

« 25 Janvier 1806.

« Vous me pardonneriez d'insister encore sur la dénonciation de l'existence de l'ancien Evêque de Saint-Pol de Léon dans son ancien Diocèse dont je vous garantis de nouveau la fausseté. Ces dénonciateurs sont toujours acharnés à supposer que l'ancien clergé du Diocèse de Léon ne reconnaît dans l'ordre spirituel que l'autorité de son ancien Evêque, quand des faits évidents prouvent que cette assertion est une imposture ; ils font voyager l'ancien Evêque de Léon dans son Diocèse, lui supposent un conseil et alors il est tout naturel de lui donner ses anciens grands vicaires, M. Péron et M. Henri, et enfin l'on finira par dire que l'ancien Evêque de Léon dirige mon administration. Certes, j'ai déjà prouvé à tous les

partis que je ne suis pas un homme qu'on puisse conduire et je crois avoir assez prouvé que si je dois écouter tout le monde, je sais prendre mes résolutions et avoir mon opinion à moi.

« Ainsi, dans ce moment, l'on vient de me prévenir, et quelqu'un qui doit le savoir, que l'on chercherait à tirer les plus habiles conséquences d'un voyage que M. Henri, curé de Quimperlé, devait faire dans sa famille. Il y mettait une intention si mystérieuse qu'il l'avait annoncé un mois avant de l'exécuter. Je viens de lui en demander le sacrifice, pour continuer les utiles opérations de la translation de l'église paroissiale et de l'établissement du petit collège à Quimperlé : il s'est rendu à mon vœu.

« M. Péron est venu me voir et il est effectivement très extraordinaire qu'un ecclésiastique de mon Diocèse vienne me voir !

« Eh bien, Monseigneur, puisque ces misérables dénonciateurs me forcent de vous parler de moi, je vais vous dire quelles étaient les dispositions de ces deux ecclésiastiques aussi distingués par leurs lumières que par leur vertu, au moment où je suis arrivé dans mon Diocèse. M. le Curé de Quimperlé, découragé de toutes les tracasseries et de toutes les indignes inculpations dont il était l'objet, voulait se retirer dans sa famille et y vivre en simple particulier. Je suis parvenu à le décider à rester dans sa cure, en lui parlant de votre justice et de tout ce que nous devons attendre de la protection de Sa Majesté l'Empereur pour le bien de la religion. Il s'y est décidé et je dois vous dire, Monseigneur, que le bien qu'il y fait excite la plus vive reconnaissance de M. le Préfet.

« M. Péron avait été nommé chanoine honoraire. Il n'avait pas pris possession quoique nommé depuis longtemps ; il est venu me voir à Quimper, il a pris possession de sa place de chanoine honoraire. Je lui ai proposé

de se mettre à la tête de mon Séminaire, je lui ai demandé le sacrifice le plus pénible pour son cœur, car il vit à Saint-Paul, au milieu des amis les plus respectables et qui lui ont rendu les services les plus essentiels, il a accepté d'être supérieur de mon Séminaire.

« Certes, Monseigneur, je crois que ce sont des preuves que ces deux hommes estimables sont dévoués à l'ordre actuel, ils m'ont donné en particulier des preuves si touchantes de leur soumission et de leur attachement que je remplis un devoir sacré en vous exprimant les droits qu'ils ont à votre estime et à votre protection. Tout le respectable clergé de l'ancien Diocèse de Léon partage les mêmes sentiments; tous, sans exception, m'ont donné les preuves les plus touchantes de leur soumission et de leur dévouement... »

La lettre suivante adressée, vers la même époque, à un prêtre de Brest, fait connaître la ligne de conduite que l'Evêque entendait strictement suivre, à l'égard de ceux qui avaient prêté serment.

« Je dois vous dire, Monsieur, ce que j'ai déclaré en arrivant dans mon Diocèse. Je ne connais plus de constitutionnels, mon prédécesseur les a institués, placés dans des cures ou succursales. Je dois croire qu'il s'est assuré de leur foi, de leurs mœurs et de leur capacité. Je ne demande donc de rétractation à personne : ce sont les sentiments manifestés à l'avenir, c'est la conduite que je jugerai, et que je dois juger avec une grande sévérité.

« Si quelques individus, pour satisfaire au cri de leur conscience, croient devoir faire quelque déclaration, je veux que cette déclaration reste dans le secret du sanctuaire et je n'entends pas qu'on fasse le moindre éclat. Si l'individu, tourmenté par des remords, en parle aux personnes de sa connaissance, c'est son affaire, mais je ne veux pas que l'on puisse dire que d'autres prêtres l'ont exigé.

« Des hommes qui ne vivent que de dénonciations, comme certains animaux de poisons, osent bien dire, dans ce moment, que les constitutionnels sont persécutés et que l'on exige d'eux des rétractations. J'ai repoussé avec fermeté cette calomnie parce que je sais bien que personne dans mon Diocèse ne se permettrait une pareille conduite sans me connaître.

« En général, ce n'est pas à nous à parler de conversions, c'est au converti à en parler. Tous les convertis n'ont pas le courage dans le premier moment de faire une confession publique; il serait contre tous les principes de la prudence d'écarter ceux qui pourraient penser que l'on exige d'eux cette condition qui n'est pas nécessaire pour que Dieu soit satisfait et l'Eglise consolée. C'est la conduite que j'ai tenue à l'égard de M. Le Gac, chanoine de mon église. Il m'a fait faire, plusieurs jours avant sa mort, une déclaration très consolante, il en a parlé, je me suis borné à le dire à quelques ecclésiastiques respectables et discrets.

« Aussi, Monsieur, j'espère que vous regarderez votre ministère comme devant se borner au for intérieur. Vous êtes trop éclairé et trop sage pour que j'aie besoin de vous prescrire une ligne de conduite.

« Vous pouvez communiquer cette lettre à Monsieur le Curé de Saint-Louis de Brest. »

Le Mandement pour le Carême, donné à Quimper, le 5 Février 1806, est une exhortation pressante à revenir aux vertus antiques qui méritèrent à notre pays d'être appelé la Terre des Saints.

Au témoignage d'un correspondant, chanoine de Paris, on y trouve cet accent pastoral, ce ton noble, simple et affectueux qui font reconnaître sans peine l'héritier de l'ancien épiscopat français. En voici un large extrait :

« Ah ! N. T. C. F., Nous vous en conjurons par les entrailles de Jésus-Christ que, pendant le saint temps du Carême où nous allons entrer, nous vous voyons plus assidus à nos saints offices ; que votre recueillement et votre piété rendent votre foi sensible à tout le monde ; que la parole sainte qui vous sera annoncée dans notre Cathédrale, par un orateur aussi distingué par ses talents que par son zèle et par ses vertus, soit écoutée avec attention et respect. Et vous, jeunes gens, jeunes personnes, n'oubliez pas, surtout dans ce saint lieu, que la modestie et la pudeur sont le plus bel ornement de votre âge et de votre sexe. Ah ! je l'ai recueilli avec une vive émotion, le consolant témoignage que les avis paternels que je vous ai donnés le jour de votre Confirmation, avaient produit en vous de salutaires impressions. Qu'elles ne soient pas fugitives et passagères, et que la grâce de J.-C. les grave profondément dans vos âmes !

« Familles désolées que le Seigneur a conduites par la voie des épreuves et des malheurs, qui avez à déplorer la perte de votre fortune, et la perte encore plus sensible des objets les plus chers à votre tendresse, comme vous j'ai vu disparaître la prospérité de ma famille, et j'ai eu à pleurer des parents et des amis les plus chers à mon cœur.

« Ah ! venez avec moi déposer sur l'autel du Dieu de charité et de miséricorde toute l'amertume de ces cruels souvenirs. Etouffons pour jamais le germe de nos funestes divisions. Que la Religion fasse enfin tomber toutes les barrières que la haine et le ressentiment avaient élevées entre les familles et tout un peuple de frères. A l'exemple de nos pères dans la foi, n'ayons qu'un esprit et qu'une âme. Que l'Eglise consolée, partout où elle portera ses regards, ne considère plus que les enfants d'une même famille, la grande famille des chrétiens !

« Et vous, respectables habitants des campagnes, dont

les travaux pénibles et la vie habituelle sont un exercice continu de pénitence, vous êtes aussi l'objet de notre plus tendre sollicitude. Si nous n'étendons pas jusques à vous la dispense que nous accordons aux habitants des villes, c'est pour rendre un hommage solennel à votre fidélité inébranlable à la foi de vos pères et aux lois saintes de l'Eglise. Ah ! nous l'avons appris avec une vive émotion et une sensible consolation, que cette indulgence de notre part, loin de vous être agréable, aurait affligé vos cœurs religieux et fidèles. Pourquoi faut-il que je mêle à ces justes éloges des reproches sévères ? Mais je ne serais pas votre tendre père, si je n'avais pas le courage de remplir ce devoir sacré de mon ministère.

« Oui, je vous le dis avec toute l'ardeur du zèle qui me presse pour le salut de vos âmes, vous dégradez l'auguste caractère de chrétiens et d'enfants de l'Eglise, en vous livrant à un excès (1) qui altère et corrompt les heureuses qualités que vous avez reçues de la nature. Croyez-vous que la loi du jeûne ne soit pas aussi sacrée que celle de l'abstinence ? Et croyez-vous observer le jeûne lorsque vous vous livrez à un excès et à une intempérance dont les suites vous sont si souvent funestes et à vos familles ? Ah ! je vous en conjure par les entrailles de J.-C., par cette fidélité que vous avez conservée au milieu de la plus violente persécution, à la Religion de vos pères, habitants des campagnes, formez dans la sainte carrière de la pénitence qui va s'ouvrir pour votre sanctification, formez la généreuse résolution de pratiquer la sobriété, vous n'avez que ce généreux effort à faire pour être le meilleur des peuples de ce vaste empire. Puissé-je, lorsque j'irai au milieu de vous, recueillir de la bouche de vos respecta-

(1) L'ivrognerie.

bles pasteurs, le consolant témoignage que vous n'avez pas été insensibles à mes paternelles exhortations.

« Et vous aussi, N. T. C. Coopérateurs, dont le zèle et les travaux sont au-dessus de tous nos éloges, vous êtes la consolation et le soutien de notre Apostolat. Continuez à honorer le sacerdoce de J.-C. par vos vertus et par votre zèle pour le salut des âmes. Soyez toujours, par la pureté de vos mœurs, les modèles des peuples que vous gouvernez. Tracez-leur, par vos exemples, la route qui mène au Royaume céleste. Ministres de la réconciliation, « revêtez-vous des entrailles de la miséricorde divine ». Encouragez les pénitents par la tendre compassion avec laquelle vous les accueillerez. A l'exemple de votre divin maître J.-C., le pasteur des pasteurs, « qui n'est pas venu pour les justes mais pour les pécheurs ; qui n'achève pas de briser le roseau froissé et qui n'éteint pas la mèche qui fume encore », encouragez, fortifiez leur confiance. Soyez également éloignés d'une rigueur excessive qui désespère et d'une molle indulgence qui inspire une funeste sécurité.

« Pour nous, N. T. C. F., puissions-nous, dans tout le cours de notre carrière pastorale, ne pas nous montrer tout à fait indigne de cette école célèbre (1) où j'ai recueilli de si grands exemples de vertu ; où j'ai vu la science modeste exciter et nourrir l'émulation avec la bonté la plus paternelle... »

La différence établie, pour l'observance du Carême, entre les habitants des villes et ceux des campagnes, souleva bien des questions et des objections. Les prêtres, les ex-nobles, les bourgeois et autres vivant comme eux, dans les campagnes, peuvent-ils faire gras, les quatre jours de la semaine comme en ville ? Les paysans, jadis

(1) Le Grand Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

scandalisés qu'on eût permis le gras, s'étonnent aujourd'hui de n'être pas compris dans la dispense accordée aux habitants des villes, et les pasteurs ont bien de la peine à leur faire comprendre que cette exception est tout à leur honneur. C'est qu'ils ne sont plus malheureusement, pour les mœurs et la façon de penser, ce qu'ils étaient avant la Révolution ou même il y a quelques années, et M. de Troërin fait suivre cette remarque de ces détails navrants : « Cette boisson habituelle d'eau-de-vie les a tous perdus. Hommes, femmes et enfans de 9 ou 10 ans boivent de cette liqueur à plein verre et quelques-uns comme de l'eau ordinaire. L'eau-de-vie est presque pour rien et les jours de marchés on ne voit que gens ivres et il n'est pas rare d'en trouver morts sur les chemins. » On comprend dès lors l'indignation qui éclate dans la Lettre Pastorale et l'on pardonne à son auteur ce mélange de *je* et de *nous* que lui reprochait amicalement le chanoine de Paris.

Désireuse de faciliter à son neveu l'abstinence du Carême, M^{me} de L'Arboust lui fit envoyer de la Capitale, par le roulage : « six boisseaux d'haricots, deux boisseaux de pois, deux boisseaux de lentilles, deux livres de fécule de pommes de terre, quinze livres de vermicelle et six livres de semouille ». On dirait les préparatifs d'un campement en pays dévasté.

*
* *

A peine avait-il eu le temps de se mettre au courant des affaires du Diocèse, que Mgr Dombidau eut la douleur de perdre, coup sur coup, ses deux vicaires généraux, MM. de l'Archangel et Frolo. Il en fit part à son clergé

en des termes vraiment émouvants et profondément édifiants.

« NOS TRÈS CHERS COOPÉRATEURS,

« Je vous annonce, avec une profonde douleur, la mort de Monsieur l'abbé Gillart-de-Larchantel, vicaire général de notre Diocèse. Quoique son âge avancé nous eût préparé à cette cruelle séparation, elle ne nous a pas été moins sensible. Il avait conservé toute la force de son esprit, et sa sagesse, fruit d'une longue expérience, nous était d'une grande utilité pour le gouvernement de ce vaste Diocèse.

« Il s'était attaché à nous avec l'affection la plus tendre ; il cherchait à adoucir les peines inséparables de notre administration, par des motifs puisés dans sa foi vive et dans sa confiance dans la miséricorde de Dieu.

« Toutes les fois que nous avons rempli quelque fonction de notre Saint Ministère, rien n'était capable de le faire renoncer de nous assister.

« Quelle impression de vénération ne faisait-il pas éprouver à tous les Fidèles, quand ils voyaient ce respectable vieillard soutenir avec un courage admirable les fatigues des plus longues cérémonies !

« Sa foi, son zèle pour la Religion lui faisaient retrouver les forces de sa jeunesse. Une vie consacrée toute entière à instruire et à édifier, devait se terminer par la mort des Justes. Aussi, N. T. Ch. Coopérateurs, dès qu'il s'est senti atteint de la maladie à laquelle il vient de succomber, toutes ses pensées, tous ses sentiments se sont élevés vers le Ciel, l'objet constant de ses travaux et d'une vie consacrée à la pratique de toutes les vertus.

« Une calme résignation, une ferme confiance dans la miséricorde de Dieu, lui ont fait supporter les plus vives douleurs avec une patience inaltérable ; l'on peut dire de

lui ce que les livres sacrés nous ont transmis d'un Saint Roi d'Israël : Il a vu la mort avec le grand caractère et la sérénité du Juste. *Spiritu magno vidit ultima.*

« Avec quelle touchante ferveur il a reçu le Dieu de toute consolation et les derniers Sacrements de l'Eglise ! La veille de sa mort, nous avons eu encore la satisfaction de le voir jouir de toutes les facultés de son esprit, lorsque notre voix attendrie lui rappelait tous les motifs de la confiance qu'il devait avoir dans la miséricorde de Dieu, cette vie remplie de bonnes œuvres, de zèle pour le salut des âmes et d'une constante édification, son âme pure et modeste s'humiliait, et levant ses mains défaillantes vers le Ciel, sa voix presque éteinte nous répétait : « La miséricorde de Dieu, la miséricorde de Dieu » !

« Ah ! nous l'espérons, N. T. Ch. Coopérateurs, que le Dieu de miséricorde l'aura reçu dans son sein ; qu'il aura assigné une place dans le séjour de l'éternelle paix à cet homme pacifique, à cet homme doux et humble de cœur. Mais comme les âmes les plus pures ont toujours quelque tache aux yeux de celui qui juge la justice même, offrons pour lui la Victime sainte, afin de hâter le moment où le Seigneur le recevra dans ses tabernacles éternels.

« Donnée à Quimper, le 27 Février 1806.

« † P. V., Evêque de Quimper. »

« NOS TRÈS CHERS COOPÉRATEURS,

« Le Seigneur vient encore de nous affliger vivement par la perte que nous venons de faire de Monsieur Frolo, vicaire général de notre Diocèse.

« Vous avez pu apprécier, dans vos rapports avec lui, toutes les qualités respectables et aimables qui le distinguaient. Nous avons toujours trouvé en lui cet esprit de

modération et de sagesse qui forme les hommes dignes de remplir des fonctions aussi délicates.

« Il avait acquis des connaissances très étendues sur toutes les parties de notre Administration. Il savait apprécier le mérite, et il lui rendait justice avec la plus sévère impartialité. Indulgent par caractère, il ne l'était jamais jusqu'à la faiblesse ; et cet homme doux et bon était sévère quand son devoir l'exigeait.

« Rempli d'une piété éclairée, il a conservé, dans toutes les habitudes de sa vie, les pratiques austères de l'état auquel il s'était consacré dès sa plus tendre jeunesse. Il s'imposait, sans aucune affectation, les privations les plus rigoureuses. Il était pauvre pour lui ; tout ce qu'il possédait était consacré à soulager l'infortune et à réparer des églises. Ses dernières volontés sont encore des bienfaits pour notre Cathédrale et pour notre Séminaire.

« Que de preuves il nous a données de sa tendre affection pour nous ! Tous les soins, toutes les attentions de la plus délicate amitié, il nous les a prodigués.

« Dans l'espace d'un mois, nous avons perdu les deux Coopérateurs de nos travaux et de notre sollicitude pastorale. Nous avons trouvé, dans tous les deux, avec la réunion des vertus, du zèle et des talents, ce tendre intérêt pour nous qui a si souvent adouci les peines inséparables de notre Ministère.

« En rendant à tous les deux les derniers devoirs de la Religion, nous avons mêlé à nos prières les vives émotions de notre reconnaissance et de nos regrets.

« J'ai déjà recommandé le premier à vos prières ; je réclame pour tous les deux le précieux secours de vos saints Sacrifices.

« Donné à Quimper, le 19 Mars 1806.

« † P. V., *Evêque de Quimper.* »

Pour les remplacer, l'Evêque fit choix d'abord de M. Le Dall de Tromelin, qui avait été désigné par M. de l'Archan-tel lui-même, puis de M. de Poulpiquet de Brescanvel, qui devait plus tard lui succéder. Tous deux étaient Léonards et « bons Léonards » ayant séjourné à Léon, « la Terre Promise, où l'on a du zèle pour la gloire de Dieu ». Avec MM. Costiou et Le Clanche, spécialement chargés du secrétariat, ils constituaient la famille épiscopale et formaient comme une société d'ancien régime exquise de délicatesse et de simplicité d'où le souci des affaires sérieuses n'excluait pas la fine bonhomie.

A Landerneau, M. de Troërin remplissait, depuis quelque temps déjà, les fonctions de grand Vicaire pour l'arrondissement de Brest ; il en reçut le titre, au mois de Mai 1806, et dès lors sa correspondance devint encore plus active, tant avec l'Evêque qu'avec ses collaborateurs, en particulier M. de Poulpiquet, son ancien confrère, et M. Costiou, son camarade d'équitation. Elle permet de suivre, au jour le jour, le lent et difficile effort de l'administration diocésaine pour restaurer la vie paroissiale presque partout désorganisée et l'on peut ainsi se faire une idée assez exacte de la situation du Diocèse de Quimper et de Léon, au lendemain du Concordat.

Chanoine de Léon, au moment de la Révolution, M. de Troërin, dont la famille était originaire de Guitévéde, vint au retour de l'émigration s'établir chez sa nièce, mariée à M. de Réals, rue Fontaine-Blanche, à Landerneau. « Qui ne connaît point Landerneau ? sa lune est connue dans tout le globe. » Il s'y trouvait admirablement placé pour recevoir les doléances du clergé de Léon qu'il se chargeait ensuite de transmettre à Quimper, le plus souvent par un exprès ou par une occasion.

La nouvelle circonscription des paroisses décrétée par

l'article 9 du Concordat ne s'opérait que lentement ; il ne suffisait pas d'ouvrir les églises et les chapelles publiques, il fallait encore les desservir. Or, la disette est d'autant plus grande que les prêtres ex-constitutionnels ne parviennent guère à se faire accepter. « Ils feraient des miracles aussi évidents que le soleil en plein midi : on n'y croirait point. » On ne veut pas surtout de ceux qui ont été ordonnés par Expilly et qu'on appelle « Expilliens », c'est à qui les fuira le plus. On les englobe dans la même réprobation que deux ou trois moines défroqués qui scandalisent les villes de Brest et de Landerneau, « buvant de l'eau-de-vie comme une tanche boit de l'eau naturelle », exerçant toutes sortes de métiers et cependant réduits à la misère, au point que l'un d'entre eux « n'a qu'une chemise, les hauts d'une paire de bas et une perruque qui a l'air d'un nid de pie ». M. de Troërin recueillit ce malheureux, il le fit habiller, le mit en pension dans une bonne famille, et tant par ses exhortations que par ses bontés, réussit à le relever de sa chute jusqu'à lui confier un poste d'auxiliaire dans l'une des paroisses avoisinant Landerneau.

C'était d'ailleurs une des fonctions les plus délicates, mais aussi les plus consolantes de son ministère, que de régulariser la situation des prêtres qui avaient prêté serment. Il s'y employait de toute son âme, mais persuadé « qu'on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre », et suivant d'ailleurs la ligne de conduite établie par Mgr Dombidau lui-même, il blâmait nettement ceux qui voulaient imposer à tous la même formule de rétractation, n'en voulant point d'autre, « fût-elle dictée par un ange descendu du ciel, à cet effet » !

Dans le seul arrondissement de Brest, quarante-huit cures ou succursales n'ont qu'un seul prêtre et trente-quatre églises en ont deux ou trois, mais dans quel état

de fatigue et de dépérissement ! Ainsi, des deux vicaires de Bodilis, l'un M. Cabioc'h, est à bout de forces ; l'autre M. Goasduff, se ressent de sa détention à l'île de Ré, « où l'on a fait périr les prêtres à petit feu ». On a remarqué, d'ailleurs, que les prêtres qui ont séjourné en Espagne ont également beaucoup souffert.

Le desservant de Plouguin ne peut quitter Trégarantec : « Il est paralytique et presque imbécile ». A Ploudalmézeau, M. Rouallain, licencié en Sorbonne, de la licence de M^{re} André, supplie qu'on lui donne un autre vicaire : « Il est vif, mais c'est un excellent cœur et qui m'a rendu service en Angleterre ». Les habitants de Lampert demandent à être rétablis en succursale : ce n'est pas l'avis du desservant de Ploumoguier. On pourrait laisser à Tréglo-nou son recteur : il y est depuis plus de trente ans. De même, à Coatméal, où M. Le Guen est « sobre et petit mangeur ». Pour des raisons toutes différentes, telle autre petite paroisse doit être conservée « parce que sa population est composée, en grande partie, de voleurs, d'assassins et de mauvais sujets à tous égards ». Il restait, en effet, dans les campagnes un certain nombre d'individus tarés, dernière écume des jours troublés. Etrangers pour la plupart au pays, on les disait soudoyés par l'or anglais pour fomenter des troubles et empêcher la pacification religieuse, qui apparaissait comme le plus solide appui du pouvoir nouveau.

Dans les petits ports et même dans les bourgs, quelques « demi-philosophes » professaient un certain scepticisme qui les rapprochait des citadins.

Souvent aussi, on se heurtait au mauvais vouloir des municipalités. Le presbytère de Plouvien appartient à M. L..., « un philosophe étranger, acquéreur de biens nationaux, juif dans le principe, à ce que l'on croit, mais se disant bon catholique ». Il prévient le desservant que

le conseil municipal va renoncer au bail consenti et M. Marc, avant de rejoindre Gouesnou, sa nouvelle paroisse, doit payer les deux années de location en retard, bien que la petite provision d'or anglais que ses leçons lui ont procurée pendant l'émigration commence à s'épuiser. On propose à son successeur l'autre bout d'une maison où est logé son vicaire : c'est « une bicoque et un petit nid à rats, communiquant avec d'autres fermiers ; il sera peut-être obligé de faire la cuisine dans sa chambre à coucher ». A Plouguin, on jette les meubles de M. Quééré, vicaire, hors d'une maison dont la commune s'était engagée à payer le loyer. A Kernilis, le maire, bien que suspendu « pour avoir avalé quelque charrette ferrée », continue de mener tout. A Daoulas, le maire, ivre les trois quarts du temps, ne veut pas donner les 300 livres qui avaient été fixées pour la location du presbytère. Les prêtres de Plounéour-Trez sont logés dans une crèche, et la paroisse dut être supprimée « jusqu'au moment qu'il sera donné à son desservant un logement convenable et conforme aux lois ». Seul, le vénérable M. Corfa — il est de 1728 et prêtre de 1754 — fut autorisé à y résider pour garder la sainte réserve et célébrer la messe le dimanche. M. le Maire a pris l'habitude de monter en chaire, après le prône, « pour y débiter sa marchandise civile », et quand il a fini, ce qui est fort long, il fait signe au célébrant qu'il peut continuer le saint sacrifice. Ploudiry fut également privé de pasteur, pendant quelque temps, grâce aux agissements de M..., secrétaire du juge de paix, « bonnet rouge, serpent se cachant sous l'herbe, ami de N..., notaire au Faou, qui a dénoncé sa mère et l'a fait périr sur l'échafaud ». M. Mével, desservant de Bodilis, accepta de rendre service à Ploudiry, où il avait passé du temps pendant la Révolution, mais pour lui permettre de rester dans sa paroisse le 15 Août, jour du pardon, M. de

Troërin lui-même dut chanter la messe à Ploudiry. Il y fut reçu solennellement, et son rapport à l'Evêque sur l'état d'esprit de la population étant plutôt favorable, un nouveau curé fut nommé qui vit son confessionnal assiégé jusqu'après midi, au point de n'avoir souvent pas le temps de dire la sainte messe.

Peu à peu, les chapelles se rouvrent où l'on célèbre de temps en temps, d'où l'on peut porter le bon Dieu ; des jeunes gens et des jeunes filles, stylés par le desservant, y réunissent les enfants pour leur apprendre la lettre du catéchisme, « moyen employé avec succès, avant et pendant la Révolution ».

M. de Troërin eut la joie d'assister à ce réveil de la pratique religieuse ; il y contribuait dans la mesure de ses forces, mais elles commençaient à le trahir. Il était atteint d'une maladie incurable, *ar gozni*, qu'il décrivait ainsi dans une lettre à M. de Poulpique : « On veut que je prenne médecine, mais j'ai entendu à ma tante de Kersauzon qu'il ne fallait pas trop remuer les vieilles charpentes ; la mienne n'est plus susceptible de grosses réparations, les pièces principales commencent furieusement à s'user, sans qu'il y ait de remède que la patience, en attendant qu'il plaise au grand charpentier de donner le grand coup de hache pour jeter toute la boutique en bas. »

Au mois de Juin 1806, M^{sr} Dombidau, accompagné de MM. Dumoulin et Costiou, entreprit une première visite pastorale au pays de Léon. De Landerneau, où il était le 12, l'Evêque se rendit d'abord à Brest, où il présida la procession de l'octave de la Fête-Dieu et la plantation de la croix dans le nouveau cimetière de la paroisse Saint-Louis, puis à Morlaix et à Saint-Pol ; c'est dans cette dernière ville qu'il reçut ses souhaits de fête, à la Saint-Pierre. Au retour, il passa encore par Landerneau et

s'arrêta au Faou et à Châteaulin. Il recueillit partout les témoignages de la vénération la plus touchante.

En Septembre, l'Evêque fit une visite à Quimperlé, mais il renonça à son projet de pousser jusqu'à Carhaix. « Tant mieux, s'écriait M. de Troërin, car les routes ne sont pas sûres ». L'aventure de M^{sr} de Pancemont, arrêté et retenu comme ôtage par *les brigands* était encore toute récente, et M. Jarry, secrétaire de l'Evêché de Vannes, venait précisément de recommander à M^{sr} Dombidau de passer l'hiver chez lui et de renoncer aux campagnes apostoliques, à moins d'être solidement escorté. « Pour mon compte, ajoutait-il, je suis bien décidé à ne pas emporter que mon bréviaire, mais à y joindre une paire de diurnaux de la dernière édition. » Dans l'entourage de l'Evêque de Quimper, on ne songeait pas à user de pareille circonspection.

*
* *

Dans une note pour le Ministre des Cultes du 15 Février 1806, Napoléon — après avoir rappelé la nécessité de consacrer les dates solennelles et de diminuer cependant le nombre des fêtes qui distraient le peuple de ses travaux — proposait de célébrer à la fois l'époque de la naissance de l'Empereur et celle de la ratification du Concordat. Etablie le 15 Août, la Saint-Napoléon n'augmenterait pas les jours chômés et peut-être effacerait, peu à peu, les anciens souvenirs et les traditions monarchiques attachés à la procession du Vœu de Louis XIII.

Dès le 24 Mai, le Cardinal Légat adressait aux évêques, « rédigée d'après d'exactes recherches, » la légende du saint jusque là profondément inconnue. On avait décou-

vert, parmi les courageux confesseurs qui subirent le martyre dans la ville d'Alexandrie, sous Dioclétien, un « Neapolis » ou « Neapolos », nom grec qui, d'après la manière de prononcer introduite en Italie au moyen-âge, se serait transformé peu à peu en *Napoleo*, puis à l'italienne, en *Napoleone* (1). Une instruction très détaillée réglait l'ordre de la cérémonie.

M^{gr} Dombidau en fit le dispositif d'un Mandement donné à Quimper, le 24 Juillet 1806.

« Art. I^{er}. — La fête de saint Napoléon, patron de Sa Majesté, sera réunie, à perpétuité, à celle de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie.

« Art. II. — L'on ajoutera à la messe les oraisons d'un martyr non pontife dont la première est *Preſta quæſumus*, etc.

« Art. III. — MM. les Curés et Desservants se concerteront avec les autorités locales pour l'heure à laquelle sera prononcé le discours qui rappellera l'objet de cette solennité, et celle de la procession qui sera suivie d'un *Te Deum*. Les autorités civiles et militaires seront invitées à assister à cette solennité.

« Art. IV. — Nous officierons pontificalement ledit jour dans notre Eglise cathédrale, et, à la fin de la messe, nous donnerons, conformément aux pouvoirs qui nous sont accordés par l'*Indult*, la bénédiction papale avec indulgence plénière. Le soir, à trois heures et demie, il y aura, à l'issue des vêpres, un discours analogue à la circonstance, avant la procession qui se rendra à Saint-Mathieu, et au retour de laquelle il sera chanté un *Te Deum*. Les autorités constituées seront invitées à y assister. »

(1) Cité par d'Haussonville : *L'Eglise romaine et le premier Empire*, II, 252.

Quelques jours après, paraissait une circulaire préfectorale, en la même forme d'exhortation suivie d'un arrêté. L'Evêque citait Moïse et Josué, David et Judas Machabée ; le Préfet rappelait Cyrus et Romulus, Confucius et Zoroastre, et ajoutait à la cérémonie religieuse des danses publiques, des luttes et d'autres jeux gymniques « à l'usage du pays ».

M. Portalis lui-même voulut bien féliciter Mgr Dombidau du bon esprit dont il était animé ; il ne doutait point que son Mandement n'ait produit un heureux effet sur le troupeau confié à sa sollicitude.

De cette influence épiscopale, Napoléon attendait autre chose que des manifestations plus ou moins enthousiastes en l'honneur de son saint Patron.

La loi de la Conscription commençait à peser lourdement sur les campagnes. Sous le Consulat, on n'appelait qu'une faible partie du contingent : trente mille hommes par classe de deux cent à deux cent cinquante mille ; de plus, le tirage et le remplacement exonéraient quelques privilégiés de la fortune ou du sort. Mais à partir de 1805, ces adoucissements disparaissent, et la Grande Armée absorbe tout le contingent disponible.

Alors commence la chasse aux réfractaires. En Avril 1806, Mgr Dombidau, en communiquant aux Curés la liste des conscrits qui n'ont pas obéi à la loi, les exhorte à employer toute l'autorité de leur ministère pour les ramener au devoir et à l'honneur. « C'est à nous, Ministres de la Religion, à leur rappeler les anathèmes dont elle a toujours frappé les lâches qui se dérobent à la sainte obligation de servir leur Patrie. Vous leur représenterez aussi combien ils se rendent coupables envers leurs familles qu'ils exposent à toute la rigueur de la loi ; combien aussi qui, dans cette vie errante que leur position nécessite, deviendront plus coupables encore et seront la honte et

le désespoir de leurs familles. » Dans plusieurs cantons, d'ailleurs, on ne compte pas un seul déserteur.

La formation de la quatrième coalition, au moment même où la Grande Armée s'appretait à rentrer en France, amena Napoléon à devancer l'appel des conscrits ; une circulaire ministérielle, datée du 5 Décembre 1806, sollicitait encore le concours des Evêques pour en faciliter l'exécution. « Il vous appartient, disait Portalis, de présenter aux hommes confiés à votre sollicitude pastorale les raisons imposantes d'une mesure qui devance seulement de quelques mois la marche ordinaire de la conscription et dont les résultats infaillibles seront le bonheur de la France et le repos du monde. » Dans une nouvelle lettre du 20 Décembre 1806, Mgr Dombidau exhortait les Pasteurs à développer, au prône de la messe paroissiale, toutes les considérations que leur inspireraient leur zèle pour la Religion et leur dévouement pour son auguste restaurateur. La plus pressante était évidemment la paix définitivement conquise et fondée sur des bases inébranlables :

« Il faut enfin que ses victoires ne se terminent plus par des traités qui ne sont, de la part de nos ennemis, que des trêves perfides. Il faut que son amour pour son peuple et l'impatience de lui faire ressentir les douceurs de la paix, ne l'arrêtent plus dans le cours de ses triomphes, que lorsqu'il aura fondé un nouvel ordre politique, qui puisse rendre impuissantes l'ambition de ses ennemis et leurs fureurs insensées. Ce moment n'est pas éloigné. L'activité de son génie et surtout cet ascendant qui lui vient du Ciel, auront bientôt élevé ce monument immortel de sa gloire et du repos des nations. Encore quelques efforts et nous n'aurons plus à gémir sur les calamités de la guerre et sur l'interruption du commerce qui laisse sans valeur les productions de nos travaux et de notre

industrie. Alors se réaliseront, pour le bonheur de la France, tous ces vastes projets que le génie de notre auguste Empereur a formés pour rendre la nation française la plus heureuse des nations. Alors surtout se manifesteront toutes ces vues profondes pour affermir cette Religion sainte, le plus solide appui de l'ordre social et le premier besoin des peuples de ces contrées. Ah ! quelle serait la destinée de cette Religion divine, si les projets insensés de nos implacables ennemis pouvaient se réaliser ? Est-ce l'Angleterre, est-ce la Prusse protestantes qui nous en auraient garanti le libre et consolant exercice ? Voyez l'oppression de cette portion de l'Eglise catholique dans les contrées que les événements ont soumises à leur domination. Temples augustes, Autels sacrés que notre invincible Empereur a relevés, vous seriez de nouveau profanés et renversés ! Ces respectables ministres qu'il a rappelés de leur exil et rendus à notre amour et à notre estime, ils seraient encore proscrits et persécutés ! »

Cette exhortation ne resta pas sans effet ; elle était d'ailleurs accompagnée de mesures disciplinaires qui allaient jusqu'au refus d'absolution et d'admission à la Table Sainte. Quelques mois après, Mgr Dombidau lui-même avait la consolation de constater que ceux qui « furent un instant sourds à la voix de la religion et de la patrie se sont empressés de réparer ce moment d'égarement en obéissant à leur sainte autorité ». Et M. le Commissaire de police de Brest précisait l'importance de l'intervention épiscopale lorsqu'il disait : « Il faut être juste ; ce n'est pas à la gendarmerie que l'on doit la réunion des conscrits, c'est aux prêtres. Je l'ai écrit au Ministre de la police générale. » Aussi l'Evêque se croyait d'autant plus favorisé à solliciter des exemptions pour les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique.

« Nous aurons, disait-il, plus d'autorité sur les esprits

en leur faisant sentir la nécessité d'obéir à la loi de la conscription quand nous pourrions leur dire que Sa Majesté l'Empereur en adoucit la rigueur pour leur assurer la perpétuité du ministère ecclésiastique. » Vingt et un conscrits de la classe 1808 sont désignés pour bénéficier de la faveur impériale, mais les dossiers sont très difficiles à établir, car « l'Ogre » devient insatiable.

Cependant, sur les instances de son ami Portalis, l'Evêque de Quimper venait encore de rendre un nouveau service à la cause impériale. Le 21 Avril 1807, Napoléon écrivait à son Ministre des Cultes : « Il serait convenable, surtout dans la Bretagne et la Vendée, si quelque évêque prenait cela sur lui, qu'il fit un mandement pour faire connaître les persécutions qu'éprouvent les catholiques d'Irlande et recommander de faire des prières pour qu'ils jouissent de la liberté des cultes ». On pense bien que cette liberté n'entraînait qu'au second plan de ses préoccupations ; ce qui importait surtout, c'était d'entretenir l'agitation dans les provinces de l'Ouest contre les odieuses machinations de la perfide Albion. M. Portalis fit part à Mgr Dombidau du désir impérial par une lettre toute confidentielle datée du 4 Mai 1807.

« Ne penseriez-vous pas, disait-il, que, dans les circonstances actuelles, l'intérêt de la Religion et celui de l'Etat solliciteraient également quelques démarches de la part des premiers pasteurs dans le pays confié à votre sollicitude pastorale, pays dans lequel les Anglais cherchent toujours à tromper ou à séduire l'opinion ? » L'Evêque fit remarquer qu'il ne lui paraissait pas opportun ni charitable de publier un mandement où il ne fût question que des sévices infligés par les Anglais à nos frères d'Irlande ; il se proposait d'en parler incidemment dans une lettre nouvelle sur la conscription. Le Ministre répondit qu'il n'y voyait pas d'inconvénient, à condition que la

chose parût toute spontanée. « L'essentiel, ajoutait-il, est que vous donniez à cet objet le développement convenable, que vous établissiez un parallèle entre ce que le gouvernement anglais fait contre les catholiques et ce que notre Empereur fait pour eux en France et hors de France ; que vous ordonniez enfin des prières publiques. » Tel est, en effet, le canevas du « Mandement de Mgr l'Evêque du Diocèse de Quimper au sujet de la conscription de 1808 et qui ordonne des prières pour demander à Dieu de faire cesser la persécution qu'éprouve l'Eglise catholique d'Irlande. »

L'Angleterre y est présentée comme un gouvernement « qui ne semble trouver sa gloire et son bonheur que dans les calamités des autres nations » et comme « un peuple suscité et égaré qui insulte, avec tout le fanatisme des sectes, à la Religion catholique et à son vénérable chef ». Sa politique d'oppression vis-à-vis de l'Irlande catholique est mise en opposition avec l'attitude de l'Empereur, qui ne se contente pas de protéger et d'affermir la religion catholique dans ses Etats, mais qui vient de stipuler formellement, par le traité de paix conclu avec la Saxe, la tolérance la plus entière et la plus absolue en faveur des catholiques, jusqu'à ce moment privés de tous droits de cité.

A ces causes, l'Evêque ordonne de dire tous les jours à la sainte messe, pour demander à Dieu de faire cesser la persécution qu'éprouve l'Eglise catholique d'Irlande, l'oraison *Contra Persecutores Ecclesiarum*, tant que durera cette persécution.

L'article 39 de la loi du 18 Germinal an X (Articles organiques) avait stipulé qu'il *n'y aurait plus qu'un Catéchisme pour toutes les Eglises de France* ; mais la rédaction de cet opuscule donna lieu à beaucoup de tiraillements (1),

(1) D'Haussonville : *Op. cit.*, 258.

et c'est seulement dans la première quinzaine d'Août 1804 qu'il fut mis en circulation.

En adressant à l'Evêque de Quimper un exemplaire du nouveau Catéchisme, le Ministre des Cultes marquait que l'intention de Sa Majesté était qu'il fût publié dans le diocèse avant la fin du mois et annoncé par un mandement.

Une note du Ministre de la Police — officieusement communiquée à Mgr Dombidau — nous apprend qu'à la date du 4 Février 1807, le nouveau Catéchisme de l'Empire n'était pas encore en usage dans le diocèse de Quimper. Ce retard, assure Fouché, produit mauvais effet. Il ajoute que M. Bernicot, curé de Saint-Louis de Brest, exhorte ses paroissiens à apprendre l'ancien Catéchisme à leurs enfants, et prétend que l'Evêque de Quimper hésite à imposer le nouveau, parce qu'il contient des notions incomplètes ou même inexactes.

Le reproche était grave : l'Evêque de Quimper s'en défendit vivement dans une lettre explicative au Ministre des Cultes.

« Je reçois votre lettre du 21 Février et la copie de la lettre de Son Excellence le Ministre de la Police générale.

« Je puis, Monseigneur, vous expliquer bien facilement la cause du retard de la publication du nouveau Catéchisme dans mon diocèse et même la cause de la dénonciation qui en a été faite.

« Je vous observerai, Monseigneur, que j'ai été un des premiers à vous exprimer mon sentiment sur le nouveau Catéchisme et mon empressement à l'adopter, mais je dois le publier dans la langue française et la langue bretonne ; il a donc fallu le traduire dans cette dernière langue. Cet ouvrage a exigé un travail difficile, parce qu'il faut adopter un breton qui peut être entendu dans toutes les parties de mon Diocèse et dans celui de Saint-Brieuc ; or, il existe dans mon Diocèse trois ou quatre espèces de breton.

« Je me suis arrangé avec l'Evêque de Saint-Brieuc, dont l'imprimeur fournira au mien tous les exemplaires en français, et le mien, à son tour, lui fournira tous les exemplaires bretons. Nous avons trouvé dans cet arrangement une grande économie ; puis, mon imprimeur a été dangereusement malade et l'impression a été nécessairement retardée. Nous n'avons pas comme à Paris des ouvriers qui puissent le remplacer. Le Catéchisme n'est pas plus publié dans le diocèse de Saint-Brieuc que dans le mien, il faut tout observer dans des pays où les innovations éprouvent toujours quelque résistance. Si j'eusse publié le Catéchisme français avant le breton, les peuples des campagnes se seraient plaints que l'on préférerait les villes et qu'on ne s'occupait pas d'eux avec la même sollicitude.

« Je vous déclare, Monseigneur, quoi qu'en dise le dénonciateur, que le retard de la publication du Catéchisme n'a produit aucun mauvais effet dans mon diocèse, parce que la cause de ce retard est si connue et si publique, que l'on le trouve tout simple et très naturel.

« Mais je vais vous expliquer je crois très clairement la cause de la dénonciation faite à Son Excellence le Ministre de la Police générale.

« Deux libraires de Brest avaient fait leurs spéculations sur la vente de ce Catéchisme, ils m'ont même écrit pour me proposer des primes pour mon séminaire et pour d'autres œuvres que je leur désignerais. J'ai répondu que mon imprimeur seul serait chargé de la vente et que je ne donnerais mon consentement à la vente d'aucun exemplaire à la tête duquel mon mandement ne se trouverait pas.

« Les libraires de Brest qui avaient fait venir des exemplaires de Paris avaient désiré que je publiasse mon mandement avant que mon imprimeur et celui de l'Evêque

de Saint-Brieuc eussent terminé leurs opérations. J'avais de bonnes raisons pour ne pas le faire et je crois que ce sont ces raisons qui seules produisent le *mauvais effet* que l'on prétend que la non publication de mon mandement a produit. Je crois encore que le dénonciateur a été, j'aime à le croire, sans s'en douter, l'instrument du ressentiment de ces libraires.

« Que M. le Curé de Saint-Louis de Brest ait continué à faire enseigner l'ancien Catéchisme, il le faut bien, car il ne faut pas que l'instruction religieuse cesse parce que l'on doit publier un nouveau Catéchisme ; qu'il ait encore dit qu'il n'en enseignerait pas d'autre sans mon ordre, il n'a encore dit que ce qu'il devait dire.

« Mais qu'il ait insinué que le *nouveau Catéchisme causait des scrupules à ce prélat* (l'Evêque de Quimper) je ne balance pas à vous assurer que c'est une atroce calomnie. M. le Curé de Brest sait très bien mon opinion, il n'ignore pas que le Catéchisme s'imprime et il sait très bien qu'il ne me cause aucun scrupule.

« Au reste, Monseigneur, ce que je ne vous aurais pas dit sans cette *bienveillance* du dénonciateur, c'est que j'ai été consulté par des confrères dans l'épiscopat, sur quelques explications qu'ils auraient désiré mettre en forme de supplément à la fin du Catéchisme. J'ai répondu que nous en avions le droit, mais que ce Catéchisme renfermant toute la doctrine de la foi de l'Eglise, je trouvais la chose inutile et même qu'elle pouvait avoir des inconvénients. Ils se sont rendus à mes raisons et ils feront imprimer le Catéchisme purement et simplement. Voilà, Monseigneur, les *scrupules* que me cause le nouveau Catéchisme. Je rougis, je vous l'avoue, d'avoir à répondre à de telles absurdités. Si tout le monde se bornait à faire son métier, l'on ne me ferait pas perdre un tems que je puis mieux employer

« Au reste, je vous réponds que j'épuiserai à fond cette affaire ; j'écrirai à M. Bernicot, curé de Saint-Louis de Brest, et je transcrirai les propos qu'on lui prête, pour qu'il me réponde article par article. En attendant, je puis vous garantir, Monseigneur, que j'ai disposé les choses de manière que le nouveau Catéchisme sera reçu avec confiance et plaisir, que mon clergé sera unanime dans le respect avec lequel il le recevra et qu'il ne négligera rien pour que les fidèles partagent ce sentiment.

« Je vous ai donné les raisons évidentes et légitimes qui en retardent la publication, tout mon diocèse sait que malgré mes occupations multipliées, je ne néglige pas cette partie importante de mes devoirs. Je suis même persuadé que le dénonciateur ne l'ignore pas, mais je sais aussi que la déclaration que j'ai faite de n'autoriser que mon imprimeur à la vente du Catéchisme et des exemplaires seuls qui auraient en tête mon mandement, n'a pas été agréable à tout le monde.

« Vous pardonnerez, Monseigneur, à un peu de chaleur que vous remarquerez dans ma lettre, mais je vous assure qu'il est pénible, pour des Evêques dont tous les instants sont consacrés au bien de la religion et à servir Sa Majesté l'Empereur avec le plus pur dévouement, d'être fatigués par des misérables tracasseries qui n'ont pas le plus léger fondement. »

Le Mandement de Mgr l'Evêque de Quimper parut le 15 Mai 1807. De larges extraits, empruntés au rapport adressé à Sa Majesté l'Empereur et Roi, démontraient l'excellence du nouvel enseignement qui venait enfin remplir le vœu du Concile de Trente et celui de l'Eglise gallicane.

« Le Cathéchisme à l'usage de l'Eglise de France, N. T. C. F., que nous vous adressons, a été examiné par le représentant du Saint-Siège, muni de tous ses pouvoirs.

Il nous le propose, il nous le recommande comme l'ouvrage presque tout entier de Bossuet. A ce nom, l'honneur et la gloire de l'Eglise gallicane, qu'elle a placé avec une religieuse vénération au rang des plus savans et des plus éloquens Pères de l'Eglise, tous les Evêques s'inclinent avec respect. »

Ils ignoraient que, loin d'être autorisé par le Pape à favoriser la rédaction d'un nouveau catéchisme, le représentant du Saint-Siège à Paris avait reçu de Pie VII les ordres les plus formels, pour agir dans un sens diamétralement opposé (1).

En même temps que le Mandement français, M. Barazer avait imprimé :

MANDAMANT AN AUTROU ESCOP A GUEMPER,

Pehini a ordren ma vezo publiet ar C'hatechis evit usaich an oll Ilisou eus Implærdet a Franç, ha pehini hebquen a vezo desquet en e Escopty.

Des « trois ou quatre espèces de breton » qui existaient au temps de Mgr Dombidau, celle de ses Mandements, tout au moins, a fort heureusement disparu.

*
* *

En Bretagne, peut-être plus qu'ailleurs, l'instruction et l'éducation de la jeunesse se trouvèrent complètement

(1) D'Haussenville : *Op. cit.*, 273.

ruinées par les lois de proscription et de confiscation qui frappaient, à coups répétés, les maîtres et les maisons. Il fallut reprendre patiemment l'œuvre des siècles et fonder çà et là de petites écoles garanties, par leur obscurité même, contre les nécessités de la vie et les susceptibilités du pouvoir (1).

C'est dans la ville de Quimperlé, « justement renommée par les agréments de sa situation et la salubrité de l'air qu'on y respire », que furent tout d'abord établis un collège pour les jeunes gens et un pensionnat pour les demoiselles. Le premier de ces établissements, fondé sous les auspices tout particuliers de M. le Préfet, fut confié à M. Decalonne, élève et membre de la ci-devant Université de Paris. Le second, dirigé par les Dames Ursulines, était placé sous l'inspection spéciale de l'Evêque de Quimper. Le Maire de Quimperlé, M. Le Corre, voulut bien certifier la véracité du prospectus que le sous-préfet, M. Morellet, priait de ne pas confondre avec ces annonces fastueuses qui promettent beaucoup pour ne rien tenir.

Le Collège de Quimper avait été réorganisé, en 1803, comme école secondaire communale dont les cours étaient à peu près conformes à ceux des lycées ; le maire, M. Vinoc, demandait, en outre, qu'il y eût un cours spécial d'agriculture, suivi par les élèves les plus avancés et par tous ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, afin de propager, dans les campagnes, des connaissances utiles. Le nombre des élèves n'exigeant pas, pour cette école, tous les bâtiments du Collège, le côté Nord de l'aile occidentale et le premier étage du côté Sud furent cédés à Monseigneur l'Evêque pour y établir son Séminaire. De plus, par un décret impérial du 11 Mai 1807, la chapelle de l'ancien Collège fut rattachée à la cure de Saint-Corentin,

(1) « Le Petit Séminaire de Pont-Croix » (*Bulletin diocésain*, 1907).

et la Commune vota 19.000 livres, pour la réparation des charpentes et de la couverture.

Dans sa belle lettre pastorale du 10 Janvier 1807, Mgr Dombidau rendit un juste hommage à tous les concours qui lui avaient permis de réunir enfin les jeunes élèves du sanctuaire, sous la direction de deux prêtres « également distingués par leurs talents et par toutes les vertus sacerdotales. » Pour étendre et agrandir cette œuvre, pour recevoir les jeunes gens qui n'ont point de fortune et aussi pour donner des secours à ceux qui commencent leurs études dans les collèges, l'Evêque ne pouvait guère compter que sur le dévouement de ses prêtres et la charité des fidèles.

Il établit un bureau composé de plusieurs ecclésiastiques respectables : les deux Grands Vicaires, le Supérieur et Econome du Séminaire, MM. de Lalau, de Pérrien et Poyet, chanoines titulaires de la cathédrale, et MM. de Boisdaniel et Bris, chanoines honoraires, pour s'occuper spécialement du temporel de l'œuvre du Séminaire. Ce bureau s'assemblera tous les mois ; il y sera rendu compte de toutes les sommes remises et de toutes les dépenses faites.

Quant aux ressources, elles étaient constituées par les articles suivants du mandement épiscopal :

« Art. 4. — MM. les curés et desservans et tous les ecclésiastiques qui en auront la faculté, sont invités à donner par mois au Séminaire les honoraires de deux messes qu'ils auront acquittées, à compter du mois de Janvier 1807.

« Art. 5. — A compter du jour de la réception de notre Lettre pastorale, MM. les curés et desservans prendront pour l'œuvre du Séminaire, pour les enterremens qui pourront être payés, pour chaque service, soit de dévotion, d'annuel, d'octave, qui se feront dans leurs églises,

une rétribution de plus, laquelle sera égale à celle dite assistance des vicaires ; s'il n'y a pas de vicaires, elle sera égale à celle du curé ou desservant.

« Art. 8. — Il sera, en outre, ouvert une souscription volontaire dans chaque paroisse de notre diocèse. L'on recevra tous les dons en argent, denrées ou effets qui pourront être utiles au Séminaire. MM. les curés et desservans choisiront parmi leurs paroissiens, une des personnes les plus distinguées par leur zèle pour la religion et par leur probité, pour remplir cette œuvre de charité. Elle recevra tous les dons et fera toutes les démarches que son zèle pourra lui inspirer ; mais en se ressouvenant que cette souscription doit être libre et volontaire. MM. les curés et desservans se concerteront, avec l'homme généreux et charitable qui se chargera de recevoir le produit de cette souscription, sur les moyens de tirer le meilleur parti des dons qui seront faits en denrées. Cette souscription se renouvellera toutes les années.

« Art. 18. — La maison d'éducation du Séminaire est autorisée à recevoir des dons en meubles et immeubles en se conformant, pour les immeubles, à la loi qui exige l'approbation de Sa Majesté l'Empereur et Roi. »

Le cardinal Fesch fit observer que le bureau du Séminaire — inventé par M. Jauffret — lui paraissait plutôt un obstacle au développement de l'œuvre. Il était d'avis que le Chef du Diocèse, en se faisant aider d'un secrétaire et d'un trésorier, devait seul conserver l'administration des biens du Séminaire et se ménager la faculté de consacrer l'excédent des ressources à l'établissement de petits séminaires. « Ne vous fiez pas, disait-il, aux collègues pour alimenter de sujets le Séminaire ; j'en ai fait la triste expérience ; le changement de préfet ou de sous-préfet suffira pour détruire vos espérances et nous avons besoin d'établir solidement l'éducation ecclésiastique. » Il crai-

gnait aussi que la publicité, ainsi donnée aux comptes, n'arrêtât la générosité des fidèles ou n'accrût les exigences des Directeurs.

Les observations faites par M. Portalis sont d'un autre ordre. Le Ministre des Cultes déclare formellement que l'ordonnance épiscopale est entachée de plusieurs irrégularités. L'Evêque a bien le droit de susciter dans les paroisses des oblations volontaires, de désigner les personnes chargées de les recueillir et d'organiser un bureau pour les recevoir, mais l'art. 5, qui établit un supplément d'oblation, ne peut être exécutoire qu'après l'approbation de S. M. conformément à l'art. 69 de la loi du 18 Germinal an X, en disposition générale, et à l'art. 6 du Décret impérial du 18 Mai 1806, pour les droits à payer aux enterrements et services funèbres. Il faudrait en faire un article additionnel au règlement des fabriques, préalablement approuvé par le Préfet (art. 20 du Décret impérial du 23 Prairial an XII), et le Ministre ne cache pas qu'une telle mesure ne lui paraît pas opportune, parce que le tarif des oblations est regardé comme trop élevé.

Il faut, en outre, qu'en exécution de l'art. 23 de la loi du 18 Germinal an X, l'Evêque fasse un règlement en deux parties : la première pour fixer le régime intérieur du Séminaire et la seconde pour établir une administration temporelle, en précisant les éléments de cette administration, le nombre, la nomination et le renouvellement de ses membres, le mode de gestion et de comptabilité, le tout pour être soumis à l'approbation de Sa Majesté.

La justification de Mgr Dombidau ne se fit pas attendre :

« Je croyais être resté *dans de justes limites* dans l'ordonnance qui est à la suite de ma lettre pastorale pour procurer des secours à mon Séminaire. Personne n'est moins disposé que moi à dépasser les bornes de mon au-

torité ; l'amour du bien ne serait pas même une excuse à mes yeux.

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 25 Février, me prouve que vous êtes persuadé que mon ordonnance *est entachée de plusieurs irrégularités*. Je vais, Monseigneur, vous présenter quelques observations qui, je l'espère, adouciront dans votre esprit cette première impression.

« L'article 5 étant à la suite de celui où j'invite les curés et desservans à une contribution volontaire, j'ai cru que l'on ne pouvait lui donner un autre sens et, de fait, cet article n'a pas été entendu différemment dans mon diocèse ; partout, les curés et desservans ont présenté l'assistance pour le Séminaire comme libre et volontaire de la part des fidèles.

« Si l'article présente quelque équivoque dans la rédaction, il n'y en a pas eu dans l'exécution, elle est donc remplie dans le même sens que présente l'article 4.

« Quant au tarif du casuel, j'ai l'honneur d'observer à Votre Excellence, que cet article ne doit jamais être l'objet d'une loi, je crois sage de déterminer le taux auquel il doit être porté. Dans mon diocèse, cet article fait partie de la religion des peuples. C'est une consolation pour lui de pouvoir donner des offrandes. Cette disposition sert aussi les intérêts de l'Etat, car il confond également avec ce devoir religieux, celui de payer les impôts ; aussi nulle part les contributions ne sont plus exactement payées. Je vous avoue même que, dans ce moment où la production du bled est à vil prix et où tout espèce de commerce est dans la plus affligeante stagnation, je suis édifié et attendri de voir que le peuple bon et religieux est également fidèle à payer ce qui est dans l'usage de consacrer au culte religieux et tous les impôts. Il est digne d'un gouvernement sage et éclairé de respecter des habitudes et des mœurs

qui ont un pareil résultat. C'est par ces moyens que je suis parvenu à fournir aux frais de deux Collèges et de mon Séminaire ; mais si les Collèges n'étaient pas dirigés par des ecclésiastiques, je n'aurais pas obtenu un sol. Que les philosophes déclament tant qu'ils voudront contre les prêtres, mais que le gouvernement, qui a tant de droits à leur affection et à leur reconnaissance, se serve de leur influence, et il trouvera des ressources et une fidélité à ses volontés, que toutes les maximes philosophiques ne lui procureront jamais. Enfin, Monseigneur, dans ces religieuses contrées, nous faisons exécuter une loi que toute la force publique ne ferait pas respecter, la loi de la conscription. »

On sait que les bureaux des Séminaires furent définitivement établis par la loi du 6 Novembre 1813, mais la pleine capacité légale ne leur fut accordée que sous la Restauration.

Le Collège de Saint-Pol avait été réorganisé par M. Péron, supérieur du Séminaire (1). A la fin de l'année scolaire 1807, la distribution des prix fut particulièrement brillante. M. le Préfet — qui se trouvait à Kerrom pour la naissance du premier enfant de son mariage avec M^{lle} de Kerhorre — voulut bien assister à la cérémonie. M. le Maire s'y trouvait également. Tout le monde parut enthousiaste du succès du nouvel établissement et M. de Poulpiquet, vicaire général, crut pouvoir annoncer à l'Evêque dix sujets du Collège de Léon pour la rentrée du Séminaire. En comptant sur huit élèves de l'école de M. Poulzot — établie d'abord à Kérouzéré, en Sibiril, puis à Penmarc'h, en Saint-Frégant —, trois du Collège de Quimper et un de Quimperlé, on arrivait, avec les dix

(1) Notice sur les Séminaires de Quimper et de Léon, par M. Peyron, p. 148.

ordinands qui restaient, à un total de trente-deux séminaristes. Ce n'était pas un « séminaire dégarni », mais on était loin du chiffre nécessaire aux besoins du Diocèse.

A l'œuvre des Séminaires, se rattache intimement celle des prêtres âgés ou infirmes. « En vous associant à notre zèle pour le rétablissement des Séminaires et en vous proposant d'y recourir par vos sacrifices, écrivait à ses prêtres Mgr Dombidau, nous n'en avons pas séparé l'obligation si touchante et si chère à notre cœur de vous assurer dans votre vieillesse et dans vos infirmités les secours qui pourront vous être nécessaires. » Et l'article 12 de l'ordonnance épiscopale était ainsi conçu :

« Le sixième du produit des chaises, bancs et places de toutes les églises de notre diocèse, affecté par un décret impérial du 13 Thermidor an XIII (1^{er} Août 1805), au soulagement des prêtres âgés ou infirmes sera également versé dans cette caisse, et les sommes qui en proviendront seront inscrites dans un registre particulier. MM. les curés de canton et les desservans sont invités à nous faire connaître ceux de ces ecclésiastiques qui se trouveraient dans leurs paroisses. Il en sera dressé un tableau qui contiendra leur âge, les infirmités et les moyens d'existence qu'ils peuvent avoir, afin de régler le taux de la pension qui leur sera accordé. »

A ce sujet, le Ministre des Cultes fit encore observer que l'article 2 du même décret de 1805 prescrit aux Evêques de communiquer leur projet de règlement, avant qu'il ne soit mis à exécution.

Mgr Dombidau lui répondit : « Quant à l'article 12, j'ai cru qu'il ne contrariait en rien le décret impérial du 13 Thermidor an XIII, puisque toutes les dispositions ne regardent que l'avenir. J'ai voulu assurer seulement le sixième du produit des chaises à l'objet auquel le décret les destine et ne pas laisser aux fabriques le tems d'em-

ployer ces fonds, parce que j'ai senti que l'on aurait plus de difficultés à les leur faire payer. D'ailleurs, en vous envoyant mon ordonnance, j'ai cru vous présenter le règlement qui devait en déterminer l'emploi et remplir ainsi l'article du décret qui m'en impose l'obligation. » Cependant, par déférence pour le gouvernement, il consentit à en faire l'objet d'un règlement séparé.

Déjà, Mgr Dombidau avait établi que le tiers des offrandes faites aux chapelles de dévotion serait affecté à l'œuvre des Séminaires et des prêtres âgés, et sa réponse aux critiques de M. Portalis contient des renseignements intéressants sur l'origine et le développement des *pardons* :

« Je vais répondre aux observations que vous avez bien voulu m'adresser dans votre lettre du 2 Février sur mon ordonnance sur les offrandes perçues dans les chapelles de dévotion. Si je n'avais pas eu la certitude d'y trouver des moyens précieux pour les objets auxquels je les destine, je ne l'aurais pas présentée à Votre Excellence ; mais il est juste que je vous en donne les preuves.

« Je dois d'abord vous faire connaître la nature de ces chapelles et l'utilité dont elles sont, dans des paroisses dont l'étendue est immense et dont on ne peut se former une juste idée quand on ne connaît pas le pays qui ne ressemble à aucun autre, sous ce rapport.

« Les chapelles dites de dévotion n'ont été établies que pour faciliter à des hameaux isolés et quelquefois éloignés de deux lieues de l'église paroissiale, les moyens d'entendre la messe et de recevoir l'instruction religieuse. Cette distance considérable le devient encore davantage par les chemins affreux et presque impraticables pendant l'hiver. Les peuples religieux de ces contrées s'y sont attachés par ce sentiment et par la dévotion particulière à tel ou tel saint. Le jour de ces fêtes que l'on appelle

pardons y attire un concours immense. C'est surtout dans les jours de fête que les peuples y versent beaucoup d'offrandes. Ces chapelles, pour le plus grand nombre, sont de très petits bâtimens. Avant la Révolution, les curés y prélevaient le tiers des offrandes, mais depuis la Révolution, ces offrandes sont dilapidées de la manière la plus scandaleuse et l'on refuse à presque tous les curés et desservans de leur payer le tiers. Les réparations de ces chapelles et leur entretien n'exigent pas annuellement de grandes dépenses, mais les offrandes ne contribuent, du moins dans la très grande majorité, à aucune réparation de l'église principale.

« J'ai donc pensé qu'une ordonnance qui réglerait une juste distribution de ces offrandes, et qui les conserverait aux objets les plus utiles pour la religion, produirait un très grand bien.

« Votre Excellence doit être bien persuadée que si les chapelles exigeaient des réparations considérables, je renoncerais dans ce cas-là, à la portion que j'aurais affectée pour mon Séminaire et pour les prêtres âgés et infirmes, mais d'après les renseignements que j'ai pris, je suis assuré que la distribution que j'ai réglée suffit à tous les besoins. Je suis trop intéressé à la conservation des chapelles pour que j'en néglige les réparations.

« Vous m'observez, Monseigneur, que vous craignez que la distribution que j'ai réglée dans mon ordonnance ne laisse que de faibles résultats pour chaque objet, mais j'ai l'honneur de vous représenter que c'est en réunissant de petits secours que je me trouve dans le cas de faire des choses très utiles dans mon diocèse et, j'ose le dire, je suis surpris moi-même des ressources qu'ils me procurent. Mais vous verrez, par le tableau que je joins à ma lettre, des principales chapelles de dévotion et du produit des offrandes, que ce produit est considérable.

« C'est en ne négligeant aucun petit détail, qu'une administration trouve des ressources ; je n'ai que le mérite de ne pas perdre de vue cette idée simple et féconde et de m'en occuper avec une active sollicitude.

« Enfin, Monseigneur, veuillez seconder mes efforts, et j'espère n'avoir à importuner le gouvernement ni pour mon Séminaire, ni pour les prêtres âgés et infirmes, du moins tant que le zèle et la piété des fidèles se montreront avec des dispositions aussi favorables.

« Je me résume :

« J'ai rédigé mon ordonnance sur des renseignemens certains. Ces renseignemens portent sur l'entretien annuel des chapelles et sur les frais du culte qui s'y exerce, mon ordonnance assure aux curés et desservans des avantages dont le très grand nombre est privé. Elle met un terme à des scandaleuses dilapidations et à des abus de tous les genres ; elle rétablit dans l'emploi des offrandes l'usage le plus conforme aux lois de l'Eglise ; elles concourront à l'objet le plus intéressant pour elle, à assurer la succession des ministres et à donner des secours dans leur vieillesse et leurs infirmités à des prêtres vénérables qui l'ont édifiée et bien servie.

« Je crois, Monseigneur, vous avoir donné des raisons assez fortes pour mériter le nouveau témoignage de votre zèle pour tout ce qui peut être utile à la religion. C'est cette confiance qui m'a fait recourir à Votre Excellence, c'est aussi le désir de prévenir les petites oppositions de la cupidité et de ne pas exposer mon autorité à des luttes auxquelles il ne faut jamais la livrer, quand on peut les prévenir. »

L'approbation impériale est datée du camp de Tilsitt.
(Juin 1807.)

Dans les notes laissées par Mgr Dombidau, se trouve un projet d'organisation pour les maisons d'éducation des filles qui fut présenté, sans doute, à M. le Ministre des Cultes et qui paraît avoir inspiré le décret impérial du 9 Avril 1806, approuvant les statuts des Sœurs ou Dames de Sainte Ursule, dites Ursulines.

L'éducation des filles, affirmait l'Evêque, exerce une si grande influence sur les mœurs publiques et sur le bonheur des familles, que le gouvernement se doit à lui-même de favoriser toutes les institutions qui peuvent la perfectionner ; or, la plupart des maisons d'éducation qui existent ne sont qu'un objet de spéculation, tout y est sacrifié au lucre et à l'ambition et l'on néglige scandaleusement, pour la culture des talents agréables, la formation du caractère et la correction des défauts. Il faut donc autoriser les anciennes corporations religieuses vouées à l'éducation, à se réunir pour remplir le but de leur institution et placer ces établissements sous la surveillance des évêques qui en deviennent responsables, comme de toutes les autres parties de leur administration. L'expérience a prouvé l'utilité, la nécessité même de cette surveillance et jamais les familles les plus respectables n'accorderont leur confiance à des maisons d'éducation qui n'y seraient pas soumises.

Ces observations étaient suivies d'un projet de décret en quatre articles qui se retrouvent, à peu près tels quels, dans les minutes de la Secrétairerie d'Etat. L'association religieuse des Dames Charitables dites Ursulines fut ainsi provisoirement autorisée et placée, pour la discipline intérieure, sous la surveillance des évêques diocésains.

Déjà, les Ursulines de Quimperlé se sont réunies dans leur ancienne maison devenue la propriété de M. Mancel (1). Elles y instruisent gratuitement cent cinquante

(1) Inventaire manuscrit de M. Stéphan, aumônier.

enfants des familles pauvres et reçoivent, en pension, les jeunes personnes plus fortunées.

Mgr l'Evêque de Quimper joignit ses instances à celles du Préfet du Département, du sénateur Cornudet et du Maire de la ville de Quimperlé pour obtenir l'approbation de S. M. l'Empereur, en faveur de la donation que le propriétaire voulait faire à la communauté, afin d'affermir cette œuvre si intéressante. Il suggéra au Ministre des Cultes les arguments à faire valoir pour obtenir cette approbation : Mgr l'Evêque de Vannes l'a obtenue pour la maison qu'il vient de fonder pour l'instruction des pauvres filles de la ville ; les mêmes motifs pourraient être proposés pour l'établissement de la ville de Quimperlé ; — la Maison de Quimperlé est en pleine activité : les écoles gratuites sont établies, le pensionnat est ouvert, il ne s'agit donc pas d'un simple projet mais d'une œuvre à consolider ; — les Ursulines sont consacrées à l'éducation, c'est l'unique objet de leur institution ; les écoles pour les pauvres furent, dans tous les temps, l'objet particulier de leur sollicitude et, sous ce rapport, elles doivent être assimilées aux corporations d'hospitalières rétablies par le gouvernement. S'il se présente quelque difficulté, on pourrait, sans désigner les Ursulines, approuver la donation faite aux dames charitables qui sont actuellement réunies dans cette maison et à celles qu'elles pourront s'associer dans la suite. L'établissement sera placé sous la surveillance des Evêques de Quimper : ce n'est pas une attribution nouvelle qu'on leur donne, mais un ordre sage et utile que l'on rétablit.

Après bien des négociations, la donation de M. Mancel fut approuvée, par décret du 4 Janvier 1806. Ce fut une grande joie, tant pour le donateur et les bénéficiaires, que pour le bon curé de Quimperlé M. Henry — qui voulait le publier au prône — et surtout pour l'actif et dévoué directeur de la communauté M. Le Flô de Brauhô.

L'enclos des Ursulines appartenait à un M. Le Jeune, de Lorient; M. Mancel s'en rendit acquéreur au prix de 30.000 fr. et, par un arrangement conclu en 1808, les religieuses se trouvèrent rétablies dans leur ancienne propriété. Celles que la Révolution avait dispersées ne tardèrent pas à rejoindre les douze qui s'étaient d'abord réunies, et la vie religieuse, de nouveau, fleurit et prospéra, malgré quelques orages inévitables mais passagers, sur la petite colline qui s'avance, comme un promontoire, au-dessus de la vallée si pittoresque de la Laïta.

Après la dispersion de leur communauté, les Dames Ursulines formèrent, à Quimper, deux réunions : l'une auprès du Collège, l'autre rue Verdelet. Quelques-unes s'étaient retirées dans leurs familles.

La réunion dite du Collège se composait en 1806, de dix personnes : huit mères de chœur, dont deux appartenaient à l'ancienne maison de Pont-Croix et deux sœurs converses ; celle de la rue Verdelet comptait également dix membres : six dames et quatre sœurs.

Dès le commencement de 1806, quelques-unes des Dames de la rue Verdelet songèrent à se reconstituer en communauté et à fonder ainsi un établissement pour l'éducation des jeunes filles. Le 1^{er} Août de la même année, elles firent une première démarche auprès de l'Evêque pour en obtenir l'autorisation ; elles avaient, à cette époque, cent externes et dix pensionnaires. Le 3 Novembre, nouvelle requête encore plus touchante ; on voudra bien se rappeler, en la lisant, que la chère sœur qui l'a rédigée n'était pas chargée d'enseigner l'orthographe :

« Permettez, Monseigneur, que nous osions encore importuner Votre Grandeur et nous adresser à vous avec la même confiance que les enfants s'adresse à un bon père pour vous réitérer la demande à être constitué comme congrégé en attendant les moyens d'être plus emplement

logé, et à l'exemple des deux premières ursulines de cette ville qui étaient aussi dans une petite maison comme nous pour commencé il y a trois cents ans, nous avons la même bonne volonté qu'elles et la providence ne nous manquera pas, nous sommes au nombre de onze qui demandons un supérieur particulier, une supérieure, la permission de recevoir des sujets, le commun et un confesseur tel qu'il soit étant nommé par vous nous sommes sûre qu'il nous tiendra toujours la place de Dieu. Je vous assure que vous n'aurez jamais lieu d'être mécontent de nous, nous nous accroîtrons petit à petit pour le spirituelle ou le temporel par notre économie et notre travail sans nous endetter grandement, nous sommes tout à fait décidés à former une communauté d'ursuline ici avec votre approbation sans celles près du collège la pluralité emporte elles ne sont que six là, nous ne sortirons que pour aller à l'église et aux provisions, nous ne mangerons jamais nul part, excepté une bonne femme de quatre vingt ans que nous ne pouvons pas empêcher, vous et vos successeurs n'aurez que consolation de nous. J'enseigne l'écriture et l'harémétique à cent vingt trois enfants tous les jours qui paye selon leur fortune et à quarante cinq gratis les enfants abonde ici nous ne sommes pas assez, notre sœur qui demeure à Querrien depuis quinze mois promet de se joindre à nous et n'arrive pas, un mot de votre part lui ferait venir, c'est un sujet capable nous sommes fatigué et avancé en âge. Pour moi je ne vive plus qu'à l'appui d'un cotère à chaque membre je voudrais avant de mourir voir la communauté rétabli.

« Monseigneur je vous en prie et supplions de nous constitué il y aura assez d'occupation pour les Dames de la visitation et pour nous, nous sommes au côté opposé de la ville. Je connais le fort et le faible des habitants d'ici enseignant constamment pour ma part la même quantité

de jeunes personnes que ci-dessus depuis 1775 sans compter les petits enfants pour mes compagnes, le peu de piété qu'il y a dans cette ville c'est grâce à Dieu et à nous autres. »

L'Evêque et le Préfet multiplient les démarches pour faire bénéficier les Ursulines de Quimper de l'autorisation provisoire accordée par le décret du 9 Avril 1806. Dans le courant de l'année 1808, ces Dames achètent une maison autrefois possédée par l'abbé de Sévérac. Elles instruisent plus de 250 élèves et sont au nombre de douze ; elles espèrent augmenter encore, soit en recevant de jeunes sujets, soit en faisant de nouvelles avances à leurs sœurs de la réunion du Collège. On sait que l'autorisation légale ne leur fut définitivement accordée que sous la Restauration.

En Novembre 1805, la Communauté des Ursulines de Morlaix comprenait encore dix-neuf religieuses. Huit d'entre elles touchaient la pension fixée par le gouvernement ; d'autres recevaient quelques modiques sommes de leurs familles et trois, dont une vénérable octogénaire, étaient absolument dénuées de ressources. Cependant l'école qu'elles viennent de rouvrir est déjà florissante ; elles se voient forcées de refuser des enfants et le nombre des pensionnaires augmente ; il en vient de Brest, de Carhaix...

La maison des Ursulines, au moment de la suppression de cette Communauté avait été déclarée bien national et réunie au domaine. Le Ministère l'obtint pour y établir un hôpital militaire, mais on reconnut bientôt que c'était là une charge inutile, qu'il suffisait d'un emplacement réservé, à l'hôpital civil, pour recevoir les militaires malades.

Sitôt que la maison eût été évacuée par les soldats, Sœur Sainte-Pélagie, qui remplissait les fonctions de su-

périeure, écrivit à la Municipalité pour demander qu'on lui permit d'y rentrer. M. le Maire donna lecture au Conseil de cette pétition, le 16 Mars 1807. Quelques-uns voulaient qu'on gardât l'immeuble pour en faire une caserne en cas de besoin ; plusieurs désiraient le rendre aux Ursulines. Après une assez longue discussion, il fut arrêté qu'on le remettrait au gouvernement.

M. le Maire se chargea de communiquer cette décision à l'Evêque, qui se hâta d'en référer à M. Portalis.

« Il existe dans la ville de Morlaix une maison qui appartenait aux ursulines. Elle n'est point vendue. Elle a été occupée momentanément pour le service d'un hôpital de la marine, mais il a été abandonné parce que la position entraînait des dépenses considérables et beaucoup de difficultés pour le transport des malades.

« Le préfet et le sous préfet de Morlaix désirent vivement que l'on y établisse une maison d'éducation pour l'instruction des pauvres filles et un pensionnat pour les demoiselles d'une fortune aisée.

« Je puis facilement y réunir des sujets très capables de diriger cette œuvre intéressante. Nous aurions besoin d'obtenir cette maison de S. M. l'Empereur et Roi. Au bien que cet établissement produiroit pour une grande partie de mon diocèse et pour la ville de Morlaix en particulier, je vais ajouter quelques considérations qui peuvent faire impression sur l'ame noble et bienfaisante de S. M. l'Empereur.

« Je pense que dans cette maison d'éducation que j'aurais le projet de diriger d'après les principes que j'avais établis dans la maison de Lambesc et dont vous avez apprécié l'utilité, je pense, dis-je, que S. M. l'Empereur pourroit y établir quelques pensions gratuites pour les filles des officiers de marine qui se seroient distingués dans ce corps ou qui seroient morts en combattant les ennemis de l'Etat.

« La position de la ville de Morlaix qui est un port de mer rendroit cet établissement infiniment intéressant pour rappeler sans cesse aux navires les bienfaits de S. M. l'Empereur et ce qu'ils peuvent espérer par leurs services.

« La situation de cette maison est très favorable à une maison d'éducation, ce qui ajouterait au bienfait de l'éducation que les jeunes personnes y recevraient. L'on ne demanderait point d'argent pour former cet établissement. Celui de Quimperlé s'est établi par des dons volontaires. Je suis assuré de trouver des ressources, parce que toutes les familles désirent vivement l'établissement d'une maison d'éducation pour leurs filles.

« L'on paraît prendre confiance en moi et croire que je puis être de quelque utilité pour en assurer le succès. Cette opinion finit toujours par procurer des moyens.

« C'est le vœu du préfet, il me l'a exprimé de la manière la plus vive ; nous nous accorderons toujours pour faire le bien.

« Je n'ai point voulu écrire à Madame mère de l'Empereur, sans vous avoir soumis mes idées, et demandé votre avis. Il seroit naturel qu'une maison où l'Empereur établirait des pensions gratuites pour les filles des officiers de marine fut sous la protection de sa mère.

« Vous voyez, Monseigneur, d'après ce que je viens de vous exposer, qu'il seroit facile de former un très bel établissement à Morlaix qui contribuerait, sans autre dépense que celle des pensions gratuites, à exciter l'émulation dans un corps qu'il est si important de ranimer et à faire bénir S. M. l'Empereur et Roi.

« Je laisse à votre excellent esprit et à votre dévouement à S. M. l'Empereur et Roi à juger de l'utilité de ce projet et à le lui présenter avec l'éloquente persuasion qui nous a obtenu son approbation pour l'établissement de Quimperlé.

« Si vous pouvez obtenir un décret impérial qui mette la maison des ursulines de Morlaix à ma disposition pour y former cette maison d'éducation, je crois qu'il sera utile de la mettre, comme celle de Quimperlé, sous ma surveillance et d'autoriser les dames charitables que j'y réunirai à s'associer les sujets capables de perpétuer cette bonne œuvre.

« Je vous réponds que je mettrai cette maison en pleine activité dans six semaines ».

Le Ministre des Cultes approuve fort l'idée de joindre à l'école de charité un pensionnat et des places gratuites pour les filles des marins morts en servant l'Etat, mais il faut constater tout d'abord la disponibilité de la maison et son peu de valeur pour le domaine ; elle se trouve, en effet, dans un état de délabrement qui fait pitié. Par une note du 20 Août 1806, le Directeur du Domaine certifie que le bâtiment des cy-devant Ursulines avec jardin en dépendant n'est affecté ni réservé à aucun service public. Le Conseil Municipal lui-même émet un vote favorable à la réintégration des Dames Ursulines dans leur maison. Mgr Dombidau insiste près des Ministres : « Jamais Brest, écrit-il, ne sera le point de rassemblement de troupes assez considérable, ni cette partie de la côte pour nécessiter un hôpital militaire à Morlaix. Si dans un tems de guerre cet hôpital n'est pas nécessaire, il est absolument inutile dans un tems de paix, alors il faut donner à cette maison une destination non seulement la plus utile à la Ville de Morlaix, mais encore à toute cette partie du département. L'éducation des filles est un objet de la plus haute importance et peut être plus difficile à diriger que celle des jeunes gens. C'est la partie de l'ordre moral qui demande le plus de soin et qui doit le plus influencer sur le bonheur de la société. Un philosophe qui a jetté quelques traits de lumières utiles dans ses ouvrages, comme les

éclairs brillent dans une nuit orageuse a dit : « Si vous « voulez que les hômes soient grands et vertueux, apprenez aux femmes ce que c'est que grandeur d'âme et « vertu ». Nous leur apprendrons davantage, nous graverons dans leurs cœurs les principes de la religion, la véritable gardienne de toutes les vertus. Un établissement de ce genre seroit un bien invariable, et cette considération prouve que la maison des Ursulines consacrée à une maison d'éducation, seroit plus utile à la ville de Morlaix en particulier qu'un hôpital qui ne sera peut être jamais établi ou qui ne peut l'être que très momentanément. »

L'Evêque trouve d'ailleurs un auxiliaire très actif et très dévoué dans M. Imbert, capitaine au corps impérial du génie, en chef, dans l'arrondissement de Morlaix. C'est beaucoup grâce à lui qu'en « dépit des méchants et des cabaleurs » les Dames Ursulines rentrèrent enfin chez elles, au mois de Mai 1807. « J'ai été le premier, raconte-t-il à Mgr Dombidau, à leur annoncer la décision du Prince Ministre qui leur rend leur maison. C'était là un spectacle touchant de voir ces vénérables filles faire éclater leur joie, les larmes aux yeux, en rendant des actions de grâces à Dieu ; elles donnent un démenti bien formel aux gens qui n'ont cessé de crier que les religieuses étaient sorties de leur couvent avec plaisir ; partout on les voit prier, solliciter pour y rentrer... » Sitôt que la nouvelle en effet, fut connue, les anciennes religieuses ou novices retirées à Landerneau, à Lesneven, à Pleyber insistent pour qu'on leur permette de rejoindre leurs sœurs et de reprendre leur costume monacal.

Le décret ministériel daté du 8 Mai, approuvant la cession en faveur de ces Dames, de leur ancienne maison claustrale, leur imposait « d'entretenir le local, de conserver les effets d'hôpitaux qui y restent en dépôt et de l'évacuer momentanément, au besoin ». Ces conditions

avaient paru quelque peu dures et onéreuses, mais « l'essentiel pour elles, disait M. Imbert, est de mettre les pieds dans leur maison ». Un moment, le commissaire de la Guerre à Brest parla d'y établir un four pour le service de la troupe, bien qu'il y en ait déjà deux au Calvaire où se trouve le grenier à blé. En fait, les Ursulines ne furent pas autrement inquiétées, sauf en 1814, où l'on voulut y mettre des prisonniers espagnols ; mais leur possession ne fut déclarée définitive que par un décret du 3 Février 1816.

En Novembre 1807, elles comptaient 160 externes, « presque toutes de la classe indigente et d'une ignorance qui fait frémir ». Et Mgr Dombidau pouvait écrire au Ministre des Cultes : « J'ai établi quatre maisons d'éducation pour les jeunes personnes du sexe dans mon Diocèse ; j'ai été assez heureux pour y réunir un assez grand nombre de sujets très capables de diriger ces établissements. Les Dames Ursulines en dirigent trois, les Dames de la Visitation dirigeront le quatrième. » Pour témoigner sa reconnaissance à Sa Majesté l'Empereur, l'Evêque proposait de lui laisser la nomination d'une place gratuite dans chacune de ces quatre maisons.

Dès l'arrivée de Mgr Dombidau dans son Diocèse, M^{lle} de Saint-Pern lui avait fait part du projet de fonder une maison des Dames Visitandines, pour offrir aux jeunes filles de la société le précieux avantage d'une éducation chrétienne (1). L'Evêque s'occupa aussitôt de l'acquisition d'un local convenable et du choix d'une supérieure. Le 17 Août 1806, M^{lle} de Saint-Pern acquiert l'ancien couvent des Capucins à Quimper ; elle reçoit, peu après, la nouvelle que toute une réunion de Visitandines de Rennes,

(1) Inventaire manuscrit de M. Goujon, vicaire général.

supérieure en tête, est disposée à se rendre à Quimper. En effet, l'Evêque de Rennes, désespérant de pouvoir réunir en communauté les Dames Visitandines, en résidence dans sa ville épiscopale, accorde à M^{me} de Lorgeril et à ses sœurs, la permission de se rendre à Quimper et de s'y établir. M^{me} de Lorgeril avait accepté de devenir supérieure de la nouvelle fondation, mais le mauvais état de sa santé la retint à Rennes ; elle y mourut au mois d'Août 1807. Dans l'intervalle, quatre Visitandines qui résident à Vannes et une ancienne Visitandine de la Flèche obtiennent d'être reçues dans la communauté de Quimper.

L'arrêté du Préfet, en date du 8 Août 1807, appliquant aux Dames de la Visitation les dispositions du décret impérial du 6 Mai 1806, qui les autorise provisoirement, est approuvé par le Ministre des Cultes ; elles peuvent donc admettre des pensionnaires dans leur établissement. Le 21 Novembre, jour de la Présentation, toutes ces Dames prennent l'habit et renouvellent leurs vœux. M^{me} Euphrasie Liébert fut élue supérieure et l'abbé de Poulpiquet devint le Père spirituel de la communauté déjà florissante : on y reçut M^{me} de Botinilliau, présentée par M. Allain, vicaire général de l'Evêque de Vannes, MM^{mes} de Penfenteunio, Levardière, Serré, du Vergier.

Malheureusement, des dissensions se manifestaient dans la communauté ; les religieuses venues de Rennes avaient, paraît-il, formé une véritable conjuration contre la supérieure, vers la fin de son second triennat. Elles se plaignaient du règlement d'études établi par l'Evêque et répétaient que « le noviciat n'est pas fait pour acquérir les sciences qui enflent ». La nouvelle supérieure, M^{me} Aucœur, venue de Toulouse, abonda dans leur sens. En vain, l'Evêque fait observer que toutes les familles, sans exception, exigent que les enfants apprennent leur langue suivant les principes et écrivent correctement ; que, d'autre part,

le jour où ces dames cesseront d'avoir des pensionnaires, le gouvernement déclarera la communauté inutile et en ordonnera la dispersion. Certains monastères, consultés par la supérieure, déclarent que le règlement de l'Evêque ne peut s'accorder avec l'esprit de l'Institut, dont la fin principale est de vaquer à la perfection, par la pratique de la vie intérieure. Cinq jeunes professes demandent à se retirer dans d'autres maisons de leur ordre ; la propriétaire ne parle rien moins que de les renvoyer toutes. L'affaire est soumise à Rome et le Pape invite l'Evêque à retirer son règlement. Mais la paix si fortement troublée ne put se rétablir ; la Visitation de Quimper ne vécut qu'une dizaine d'années : elle fut immédiatement remplacée par les Dames du Sacré-Cœur.

Au début de l'année 1806, il restait encore 32 religieuses Ursulines de la maison de Léon, dont 12 réunies à Saint-Paul et 2 postulantes. Comme elles ne pouvaient se reconstituer faute de local, Mgr Dombidau en prit deux pour la maison de Quimperlé et il songeait à diriger les autres vers Morlaix ou vers Pleyber, où quatre religieuses étaient déjà établies. Dans sa visite, au mois de Juin, il affirme pourtant sa volonté de ne contraindre ni gêner personne. Or, « les habitants de cette ville, écrit la supérieure, nous invitent, nous supplient d'y rester pour continuer la bonne œuvre ». On leur propose l'ancien Séminaire, pour une somme de 9.000 francs, mais la maison est « sans portes, sans fenetre, et presque sans plancher ». Les réparations sont évaluées à 30.000 francs. A force de privations, elles ont réalisé l'argent nécessaire pour acheter l'immeuble et payer les frais du contrat ; sur les conseils de l'Evêque, il fut passé en Février 1807.

M. le Préfet, que son récent mariage rattachait à Saint-

Paul, voulut bien appuyer leur demande d'autorisation, d'un avis favorable, dont voici la teneur :

« Le Département du Finistère languit infiniment par le défaut de moyens de sa civilisation, lequel, s'il continue, peut détruire cette partie importante de la population de l'Empire, ou tendra à la rendre beaucoup moins utile. La classe des personnes éduquées et instruites y disparaît sensiblement, sans se renouveler.

« On trouve des communes de trois ou quatre mille personnes ou il n'y a pas un citoyen sachant lire et écrire à qui on puisse confier les fonctions de maire.

« La première éducation dépend des femmes non seulement pour les personnes de leur sexe, mais encore pour les garçons.

« Ce sont elles aussi qui communiquent aux hommes même sortis de l'enfance, soit par le désir qu'ils ont d'obtenir leur éloge, soit par un penchant naturel à suivre leur insinuation et à se laisser diriger par leur expérience, le goût des arts et de toutes les choses généreuses, lorsqu'elles en sont pénétrées.

« L'établissement d'une Congrégation absolument vouée à l'éducation des jeunes personnes du sexe sera infiniment précieux en offrant l'espoir fondé d'y voir préparer la capacité d'une foule de mères de famille instruites et vertueuses qui porteront dans leurs maisons respectives les qualités du cœur et de l'esprit, l'influence de leurs soins et de l'exemple. Cet établissement ne peut être fondé nulle part avec plus d'utilité que dans le quartier de Saint-Pol-de-Léon et surtout dans la ville de ce nom, pays où les mœurs sont excellentes, où les jeunes personnes du sexe n'auront sous les yeux que les exemples les plus touchants de vertu, où l'air est très pur et où l'on trouve encore de véritables trésors non actuellement employés dans les restes des anciennes communautés de

filles, association où les talents, dans la contrée dont je parle, se mêlaient aux vertus, qui n'ont jamais connu l'exagération des principes, le fanatisme ni le relâchement.

« La commune de Saint-Pol est l'une des plus jolies petites villes de la Bretagne, infiniment souffrante de la perte de son ci-devant évêché, de son Chapitre et de nombre d'établissements publics; celui que nous sollicitons pour elle, pourra bien devenir par le zèle et par la confiance dont jouissent les institutrices que nous présentons un dédommagement précieux.

« Déjà par les bienfaits du Gouvernement et par notre demande une nouvelle école secondaire pour les garçons vient d'être établie dans cette citée en remplacement de son collège.

« Six mois se sont à peine écoulés depuis son organisation et 150 élèves appartenant aux divers cantons de cet arrondissement composent déjà le nombre des jeunes gens qui viennent puiser dans cette maison leur instruction, des progrès rapides les ont déjà fait remarquer.

« Tous les motifs d'intérêt public de confiance et de reconnaissance doivent faire accepter les demandes des ci devant Ursulines.

« Le Préfet les recommande avec instance aux bontés du Gouvernement.

« Signé : MIOLLIS. »

D'autre part, la charité publique vint en aide aux pauvres religieuses, pour leur permettre de faire les réparations urgentes, et le 30 Septembre 1807, la Communauté se trouve au complet avec 33 religieuses dont 6 sœurs, les 3 novices et 17 pensionnaires. On travaille activement à achever la classe des externes et les écoles commenceront après la Sainte-Ursule.

Dans un rapport établi l'année suivante, nous lisons : « Depuis le 29 Mars 1808, les religieuses de Saint-Paul ont le bonheur d'avoir le Saint Sacrement dans leur oratoire et la sainte Messe tous les jours. Le 31 Mai 1808, elles ont repris leur costume. Elles bénissent le Dieu des Miséricordes de leur avoir accordé cette grande grâce de rentrer dans leur saint état... » Elles accueillirent des Sœurs de Lannion, de Tréguier, de Landerneau, de Lesneven.

Cependant cinq religieuses de Lesneven établies dès 1803 à Plougar — où elles avaient une trentaine de pensionnaires et instruisaient les enfants pauvres de la paroisse — s'obstinèrent à vivre en commun, se berçant de l'espérance illusoire de rentrer dans leur propre maison ou de fonder une autre communauté. Pendant plus de vingt ans, elles essayèrent, sans succès, de tous les moyens et, plutôt que de voir, dans cet échec, un dessein formel de Dieu qui les appelait à rentrer dans une maison régulièrement constituée, ces obstinées aimèrent mieux former dans l'hôtel du marquis de Lescoët, à Lesneven, une sorte de petite Eglise qui ne finit qu'avec Sœur Sainte-Elisabeth, au mois de Mars 1846 (1). La dernière survivante se résigna à devenir pensionnaire de la Retraite.

La Communauté des Ursulines de Lesneven devint, en effet, plus tard, une maison de Retraite qui s'ajouta à celles de Quimperlé, Quimper, Saint-Paul (2).

C'est ainsi que, sous la direction très éclairée de Mgr Dombidau, le diocèse de Quimper vit se reconstituer la plupart des congrégations de femmes dispersées par la Révolution.

(1) Notes de M. Le Guen, aumônier de la Retraite, extraites des archives de Kerdanet.

(2) Notice historique de M. le chanoine Peyron.

*
* *

Les premières relations de l'Evêque et du Préfet avaient été des plus cordiales. Il ne se passait pas de jour que M. Miollis ne témoignât, par une visite ou par un billet, la joie qu'il éprouvait de travailler au bien public avec l'ancien vicaire général d'Aix. Il le présentait partout comme un ami intime, ce qui, paraît-il, n'était pas précisément une recommandation. Cette intimité ne fut pas de longue durée.

Représentant d'un pouvoir éminemment despotique et centralisateur, le Préfet n'était guère en situation d'établir cette distinction du temporel et du spirituel qu'il reprochait à l'Evêque de ne pas observer (1). Il comparait la réception froidement officielle qui lui avait été faite, particulièrement à Brest, à l'entrée triomphale de Mgr Dombidau arrivant, pour la première fois, dans les villes et villages de son diocèse. D'autant qu'à sa dignité de premier Pasteur, l'Evêque de Quimper ajoutait l'attrait de brillantes qualités personnelles : une parfaite urbanité, un air d'autorité tempéré par une grande bonté d'âme qui lui rattachait tous les cœurs. Aussi l'Evêque de Rennes écrivit-il : « Le général Mignot que je vois beaucoup est fou de l'Evêque de Quimper, j'en dis autant du général Delaborde ; trouvez bon que je raffole avec eux ». A Quimper même, la plupart des fonctionnaires publics, et spécialement les collaborateurs immédiats du Préfet, entretenaient les relations les plus cordiales avec l'Evêché.

Quoi qu'il en soit des sentiments intimes de M. Miollis et de ce qu'il en laissait paraître, Mgr Dombidau crut

(1) Livre de raison de M. Francis Miollis.

devoir changer d'attitude à son égard et s'en tenir aux relations strictement administratives.

Sur les vives instances du Préfet, l'Evêque avait consenti à apposer sa signature au bas d'une circulaire adressée aux curés et desservants, pour leur demander des renseignements sur la conduite et la capacité des maires et autres fonctionnaires. Le Préfet assurait que ces documents, absolument confidentiels, ne seraient connus que de lui seul et ne sortiraient pas de son cabinet. Quelle ne fut pas la surprise de l'Evêque d'apprendre, quelques jours après, que les circulaires avaient été envoyées, sous bande, par l'intermédiaire des officiers municipaux qui n'avaient pas manqué d'en prendre connaissance et que les réponses étaient enregistrées comme des pièces officielles ! Il est vrai qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, connaissant le désordre qui régnait à la Préfecture, avaient adressé leurs renseignements directement à l'Evêque et sans les signer.

Un échange d'explications amena Mgr Dombidau à rédiger la lettre suivante dont la modération paraît bien garantir la justesse.

« Quimper, le 27 Février 1807.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Si je n'avais pas été convaincu de vos bonnes intentions dans la mesure que vous preniez en écrivant à MM. les Curés et Desservants, je ne l'aurais pas secondée. Mais lorsque vous m'avez parlé, je ne vous ai pas dissimulé les précautions sévères qu'elle exigeoit. Je n'ai pas besoin de vous faire sentir à quelles vengeances ces malheureux ecclésiastiques seront exposés, si les renseignements qu'ils donnent peuvent être connus de ceux qui en sont l'objet.

« Je n'avois pas d'explication à vous demander sur un

fait dont je suis sûr, je n'avois qu'à écrire ce que mon devoir exigeoit de moi. Je l'ai fait avec franchise, mais avec les égards auxquels je ne manquerai jamais, Monsieur le Préfet, quoique vous m'accusiez d'y avoir manqué dans une circonstance.

« Cet article de votre lettre, Monsieur le Préfet, exige de moi beaucoup de calme, car c'est la première fois de ma vie que je me vois exposé à prouver que ne suis pas un homme sans éducation et sans respect pour lui-même. Certes, Monsieur le Préfet, si vous vous êtes persuadé d'une chose si extraordinaire et si offensante pour moi, je vous déclare que vous ne la persuaderez à personne. Non, Monsieur le Préfet, vous ne persuaderez jamais à personne que je vous ai parlé sur un ton que vous n'auriez jamais employé envers le dernier de vos serviteurs.

« Cet article de votre lettre m'afflige plus pour vous que pour moi, car je vous le déclare, il fait naître des idées dont il faut se défendre avec effort. Mais il m'avertit que désormais je ne dois plus traiter les affaires avec vous que dans les formes officielles, du moins l'on ne peut donner à ce qui est écrit que le sens qu'il présente.

« Je vais vous rappeler cette conversation sur les mandats, je suis bien sur que vous en reconnoîtrez la plus exacte vérité.

« Après que vous fûtes assis, je vous dis du ton de la conversation la plus calme : « Monsieur le Préfet, permettez-moi de vous faire une question qui intéresse un ecclésiastique. Comment se fait-il qu'il s'écoule autant de tems entre le moment où les ordres du ministre pour le payement arrivent et l'expédition des mandats ? » Alors, Monsieur le Préfet, vous me dites d'un ton assez animé : « Je connois toutes les criaileries que l'on se permet là dessus, M. le procureur impérial auprès du tribunal cri-

« minel m'a écrit une lettre insolente ». Je pris la parole et de mon ton ordinaire : « Je vous dis, Monsieur le Préfet, je suis incapable d'être l'écho d'aucune criailerie, et je vous proteste que mon clergé en est également incapable ; vous savez son respect et son attachement pour vous ; il a peu de moyens d'exister, les retards dans les paiements sont un malheur de plus, il s'y soumet sans murmurer. » Alors vous m'expliquâtes d'un ton qui me parut calme ce qui causoit ce retard. Je vous remerciai, en ajoutant : « Je leur donnerai cette explication ». Voilà, Monsieur le Préfet, l'exacte vérité. Vous me parûtes même dans un moment de confiance puisque vous me parlâtes de la conduite de M. de Kerhorlai à votre égard et de ce que vous vous proposiez de faire. Je crois que vous avez dû reconnoître dans les conseils sages que je vous donnai de ne pas faire un acte d'autorité qui pourroit vous compromettre, la franchise de l'intérêt que je prends à vous.

« Vous me parlez des services que vous m'avez rendus, ainsi qu'à mon clergé, je crois vous en avoir payé assez solennellement le tribut de notre reconnaissance, mais moi qui ne parle jamais de ceux que je puis rendre, je crois cependant que cette circonstance m'autorise à vous déclarer, Monsieur le Préfet, que je ne suis pas en reste à votre égard. Je crois vous en avoir rendus de très essentiels, mais je l'avoue, je vous en aurois rendus de plus grands encore, si vous l'aviez voulu, si vous aviez eu le courage d'entendre la vérité.

« Vous me dites de me défier des personnes qui veulent nous désunir : je ne vois que des personnes qui mettent leur bonheur dans cette union, parce qu'elles savent tout le bien qui peut en résulter. Vous me parlez d'une opinion émise de ma part qui a fait croire à Landerneau que nous étions brouillés, je vous ai cependant dit le motif

que l'on donnoit à cette brouillerie, et ce n'étoit pas une de mes opinions que l'on citoit.

« Monsieur le Préfet, je n'ai jamais parlé de vous qu'à des personnes qui s'intéressent à vous et je ne leur ai jamais rien dit que je ne sois disposé à vous dire à vous-même. Interrogez M. de Kerincuff en particulier et demandez-lui si lorsque je lui ai parlé de vous et de ce qui m'affligeoit sur votre compte, c'étoit le langage d'un homme qui ne s'intéressoit pas à votre personne.

« J'ai été plus occupé à défendre votre place qu'à m'en faire une mienne, je l'ai fait dans ma visite, je l'ai fait dans une foule de circonstances et tant que j'ai cru pouvoir vous servir. Je l'ai fait lorsque j'avais à me plaindre de vous, et quand il m'étoit impossible de vous excuser. Ah ! personne, Monsieur le Préfet, n'a désiré plus fortement que moi de vous voir entouré de l'affection et de l'estime publique.

« En agissant et en pensant ainsi, j'obéissois aux impressions de mes sentiments habituels. Je ne vous aurois jamais connu que vous auriez trouvé en moi ces dispositions. Qui vous a averti lorsque tout le monde se taisoit autour de vous ? qui a eu le courage de vous donner des conseils qui pouvoient vous être utiles ? N'est-ce pas moi, Monsieur le Préfet ? qui a été véritablement malheureux de voir s'élever une opinion qui pouvoit vous devenir funeste ? c'est encore moi, Monsieur le Préfet ! je m'affligeois dans le secret avec les personnes qui vous sont les plus dévouées. Je n'ai jamais manqué à vous défendre et à rendre hommage au bien que vous avez fait et à celui que vous vouliez faire, lorsque je me suis trouvé dans le cas de parler de vous en public. Je ne crois avoir rempli qu'un devoir, mais je l'ai rempli, surtout dans deux ou trois circonstances, avec une énergie qui pouvoit me susciter des ennemis à moi-même.

« Vous m'avez connu, Monsieur le Préfet, dans votre pays, dans des tems paisibles et dans des temps difficiles, je crois y avoir laissé une assez honorable opinion de ma conduite et de mon caractère, pour que vous ayez dû vous attendre à ces sentimens de ma part.

« Si les formes de nos rapports doivent nécessairement changer, mes procédés ne changeront pas, et le public sera toujours étranger à mes peines secrettes.

« Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

La situation devint encore plus tendue quand, par distraction, une lettre de Mgr Dombidau, probablement destinée à M. Portalis, fut remise à M. le Préfet qui en prit connaissance. Et lorsque M. Clanche, secrétaire de l'Evêché, vint expliquer la méprise, « la réponse qui lui fut faite ne laissa pas de doute que les vitres allaient se briser ». En effet, M. Miollis fit répandre le bruit que le Ministre des Cultes avait fait les menaces les plus terribles à l'Evêque de Quimper, que celui-ci ne tenait plus qu'à un fil — car ce n'est plus l'ancien régime où les évêques étaient inamovibles — et que, s'il se mêlait de l'administration civile, il perdrait sa place. Mgr Dombidau s'empressa d'écrire à M. Portalis qu'il le croyait incapable d'un pareil langage ; il faisait appel à son esprit de justice et à l'amitié qu'il lui avait toujours témoignée pour démentir officiellement ce bruit trop extraordinaire « pour qu'on puisse croire qu'il ait été émis sans quelque fondement ».

Nous n'avons pas la réponse du Ministre, mais un billet daté du 6 Juin 1807, montre que les sentimens de M. Portalis n'avaient pas changé.

C'est probablement le dernier témoignage d'estime et de vénération que Mgr Dombidau reçut de son éminent protecteur et ami.

Quelques semaines après, paraissait la « Lettre de M. l'Evêque de Quimper à MM. les Curés et Desservans de son Diocèse qui ordonnait des prières pour le repos de l'âme de Son Excellence Monseigneur Jean-Etienne-Marie Portalis, Ministre des Cultes, grand officier de la Légion d'honneur ». Avocat au barreau d'Aix quand Mgr Dombidau était grand vicaire de Mgr de Boisgelin, député au Corps législatif, où il combattit victorieusement les décrets de proscription, M. Portalis dut se réfugier dans le Holstein, après le coup d'Etat du 18 Fructidor. « Il y porta l'amour de sa patrie et l'espérance d'un libérateur ; » cette espérance ne fut pas trompée : « la divine Providence l'accorda, le 18 Brumaire, à la France prête à s'ensevelir pour toujours sous des ruines ensanglantées ». M. Portalis s'empressa de retourner en France, « il ne tarda pas à fixer le choix de cet homme extraordinaire qui, dans le règne de quelques années, présente les prodiges de plusieurs siècles ». Il sut mériter son estime et sa confiance ; on n'en saurait faire de plus bel éloge. Se sentant gravement atteint, M. Portalis avait demandé à recevoir les derniers sacrements et il mourut dans les bras de M. le Curé de Saint-Thomas qui les lui administrait.

Un service solennel devait être chanté le premier jour libre, après la réception de la Lettre pastorale, dans les paroisses de toutes les villes du diocèse. A la Cathédrale, la cérémonie eut lieu le lundi 7 Septembre.

M. Miollis ne voulut pas être en reste d'éloquence et de générosité. Il célébra, lui aussi, « les talens et les vertus de l'homme dont la vie publique et privée deviendra le sujet des pinceaux de l'histoire » et qui fut le protecteur de ce pays. « J'ai été, ajoute-t-il modestement, l'intermédiaire ou le témoin de tout le bien qu'il y a fait. » Il demanda qu'un second service fût célébré le mercredi 9 Septembre.

Ce jour-là, conformément à l'arrêté préfectoral, tous les fonctionnaires publics, revêtus de leurs décorations et « portant les signes extérieurs de deuil compatibles avec leurs costumes », se rendirent, par la rue du Quai, la place Terre-au-Duc, la rue Quéréon et la rue Saint-François, au local de la Préfecture. Ce cortège, accompagné de toute la force militaire disponible, escortait une table de marbre « présentant une inscription relative à l'illustre Ministre qui est l'objet de cette cérémonie lugubre ». Elle était placée sur un brancard drapé de noir, entouré de branches de chêne enlacées. Quatre des principaux fonctionnaires portaient chacun un coin du drap et des militaires invalides marchaient à côté, tenant en main, au lieu de leurs armes, des branches de cyprès et de saule pleureur.

Quand on fut réuni dans la grande salle de la Préfecture, M. Miollis fit fermer tous les volets des croisées, allumer le lustre, les bras de cheminée, les candélabres et les flambeaux placés sur le parquet tout autour du brancard où était déposée la table de marbre. A la lueur vacillante de toutes ces bougies, le Préfet lut son arrêté et une lettre qu'il avait adressée à la famille.

La table de marbre devait rester à la Préfecture, mais saisi d'une inspiration soudaine, M. Miollis ordonna de la transporter, pour le service, dans le chœur de la Cathédrale. Grand émoi dans l'assistance. Mgr Dombidau ne paraît pas y prendre garde. Au bout de dix minutes, le secrétaire général de la Préfecture vint, très embarrassé, lui demander la permission de laisser cette représentation dans le chœur. « Trop tard, » répondit l'Evêque, et la table de marbre réintégra la Préfecture. Cette scène ferait croire que le Préfet était « phisiquement fou » et Mgr Dombidau faisait très justement remarquer : « Le pays où de pareilles scènes doivent le moins réussir,

c'est certainement celui que j'habite ; aussi l'effet en a été déplorable et l'on en a exprimé très énergiquement le sentiment et en prose et en vers ». Le déplacement du Préfet paraissait s'imposer et Mgr Dombidau le proposait pour la Cour des Comptes qui était, à ce moment, en voie d'organisation, mais son crédit ne fut pas assez puissant, bien qu'il eût l'avantage de connaître le nouveau Ministre des Cultes, M. Bigot de Préameneu.

Une circulaire préfectorale du 6 Février 1808, encore qu'elle ait été concertée avec M. l'Evêque, montre bien que M. Miollis entendait exercer rigoureusement son droit de police du culte. Elle règle le poids des bannières qui ne doivent pas excéder 30 kilogrammes. Il est absolument défendu de les tenir inclinées et dans une ligne presque horizontale, suivant une coutume aussi absurde que dangereuse.

Par décret impérial, le tirage de la conscription avait été fixé au mardi 2 Février, comme pour bien marquer que la fête de la Chandeleur ne devait pas être chômée. Bien plus, sous prétexte que la Préfecture n'offrait pas un local assez convenable pour cette opération, le Préfet pria l'Evêque de permettre qu'elle eût lieu dans l'église de Saint-Mathieu, ou dans celle de la Visitation, ou dans celle de l'Hospice. L'église de Saint-Mathieu lui paraît préférable parce qu'elle est dans la ville. Il voulut bien ajouter qu'il ne réclamerait pas la même faculté pour les autres cantons ni pour le conseil de recrutement !

A l'occasion de la Fête-Dieu, un nouveau différend s'éleva, sur la place que devaient occuper les autorités constituées, aux grandes cérémonies de la Cathédrale. Jusque là, le Préfet avait son fauteuil dans le sanctuaire ; c'était une gêne, il le comprit lui-même et pria le Chapitre de placer le banc des autorités dans le chœur. Ce qui fut fait.

Mais il trouva que cette place était encore trop distinguée pour lui, que la loi ne lui accordait pas de fauteuil, qu'elle voulait seulement que les autorités fussent placées à droite et à gauche et que si elle lui assignait sa place auprès du bénitier, il en serait honoré, parce qu'il s'y trouverait où la loi le veut. M. de Tromelin, vicaire général, essaya vainement de lui faire renoncer à son projet d'écrire au Ministre de l'Intérieur pour décider la question ; elle n'était pas encore tranchée pour la fête du 15 Août, et M. Miollis après avoir assisté, face à la chaire, au sermon très brillant prononcé par M. Louédec, vint prendre place dans le chœur, avant la procession.

L'administration centrale elle-même devient de plus en plus exigeante et tracassière. On demande les comptes du Séminaire et même du secrétariat, ce qui oblige l'Evêque de Nantes à répondre que cette administration est toute de confiance et qu'il ne tient pas compte de ce qu'il reçoit. On envoie à signer par les Directeurs du Séminaire, la déclaration de 1682. Le Ministre de l'Intérieur s'enquiert des revenus des fabriques : « Ces demandes indiscretes risquent de refroidir la confiance et la charité des fidèles », remarque M. d'Astros, vicaire général de Paris. Evêques et Préfets reçoivent un tableau à remplir des corporations religieuses. Une circulaire ministérielle du 23 Juin avertit les pasteurs qu'il ne doit pas être fait mention au prône des fêtes supprimées, même pour instruire les fidèles de leur suppression. A plus forte raison, il est expressément interdit d'exhorter à les célébrer, de les annoncer au son des cloches et de leur donner quelque solennité, même à l'intérieur des églises. Les renseignements parvenus au Ministre lui avaient révélé que cela se pratiquait dans une partie considérable de l'Empire ; il dut s'y résigner.

Malgré les dispositions favorables du Ministre de l'In-

térieur, Mgr Dombidau n'arrive pas à faire terminer l'achat de l'ancien évêché, le Préfet retardant l'envoi des renseignements demandés sur l'état des fonds du Département.

Toutes ces intrigues et toutes ces tracasseries avaient fortement ébranlé le moral de l'Evêque ; il parla de donner sa démission. Ses amis de Paris : Le Coq, d'Astros et surtout l'abbé Emery, lui reprochèrent son abattement ; « la vie des Evêques, écrit ce dernier, est un martyre perpétuel ». M. de Bausset lui souhaite un autre siège plus rapproché de la capitale.

Depuis quelques mois déjà, Mgr Dombidau songeait à faire le voyage de Paris tant pour revoir sa famille et ses amis que pour régler plus facilement les affaires de son Diocèse. Il fut retardé dans son projet par l'intention qu'avait manifestée Napoléon de passer par l'Ouest, au retour de Bayonne. Lorsqu'il fut décidé que l'Empereur ne viendrait pas à Quimper, Mgr Dombidau se mit en route accompagné de son domestique François qui oublia malencontreusement l'oreiller et le couvert de voyage. Un accident survenu à la voiture l'obligea de s'arrêter à Ploërmel ; il eut à souffrir de la chaleur — on était à la mi-Juillet — ; des nouvelles alarmantes circulaient dans le pays, mais il parvint heureusement rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 40, chez sa bonne tante M^{me} de l'Arboust et, dès le 16 Juillet, son dévoué secrétaire, M. Le Clanche, lui écrivait de Quimper :

« Il fallait, Monseigneur, que vous sortissiez pour quel-que temps de votre Diocèse, pour faire connoître le vuide que vous y laissez et jusqu'à quel point on vous est attaché. Votre départ a été le signal d'un cri d'alarme, malgré la protestation que vous avez faite à la face des autels de ne jamais vous séparer de votre heureux trou-

peau. Les vives appréhensions que l'on a de vous perdre font que plusieurs désespèrent de votre retour. Ma foi a besoin de toute la confiance que j'ai dans vos paroles pour ne pas chanceler et s'affaiblir comme celle du plus grand nombre. D'un côté, l'on voit un grand Diocèse qui vous réclame, de l'autre tout l'attachement du cardinal Fesch qui vous sollicite de vous rapprocher du centre. Quelque personne qui vous est très attachée va jusqu'à parier — 100 contre un — que vous êtes perdu pour Quimper. Votre parole sera, Monseigneur, le bouclier qui me défendra de ces idées désolantes. »

Quelques jours passés à la maison de campagne de M^{me} de l'Arboust, à Nogent — où prospéraient les dragons d'artichauts envoyés de Saint-Paul de Léon, — devaient lui faire oublier les fatigues de la route et lui permettre de s'occuper activement de son cher troupeau.

II

Comme les campagnards qui vont très rarement à la ville, on ne pouvait aller à Paris, il y a cent ans, sans être chargé de toutes sortes de commissions pour les parents, amis et voisins. Les Evêques n'échappent pas à la loi commune; Mgr Dombidau moins que tout autre, en raison de sa grande complaisance et de ses multiples relations.

Il y a d'abord les législateurs en chambre qui ne manquent pas une occasion d'exposer leur plan de réformes unique et radical. Ainsi, M. Le Coz, curé de Carhaix, transmet par M. Le Clanche ses desiderata : que les registres de l'état civil soient rendus aux curés et desservants ; — que les statuts synodaux aient force de loi, ce qui donnerait à MM. les Curés plus d'autorité sur les mauvais sujets de leurs paroisses ; — que Gourin et Le Faouet avec leurs succursales soient rattachés au Finistère ; — que les ordinations soient libres jusqu'à ce qu'il y ait un prêtre par mille âmes ; — que dans les collèges ecclésiastiques, on puisse enseigner ce que l'on enseignait autrefois ; — que les réparations des presbytères soient annuellement assurées ; — que l'on revise les articles du Code civil qui concernent le divorce et le prêt à intérêt.

Sans doute, l'Evêque de Quimper ne perd pas de vue les besoins généraux de l'Eglise de France ; il recherche les occasions de se rencontrer avec ses collègues de l'épiscopat qui sont en ce moment à Paris, mais les soucis particuliers de ses commettants absorbent une grande partie de son activité.

Un compatriote, Elicagaray, vicaire général de Montefiascone, lui recommande son frère et sa famille, cette famille « si chère à tout Basque et à tout Béarnais » et qui s'étend bien au delà des limites de la parenté naturelle. Il lui confie en même temps, — pour en faire l'usage que lui dicteront sa prudence et son amour pour son pays qui le lui rend bien — une note relative à l'Académie de Pau tombée dans un discrédit total, faute de discipline ; il faudrait la placer, pendant quelque temps, sous la direction immédiate du Recteur, qui changerait les maîtres du quartier, établirait la vie commune et mettrait un terme aux agissements d'un moine apostat qui s'est rendu acquéreur de l'école secondaire, tout en continuant à professer au lycée. D'autre part, il est absolument nécessaire, pour occuper la place d'inspecteur, de connaître les deux langues de la région, le béarnais ou le gascon et le basque, car dans le pays basque surtout on n'entend pas plus un mot de français que d'hébreu ; tous les livres des écoles primaires et le catéchisme sont en basque ; les maîtres et les élèves ne parlent pas d'autre langue et celui qui ne la sait pas ne peut pas plus remplir les fonctions d'inspecteur que dans la Perse !

Un autre, l'abbé de V..., frère de la tante de Mgr Dombidau et neveu par sa mère de Mgr de Noé, évêque de Lescar, ne cesse de solliciter un évêché. On pourrait lui réserver Vannes, en nommant M. de Bausset à Troyes. Plus tard, il apprend que Poitiers va être transféré, que Saint-Flour est mort et Paris mourant et vite il se recom-

mande au Ministre des Cultes. Hélas ! toutes ses combinaisons échouèrent lamentablement et pourtant il est « à l'unisson du gouvernement » et se déclare animé de bonnes intentions.

Le frère de Mgr Dombidau était rentré en France après la Révolution, mais deux des fils restèrent, comme gardes du corps, au service du roi d'Espagne. En 1808, ils demandèrent à servir dans l'armée française et, sur les instances de l'Evêque, le cardinal Fesch accepta de les recommander au général Junot, bien qu'il eût répondu, dans une circonstance semblable, que ce genre d'affaires ne rentrait pas dans ses attributions. C'est encore à l'oncle que fut remis le placet par lequel Jean Dombidau de Crouseilles, du département des Basses-Pyrénées, supplie Sa Majesté de vouloir bien lui accorder une sous-préfecture.

Pendant que l'Evêque fait visite aux personnages, François court les magasins à la recherche des objets les plus disparates. On en jugera par la liste suivante forcément incomplète : un collier de cuivre avec cadenas pour Turc, afin de le mettre à l'abri de tout fâcheux événement, car on vient de publier un arrêté contre la divagation des chiens ; — une romaine pour saint Jean, le vieux serviteur des Dombidau qui remplissait un peu le rôle d'intendant à l'Evêché de Quimper ; — douze fioles d'élixir américain pour la sœur Eulalie ; — deux bons rasoirs pour M. Clanche et un cuir à repasser pour M. de Tromelin ; — un thermomètre et un baromètre pour M. de Poulpique qui ne craint pas la fragilité de ces objets car « nulle part on n'emballe mieux qu'à Paris » ; — deux estampes de sainte Rosalie pour M^{me} de l'Archantel qui ne trouve pas l'image de sa patronne à Quimper-Corentin !

Presque tous les jours, Mgr Dombidau recevait de M. Clanche un courrier souvent très chargé. Il est soigneusement tenu au courant du progrès des études au Sémi-

naire, où « le jeune Graveran se distingue en philosophie » ; de l'heureux développement du Collège de Léon que M. Péron ne veut pas quitter ; de l'essai d'organisation du Collège de Quimper ; du projet d'établir une maison de travail à Loc-Maria ; des dissensions qui se manifestent à la Visitation devenue depuis quelque temps « le séjour des tempêtes et des orages » et dont l'existence est d'ailleurs menacée par le Calvaire que l'on aménage rapidement : les deux dortoirs sont achevés ainsi que les cellules, le jardin est en bon état, tous les lierres du mur de l'enclos sont enlevés et la chapelle sera prête, au moins provisoirement, pour la Saint-Michel.

On profite de la présence d'un ouvrier de Lorient pour refondre la seconde cloche de la Cathédrale et, comme les marraines se refusent, on l'appellera Pierre-Vincent.

De Paris même, l'Evêque écrit au Ministre pour signaler l'état de délabrement où se trouve « le plus bel édifice de la ci-devant Bretagne ». Les deux tours surtout, dépouillées d'une partie des plombs qui les couvraient, sont très dégradées et menacent ruine. La fabrique n'étant pas assez riche pour acheter des chandeliers d'argent, il faut se contenter du cuivre qui, d'ailleurs, ressortira peut-être mieux sur les piliers et les murs tout blanchis à la chaux.

Une circulaire ministérielle du 18 Octobre 1808 ordonnait de transporter au chef-lieu, le mobilier des paroisses supprimées. Mgr Dombidau fit surseoir à l'exécution de cette mesure : « Ce serait froisser les populations qui espèrent voir rouvrir leur église et qui souffrent beaucoup de la conscription. » Pour échapper aux levées continuelles, beaucoup de vocations se déclarent que M. Clanche qualifie, à bon droit, de suspectes. « Il semble, dit-il, que tous veuillent se faire prêtres, depuis la nouvelle des conscriptions prochaines. » Ce stratagème a-t-il été dé-

noncé ? Toujours est-il que treize jeunes gens seulement sont exemptés en 1808, et M. de Poulpiquet en est désolé : il n'y a que trente-deux séminaristes dont quatre ont reçu les ordres sacrés.

Plus de soixante succursales sont vacantes ! Les habitants de l'île de Sein réclament un pasteur et M. Clanche ne peut leur répondre que par le mot du paralytique « *hominem non habeo* ». A Plouégat-Moysan, le sacristain dit les prières à l'heure de la grand'messe et les rares dévots s'en contentent : abandonnée pendant la Révolution et livrée au scandale d'un apostat, cette paroisse a perdu presque toute idée religieuse. M. de Cheffontaines, curé de Plouigneau, refuse de bénir dix-huit mariages, à cause de l'ignorance crasse des contractants.

Ainsi, malgré la difficulté des communications, l'Evêque ne cessait d'être en contact avec son Diocèse ; il s'occupait, d'ailleurs, à régler, sur place, tous les litiges provenant de la lenteur des bureaux ou du mauvais vouloir de l'administration préfectorale.

Un des plus importants était l'acquisition de l'ancien Evêché. Malgré le vote du Conseil général, en Mars 1807, l'affaire ne paraissait guère avancer et le 27 Août, M. Clanche écrivait à l'Evêque : « Faudra-t-il encore passer une année dans cette triste demeure ! Je ne sais si je dois faire charroyer le bois ou attendre jusque la Saint-Michel, pour éviter l'embarras de le faire transporter ailleurs. » Cependant, M. Détaille, propriétaire de l'immeuble que l'Evêque occupait rue Sainte-Catherine, craignant de rester sans locataire fit savoir que la maison était libre : on vient la visiter et M. de Boisguenneuc manifeste l'intention d'y habiter. Le bruit se répandit, en effet, que l'Evêque allait entrer incessamment en possession de son ancien palais ; de Plouguerneau, M. de Poulpiquet écrivait à Monseigneur : « Il n'est pas nécessaire que je

vous dise combien cette nouvelle m'a fait plaisir ; elle comblera de joie tous vos diocésains qui vous voient, avec tant de peine, occuper un logement aussi incommode et si peu digne d'un Evêque ». Mieux informée, M^{me} Bonnaire s'inquiète : « quelque personne aussi bien intentionnée que votre « bon ami » (le Préfet) lui a persuadé qu'elle n'est pas à la veille d'être payée et qu'il est inutile qu'elle pense à déloger ». Pour la rassurer, M. Clanche fait porter chez elle un millier de rondins.

La Saint-Michel se passe et rien ne paraît décidé. Ayant fait déloger la marchande de modes et le menuisier et perdant, en conséquence, 1.500 livres de loyer, M^{me} Bonnaire attend que l'Evêque sollicite, pour elle, un juste dédommagement. On demande la salle synodale pour servir encore de lycée, c'est-à-dire de salles de fêtes, cet hiver, et le 1^{er} Novembre, au matin, la propriétaire informe le secrétaire de l'Evêché que s'il n'y a rien de fait d'ici quinze jours, elle est résolue d'y établir « un cours de divertissements et de folies » pour la bruyante jeunesse de Quimper. M. Bonnaire est encore plus intransigeant que son épouse. Enfin, le 4 Novembre, M. Portalis lui-même apprend à Mgr Dombidau que la section de l'Intérieur au Conseil d'Etat a adopté, sur son rapport, le projet de loi relatif à l'achat de l'ancien Evêché de Quimper. « M. le Président, ajoutait-il, a été fort aimable et il sera très bien, je crois, que Monseigneur l'Evêque de Quimper sollicite maintenant de lui, la prompte expédition du projet de loi à l'Empereur quand il aura passé au Conseil, afin qu'il revienne à temps pour être présenté durant la présente session. » Un nouveau billet de Portalis annonce que le projet de loi relatif à l'Evêché de Quimper fait partie de la série de ceux qui ont été portés au Corps législatif le 7 Décembre et qui seront discutés, c'est-à-dire adoptés, le 17.

Entre temps, M^{me} Bonnaire vint, les larmes aux yeux, remercier M. Clanche du service qui lui a été rendu ; elle se déclare toute disposée à déloger au premier avis car elle vient d'acheter l'auberge de la Grande Maison pour y transporter son enseigne : au Lion d'Or.

Le Conseil général attendit vainement copie de la loi passée au Corps législatif : il vota néanmoins 80.000 livres tant pour l'acquisition de l'ancien Evêché que pour les réparations. « Je pense, écrit M. de Tromelin, que vous ferez bien d'agir auprès du Ministre de l'Intérieur pour faire approuver cette délibération, de peur qu'il n'exige que la dite somme ne soit reportée sur plusieurs années conformément à la loi du Corps législatif. » En effet, M. Bonnaire, tout en réclamant une indemnité de 4.000 livres pour le retard apporté à l'acquisition de sa propriété, ne veut quitter l'Evêché qu'on ne lui ait payé, jusqu'au dernier sol, les 70.000 livres. Il se base sur le contrat provisoire passé devant M. de Coatpont, notaire, où il est dit que « le prix sera payé avant le mois de Septembre 1807, à laquelle époque l'Evêché sera évacué par les vendeurs ». En vain, lui fait-on remarquer qu'une clause exécutoire en 1807, devient caduque en 1809, « c'est un mulet dont on ne viendra jamais à bout que par un coup d'autorité ». Il parle d'affirmer, pour deux ans, la maison nouvelle, où il comptait s'établir.

Mais ce qui surprit tout le monde, c'est qu'après les votes réitérés du Conseil général consacrant ses ressources disponibles à cette acquisition, le décret faisait supporter la dépense par la seule ville de Quimper.

M. Flamant, magistrat de sûreté, à Quimper, écrivait à Monseigneur, le 20 Février 1809 : « Jamais les esprits ne furent plus en l'air qu'ils ne sont aujourd'hui, dans cette capitale de notre ancienne Armorique, pour la loi du 17 Décembre, qui met à la charge de la com-

mune le prix d'acquisition de l'Evêché, jusqu'à concurrence de 60.000 francs. On croit que ce n'est qu'une erreur dans la rédaction. Le Conseil municipal fut hier assemblé ; chacun raisonna ou déraisonna à sa guise. On dit qu'un des honorables membres (c'est un boulanger) opina à ce que le Conseil municipal cassât la loi fatale du 17 Décembre et l'arrêté du Conseil d'Etat qui l'avait précédée. Dame ! c'est que nous avons de fortes têtes dans notre aérorage communal, dont le fameux Bonnaire est, ne vous en déplaise, une des plus fermes colonnes. L'avis du mitron ne passa pas et on arrêta d'en écrire au Ministre de l'Intérieur. Je vous avoue que personne ne se doutait que la dépense dût être supportée par la commune ; je sais que vous en serez le premier et le plus affligé. »

C'était, en effet, une erreur du *Bulletin des Lois*, dont la malveillance profita adroitement pour faire crier contre la religion et ses ministres. Quelqu'un même eut l'impudence d'avancer que l'Evêque avait provoqué cette mesure rigoureuse contre la ville de Quimper.

Une lettre de M. Clanche, en date du 2 Mars 1809, nous met au courant des dernières négociations :

« MONSEIGNEUR,

« M. Rozaven a reçu du Ministre de l'Intérieur, la lettre que vous avez annoncée hier. Il appela Bonnaire pour lui en donner connaissance, celui-ci consent à passer le contrat moyennant qu'il y reste jusqu'à la Saint-Michel. Il consent à ce que vous fassiez faire, en attendant, les réparations que vous jugerez nécessaires pour vous y loger à cette époque. On lui donnera, dès à présent, 30.000 francs et le reste en deux ans. M. Rozaven m'est venu ce matin, pour demander s'il vous eût été agréable que le contrat fût passé à ces conditions : mon opinion a été qu'il est

essentiel de lier Bonnaire, qu'il est avantageux de profiter du moment où cet homme est terrorisé de la lettre du Ministre, qu'il y a *periculum in morâ*, vu qu'il est entouré de mauvais, que vous ne pouviez guère habiter l'Evêché avant la Saint-Michel. Je sais que beaucoup de personnes débitent que si on venoit à l'estimation, le prix de ce bâtiment dépasseroit celui déjà convenu, on ne manqueroit pas de susciter de nouvelles difficultés. Le bon ami pourroit arriver pour brouiller le tout. M. Rozaven a passé ensuite chez M. l'abbé de Tromelin qui a été d'avis qu'on attendît une réponse de vous avant de prendre aucun parti. Je me suis rendu chez M. Rozaven à 3 heures, il paroissoit décidé, d'après les observations de M. de Tromelin, à suspendre l'affaire, sur ce qu'il ne vous resteroit qu'environ 2.300 livres pour les réparations, car il n'y a en caisse de disponible que 36.500 livres et les frais du contrat doivent aller à 4.000 livres.

« J'ai vu ensuite M. l'abbé de Poulpiquet et M. Flamman qui ont partagé mon opinion. Ce dernier est venu avec moi chez M. Rozaven vers les 4 heures, pour l'engager à passer le contrat sans aucun délai, pour profiter des dispositions de Bonnaire. M. l'abbé de Poulpiquet a raisonné M. l'abbé de Tromelin et lui a fait convenir de l'importance de terminer cette affaire sur-le-champ. M. Polluche ne s'est pas trouvé pour donner son avis. Il est décidé qu'on passera le contrat demain matin. Vous aurez la liberté de faire les réparations, Bonnaire s'oblige de sortir à la Saint-Michel prochaine. M. Rozaven priera M. Détaille de faire, sans délai, un devis estimatif des réparations à faire à l'Evêché. On fera un inventaire exact de tout ce qui doit y rester et la maison ne sera plus dans le cas d'être dégradée, ce qui auroit certainement eu lieu si on n'avait agi avec célérité. »

Le contrat dut être signé le 4 Mars. Quelques jours après, Mgr Dombidau rentrait à Quimper, il en informait son secrétaire par le billet suivant :

« Rennes, ce 20 Mars 1809.

« Je suis arrivé, mon cher Monsieur Clanche, en bonne santé à Rennes. Je compte arriver, si Dieu le permet, jeudi à Quimper, sur les six heures du soir mais je ne veux pas qu'on le sache. J'arriverai à cette heure là pour qu'on puisse décharger ma voiture tout de suite, vous direz la chose sous le secret à St Jean pour que sous quelque autre prétexte, il puisse avoir quelques personnes sûres pour aider.

« Je ne vous écris pas plus longuement, car je ne suis pas sans affaires à terminer. Je me rapproche de mon diocèse avec un sentiment de satisfaction bien vive; vous n'êtes pas étranger à ce sentiment. Je vous prie d'en être bien persuadé ainsi que de mes inviolables sentimens.

« P.-V., *Evêque de Quimper.*

« Offrez tous mes sentimens à MM. mes grands vicaires. »

Le séjour de Mgr Dombidau à Paris s'était prolongé bien au delà de ses prévisions. Une foulure au pied l'immobilisa pendant quelque temps et peut-être essaya-t-il du remède de bonne femme — un fil de laine rouge — que M. de Tromelin avait expérimenté lui-même en Angleterre, sans trop savoir si la couleur y était pour quelque chose. Puis, une fluxion de poitrine le retint à Nogent, fin Décembre et l'obligea de recourir aux bons offices de M. Le Coq, pour sa correspondance. C'est aussi, vers cette époque, qu'il eut la douleur de perdre son frère, le baron Dombidau de Crouseilhes; il fut très touché des témoignages de respectueuse sympathie qui lui parvinrent en cette pénible circonstance : le Chapitre fit célébrer un service à la Cathédrale.

On comprend que l'Evêque fût pressé de rentrer dans son Diocèse et d'occuper son Evêché. Il fallut patienter encore jusqu'au mois d'Octobre, et c'est seulement le samedi 14 que Mgr Dombidau put s'écrier dans une lettre à un ami :

« Enfin, jeudi soir, je serai établi à l'Evêché. »

Le prix de l'acquisition avait été de.	70.000 f.
Les frais du contrat s'élevaient à	4.686
Les réparations à	17.270
Soit un total de	91.956 f.

Par acte du 14 Octobre 1810, l'Evêque de Quimper loue et afferme à M. Crammer, horloger, la boutique qui est au bout du bâtiment de l'Evêché, côté du moulin, moyennant la somme de 300 fr. et à condition de tenir la boutique fermée les dimanches et fêtes gardées.

*
* *

Un des moyens les plus propres à favoriser le renouveau religieux qui marqua le début du XIX^{me} siècle était assurément de rétablir les prédications extraordinaires qui, sous le nom de *Missions*, avaient déjà produit, dans notre Diocèse, des fruits si abondants de grâces et de bénédictions. Elles étaient d'autant plus nécessaires qu'on sortait à peine de cette époque néfaste « où le nom du Seigneur n'était pas seulement blasphémé, mais où ses temples étaient détruits, ses autels profanés et où ses ministres proscrits et fugitifs ne pouvaient plus faire entendre les vérités du salut ! » Ce fut une douce consolation pour Mgr Dombidau de « pouvoir réunir, malgré toutes les pertes du sanctuaire, un grand nombre d'hommes

apostoliques également distingués par leurs lumières et par leurs vertus » auxquels il rappelle, pour exciter une sainte émulation, le souvenir des prodiges opérés, dans nos contrées, par les Nobletz, les Maunoir. Il se proposait, d'ailleurs, au cours de sa tournée pastorale, de visiter les paroisses où l'on donnerait la Mission (27 Janvier 1808).

Au mois de Mai 1808, la première mission fut donnée à Briec, sous la présidence de M. Dumoulin, curé de Saint-Corentin. Vingt-sept prêtres y furent occupés. La première semaine, 1.682 personnes suivirent les exercices. On remit en vigueur, à cette occasion, la pieuse industrie de Michel Le Nobletz qui, pour enhardir les assistants à répondre aux questions sur la religion, avait formé des femmes ou des enfants qui se proposaient aux interrogations de tous, afin de provoquer, par cet exemple, l'émulation des plus timides. « Une femme d'environ soixante ans, raconte M. Dumoulin, est entrée aujourd'hui en lice pendant le catéchisme; elle a défié jeunes et vieux de l'embarrasser sur la religion. Plusieurs se sont présentés, mais la vieille a triomphé de tous ces particuliers. »

Le Préfet se plaignait que l'Evêque eût autorisé ces exercices sans l'avertir et « sans l'avoir mis à même de prendre les mesures de police nécessaires pour assurer le bon ordre ». Mgr Dombidau répondit qu'il n'avait pas « cru devoir avertir l'administration de cette mission, pas plus que pour ses visites pastorales, qui cependant étaient l'occasion, dans quelques paroisses, de la réunion sur un même point, de trois à quatre mille personnes; que, du reste, il venait de publier, il y avait quatre mois, un mandement dans lequel il annonçait le rétablissement des missions; qu'elles n'auraient lieu, cette année, qu'à Briec et à Ploudaniel et qu'il pensait que toutes ces cérémonies pouvaient avoir lieu sans qu'il fût besoin d'en occuper l'attention des autorités civiles ». Il ajoutait: « Je n'ignore

pas les bruits ridicules que l'on fait courir à Quimper... ainsi six femmes seraient accouchées de terreur dans l'église, sept ou huit personnes ont perdu la tête. Tout cela se réduit à un seul homme qui a donné quelque preuves d'aliénation d'esprit; mais il est prouvé qu'il appartient à une famille qui, sans aller à la mission, a éprouvé le même malheur. Il faut s'attendre à tous ces propos et à beaucoup d'autres, mais je n'en remplirai pas moins avec fermeté et sagesse ce que le salut des âmes qui me sont confiées exige de moi. »

« Je me propose, M. le Préfet, de me rendre à Briec pour y donner la confirmation, à la fin de la semaine. Je compte avoir environ trois mille personnes à confirmer.

« Je vous remercie, M. le Préfet, des précautions que vous avez cru devoir prendre pour garantir le bon ordre dans la paroisse de Briec; mais il n'est pas juste que les gendarmes que vous y avez envoyés soient à vos frais. Je vous prie de m'envoyer la note de ce que vous croyez devoir leur faire donner et j'aurai l'honneur de vous en faire remettre le montant. M. le Maire de Briec a établi le meilleur ordre dans sa commune, il est vrai que les missionnaires lui rendent la surveillance très facile... » (1).

On sait que les Congrégations de la Sainte Vierge rétablies à Paris, en 1801, par le P. Delpuits n'avaient pas tardé à se répandre dans les grandes villes groupant les jeunes gens les plus estimables sans autre serment qu'une formule de consécration à la Sainte Vierge et sans autres armes que la prière, les bonnes œuvres et l'exemple. Mgr Dombidau songeait à en fonder une à Quimper et M. Bruté, du Séminaire de Rennes, lui envoya les renseignements les plus détaillés sur l'organisation et le fonctionnement de ces pieuses réunions. Elles étaient ordi-

(1) *Notices sur les Paroisses.*

nairement présidées par un religieux. Une lettre du Ministre des Cultes, en date du 28 Décembre 1807, avait recommandé aux Evêques de veiller à ce que la Société des « Pères de la Foi » n'essayât pas de se reconstituer. Il n'était pas défendu d'employer aux travaux du saint ministère les anciens membres de cette Société, mais il fallait les tenir soigneusement éloignés des séminaires et autres communautés et, avant de leur confier un poste, leur imposer l'obligation formelle de se soumettre, sans réserve, au Concordat et de n'enseigner qu'une doctrine conforme aux principes de l'Eglise Gallicane et aux propositions de Bossuet.

Plus tard, le 19 Septembre 1809, un court billet du Ministre des Cultes faisait connaître aux Evêques de France que sa Majesté Impériale et Royale défendait d'employer, pour la prédication, au lieu des pasteurs ordinaires, des prêtres missionnaires : « Ces prêtres errans ne connaissent ni les habitudes ni les mœurs du peuple devant lequel ils parlent ; ils ne font que l'agiter par un zèle outré et inconsidéré sans utilité pour la religion : l'ordre public en souffre ». Tout délai dans la cessation des Missions serait regardé comme un acte formel de désobéissance.

Cependant, les *Te Deum* se succèdent toujours enthousiastes ; des bruits de victoires se répandent si fréquemment que M. de Poulpiquet finit par croire qu'ils se répètent « c'est de succès précédens dont il est mention dans les papiers ». De Paris même, Mgr Dombidaü communique à son clergé le Message au Sénat, du 4 Septembre 1808, sur les affaires d'Espagne. « Il faut, disait-il, que nos armées soient tellement formidables qu'elles puissent assurer à l'Espagne sa tranquillité intérieure ; il faut qu'elles prouvent aux Gouvernemens, que l'or et les intrigues de l'Angleterre pourroient agiter encore, qu'une sage politique, comme le bonheur des Nations demandent que

l'horrible système d'une guerre perpétuelle ne prévale pas sur la noble et touchante pensée de la paix générale.

« Ainsi, la Religion amie de la Paix, vient unir son autorité sainte pour faire sentir aux fidèles confiés à vos soins, l'obligation sacrée de répondre avec fidélité à l'appel que leur fait notre Auguste Empereur.

« Il nous a été doux de lui garantir leur dévouement et leur amour. Ils ne démentiront pas cet honorable témoignage. Ils prouveront dans cette nouvelle circonstance que le peuple le plus religieux, sera toujours le peuple le plus fidèle ».

C'est encore de Paris que l'Evêque de Quimper ordonne de faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces des victoires remportées par nos armes aux champs d'Espinosa, de Burgos, de Tudéla et de Somo-Sierra et de l'entrée de nos troupes dans la ville de Madrid. Il en profite pour exalter, encore une fois, les intentions pacifiques de notre invincible Empereur et pour reprocher à l'Angleterre d'agiter et d'ensanglanter l'Europe, de perpétuer seule les calamités de la guerre et de troubler le repos du monde.

En l'absence de l'Evêque, MM. Le Dall de Tromelin et de Poulpiquet, vicaires généraux, adressèrent à MM. les Curés et Desservans du Diocèse, au moment de la conscription de 1810, une lettre pour les prier de rappeler aux fidèles l'obligation que la conscience leur impose de se conformer à toutes les dispositions de la loi et « de donner au grand Prince qui nous gouverne, de nombreux témoignages de leur fidélité et de leur amour ». Après avoir démontré la nécessité de la conscription comme une mesure de sûreté nationale, ils tracent un tableau vraiment saisissant des malheurs qui attendent le conscrit réfractaire : « A peine s'est-il rendu coupable de l'infraction à la loi, que tous les remords descendent dans sa

conscience et lui reprochent ses irréparables injustices. L'image de sa famille qu'il a plongée dans la misère et le désespoir, se présente sans cesse à son esprit. Il entend les gémissements de ce père infortuné, que sa désertion prive du fils unique qui devoit être un jour le soutien et la consolation de sa vieillesse. Il se dit à lui-même : celui qui va s'exposer à ma place à tous les dangers de la guerre, périra peut-être au milieu des combats, ce sera moi qui lui aurai donné la mort. Cependant, la société indignée de sa lâche trahison, déploie contre lui toute la sévérité des lois ; déjà la force armée a reçu l'ordre de le poursuivre. Il s'enfuit de la maison paternelle ; quel moment que celui où il s'arrache des bras d'un père, d'une mère qui l'aimoient si tendrement ! Il les a embrassés pour la dernière fois. Il s'éloigne et tourne encore, en s'éloignant, ses regards vers ces lieux qui l'ont vu naître, et où il passa de si heureux jours dans la paix et dans l'innocence. Quelques amis touchés de son sort lui offriront peut-être un asile ; mais il vit dans de continuelles alarmes, et il changera souvent de demeure. Bientôt il ne croit plus trouver de retraite assurée que dans les antres, dans les bois, au milieu des déserts. Il se retranche de la société humaine ; quelle affreuse carrière de crimes va s'ouvrir devant ce jeune homme poursuivi par tous les besoins, réduit à la dernière extrémité de la misère ! Le pillage, le vol, le meurtre sont devenus ses seuls moyens de subsistance. Quelques mois se sont écoulés, et il a terminé sa vie sur un échafaud ! » Ce n'est qu'une ébauche : c'est au zèle et à l'éloquence des pasteurs qu'il appartient de la développer. Ils le firent avec tant de succès que sur les 810 conscrits qui formaient le contingent du Département, il n'y eut qu'un ou deux à ne pas se rendre à l'appel.

Nouveau *Te Deum*, le 14 Mai 1809, pour les victoires

qu'il a plu au Dieu des Armées de nous accorder sur les champs de bataille de Tann, d'Eckmühl et de Ratisbonne. Naturellement, c'est l'Autriche qui est responsable de cette nouvelle guerre. « Ses armées se sont subitement ébranlées. Rien de ce qui pouvoit tromper et égarer les peuples n'a été négligé. La Religion même, qui ne se mêle jamais aux passions des hommes, a été invoquée. Ces saintes solennités qui ne sont établies que pour détourner le fléau des guerres injustes ou les calamités publiques, ont été réclamées avec le plus grand éclat par un gouvernement perfide et parjure.

« Que faisoit alors notre invincible Empereur ? Tranquille dans son palais, et toujours occupé du bonheur de son peuple, il méditoit sur les moyens d'accroître sa prospérité, et surtout il espéroit encore prévenir cette lutte sanglante. Sa sagesse ne pouvoit croire à tant de délire, sa loyauté et sa franchise à tant de perfidie. La nouvelle de l'invasion de l'Etat de ses alliés, lui parvient pendant son sommeil, et, dans quelques heures, il part avec la rapidité de l'aigle, pour venger la foi des pactes violés et l'honneur de sa nation.

« Les armées tressaillent de joie et de confiance en voyant le héros qui les conduisit toujours à la victoire. Elles sentent avec toute la nation, tout ce qu'a de généreux et de touchant ce noble dévouement qui lui fait toujours partager et les fatigues et les dangers des combats. Elles brûlent de lui prouver qu'elles soutiendront avec honneur leur ancienne gloire.

« Batailles de Tann, d'Eckmühl et de Ratisbonne, vous avez justifié leur réputation d'invincibles ! En vain, les ennemis avoient réuni l'élite de leurs troupes et de leurs généraux, rien ne peut résister à la bravoure et à l'impétuosité de nos armées et au génie du héros qui les commande.

« Nous ne vous oublierons pas, en particulier, brave guerrier qui avez honoré ce Département qui vous a vu naître, par vos talens, votre intrépidité et vos estimables qualités. Vous avez succombé avec honneur dans de nobles combats, des palmes immortelles sont le prix de votre héroïque dévouement. S'il vous restait encore à satisfaire à la justice divine, la Religion attendrie élèvera pour vous vers le Ciel et ses vœux et ses prières.

« Braves et religieux Bretons, il vous laisse une mémoire honorée par les regrets de notre Auguste Empereur et par les plus héroïques exemples ! Soyez toujours soumis à la voix de la religion et de la patrie. Que nous puissions toujours dire de vous, avec la même confiance, que le peuple le plus religieux sera toujours le peuple le plus intrépide et le plus fidèle à son Souverain. »

L'Évêque de Quimper et son Chapitre firent célébrer, dans l'église Cathédrale, un service solennel pour le repos de l'âme du général Hervo, chef de l'Etat-Major du duc d'Auerstaedt, Baron de l'Empire et Commandeur de la Légion d'honneur, né à Quimperlé, département du Finistère, diocèse de Quimper.

Un mois après son départ de Paris, Napoléon entra triomphalement à Vienne (13 Mai 1809). Le *Te Deum* fut chanté à la Cathédrale, le dimanche 4 Juin, au retour de la procession. « Si les devoirs de notre ministère nous éloignent de notre Ville épiscopale, dans cette circonstance solennelle, nous éprouverons une sensible consolation à publier les Bénédictions du Seigneur et à chanter le cantique d'action de grâces, au milieu de ce bon peuple des campagnes également fidèle à la foi de ses pères et à notre Auguste Empereur. »

L'Évêque se trouvait à Landerneau quand parvint du camp impérial de Znaim en Moravie la nouvelle des victoires d'Enzersdorf et de Wagram. « Plusieurs m'ont

demandé, écrit M. Clanche, si vous n'avez pas chargé M. l'abbé de Poulpiquet de faire une ordonnance pour le *Te Deum*, attendu que les fonctions pénibles que vous remplissez ne doivent guères vous laisser le tems d'y penser. »

En effet, l'ordonnance parue à Quimper, le 4 Août 1809, est signée : de Poulpiquet, Vic. Gén. Contrairement à ce qui se faisait d'habitude, elle n'est pas suivie de la lettre impériale ; celle-ci présentait pourtant un intérêt tout spécial, car l'Empereur essayait d'expliquer sa politique à l'égard du Saint Siège. « Notre Seigneur quoiqu'issu du sang de David, ne voulut aucun règne temporel ; il voulut au contraire qu'on obéît à César dans le règlement des affaires de la terre. Il ne fut animé que du grand objet de la rédemption et du salut des âmes. Héritier du pouvoir de César, nous sommes résolu à maintenir l'indépendance de notre Trône et l'intégrité de nos droits. Nous persévérons dans le grand œuvre du rétablissement de la Religion. Nous environnerons ses Ministres de la considération que nous seul pouvons leur donner. Nous écouterons leurs voix dans tout ce qui a rapport au spirituel et au règlement des consciences.

« Au milieu des soins des camps des alarmes et des sollicitudes de la guerre, nous avons été bien aise de vous donner connaissance de ces sentimens, afin de faire tomber dans le mépris ces œuvres de l'ignorance et de la faiblesse, de la méchanceté ou de la démence par lesquels on voudrait semer le trouble et le désordre en nos provinces. On ne nous détournera pas du grand but vers lequel nous tendons, et que nous avons déjà heureusement en partie atteint, le rétablissement des autels de notre religion, en nous portant à croire que ces principes sont incompatibles, comme l'ont prétendu les Grecs, les Anglais, les Protestants et les Calvinistes, avec l'indépendance des Trônes et des Nations. Dieu nous a assez éclairé

pour que nous soyons loin de partager des erreurs pareilles. Notre cœur et ceux de nos sujets n'éprouvent point semblables craintes. Nous savons que ceux qui voudraient faire dépendre de l'intérêt d'un temporel périssable l'intérêt éternel des consciences et des affaires spirituelles, sont hors de la charité, de l'esprit et de la religion de celui qui a dit : « Mon empire n'est pas de ce monde ».

Dès le 21 Août, le Ministre des Cultes adressait à l'Evêque de Quimper une admonestation plutôt sévère : « Je ne puis m'empêcher, disait-il, de vous témoigner mon étonnement de ce qu'en votre absence de Quimper, l'un de vos Vicaires généraux a pris sur lui de publier une ordonnance à l'effet de faire chanter le *Te Deum* pour les victoires d'Enzersdorf et de Wagram. La lettre de S. M. l'Empereur vous étant directement adressée, il était dans l'ordre que ce Vicaire-général vous en fît le renvoi. Il est résulté de la marche faite un grave inconvénient. L'intention de S. M. en écrivant cette lettre était de manifester ses sentiments et par conséquent qu'elle fût rendue publique : ce qui n'a point été fait.

« J'observerai qu'un acte aussi important s'il eût pu être fait par un Grand-Vicaire, aurait dû au moins porter que c'était au nom de l'Evêque, de manière qu'il n'y parut pas étranger ».

La justification ne se fit pas attendre.

« Quimper, 26 Août 1809.

« MONSEIGNEUR,

« Je prends la liberté d'observer à Votre Excellence que ce qui vous a causé de l'étonnement, que dans mon absence, étant en cours de visite, un de mes grands Vicaires ait publié une ordonnance pour faire chanter le *Te Deum*, est l'acte le plus ordinaire dans l'administration des diocèses et qu'il a été pratiqué dans tous les tems.

« Vous pouvez, Mgr., le faire vérifier dans vos bureaux. Je ne me rappelle dans ce moment que deux exemples de ce genre ; mais dans une circonstance aussi solennelle, M^{rs} les grands Vicaires de Besançon et de Nantes ont publié des mandements en leur propre nom.

« Lorsque nous partons pour nos visites, nous permettons à nos grands Vicaires d'ouvrir toutes les lettres qui nous sont adressées et particulièrement les vôtres. Cette précaution que la prudence et le zèle nous commandent également, est surtout nécessaire dans un cours de visite, où les lettres nous parviennent par des commissionnaires qui font leurs affaires dans la route et qui souvent sont très inexacts, la voie de la poste n'est pas plus prompte car j'ai reçu des lettres à 10 jours de date quoique je ne fusse éloigné que de 4 lieues de Quimper. Il faut donc que nos grands Vicaires puissent toujours agir et agir en notre nom quand nous sommes éloignés de notre ville épiscopale.

« Mon grand Vicaire s'est borné à publier une ordonnance sans y joindre la lettre de Sa Majesté, parce qu'il a voulu que le *Te Deum* fût chanté le dimanche avant le 13 Août, pour ne pas le renvoyer au dimanche d'après, ce qui n'eût pas été possible, car c'est tout ce que l'imprimeur a pu faire que d'imprimer à tems cette ordonnance. La lettre de Sa Majesté n'en a pas été moins adressée à MM. les Curés et Desservants, puisque M. le Préfet leur a adressé le bulletin où elle étoit renfermée.

« Certes, Mgr, je crois avoir assez prouvé mon zèle et mon dévouement pour devoir attendre avec quelque confiance, que Votre Excellence ne croira pas facilement que ni moi ni mes grands Vicaires, ni mon clergé puissent négliger les moyens de les manifester.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

« † P. V. Evêque de Quimper.

« P. S. — Ce qui décida surtout mon grand Vicaire à accélérer la publication de son ordonnance, c'est qu'il fut instruit que les autorités militaires de Brest l'attendoient avec empressement. »

On ne pouvait, en effet, suspecter le loyalisme de l'Evêque de Quimper. N'était-il pas un de ceux qui avaient été chargés d'écrire au Pape, pour lui demander l'institution des Evêques, afin d'éviter des troubles et un schisme dans l'Eglise ?

Le 10 Octobre, l'Evêque de Rennes envoyait, par une occasion sûre, la bulle d'excommunication du 10 Juin 1809.

« C'est le seul exemplaire qui soit aujourd'hui en mon pouvoir et que je ne puis vous laisser que pour quelques jours, vous me le renverrez donc dès que vous l'aurez lu, par la même occasion dont je me sers pour vous le faire parvenir. On sait ici que je l'ai et on ne trouve pas mauvais que je ne l'aie que pour moi, on me sait même gré de ma discrétion là dessus. Il est bon que nous sachions tout, mais on attend de notre prudence que nous ne fassions rien qui puisse mal à propos alarmer les consciences. »

Non ! les Evêques de France ne savaient pas tout et jamais peut-être le règne du silence ne fut si puissamment établi et, dans une certaine mesure, accepté.

* * *

Mgr Dombidau se trouvait, déjà, en relations suivies avec la plupart des membres du Conseil ecclésiastique établi, en Novembre 1809, pour résoudre les difficultés que soulevait l'opposition courageuse du Pape et surtout pour donner une apparence canonique aux décisions de

l'Empereur. « Notre prélat est toujours à Paris, écrit M. Keransquer, le 5 Février 1810, il paraît devoir y rester encore longtemps. Il faut qu'il y soit très occupé car on a bien de la peine à obtenir des réponses aux lettres qu'on lui écrit et elles se font beaucoup attendre. Dieu veuille que ces grands travaux, que couvre encore le voile du secret, procurent la gloire de Dieu et l'intérêt de la religion ! » L'Evêque de Trèves regrette que l'Evêque de Quimper ne soit pas à Paris. « C'eût été, dit-il, un vrai plaisir pour moi et un dédommagement pour un voyage qui n'était pas trop de mon goût ». Les lettres de M. Emery offrent un intérêt tout spécial, tant par la situation prépondérante du Supérieur de Saint-Sulpice que par son ferme bon sens et sa bonhomie souriante. « Quand je pense, dit-il, à tant de questions qui nous ont si fortement occupé dans le tems et qui aujourd'hui sont oubliées ; quand je vois tant de personnages qui traitaient autrefois notre modération de lâcheté et qui ont un si grand besoin qu'on leur inspire du courage, je suis un peu émerveillé. » Il n'écrit pas pour donner des nouvelles : la prudence ne le permet pas. Il aurait également voulu avoir près de lui Mgr Dombidau : « Les conseils d'un prélat sage et ferme sont bien précieux dans ce tems-ci. Le don de force, dans l'Ecriture, est joint à celui de conseil, mais le premier est encore plus rarement accordé que l'autre. » A mesure que les événements se précipitent, M. Emery devient encore plus circonspect : « Je finis, dit-il, dans la crainte d'être tenté de vous donner des nouvelles et de succomber à la tentation. » Sur la dénonciation de quelques jansénistes, qui avaient accusé les Sulpiciens de soutenir le Pape, Napoléon ordonna au Ministre des Cultes de prendre les mesures nécessaires pour qu'au mois de Juillet 1810 la Congrégation soit dissoute et le Séminaire détruit. M. Emery se retira, pour laisser tranquillement passer l'orage.

« Descartes disait : *Je pense, donc je suis*. Vous pouvez conclure de ce que j'ai l'honneur de vous écrire que *je suis encore* et cette conclusion sera très juste. Vous pouvez conclure encore que vous avez toujours un très humble et très obéissant serviteur. Je suis toujours dans l'état que vous savez ; il y a plus d'apparence que cet état durera l'année prochaine. Cependant, il est plus vraisemblable que mes coopérateurs continueront ce qu'ils ont fait, jusqu'à la fin de cette année... Mon adresse est toujours au même lieu et vous pouvez me décorer de mon titre de conseiller qui heureusement n'est pas *titulus sine re* mais sera-t-il longtemps sur ma tête ? » Au milieu de ces tribulations, M. Emery n'oublie pas la promesse que Mgr Dombidau lui a faite, d'écrire après sa visite à l'île d'Ouessant. Il y revient à chaque fois : « Quand est-ce que les Anglais vous permettront de visiter l'île d'Ouessant, c'est le seul lieu du monde où il reste de grands vestiges des mœurs gauloises ? — Quand irez-vous donc visiter l'île d'Ouessant et nous donner des nouvelles des anciens Gaulois ? — Vous avez bien promis de m'écrire quand vous auriez visité l'île d'Ouessant mais peut-être tarderez-vous encore longtemps de faire cette visite. » En effet, M. Emery dut se résigner à ne rien connaître de plus sur les derniers Gaulois et Mgr Dombidau lui-même ne put visiter ces chers diocésains.

Chapelain de Madame Mère, M. Le Coq ne pouvait guère assumer le rôle de *nouvelliste*. Il est le correspondant très régulier et le commissionnaire très exact de l'Evêque de Quimper. Ce n'est pas une sinécure, car tout vient de Paris par le roulage : plumeaux et paillasons, haricots et lentilles, pains d'autel, arbustes du Jardin des Plantes, arbres de la pépinière du Luxembourg, marcottes du chasselas de Nogent. Et les rouliers sont tous les mêmes ; ils promettent de faire diligence et il ne leur faut

pas moins de trente-deux jours pour remettre les colis à destination. Quand encore ils ne se trompent pas d'adresse comme il arriva pour un pauvre chien déposé, par erreur, à l'évêché de Saint-Brieuc. Et comme cet animal n'inspirait pas à Mgr Caffarelli le même intérêt que paraissait lui porter Mgr Dombidau, on le donna à un séminariste qui l'amena chez lui, aux environs de Saint-Brieuc.

Pour reconnaître les bons offices de l'abbé Haüy — qui voulut bien user de ses relations avec M. Thouin pour qu'il continuât de « faire contribuer les tributs du Jardin des Plantes à l'ornement de ceux de Sa Grandeur » —, Mgr Dombidau lui fit parvenir des échantillons « de plomb phosphaté et carbonaté ainsi que ceux d'une substance d'un blanc nacré appelé laumonite » qui lui avaient été offerts par le Directeur de la mine d'Huelgoët. Il y joignit une belle collection de staurotides, vulgairement appelées pierres de croix, « qui présentent un des résultats les plus curieux des lois auxquelles est soumise la cristallisation ». Remarquables par la régularité de leurs formes et par leur volume ces « croisettes de Bretagne » sont particulièrement recherchées des étrangers ; l'abbé Haüy s'en servit pour obtenir, par voie d'échange, les échantillons qui lui manquaient.

C'est encore M. Le Coq qui servit d'intermédiaire pour transmettre « à la personne » — c'est-à-dire au Ministre des Cultes — les observations et réclamations de l'Evêque de Quimper touchant le nouveau règlement des fabriques.

« MONSEIGNEUR,

« Je reçois votre lettre du 16 Août et le décret impérial concernant les fabriques.

« Je désire, Monseigneur, qu'il obtienne le résultat que l'on s'est proposé, mais je vous dirai avec ma franchise ordinaire que je crains le contraire.

« Les réglemens que Sa Majesté avait approuvés pour les fabriques de l'intérieur de nos églises, s'exécutaient dans la plus profonde paix et nous en surveillions l'exécution avec la plus ferme exactitude. Le choix des marguilliers était toujours fait parmi les habitans les plus considérés par leur moralité et par leur zèle pour la religion. Croyez-vous, Monseigneur, que cet esprit dirigera tous les préfets ?

« Le maire de la commune sera de droit membre du conseil de la fabrique. Cette disposition aura les plus graves inconvéniens, si l'espèce d'hommes qui occupent un très grand nombre de ces places de maire, n'est pas changée. J'ai eu bien de la peine à les contenir dans des justes bornes, lorsqu'ils n'étaient que membres de la fabrique de l'extérieur. Actuellement qu'ils seront membres d'une fabrique qui réunira les fonctions qui étoient divisées, leur influence pourra contrarier les véritables intérêts des églises. L'on ne peut se dissimuler que l'autorité du maire a une grande influence sur des hommes qui ont un grand intérêt à le ménager. Il est à craindre que l'opinion du conseil de la fabrique ne soit toujours celle du maire, le curé et les desservans resteront sans influence et sans autorité, pour le bien de leurs églises.

« Je pourrais encore observer que ce qui aurait pu balancer ces inconvéniens, n'existe pas dans la disposition du décret : le recours à l'autorité de l'évêque ; il semble même que l'on ait voulu la rendre étrangère à une surveillance qui ne pouvait qu'être utile et qui ne pouvait jamais être dangereuse.

« Il existe même des articles qui semblent vouloir lui ravir ses droits les plus incontestables. L'article 30 porte ce qui suit :

« Le curé ou desservant agréera les prêtres habitués et leur assignera leurs fonctions. »

« D'après cet article, des prêtres oisifs, paresseux, peuvent être enlevés à la disposition des évêques, un curé ou desservant pouvant les recevoir, sans son autorisation, dans leurs églises et leur assigner des fonctions. Cet article, Monseigneur, peut avoir des conséquences fâcheuses, car je doute que les évêques soient disposés à laisser introduire, dans l'administration des paroisses, des abus qui pourraient être nuisibles au bien général de leurs diocèses.

« L'article 32 donne une attribution aux marguilliers, absolument contraire au droit presque général dont jouissaient les évêques, de nommer eux seuls, les prédicateurs de carême. L'article réserve bien à l'évêque le droit d'approuver les prédicateurs présentés par les marguilliers, mais que de circonstances peuvent rendre ce droit des évêques pénible et même dangereux à exercer ! Je crois qu'il eût été plus sage d'en laisser le choix aux évêques et l'on peut, sans prévention, affirmer qu'ils doivent s'y entendre un peu mieux que les marguilliers d'une fabrique.

« L'article 33 donne aux fabriques la nomination et la destitution des serviteurs de l'église, sur la présentation des curés et desservans. Il en résultera que le curé qui a des rapports continuels avec ces serviteurs éprouvera de leur part la plus grande insubordination, ils auront des protecteurs parmi les marguilliers, et l'expérience n'a que trop prouvé que la protection est toujours accordée, même aux plus mauvais sujets. C'est cette expérience qui m'avait inspiré l'article XII du règlement pour les fabriques de l'intérieur, conçu en ces termes :

« La nomination, destitution et remplacement des be-
« deaux, suisses et autres serviteurs de l'église appar-
« tiennent aux curés et desservans. Dans le cas où cette
« nomination, destitution et remplacement pourraient
« mériter quelque improbation, le bureau de la fabrique

« pourra se pourvoir devant nous et nous pourrons confirmer ou annuler ces nominations, destitutions et remplacements, selon ce qui nous paroîtra le plus conforme à la justice. »

« Il est résulté de cet article que des serviteurs s'étaient montrés très insubordonnés avant que mon règlement fut publié, ont senti qu'ils devaient changer de conduite et les curés et desservans qui sentaient que l'on pouvait recourir à mon autorité, n'étaient pas tentés d'abuser de celle que je leur donnais par cet article.

« Croyez, Monseigneur, que pour faire ces réglemens sages et utiles, il faut voir de près les abus qui peuvent exister dans une administration. Les membres du Conseil d'Etat qui ont rédigé ce règlement ont des talens bien supérieurs aux nôtres, mais ils n'ont pas gouverné des diocèses.

« L'article 104 paraît vouloir maintenir les fabriques des églises métropolitaines et cathédrales, mais l'article 105 exige une explication, car l'on en pourrait conclure qu'il détruit absolument les dispositions de l'article précédent.

« Je vous prie, Monseigneur, de me donner cette explication le plus promptement possible. Votre prédécesseur avait senti la nécessité d'accorder aux évêques le droit de nommer les fabriques de leurs cathédrales de la manière qu'ils jugeaient la plus propre au bien de ces églises et à maintenir la juste autorité qu'ils doivent exercer. Je fus le rédacteur de cet article et je le discutai dans le cabinet de M. Portalis en présence de M. le Cardinal de Boisgelin. J'exposai toutes les raisons avec franchise et sans en affaiblir aucunement celles qui pouvaient être opposées. M. Portalis sentit la force des considérations qui firent adopter l'article.

« Puissent mes tristes pressentiments sur les effets que produira le nouveau décret, ne pas se réaliser. J'aurai, je

l'espère, un avantage que n'auront pas tous mes confrères, celui de me concerter avec mon préfet pour la meilleure organisation des conseils de fabrique, mais il restera la mauvaise composition des maires qui, je le crains, contrariera encore longtems nos vues les plus sages.

« J'oubliais de vous observer que l'article 15 enlève aux évêques un droit que le Ministre de l'Intérieur avait respecté dans le décret qu'il avait fait rendre pour l'établissement des comités de bienfaisance; ces comités devraient se concerter avec les évêques pour obtenir les jours où ils pourraient quêter dans les églises. Le nouveau décret leur donne le pouvoir de le faire quand ils voudront; il en résultera que les ressources dont nos églises ont tant besoin et que les quêtes leur procuraient, seront anéanties. Il en résultera, encore que ces comités qui se croiront indépendans de notre autorité, feront quêter par des personnes qui présenteront dans nos églises des parures indécentes. Nous serons exposés à des discussions dans le lieu même où notre autorité devrait s'exercer avec le plus d'empire pour y maintenir l'ordre et la décence.

« Veuillez agréer, etc.

« P. V., *Evêque de Quimper.* »

« Je crains bien, disait M. Le Coq, que l'incluse ne produise pas grand effet s'il est vrai, comme on me l'a assuré, que ce décret concernant les fabriques n'a été rendu qu'après avoir été approuvé par l'assemblée des Evêques qui a eu lieu dans la rue du Montblanc. Je sonderai le terrain la première fois que j'irai et selon ce que j'apprendrai je donnerai ou non la copie de votre lettre ». Sur les instances de Mgr Dombidau, la copie fut remise mais « cet ouvrage — observe encore M. Le Coq en parlant du règlement des fabriques — est tout entier du Ministre des Cultes; il y a travaillé, dit-il, et réfléchi

pendant plus de trois mois : par conséquent, il doit être bon ». Malgré les réclamations déjà faites, le projet avait été approuvé tel quel par le Conseil d'Etat ; il ne restait plus qu'à l'exécuter.

Le décret impérial organisant la *Société Maternelle*, promulgué au palais d'Anvers le 5 Mai 1810, ne parvint que deux mois plus tard à l'Evêché de Quimper, de sorte que le registre des souscriptions ne put être ouvert au Secrétariat qu'après l'époque officiellement fixée pour sa fermeture. Mgr Dombidau n'en écrivit pas moins une lettre à son clergé pour l'engager à seconder les vues bienfaisantes de Sa Majesté et à faire ressortir « l'avantage inappréciable pour cette institution d'avoir comme protectrice l'Auguste Epouse qui a déjà si bien mérité l'amour et le respect de la Nation française » ! Mais il fit observer à son Excellence que « la modicité des fortunes et l'état de souffrance où se trouve le Département par la prolongation de la guerre maritime sera un obstacle à la bonne volonté que l'on aurait de donner cette nouvelle preuve de zèle et de dévouement à Sa Majesté », dévouement qui se manifeste d'ailleurs par la fidélité avec laquelle la loi de la conscription est exécutée et les contributions sont acquittées.

A la nouvelle qui lui parvint du palais de Fontainebleau, le 11 Novembre 1810, l'Evêque de Quimper s'empresse d'ordonner des prières pour la conservation des jours de Sa Majesté l'Impératrice et pour son heureuse délivrance.

« Depuis le jour solennel où la Religion consacra l'auguste alliance du Héros qui nous gouverne avec la Fille des Césars, vous demandiez au Seigneur qu'il répandît ses bénédictions sur cette union qui doit assurer et perpétuer la félicité de cet Empire.

« Le Seigneur, N. T. C. F., a exaucé les vœux inspirés par l'amour et par la reconnaissance. Sa Majesté a daigné

nous apprendre que sa chère Epouse et Compagne porte dans son sein le fruit des bénédictions du Ciel et le doux espoir de la Nation française.....

« Nous demanderons au Seigneur qu'un royal Enfant vienne fixer les incertitudes et calmer les craintes de l'avenir. Qu'il apprenne long-temps, à l'école du génie et de l'héroïsme de son auguste Père, le grand art de régner, et qu'il puise dans les vertus touchantes de sa Mère, ces qualités précieuses qui font les bons rois.

« A ces Causes, et pour nous conformer aux intentions de Sa Majesté qu'il nous a exprimées dans la lettre dont il nous a honoré, Nous ordonnons que tous les jours, à la Sainte Messe, jusqu'à l'heureuse Délivrance de Sa Majesté l'Impératrice, l'on dira la Collecte *Omnipotens sempiterna Deus qui humanum genus*, etc., la Secrète *Paternæ Majestatis*, etc., et la Postcommunion *Divine germinis*, etc., dans toutes les églises de notre Diocèse.

« L'on ajoutera à la Secrète et à la Postcommunion, les prénoms de Sa Majesté l'Impératrice (*Mariae-Ludovicae*).

« Nous exhortons tous les Fidèles de notre Diocèse de faire, à cette même intention, de ferventes prières qu'ils accompagneront d'aumônes et de toutes sortes de bonnes œuvres ; et les âmes pieuses à faire une Communion particulière pour obtenir cette grâce. »

Quel ne fut pas l'étonnement de Mgr Dombidau en recevant, quelques jours après, une verte mercuriale du Ministre de la Police ; le duc de Rovigo lui reprochait vivement d'avoir appelé l'Impératrice : « la Fille des Césars » ! « Cette dénomination n'a aucun sens dans l'état actuel de l'Europe et ne sert qu'à consacrer un vain titre donné jadis par la flatterie aux Empereurs d'Autriche. Le seul César existant aujourd'hui est celui qui est maître de Rome et qui a établi son heureuse influence sur le continent. »

On voulut bien pourtant rendre justice aux sentiments

exprimés dans le mandement et accepter les explications de Mgr Dombidau qui « n'avait pensé qu'aux expressions consacrées par le langage des poètes et des orateurs, convaincu d'ailleurs que le nom de Napoléon occupera un peu plus la postérité que les noms de tous les Césars. »

Depuis longtemps, affirmait le sénateur Clément de Ris, le préfet du Finistère ne se soutenait qu'appuyé sur la faveur de son frère, le général. Le dernier différend qu'il eut, semble-t-il, avec l'Evêque de Quimper, fut occasionné par un discours de M. Louédec, professeur au Séminaire, pour l'anniversaire de la victoire d'Austerlitz (Décembre 1809). Mgr Dombidau avait jeté les yeux sur un autre orateur à qui sa santé ne permit pas de remplir les vœux de l'Evêque. Au dernier moment, il fallut s'adresser à M. Louédec, qui avait déjà parlé plusieurs fois aux cérémonies officielles du 13 Août et du 2 Décembre et qui, seul, pouvait, en si peu de temps composer un discours d'apparat. En effet, l'avant-veille de la fête, M. Louédec donnait lecture de son œuvre à l'Evêque, en présence des Grands Vicaires ; il ne restait plus que quelques phrases à ajouter pour la péroraison. Mgr Dombidau lui fit certaines observations, notamment sur l'emploi du mot *régicide* qui pouvait être pris en mauvaise part, car on n'ignorait pas à Quimper que M. Miollis avait autrefois publié une mauvaise brochure pour justifier la mort du Roi et fait voter par le club des Jacobins d'Aix une adresse de remerciements à la Convention, pour avoir fait tomber la tête du tyran. Dans sa précipitation, M. Louédec oublia de faire les corrections qui lui avaient été signalées. Voulant établir les vrais principes sur la soumission due au Souverain, sur l'inviolabilité de sa personne sacrée, il parla de *trône ensanglanté*, de *monstres*, de *régicide*... Accusé d'avoir troublé l'ordre public, il remit une copie de son discours au Préfet, qui affecta de la déclarer inexacte,

comme si un prêtre, jugé d'ailleurs très estimable, avait pu s'exposer à être formellement démenti par deux ou trois mille auditeurs parmi lesquels se trouvaient tant de personnes probes et éclairées ! N'importe, le Préfet fit notifier à M. Louédec qu'il était placé sous sa surveillance dans Quimper, qu'il ne pourrait, sous aucun prétexte, sortir du territoire de la commune, sans autorisation, et que c'est par indulgence qu'on ne l'avait pas déporté dans l'intérieur, à quarante lieues des côtes !

En Février 1810, M. Bouvier du Molard, auditeur au Conseil d'Etat, fut nommé Préfet du Finistère. « C'est un sujet du premier mérite, d'une grande droiture et du commerce le plus aimable, » affirme M. Joubert, évêque nommé à Saint-Flour. « C'est un autre homme que celui que vous aviez et je me flatte que vous serez heureux avec lui, » écrit l'Evêque de Trèves. Hélas ! ces prévisions ne devaient pas se réaliser.

*
* *

Dinant au Montblanc, le vendredi 30 Novembre 1810, M. Le Coq entendit de la bouche même du cardinal Fesch que, suivant une décision prise, le matin, aux Thuilleries, S. A. E. irait à Rennes, vers la fin de Janvier, présider le Collège électoral. Et le Cardinal ayant observé qu'il ne serait pas loin de l'Evêque de Quimper, M. Le Coq répliqua que ce dernier « se ferait, sans doute, un devoir d'aller présenter ses hommages, si ses affaires et sa santé le lui permettaient ». — « Il n'est pas nécessaire qu'il se dérange, » répondit S. A. E. Cependant, M. Le Coq écrit à Mgr Dombidau : « Je crois que vous ferez bien de vous rendre à Rennes, pour y faire votre cour. D'autant qu'on se propose de faire les choses en grand et d'y représenter, comme il convient à un prince. Toute la maison marche.

L'abbé de Quélen est chargé de préparer un logement convenable. Nantes et Saint-Brieuc y seront certainement ; on croit que Vannes ira aussi. Il n'est pas bon que l'Evêque de Quimper soit le seul à rester chez lui. » De son côté, l'Evêque de Rennes, ayant appris les hésitations de son vénéré collègue, insiste, de façon pressante : « O Monseigneur ! o mon ami ! Vous n'y pensez pas. Que voulez-vous qu'on dise ou plutôt que ne dira-t-on pas, si vous ne paraissez pas à Rennes, pendant le séjour du Cardinal ? On sait que vous êtes lié d'ancienne date avec l'Em^{ee} ; moi-même je le publie partout. Voulez-vous me donner un démenti ou faire soupçonner une disgrâce ? » Mgr Dombidau finit par céder et, le 21 Janvier 1811, il écrivait à M. Clanche : « Nous sommes arrivés, samedi, à dix heures du matin, à Rennes, en bonne santé et sans accident, ce qui n'est pas un petit bonheur, car nous avons trouvé des chemins détestables. Nous avons vu avec grand plaisir, l'aimable et respectable Cardinal jouissant de la meilleure santé. Il m'a témoigné autant de plaisir à me voir que j'en ai éprouvé moi-même ; il a inspiré déjà la bonne opinion qu'il mérite d'inspirer.

« Il nous a priés pour tous les jours ; nous manquons le moins possible à cette invitation et nous nous sommes arrangés pour qu'il y ait toujours quelqu'un de nous. Si je n'avais consulté que mon inclination, je n'aurais accepté aucune invitation, mais la chose est impossible. Je vous assure que l'on nous traite à merveille ici et, quoique bas bretons, l'on ne nous croit pas tout à fait des barbares. Je leur parle pourtant avec la fierté d'un peuple franc et loyal, car je leur dis, à la journée, que nous valons mieux qu'eux. »

A Rennes, comme à Quimper, tout annonce l'exclusion des nobles et les hommes de loi, de tout acabit, se croyant seuls dignes des places, ne négligent aucun moyen d'y

parvenir. Aussi Mgr Enoch avait-il déclaré publiquement que les voix qu'on pourrait lui donner, au collège électoral, seraient autant de voix perdues, qu'il ne voulait rien être : précaution probablement inutile, ajoutait-il finement, et simple suggestion d'amour-propre. Il voulait ainsi consoler Mgr Dombidau qui, sans l'avoir sollicité, avait « frisé la candidature », au collège électoral des Basses-Pyrénées.

Dès son retour à Quimper, l'Evêque reçut ce mot charmant : « Votre compagnon de voyage (l'Evêque de Vannes) a plu dans ce pais-ci, mais l'Evêque de Quimper !... mais l'Evêque de Quimper !... Quand on veut ici faire grandement l'éloge de l'Evêque de Rennes, on parle de son discernement dans le choix de ses amis et toujours cet Evêque de Quimper est cité le premier ! » Il apparaît d'ailleurs que, suivant les prévisions de M. Le Coq, S. A. E. ait assuré Mgr Dombidau de son sincère attachement et témoigné le grand plaisir qu'il éprouvait à le voir. « J'ai bien pensé, écrivait M. Emery, le 13 Février, que votre petite course à Rennes vous donnerait beaucoup de satisfaction. Puisque vous n'avez pu suivre notre Cardinal à Paris, je me console dans l'espérance que vous viendrez bientôt y faire un petit séjour. » Deux mois après, en effet, l'Evêque de Quimper se mit de nouveau en route pour la capitale et peut-être arriva-t-il à temps pour assister aux obsèques de son illustre ami, que Napoléon aurait voulu faire enterrer au Panthéon et qui avait mérité cet éloge, après une séance particulièrement orageuse du conseil ecclésiastique : « Je ne suis pas fâché contre l'abbé Emery. Il a parlé comme un homme qui connaît et qui possède bien son sujet. C'est ainsi que je veux que l'on me parle » (1).

(1) Mgr MÉRIC : *Histoire de M. Emery*, II, 339.

Malgré l'énergique opposition de M. Emery, l'Empereur avait résolu de soumettre à un Concile National ses difficultés avec le Pape. Il aurait voulu que l'assemblée eût lieu aussitôt après Pâques, mais on dut attendre jusqu'au mois de Juin, et c'est ainsi que le séjour de Mgr Dombidau à Paris se trouva prolongé bien au delà de ses prévisions.

Le lendemain de la Congrégation générale qui eut lieu, le 20 Juin, au Palais de l'Archevêché, l'Evêque de Quimper écrivait à son Secrétaire : « Vous avez lu les détails de l'ouverture du Concile ; ils sont au-dessous de la réalité. Jamais je n'ai éprouvé une si vive et si profonde impression. Le Seigneur a ses vues ; Il a permis que dans ce siècle d'indifférence et d'irréligion, ce grand spectacle vînt ranimer la foi et la piété. C'est ce qu'il a produit et l'impression a été générale. » Un Bulletin de police dit « Bulletin des Evêques », informait journellement l'Empereur des moindres détails concernant le Concile. On y lit : « Quelques Evêques, comme ceux de Bordeaux, de Mende, de Quimper..., tiennent une conversation qui laisse croire qu'ils ont de l'inquiétude pour les dispositions d'esprit dans leurs diocèses. Il serait à désirer qu'il régnât parmi eux l'opinion que tout va bien, afin que la correspondance qu'ils sont dans le cas d'avoir avec leurs Grands Vicaires soit dirigée dans ce sens » (1). Pour sa part, l'Evêque de Quimper observa rigoureusement la règle du silence que lui avait inculquée le vénéré Supérieur de Saint-Sulpice. Dans les lettres, pourtant fréquentes, qu'il échangeait avec le Secrétariat on ne trouve pas d'autre détail que celui qui a été cité, sur les faits et gestes du Concile. La dissimulation n'est pourtant pas son fort, car s'il recommandait parfois à ses correspondants

(1) H. WELSCHINGER : *Le Pape et l'Empereur*, p. 200.

de brûler ses lettres, il gardait soigneusement l'avis que cette opération avait été faite.

Mgr Dombidau fut du nombre de ces Evêques « complètement étrangers à la politique et à l'esprit de parti, animés d'un immense désir de conciliation, résignés à faire pour procurer la paix à l'Eglise tous les sacrifices qui ne seraient pas trop incompatibles avec leur conscience. Leur admiration pour le grand homme qui gouvernait la France était si grande, leur assurance dans la sagesse de ses vues était encore si entière, et leur foi dans la puissance de son génie était demeurée si inébranlable, qu'ils étaient arrivés à Paris avec l'intime conviction que tout avait été à peu près arrangé d'avance à Savone, et qu'au Saint-Père comme à eux-mêmes il ne serait demandé aucune concession contraire soit à la religion, soit à leur dignité. Tel était l'heureux mirage que le ministre des cultes, parlant au nom de son maître, avait tout à coup dissipé. A peine les malheureux Evêques avaient-ils pu en croire leurs oreilles. Une troupe de pèlerins entendant pour la première fois dans le désert le rugissement du lion n'aurait pas été plus terrifiée. Que vouloir maintenant, que faire et que devenir ! A la sécurité trop ingénue des premiers jours succédait aujourd'hui une défiance démesurément effarée. Tout haut on se promettait bien de tenir toujours pour la bonne cause et d'accomplir jusqu'au bout son devoir ; tout bas on se demandait si l'on en aurait bien la force » (1). Et la plupart n'avaient qu'un désir : ne pas retarder d'un jour le départ, sitôt qu'ils auraient la possibilité de quitter Paris.

En dehors des réunions épiscopales, Mgr Dombidau consacre toute son activité à solutionner les difficultés qui se multiplient tant pour le clergé que pour les commu-

(1) D'HAUSSONVILLE : *L'Eglise romaine et le premier Empire*, IV, 231.

nautés religieuses de son diocèse ; encore est-il obligé de fermer sa porte et de donner une liste pour laisser entrer les personnes qu'il veut recevoir ; car, sans cette précaution, les visites ne lui laisseraient souvent aucun moment.

A peine est-il parti, que M. de Poulpiquet lui écrit : « Toutes vos communautés de Quimper sont dans la peine ». D'abord, les Calvairiennes. M. le Préfet avait assuré qu'il n'était plus question de prendre leur maison pour en faire un dépôt de mendicité, et voici que ce projet est de nouveau repris et appuyé par M. le conseiller d'Etat, Réal. Mgr Dombidau se hâte de faire observer au Ministre des Cultes qu'un pareil dépôt serait beaucoup mieux placé à Morlaix ou à Lesneven. Morlaix, en temps de paix, est la ville la plus commerçante du département ; on pourrait y occuper plus facilement les individus recueillis et trouver à meilleur compte les matières premières. Lesneven a l'avantage de n'être pas loin de Brest et de posséder un magnifique bâtiment, celui des Ursulines. D'autre part, l'établissement des Dames Calvairiennes renferme près de soixante pensionnaires qui y reçoivent une très bonne éducation ; on ne manque pas de leur inculquer le respect du Souverain, le devoir de veiller à la conservation et à la prospérité de l'Empire, et l'Evêque a même composé une prière spéciale pour cet objet. De plus, les Religieuses donnent asile à un certain nombre de dames et de demoiselles réduites, par le malheur des temps, à une telle modicité de fortune qu'elles auraient de la peine à vivre dans le monde.

Ces observations furent transmises au Ministre de l'Intérieur. Il répondit qu'on ne trouvait pas dans la ville de Quimper un autre bâtiment propre à devenir un dépôt de mendicité, et que M. le Préfet songerait sans doute à procurer aux Religieuses un autre établissement.

De fait, les Bénédictines du Calvaire furent expo-

priées ; elles allèrent s'établir à Landerneau. Quant au dépôt de mendicité, il ne fut jamais établi dans leur communauté, qui servit simplement de logement aux prisonniers espagnols.

En même temps, les Religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, attachées à l'hôpital de Quimper, reçurent également de M. le Préfet l'ordre de réduire leur nombre et de faire sortir au plus tôt dix-sept des leurs, pour les envoyer ailleurs. Elles avaient pourtant obtenu leur approbation définitive, et vraiment « sur quoi pourrait-on compter si l'autorité subalterne peut ainsi détruire ce qui est établi par la première et suprême autorité » ? Aussi s'empressèrent-elles d'adresser à Sa Grandeur l'arrêté du Préfet et de faire appuyer leurs réclamations par M^{me} Berthault de Saint-Placide, ancienne religieuse hospitalière de la Maison de Paris, actuellement associée aux travaux de M. l'abbé Sicard pour l'instruction des sourdes-muettes.

C'est par le procureur général, M. Huchet, que les Dames de la Visitation furent invitées à suspendre toute cérémonie de profession, jusqu'à ce qu'il ait été statué par le gouvernement. « Il serait difficile, écrit M. de Poulpiquet, d'exprimer combien l'on est affligé à Quimper de cette suspension des professions religieuses, et tout ce que cela répandra d'alarmes et d'inquiétudes dans toutes les autres parties du Diocèse, où l'on est encore plus attaché à la Religion. » Heureusement, l'Evêque se trouvant à Paris, il lui était plus facile de s'adresser aux autorités compétentes pour aplanir tous ces obstacles.

Parmi les suppliques adressées à Mgr Dombidau, la plus touchante est celle de M. Doucin, curé de Crozon. On ne saurait peindre en termes plus vifs l'état de misère extrême, où se trouvait réduite la population de certaines contrées plus gravement atteintes par les nécessités de la guerre continuelle.

« Le cœur plein d'amertume, j'ai recours à vous pour trouver dans votre bonté paternelle secours, consolation et protection. Le pauvre peuple dont vous m'avez chargé est dans un état bien affligeant. Je ne vois presque partout que négligence dans l'affaire du salut, misères et afflictions de tout genre. J'ai vu, Monseigneur (pour vous donner une idée de mes douleurs), une famille entr'autres, sans vêtements, sans pain ; le père, misérable sujet, dont personne n'osoit approcher, étendu sur le fond d'un bois de lit et deux enfants nuds à ses côtés ; la mère, aux portes de la mort, sur un autre misérable grabat avec trois autres enfants aussi nuds, tous dans la fange et l'ordure. Hier une personne s'accusoit de n'avoir pas partagé son pain avec les membres d'une autre famille qui depuis trois jours n'avoient rien à mettre sous la dent. De tous côtés, Monseigneur, je n'entends que plaintes, que désolation. Depuis la détresse de Brest, surtout, les maux de ma pauvre paroisse s'aggravent journellement, et, pour y mettre le comble, on menace d'enlever, pour le service de la Marine à Anvers, un grand nombre de pères de famille et de jeunes gens qui sont le seul soutien de leurs parents vieux et infirmes. Autrefois, on les employoit à Brest, et dans les tems de semence et de moisson, on leur permettoit de venir chez eux : par ce moyen on évitoit ici l'extrême misère. Mais aujourd'hui si on exécute les levées projetées, que j'ai eu la douleur de publier à mon prône il y a huit jours, et qui ont jetté la consternation partout, je verrois quantité de familles dans le désespoir. Il est facile de le prévenir, Monseigneur. Deux Commissaires de la Marine, celui de Brest et celui de Camaret, m'ont assuré, avec l'expression de la douleur et de l'indignation, qu'un seul individu, par une morgue inconcevable, donne lieu à cet acte d'inhumanité. Il a à sa disposition, pour les travaux de Brest, au moins deux cens jeunes gens

libres et contents d'aller à Anvers ou ailleurs, qu'il s'entête à retenir auprès de lui, et il refuse obstinément de les faire remplacer par les pères de famille et les jeunes gens de ce pays qui sont absolument nécessaires chez eux dans les tems de semence et de récolte. De grâce, Monseigneur, venez au secours de ces malheureux dont vous êtes le père. Employez, je vous en supplie, tout votre crédit auprès du Ministre de la Marine pour faire changer ces dispositions cruelles. Et si vous pouviez, Monseigneur, m'obtenir quelques secours du Gouvernement pour sauver de l'extrême nécessité beaucoup de malheureux que j'ai souvent la peine de voir sans pouvoir les soulager, je me verrois en état d'élever la voix avec plus d'empire, et j'espère que tout iroit bien. Des milliers de malheureux sauvés par vous feroient violence au Ciel pour en attirer sur vous d'abondantes bénédictions. Moi, de mon côté, j'implore le secours de vos prières et de vos saints sacrifices.

« P. S. — Enfin, à force de prières, on a obtenu grâce pour les pères de famille, mais plusieurs jeunes gens aussi nécessaires sont partis.

« Je ne vous cacherai pas, Monseigneur, que je poursuis en ce moment la vente du reste de mon patrimoine, pour payer où je dois et soulager quelques nécessiteux, mais malheureusement cela n'ira pas loin. »

Le bienfaiteur des Séminaires, M. Le Coz, venait enfin de faire imprimer son « Rudiment de Grammaire latine » ; il comptait également sur la présence de l'Evêque à Paris pour assurer le prompt débit de cette publication, et joignait à sa lettre un acte sur papier timbré, ainsi libellé : « Pour la plus grande gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour témoigner mon amour à la Sainte Eglise notre Mère, je soussigné, curé de Carhaix, ancien Directeur du Séminaire, touché de douleur de voir le nombre

des ministres de l'Eglise infiniment au-dessous du besoin des fidèles, et néanmoins le lieu nommé Séminaire beaucoup trop étroit pour servir à l'éducation des élèves, déclare vouloir, conformément aux lois, céder et transporter, comme en effet je cède et je transporte dès ce jour et pour toujours à l'établissement du Séminaire de Quimper, la propriété de ma grammaire latine... »

En cet été 1811, Mgr Dombidau eut la douleur de perdre plusieurs de ses prêtres de la ville épiscopale.

Un vicaire de Saint-Corentin, M. Pelleter, fut frappé d'une attaque d'apoplexie. L'Aumônier des Dames du Calvaire et le Curé de la cathédrale furent enlevés presque aussi subitement. « Je suis accablé de la double perte que vient de faire le diocèse. Ce pauvre M. Dumoulin, je le regretterai jusqu'au dernier soupir, et M. Daffniet, quelle perte pour les pauvres Dames du Calvaire ! »

Quelques semaines après, M. Sérandour, chanoine et directeur du Séminaire, mourut d'une fièvre maligne, laissant un grand vide et de profonds regrets. En termes aussi flatteurs que délicats, Mgr Dombidau conféra à M. Le Clanche le canonat vacant par la mort de M. Sérandour. « Je suis charmé d'avoir pu vous donner ce témoignage de mon estime et de mon affection. J'ai dû penser que je suis mortel et que dans l'incertitude de la vie, je ne dois pas en laisser dans votre sort. » Ses lettres sont d'ailleurs pleines de détails intimes, d'attentions délicates pour tous.

« Ménagez-vous... Montez à cheval et ne négligez rien pour rétablir votre santé... Je n'ai pas besoin de vous dire que si vous avez besoin de prendre du vin d'Espagne, vous n'avez qu'à en demander à saint Jean. Vous pouvez disposer de ce qui est chez moi comme je le ferais moi-même... Vous ne me parlez pas de votre santé, ce qui n'est pas bien, vous devez penser que j'en suis très occupé...

Comment se portent les bonnes Sœurs blanches et leur digne Supérieure ? Je pense que vous vous informez si elles ont besoin de quelque secours. Vous savez qu'absent comme présent, les pauvres sont l'objet de ma sollicitude. »

Avec quelle joie, l'Evêque se prépare à rentrer dans son diocèse ! « C'est une terrible chose que le moment d'un départ, je suis excédé, mais je pense au moment où je serai enfin rendu au milieu de vous et cette idée me fortifie. » Il partit dans les derniers jours d'Octobre, avec son bon ami l'Evêque de Vannes. Une lettre de l'Evêque de Rennes nous apprend qu'à Laval et à Josselin on dut mettre à contribution « les talents des charrons et maréchaux ». Enfin, de Quimperlé, M. Clanche reçut le billet suivant :

« Je suis arrivé un peu enrhumé mais bien portant. Je me repose aujourd'hui. Demain, lundi, s'il plaît à Dieu, je serai à Quimper à l'entrée de la nuit. Ne le dites qu'à Messieurs les Grands Vicaires : s'ils veulent souper avec moi, ils me feront grand plaisir. Je vous prie de dire à saint Jean de commander à Annette un petit souper qui sera, en même tems, mon dîné ; je demande surtout un bon potage. »

Conformément au désir exprimé par Mgr Dombidau, on ne sonna pas les cloches, mais la joie n'en fut pas moins vive parmi tous les membres de la famille épiscopale.

* * *

Dans son rapport au Ministre des Cultes sur les dépôts de mendicité, Mgr Dombidau écrivait : « Je ne dois pas vous le dissimuler, Monseigneur, M. Dumolard annonce des dispositions peu favorables à de pareils établissements (les Dames du Calvaire) ; il est bien jeune et il est

à craindre que les idées philosophiques n'aient pris un grand empire sur son esprit... Du reste, je vous réponds que cette différence dans nos idées n'altérera point l'accord qui doit régner entre M. le Préfet et moi et je profiterai du triste avantage d'avoir le double de son âge pour redoubler de patience et de sagesse. » A son arrivée, le nouveau Préfet avait eu la franchise de déclarer à l'Evêque que le Ministre de la Police et le conseiller d'Etat Réal lui avaient paru persuadés que Mgr Dombidau avait cherché à usurper les droits de M. Miollis, en particulier sur l'instruction publique. A Paris, l'Evêque eut cette impression que son crédit était fortement ébranlé. « L'on me travaillait d'une étrange manière. La Providence m'a conduit ici au moment où ma présence était nécessaire. » En effet, les arrêtés se multiplient, les projets se précisent qui menacent l'existence des œuvres les plus chères à l'Evêque ou tentent d'en arrêter le développement.

Il est question d'établir une salle de comédie pour la ville de Quimper dans le bâtiment du Séminaire : le Conseil municipal ayant observé que l'Evêque, jouissant maintenant de la totalité des bâtiments de l'ancien Evêché, qui sont très spacieux, pourrait facilement y transférer son Séminaire. Or, en ce moment, l'Evêque jugeant insuffisante la partie des bâtiments du Collège qui lui avait été cédée, par décret du 12 Septembre 1806, réclamait le rez-de-chaussée de l'aile qu'il occupait et l'aile qui est au Nord du côté du rempart de la ville. Le Ministre des Cultes déclare inadmissibles les prétentions de la Municipalité, mais il prévoit que la cession de nouveaux bâtiments rencontrera des difficultés, car elle ne peut être faite que du consentement de la commune et sur l'avis du grand Maître de l'Université qu'elle ne nuirait pas à l'école secondaire.

Par une ordonnance en date du 15 Avril 1807, l'Evêque

de Quimper avait établi que les membres de la fabrique prélèveraient, dans les chapelles rurales et dans toutes celles où sont établies quelques dévotions autorisées, un tiers des offrandes qui sera consacré à payer des pensions gratuites au Séminaire, pour les sujets qui, n'ayant pas de fortune, auraient les talents et les vertus qui les rendraient dignes du Sacerdoce. Ce prélèvement avait été autorisé par un décret rendu au camp impérial de Tilsitt le 20 Juin 1807, à charge par l'Evêque d'avoir préalablement assuré les dépenses nécessaires à l'exercice du culte dans les dites chapelles. De sa propre autorité, le nouveau Préfet voulut supprimer cette autorisation ou tout au moins la subordonner aux besoins de l'église paroissiale. En dénonçant cet abus de pouvoir, l'Evêque faisait observer qu'il appartenait au Ministre seul de prononcer définitivement dans un conflit sur l'interprétation d'une loi relative au culte et qu'on ne pouvait l'abandonner au bon plaisir d'un homme qui affiche la haine la plus furieuse contre tout ce qui peut intéresser le bien de la religion. « Que voulez-vous que l'on attende d'un homme qui se respecte assez peu pour se faire apporter, dans un cercle de plus de vingt-cinq personnes, la Bible et qui la commente avec les expressions les plus sales et les plus impies ? Il ne dissimule pas ses sentimens : il voudrait m'enlever tous les moyens de faire un prêtre. Je vous assure que les choses sont portées à un tel excès que l'on commence à croire qu'il y a un peu de folie dans cette jeune tête. »

C'est le recrutement même des Séminaires qui est menacé par les exigences de l'Université. On veut exiger des prêtres le grade de bachelier et, par une lettre confidentielle du 20 Mars 1811, l'Evêque de Quimper adresse au Ministre des Cultes, des observations aussi vivement exprimées que fortement motivées.

« J'ai adressé, il y a plus de 18 mois, la demande du grade de bachelier pour 15 ou 16 jeunes gens de mon Séminaire. J'en ai 9 à Paris qui prendront ce grade dans la faculté de Théologie.

« Mais j'ai à observer à Votre Excellence que la totalité des jeunes gens dans mon Séminaire y sont reçus gratuitement, que le Séminaire sera obligé de payer les frais qu'exige le grade de bachelier, car les familles de ces jeunes gens sont hors d'état de faire cette dépense.

« Vous sentez, Monseigneur, que vos Séminaires, qui n'ont d'autres revenus que les dons de la charité des fidèles, sont dans l'impuissance de fournir à cette augmentation de dépense; il seroit donc juste, Monseigneur, de modérer en leur faveur les droits de l'Université.

« Je vous observerai encore, Monseigneur, que plusieurs de nos jeunes gens ont des talents médiocres, mais qui peuvent cependant se rendre très utiles à la religion par leur piété. Ne seroit-il pas plus convenable de borner l'obligation de prendre le grade de bachelier pour ceux qui seront destinés un jour à remplir les places de grands vicaires, de chanoines et de curés de canton? Dans l'ancien clergé de France, tous les ecclésiastiques ne prenoient pas des grades dans l'université; ils ne pouvoient occuper les places qui exigeoient ces grades; il en seroit de même dans l'état actuel de l'Eglise de France.

« Hélas! Monseigneur, cet état actuel est bien affligeant. Nous ne trouvons plus, dans les classes supérieures de la société, des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique; c'est dans la classe des pauvres cultivateurs que se réduisent toutes nos ressources, elles sont loin de fournir à nos besoins. Loin d'augmenter les difficultés de remplir les vides immenses du sanctuaire, je crois qu'il est très politique de nous fournir les moyens de les surmonter. Un peuple sans religion ne sera pas facile à gou-

verner et toutes les lois humaines ne peuvent la suppléer.

« J'ose espérer, Monseigneur, de votre justice et de vos principes bien connus, que vous aurez quelque égard à mes observations. Nous ferons tous les sacrifices possibles, mais l'Université est trop éclairée et animée de trop bons sentiment pour imiter les sauvages de la Louisiane qui abattaient les arbres dont ils voulaient cueillir les fruits. »

Cependant, à la place Vendôme, on se fatigue des doléances de l'Evêque de Quimper; « le chef lui-même » a dit : « Mais aussi cet homme ne peut vivre avec personne, il était mal avec l'autre et il l'est encore avec celui-ci ! »

Comme son prédécesseur, M. Bouvier Dumolard réclame l'exécution du 47^e article organique de la loi du 18 Germinal an X qui veut qu'il y ait dans les cathédrales et paroisses « une place distinguée pour les individus catholiques qui remplissent les autorités civiles et militaires ». M. Miollis, il est vrai, changeait à tout moment d'intention sur ce point : il allait de l'autel au bénitier. M. Bouvier Dumolard réclame la dernière des stalles laissées libres par le clergé, à la gauche de la sortie du chœur. Pour la Saint-Napoléon, il déclara vouloir se placer au banc d'œuvre pendant les discours, et dans le chœur au retour de la procession. Ses réclamations provoquèrent une lettre fort courtoise, presque cordiale, qui laisserait croire que les relations entre l'Evêque et le Préfet étaient allées plutôt en s'améliorant.

Cependant l'Evêque se plaint encore et souhaite que les objets qui intéressent la religion et l'Eglise inspirent un peu plus d'intérêt à M. le Préfet. Il s'agissait, pour obéir à la décision du grand Maître de l'Université, d'établir, à Quimper, l'école secondaire ecclésiastique du Diocèse. Un pareil projet ne peut être que très agréable à l'Evêque, mais pour qu'il fût réalisable il faudroit transférer le

Séminaire dans les bâtiments de l'abbaye de Loc-Maria ; le Collège ecclésiastique prendrait la place du Séminaire et les élèves se rendraient ainsi, sans fatigue, aux différentes classes du Collège. Ce projet se heurte à l'opposition du Préfet, qui s'obstine à vouloir un lycée et se sert de toute son influence pour déterminer le Conseil municipal à le demander, bien que la Ville n'ait pas les moyens de faire une dépense aussi considérable.

Une misérable question d'employé subalterne vint encore envenimer les choses. L'Evêque apprit, pendant la tournée pastorale, que le Préfet l'avait dénoncé au Procureur impérial de Quimper, réclamant l'application de la loi contre ceux qui recèlent des déserteurs. En Juillet 1812, cette accusation revêtait une gravité toute spéciale. Or, le fait qui l'appuyait se réduisait simplement à ceci : une place de bedeau étant vacante dans la cathédrale, les membres de la fabrique, après les informations d'usage, choisirent un homme marié, domicilié à Quimper, et payant ses contributions. Il paraissait si bien en règle avec la loi, que les magistrats eux-mêmes l'employaient à porter des avertissements chez les particuliers. Au grand étonnement de toute la ville, cet homme fut arrêté comme déserteur. Le Préfet voulut impliquer l'Evêque dans cette affaire, mais le Procureur impérial déclara qu'il n'y avait pas lieu à accusation, et la Cour de Rennes confirma cette déclaration. La dénonciation fut alors portée au conseiller d'Etat Réal et au directeur général de la conscription et, cette fois, le Procureur impérial de Quimper y fut également compris. On affirma que ce bedeau précédait l'Evêque dans toutes les cérémonies, probablement pour établir l'intimité de leurs relations. Le fait était faux ; eût-il été vrai, qu'on n'en pouvait rien conclure. « C'est véritablement une manière nouvelle de receler un déserteur que de l'exposer aux regards de tout le monde les

jours de fête où la cathédrale réunit la population presque entière de la ville de Quimper. » Et l'Evêque ajoutait : « J'ai appris tout récemment que l'on m'accusoit de n'avoir pu m'entendre avec trois préfets, quoique je n'aie eu, depuis que je suis à Quimper, que M. Miollis et M. Dumolard, et certes c'est bien assez.

« Mais est-ce ma faute si je ne me suis pas entendu avec eux ? Je ne veux pas parler du premier, qui est malheureux.

« Mais si je ne m'entends pas avec M. Dumolard, qu'il cite un seul fait qui puisse justifier sa constante opposition à tout ce qui peut intéresser la religion et mon clergé. Ai-je manqué, dans aucune circonstance, aux égards et à la déférence que l'on doit dans les places ? Quelque jour, Monseigneur, je vous ferai l'exposé de ma conduite à son égard et de la manière dont il y a répondu, et vous verrez si c'est moi qui ai des torts.

« D'ailleurs, suis-je le seul qui ne s'entende pas avec M. Dumolard ? Pourquoi le corps entier des ingénieurs des ponts et chaussées ont-ils porté les plaintes les plus fortes à M. le comte Molé et dont ils ont été au moment de lui demander leur changement ?

« Pourquoi le corps presque entier de la magistrature est-il mécontent de lui ? Que l'on consulte l'opinion de tous les magistrats de la Cour impériale de Rennes qui sont venus présider le tribunal des assises ; j'ai des raisons assez fortes pour croire que le Ministre de la Justice n'ignore pas les causes de ce mécontentement. Pourquoi plusieurs maires du département et des plus distingués ont-ils offert leur démission ? Pourquoi dans tout le département s'est-il élevé une opinion si défavorable contre lui !

« Je ne suis donc pas le seul qui ne s'entende pas avec M. le Préfet, et cependant j'ai eu assez de sagesse pour n'avoir avec lui aucune discussion qui s'écartât du ton calme de la raison.

« Il est donc injuste de conclure que parce que je ne m'entends pas avec lui et que je ne me suis pas entendu avec son prédécesseur, *il y a à parier que j'ai tort*. Ce sont des faits et des preuves qu'il faut imposer et non des déclamations.

« Je sais bien que l'estime, l'affection et, j'ose dire, la considération que l'on a l'indulgence de m'accorder dans tout mon diocèse l'important, mais il y en a pour tout le monde et pour toutes les places ; il faut se conduire de manière à les mériter. J'ai tout fait pour lui concilier ces sentimens et j'en pourrais donner les preuves les plus positives. Je vois bien ce qu'il désire, il croit lasser ma patience par sa conduite à mon égard et n'y parviendra pas. J'ai le triste avantage d'avoir le double de son âge, mais il me servira pour conserver le calme qu'il n'a pu encore altérer. Je serai toujours prêt à rendre compte de ma conduite et je suis bien sûr qu'elle prouvera que j'ai rempli mes devoirs avec sagesse, que j'ai fait un peu de bien et que j'ai servi Sa Majesté avec zèle et dévouement. »

Toujours animé des mêmes intentions, le Préfet fit passer à l'Evêque la feuille d'un journal où se trouvait l'ordonnance du cardinal Maury relative aux fêtes supprimées, en le priant de vouloir bien lui faire part de ses dispositions sur cet objet. L'Evêque répondit qu'il était prêt à publier une semblable ordonnance, mais qu'il croyait devoir attendre la lettre du Ministre qui avait déterminé l'Archevêque de Paris à publier la sienne. « J'ai toujours cru, écrivait-il au Ministre, d'après la connoissance que j'ai du caractère des habitants de nos contrées, qu'une sage lenteur étoit nécessaire pour opérer des changemens dans les objets religieux. Ce moyen est plus sûr et je suis parvenu à réformer plus d'abus, en l'employant, que par une brusque précipitation. Je me suis conduit,

pour la suppression des fêtes, de cette manière et l'objet essentiel, celui de rendre au travail des jours qui lui étoient enlevés, est généralement rempli.

« J'ai voulu par mon exemple affermir l'idée de cette suppression, car j'ai employé des ouvriers chez moi, les jours de ces fêtes supprimées.

« Si vous pensez cependant, Monseigneur, que je doive publier une ordonnance dans les mêmes principes que celle de M. le cardinal Maury, je m'empresserai de la publier ».

Dans sa réponse du 19 Septembre 1812 — tout en accordant qu'il faut procéder avec une sage lenteur, lorsqu'il s'agit d'opérer des changemens en matière de religion —, le Ministre fait remarquer que la suppression des fêtes remonte à l'an 1802, que c'est une opération consommée dans presque tous les Diocèses et qu'il doit veiller à la stricte exécution de sa circulaire du 23 Juin 1808. Il ajoute qu'il ne dépend plus de lui de tolérer aucun délai et que l'Evêque ne peut se dispenser de donner des instructions précises à ses curés et à ses desservans. « Il ne doit y avoir dit-il, dans les églises, les jours de fêtes supprimées, que des messes basses : si les fidèles s'y rendent, ces réunions ne peuvent sans doute être assimilées à des rassemblemens et je vais en écrire au Préfet, mais vous ne devez point en faire mention dans vos instructions. Cette mention, de quelque manière qu'elle fût rédigée, seroit une provocation d'aller à la messe ces jours plutôt que les autres et dès lors vous seriez exposé à ce que ces réunions fussent considérées comme illicites.

« Quant aux fêtes qui ne sont pas supprimées, mais seulement transférées au dimanche suivant, on peut annoncer au prône le renvoi de la célébration au dimanche suivant, jour auquel les solennités doivent avoir lieu. » Telle est, en effet, l'ordonnance rendue par l'Evêque de Quimper, le 6 Octobre 1812.

Dès le 3 Novembre, le Préfet dénonçait une infraction très grave aux ordres du Ministre, « les intentions du gouvernement ont été oubliées dès la première fête supprimée qui a suivi leur manifestation ». Il s'agissait de la fête des Morts. Terminant sa tournée de conscription, le Préfet se trouvait à Quimperlé ce jour-là. Il vit que la fête des Morts était chômée comme de coutume et que les fidèles accouraient aux offices ; il constata le même fait le long de la route et, dès son retour à Quimper, il apprit que l'église cathédrale, imitée d'ailleurs par la succursale de Saint-Mathieu, n'avait pas montré plus de déférence aux volontés du gouvernement. En vain, l'Evêque lui fit observer que le jour des Morts, n'étant pas une fête chômée avant le Concordat, ne pouvait être supprimé ; qu'il se célèbre seulement un service plus solennel, après quoi chacun retourne à son travail ; que le glas n'est pas compris dans les sonneries solennelles. Rien n'y fait, le Préfet insiste : « Je ne puis voir qu'une férie chômée dans un jour solennisé par un office extraordinaire, par un office pompeux et par le repos du peuple en habits de fête. Le Collège de Quimper n'a pas ouvert ses classes le 2 Novembre. Il y a longtemps qu'on a dit que, pour honorer les morts, il ne fallait pas troubler le repos des vivants. Il est certain, Monsieur l'Evêque, que les continuelles sonneries de la veille du jour des Morts causent cet effet. J'en ai fait l'expérience à Quimperlé : après une longue et fatigante tournée de conscription, j'avais le besoin de quelques instants de sommeil dont je n'ai pu jouir. »

L'Evêque répliqua qu'il n'avait pas à s'occuper de ce qui se passait au Collège ; il insista sur l'antique usage qui réunit les fidèles, plus particulièrement ce jour-là, dans les églises et autour des tombes. « Croyez-vous, Monsieur le Préfet, que ce jour des Morts soit perdu pour la moralité des peuples ? ils retournent reprendre leurs

travaux, le cœur pénétré de religieuses et douces émotions et de touchants souvenirs, et toutes les affections de famille leur deviennent plus chères.

« Des écrivains célèbres, que certes l'on ne peut accuser de fanatisme religieux, ont placé au nombre des signes de la corruption des peuples, l'indifférence ou le peu de respect pour les cendres des morts.

« Sa Majesté elle-même, dont les vues sont si profondes et si sages, n'a-t-elle pas voulu faire élever des autels expiatoires dans l'église de Saint-Denis pour la profanation des cendres des rois ses prédécesseurs ?

« Une heure enlevée au travail dans une saison où les travaux sont si peu actifs ne me paraît pas un grand inconvénient, mais je ne vous le dissimule pas, j'en vois de très graves à tourmenter le peuple dans la plus forte et la plus chère de ses affections. »

Enfin, par une lettre datée du 5 Novembre 1812, il exposa complètement l'affaire au Ministre des Cultes :

« J'ai l'honneur de vous adresser les copies de la lettre que je viens de recevoir de M. le Préfet et de ma réponse. Je crois lui avoir prouvé que le jour des Morts n'étant point une fête chômée avant le Concordat, ne pouvoit être compris dans le nombre des fêtes supprimées.

« Mais, comme je le lui observe, le peuple attache le plus vif et le plus profond sentiment à assister à ce service pour les morts, car ce n'est qu'un service, comme tous les autres services chantés, que l'on fait dans le cours de la semaine, sur la demande des familles. Ce service ne dure pas une heure et le peuple retourne à ses travaux.

« Vous verrez dans sa lettre comme son imagination en exagère la solennité et surtout comme, en courant en voiture sur les grands chemins, il a pu savoir que l'on eût annoncé la fête des Morts.

« Je lui fais sentir, le plus poliment qu'il m'a été possi-

ble, qu'une fête qui, même avant le Concordat, n'étoit pas une fête chômée, ne pouvoit être annoncée comme une fête et qu'une sonnerie que l'on appelle *glas*, religieusement consacrée aux services pour les morts et qui consiste dans des tintemens à longs intervalles, ne pouvoit être une sonnerie comme celle des fêtes solennelles. J'ai borné là mes observations.

« J'aurois pu ajouter toutes les considérations morales qui doivent faire traiter avec un grand ménagement ce sentiment religieux des peuples de prier pour les morts, mais elles eussent été l'objet de quelques plaisanteries de sa part et comme il se les permet avec une grande indiscretion, elles n'eussent pu qu'ajouter à l'exaspération de l'opinion publique qui s'indigne depuis longtemps de sa manière de s'exprimer sur la religion.

« Le jour des Morts est tellement cher et sacré pour les habitants de ces contrées, que même dans le tems de la plus grande terreur, lorsque les églises étoient fermées et qu'il n'y avoit plus de ministres de la religion, ils se rendoient en foule dans les cimetières le jour des Morts et prioient sur les tombes de leurs parens. Je dois, Monseigneur, vous déclarer franchement, que si M. le Préfet vouloit employer la force pour empêcher cette réunion du jour des Morts, j'en redouterois les suites pour la tranquillité publique.

« L'objet du gouvernement dans la suppression des fêtes est rempli ; le jour des Morts, le service est chanté de très bonne heure et, immédiatement après, le peuple retourne à ses travaux. Pourquoi donc le tourmenter sans objet ? Cet excellent peuple qui exécute toutes les lois du gouvernement avec un calme et un dévouement si distingués, ne mérite-t-il pas quelque ménagement, surtout quand il me paraît évident que, dans cet acte religieux du jour des Morts, aucune loi n'est offensée ?

« Je laisse à votre sagesse, Monseigneur, à juger et les raisons de M. le Préfet et les miennes.

« Mais je dois encore vous le redire, l'on fermeroit les églises le jour des Morts que les fidèles ne se rendroient pas moins dans les cimetières pour y prier sur la tombe de leurs parens. Une heure de tems enlevée à leurs travaux, dans une saison où ils sont si peu actifs et qu'ils passeroient également dans les cimetières, ne doit-elle pas être abandonnée paisiblement à leur piété de la manière qui les satisfait et les console le plus ? »

Voulant satisfaire la piété des fidèles sans contrevenir aux ordres du Ministre, l'Evêque prit sur lui, à l'exemple d'autres diocèses, de transférer les fêtes supprimées de la manière suivante que la Congrégation des Rites hésiterait peut-être à approuver.

« Art. I^{er}. — La fête de la Présentation de Notre-Seigneur et de la Purification de la Sainte Vierge (2 Février), si elle tombe un jour de dimanche, sera célébrée ledit jour ; dans le cas contraire, elle sera célébrée le dimanche suivant. La cérémonie de la bénédiction des cierges sera également transférée au dimanche, quoique dans l'*Ordo* du diocèse, pour l'année 1813, elle soit fixée au 2 Février. Dans le cas où le Mercredi des Cendres arriverait le 2 Février, la fête et la bénédiction des cierges seraient anticipées, le dimanche de la Quinquagésime.

« Art. II. — La fête de l'Annonciation et de l'Incarnation de N. S. est transférée au second dimanche après Pâques.

« Art. III. — La fête de S. Jean-Baptiste (24 Juin) sera célébrée, par anticipation, le dimanche qui précédera le 24 Juin, et dans le cas où ce dimanche ou le suivant seraient consacrés à l'octave de la Fête-Dieu, la fête de S. Jean sera transférée au premier dimanche libre, après la fête transférée de S. Pierre.

« Art. IV. — La fête de la Nativité de la Sainte Vierge (8 Septembre) est transférée au dimanche suivant.

« La fête de la Conception (8 Décembre) sera célébrée, par anticipation, le dimanche qui précède immédiatement le premier dimanche de l'Avent. »

Ces dispositions étaient jointes au mandement du Caire pour l'année 1813.

*
*
*

A la réception du 1^{er} Janvier 1813, aux Thuilleries, Napoléon fut particulièrement aimable pour le Chapitre et les Curés de Paris ; il dit à ces derniers qu'il était très content d'eux, qu'ils étaient de bons citoyens. Il s'entre-tint également avec les Cardinaux, demanda combien il y en avait encore, et sur leur réponse qu'ils n'étaient que trente-quatre : « Ah ! ce n'est pas la moitié, dit-il, eh bien ! il faudra en faire d'autres ». On dit aussi que l'Empereur a écrit une lettre fort courtoise au Saint Père et qu'il l'a envoyée par M. de Noailles, un de ses chambellans ; on ajoute que le Pape a fait porter sa réponse par un Cardinal. Ainsi, les choses paraissent s'arranger. Mais, d'autre part, on apprend que nous avons dû quitter Varsovie, où les Russes sont rentrés, que nous sommes à Königsberg et que nous reculons toujours. On parle beaucoup de changement dans certains ministères : M. de Caulaincourt irait aux Relations Extérieures à la place de M. de Bassano et M. Regnault de Saint-Jean d'Angély prendrait celle de M. de Montalivet, au Ministère de l'Intérieur.

Telles sont les nouvelles que Mgr Dombidau reçut de son fidèle correspondant, M. Le Coq.

L'Evêque de Quimper fut un des évêques appelés près du Pape à Fontainebleau, afin de veiller à l'exécution du Concordat passé, le 25 Janvier 1813, entre Sa Majesté et Sa Sainteté, pour le rétablissement de la paix de l'Eglise, et comme l'époque de son retour était absolument indéterminée, on dut encore recourir aux bons offices de l'Evêque de Vannes pour la cérémonie de l'ordination.

Elle se fit à Hennebont, le samedi 13 Mars. M. de Poulpiquet y conduisit les ordinands. Partis de Quimper le jeudi matin, ils entraient en ville au moment même où l'on sonnait les cloches pour le Prélat. Mgr de Bausset rappela à M. de Poulpiquet qu'ils étaient camarades d'Assemblée (1788) et le félicita de la bonne tenue de ses jeunes gens. « C'étoit vrai, ils étoient mis on ne peut plus convenablement et avoient cet air de modestie qu'inspiroit la circonstance d'une manière plus particulière. M. Le Gall, qui accompagnait l'Evêque, désira exercer nos ordinands pour le lendemain ; je les suivis à l'église, ils se tirèrent à merveille de cet exercice préparatoire, et M. Le Gall m'en fit compliment. Le jour de l'ordination, pas un ne se trompa dans ses cérémonies, ce qui me valut un nouveau compliment de la part de M. Le Gall, compliment que je reçus avec modestie mais cependant avec une petite joie intérieure. J'avois bien recommandé à M. Louédec de les exercer avant leur départ et il l'avoit fait avec le plus grand zèle et le plus grand succès. Monseigneur nous adressa un excellent discours avant l'ordination : il nous parla de vous, de votre ancienne amitié, du bonheur d'avoir pour voisin un si bon ami doué de tant de talents et de lumières, dont les si bons conseils avoient dirigé ses pas chancelans dans la carrière épiscopale. C'étoit charmant. Je lui ramenai nos jeunes gens pour le remercier et lui demander sa bénédiction. Nous dinâmes à midi et il partit à 1 heure 1/2 pour retourner le même jour à

Vannes ; je montai moi-même à cheval à 2 heures, pour me rendre à Quimperlé. Nos ordinands ont eu un temps très froid et très sec dans tout leur voyage, et par conséquent très bon pour marcher. La plupart étoient à pied. Le vendredi, jour de leur arrivée, il y eut de la neige une grande partie de la matinée, ce qui me donna des inquiétudes. Cependant, tout le monde arriva en bonne santé. Ils revinrent à Quimperlé le jour de l'ordination ; nous y avons passé le dimanche. Nous en sommes repartis le lundi, au nombre de trente-huit, laissant après nous deux ordinands, MM. Mével et Colin. Le premier avoit attrapé une fluxion au visage ; le second avoit un peu de fièvre ; aucun d'eux n'est dangereusement malade, et nous espérons qu'ils ne tarderont pas à nous rejoindre. Nos ordinands ont été parfaitement accueillis à Quimperlé et à Hennebont. A Quimperlé, M. Henry avoit préparé les voies ; à Hennebont, l'abbé Mauduit. M. le Curé de Hennebont se proposoit de donner à dîner à tout notre monde, les deux jours que nous y avons passé ; je me refusai absolument à cette trop charitable invitation en lui observant que je ne pouvois consentir à lui occasionner autant d'embarras et de dépense. J'obtins qu'il prît des arrangemens pour les deux dîners à 30 sols par tête, sans y comprendre le vin. Nos jeunes gens ont été fort bien chez le traiteur que M. le Curé avoit choisi. Le soir, ils furent distribués chez les différens habitans qui les reçurent à bras ouverts et qui leur donnèrent la collation. Ils témoignèrent des regrets de ce qu'on ne leur avoit pas laissé pour le dîner. »

Ces détails étoient suivis d'un projet de répartition des nouveaux prêtres, dressé par MM. les Vicaires généraux, auxquels M. Clanche reprochait de sacrifier la Cornouaille.

Les bruits les plus divers circulent à Quimper au sujet de Mgr Dombidau : tantôt on le fait ambassadeur à Lon-

dres et tantôt archevêque, mais, à la grande satisfaction de tous, il rentra dans sa ville épiscopale pour les cérémonies de la Semaine Sainte.

Quelques jours après, le 25 Avril, Napoléon allait prendre le commandement de l'armée d'Allemagne. Au nom de l'Empereur, l'Impératrice régente prescrivit des *Te Deum* pour les victoires remportées dans les champs de Lutzen — où périt notre compatriote M. Pascal, chef de bataillon, — puis à Wurtchen, en Lusace et enfin sous les murs de Dresde. Ce furent les derniers.

Le 21 Octobre 1813, l'Evêque de Quimper adressait encore une lettre à son clergé, « moins pour exciter son zèle que pour le rendre uniforme ». — « Il faut, disait-il, qu'au prône de leurs paroisses, tous les Pasteurs rappellent aux fidèles qui leur sont confiés, les devoirs sacrés que la Religion leur impose envers leur Patrie et leur Souverain.

« Il faut qu'en leur traçant le tableau de toutes les calamités dont sont accablés les pays qui sont devenus le théâtre de la guerre, ils sentent plus vivement tout le prix de la paix et de la tranquillité qui règnent dans toute l'étendue de ce vaste Empire ; que c'est pour maintenir ce bonheur inappréciable qu'ils sont appelés sous les drapeaux de notre auguste Empereur. »

De son côté, le général comte Canclaux, commissaire extraordinaire de Sa Majesté Impériale et Royale dans la 13^e division militaire, crut devoir adresser, le 9 Janvier 1814, une proclamation aux Habitans du Département du Finistère. Pour raviver la haine héréditaire des « Braves Bretons » contre les Anglais, il montrait les coalisés s'établissant « sur les débris fumans de nos villes, sur le corps sanglant de nos femmes, de nos enfans... » Affichée et proclamée dans toutes les communes, cette philippique fut encore publiée au prône de la messe paroissiale.

Dans son Mandement du 1^{er} Février 1814, qui ordonne des prières pour la prospérité des armes de l'Empereur, Mgr Dombidau rappelait les grandes leçons du *Discours sur l'Histoire universelle* : « Laissons à des hommes qui ont le malheur d'avoir perdu la foi, de ne voir dans les royaumes qui se choquent et qui se brisent, et dans cette alternative de triomphes et de désastres qui étonnent et qui ébranlent le monde, que l'empire d'un aveugle destin. Pour nous, éclairés des lumières de la Religion sainte que nous professons, nous y verrons l'action toute puissante de ce Dieu qui créa l'ordre admirable qui règne dans l'univers et qui gouverne les choses d'ici-bas. Nous reconnaissons que tous les événements qui se succèdent, que toutes les calamités qui frappent les empires n'arrivent et n'existent que parce qu'il le veut ou qu'il le permet. »

Déjà la France était envahie de tous côtés. L'armée de Wellington, « le Turenne anglais », après avoir fait la petite guerre durant l'hiver sur les rives des Gaves, attaqua, le 27 Mars, l'armée française aux environs d'Orthez et l'obligea à battre en retraite. Dans sa poursuite, l'armée des Anglais traversa le village de Labeyrie sans y causer de dégâts. M. de Crouseilhès obtint du général Hill, une garde qui resta au château, jusqu'à ce que les traîtres eussent défilé. Le château de Crouseilhès fut également visité par les soldats. Un moment, il fut entouré par les avant-postes des deux armées. Eclairé par les feux des bivouacs, « cela formait le plus beau coup d'œil possible ». Une colonne de 9.000 hommes, composée de Portugais et d'Espagnols, traversa le village tout contre l'enclos du château ; Wellington marchait en tête avec son état-major. « Nous eûmes bien des visites, mais comme la discipline la plus étonnante était observée, nous en fûmes quittes pour ce que nous donnâmes. » En envoyant ces détails à son oncle, M. de Crouseilhès ajoutait inci-

demment que M. Dumolard avait réussi à s'aliéner tous les esprits dans sa nouvelle préfecture de Montauban.

Une circulaire ministérielle, en date du 18 Mars, ordonne aux Evêques, à l'approche de l'ennemi, de se retirer avec leurs Vicaires généraux, dans quelque contrée où ils ne soient pas sous la domination étrangère : l'Evêque de Rennes consulte, à ce sujet, son vénéré collègue de Quimper, dont il s'efforcera d'imiter la conduite, en ces malheureuses circonstances.

Encore le 8 Avril, l'Evêque assurait le Préfet de son dévoué concours pour remédier à la triste situation où se trouvent les hôpitaux du Département ; il ajoutait qu'aucun ecclésiastique ne se permettrait de publier ou de répandre une proclamation qui ne fût approuvée par le gouvernement.

Or, le gouvernement provisoire avait déjà rétabli la Monarchie. Plusieurs s'autorisaient du changement de régime pour ne plus payer les impôts et pour regagner leurs foyers. Ce fut l'occasion d'une nouvelle circulaire préfectorale que Mgr Dombidau s'empressa de communiquer à MM. les Curés et Desservans par la lettre suivante :

« N. T. CH. COOPÉRATEURS,

« Nous sommes instruit, que de fausses idées se sont répandues, surtout parmi le peuple des campagnes, elles tendroient à persuader que les impositions doivent cesser au moment où le gouvernement qui les avoit établies, n'existe plus. Cette erreur auroit les conséquences les plus funestes. Il est de notre devoir d'éclairer les fidèles qui nous sont confiés et de les pénétrer de leurs véritables intérêts.

« Ce n'est pas au moment où le commerce va reprendre

toute son activité, où les denrées auront des débouchés assurés, et où l'agriculture va recouvrer les bras qui lui avoient été enlevés, que les charges publiques doivent paraître onéreuses.

« Les habitants de notre diocèse les ont acquittés avec fidélité quand leurs sacrifices ne servoient qu'à perpétuer les malheurs de la France. Pourroient-ils ne pas les payer avec zèle et dévouement quand la divine Providence nous rend le gouvernement paternel des Bourbons ?

« C'est en les acquittant avec exactitude qu'ils hâteront le moment où elles seront diminuées. C'est enfin l'unique moyen d'affermir un gouvernement paternel, qui peut seul réparer les malheurs que nous ont fait éprouver l'anarchie et la tyrannie.

« Louis 18 n'est pas encore au milieu de ses sujets et déjà il les fait jouir du bienfait de la paix. Il obtient, de la magnanimité des nations avec lesquelles nous étions en guerre, la liberté des prisonniers que le sort des combats avoit fait tomber en leur pouvoir.

« Répondons à ces bienfaits qui nous en garantissent de plus grands encore, en fournissant à notre Roi les moyens d'établir l'ordre dans toutes les parties de l'administration en acquittant les dépenses qu'elles exigent.

« Toutes les paroles prononcées par son auguste frère, *Monsieur*, lieutenant général du royaume, sont des expressions d'amour pour la France et des vœux pour son bonheur ; ce sont les sentimens d'Henri IV, dont il rappelle la bonté et la noble franchise.

« Les bons et religieux Bretons répondront à l'appel qui leur est fait. Ils donneront ce nouveau témoignage de leur fidélité à la sainte autorité de leur Roi, de leur respect et de leur soumission pour tous les magistrats qui en sont les dépositaires.

« Je me confie dans votre zèle, N. T. Ch. Coopérateurs,

pour développer ces idées aux habitants de votre paroisse. Faites-leur bien sentir que la religion et que leurs plus chers intérêts leur imposent le devoir de leur être fidèles.

« Je joins à ma lettre celle que M. le préfet adresse à MM. les sous-préfets et aux maires de toutes les communes. Vous lirez l'une et l'autre au prône des messes paroissiales.

« Je vous renouvelle l'assurance de mon respectueux attachement. »

De Rennes, le 4 Mai 1814, le Commissaire de Sa Majesté Louis XVIII, dans les départements de l'Ouest, adresse une proclamation à MM. les Curés pour les assurer que Sa Majesté ne manquera pas d'améliorer leur sort, dès que les circonstances le permettront. Il les invite, en retour, à convaincre leurs paroissiens qu'il n'entre point dans la pensée du Roi de rétablir les droits féodaux et de faire revivre les privilèges de l'ancienne noblesse ; que tous doivent payer immédiatement et intégralement les impôts, en attendant qu'ils soient diminués ; qu'enfin les militaires doivent rejoindre leurs corps sans aucun retard.

Trois Mandemens furent publiés ordonnant qu'il serait chanté un *Te Deum* en actions de grâces du rétablissement de la paix et de l'auguste famille des Bourbons sur le trône, le 15 Avril ; de l'entrée de Sa Majesté Louis XVIII dans la capitale de son Royaume, le 10 Mai ; de la paix conclue entre Sa Majesté Louis XVIII et les puissances alliées, le 6 Juillet. Ce dernier était suivi de deux ordonnances établissant, la première un service solennel pour Louis XVI, pour la Reine, pour le Roi leur fils, pour Madame Elisabeth et pour Mgr le duc d'Anguien ; le deuxième, une messe solennelle pour la rentrée du Souverain Pontife dans la capitale de ses Etats.

Ces trois lettres — dont les deux dernières, d'ailleurs, furent publiées d'office — ont naturellement le même

objet : l'éloge des Bourbons. On remarquera qu'il ne s'y mêle aucune imprécation mais, au contraire, un appel à l'union des cœurs et toujours une vue supérieure des événements.

« Ils vont donc renaître pour la France, ces jours de paix et de bonheur, que tant de malheurs et de calamités avaient troublés ! L'antique et auguste race de nos Rois, l'auguste et malheureuse famille des Bourbons va remonter sur le trône de Saint Louis.

« Jamais il ne s'effacera de notre cœur, le souvenir attendrissant de ces acclamations, de ces transports d'une joie unanime, qui ont éclaté dans notre ville épiscopale, et qui bientôt se sont fait entendre dans toutes les parties de notre Diocèse.

« Nous nous sommes empressés, de concert avec toutes les autorités civiles et militaires, de nous rendre dans notre église cathédrale pour y chanter le cantique d'actions de grâces, les cris de « Vive le Roi, Vive Louis XVIII », se sont mêlés aux chants de l'Eglise, et notre cœur attendri les a regardés comme un nouvel hommage rendu, par la piété des fidèles, aux grandes miséricordes du Seigneur.

« Habitans des villes, bons et religieux habitans des campagnes, vous pourrez vous livrer avec sécurité à votre industrie, à votre commerce et à vos travaux utiles. La loi terrible de la conscription ne dépeuplera plus ces contrées.

« Mais, N. T. C. F., fidèles aux préceptes de la Religion sainte que nous professons, et aux volontés manifestées de notre Roi, qu'aucun cri de haine ou de dissension ne vienne se mêler aux acclamations de la joie publique. Déposons aux pieds des autels du Dieu de charité et de miséricorde, toutes les haines et tous les ressentimens. A l'exemple de nos pères dans la foi, n'ayons qu'un esprit

et qu'une âme. Que l'Eglise consolée, partout où elle portera ses regards, ne considère plus que les enfans d'une famille, la grande famille des Chrétiens.

« Que les sentimens d'une piété reconnoissante envers le Seigneur, qui répand de si grandes bénédictions sur la France ; que l'amour pour votre Roi et pour son auguste famille, remplissent seuls toutes les âmes.

« Vous partagerez l'amour et la reconnaissance des Français, nobles et généreux Monarques, héroïques Nations, qui ne vous êtes armés que pour nous assurer la paix et le bonheur, et pour nous rendre la liberté de proclamer nos anciens Rois.

« Et vous, Pontife vénérable, la divine Providence ne vous a soumis à de si cruelles épreuves que pour montrer au Monde étonné le plus parfait modèle de la piété et de la plus modeste et religieuse résignation, en traversant une partie de la France, les Peuples vous ont donné les plus éclatans témoignages de leur vénération pour vos vertus, et de leur fidélité à la foi de l'Eglise. Vous êtes rendu à votre juste indépendance et à votre sainte liberté. Vous conserverez à cette Eglise de France, qui oubliait ses propres tribulations, pour s'attendrir sur les vôtres, la tendre et paternelle affection que vous avez si souvent manifestée.

« Et vous, ô mon Dieu, qui avez opéré tous ces prodiges, nous n'osons pénétrer les secrets de votre justice ou de votre miséricorde ; mais n'auriez-vous permis d'aussi cruelles épreuves et une si longue captivité, que pour rapprocher la Chaire de Pierre des Nations qui s'en sont séparées, en y faisant briller le plus parfait modèle de la piété, du courage et de la résignation ? Répandez, Seigneur, vos plus abondantes bénédictions sur le vénérable Chef de l'Eglise, sur les Rois et les Nations que vous avez réunis pour notre délivrance, sur notre Roi, sur son au-

guste famille, sur la France et sur ce Diocèse en particulier, auquel nous sommes attachés par des liens que la mort seule peut briser, afin que tous les Peuples et les Rois réunis enfin et réconciliés, ne soient plus occupés qu'à vous servir. »

Un des premiers bienfaits de cette résolution miraculeuse, observe l'abbé Moussac, vicaire général de Poitiers, c'est de rétablir la liberté des communications et de permettre les épanchements de l'amitié. Il en profite pour dire avec quels transports la chute du régime impérial a été accueillie sauf par les fonctionnaires et les acquéreurs de biens nationaux. En attendant que se réalisent les grands espoirs donnés à l'Eglise de France et pour aider à la bonne volonté du gouvernement, il propose de lui adresser un cahier de doléances. L'abbé Keransquer, de Tours, se croit transporté dans un monde nouveau. A Paris, M. Le Coq reçoit la visite de M. de Saint-Luc, qui vient d'être nommé préfet du Finistère, et qui se propose de rendre heureux tout le monde, en particulier, l'Evêque de Quimper. On s'étonne que Mgr Dombidau ne prenne pas le chemin de la capitale, où plusieurs de ses vénérés collègues sont déjà arrivés : les uns pour présenter les députations de leurs villes, les autres pour voir la tournure que prendront les affaires du clergé. « C'est dans ces premiers momens du renouvellement de toutes choses, écrit M. d'Astros, que les évêques qui ont des moyens et de la sagesse peuvent influencer beaucoup pour le bien, » et il raconte à Mgr Dombidau qu'un évêque vient de lui déclarer que le comité formé par le Grand Aumônier était une « assemblée de cabaleurs contre les intentions du Pape », ignorant que son interlocuteur en faisait partie. Les Evêques venus de Londres, bien qu'ils ne soient pas favorables au Concordat, sont beaucoup plus modérés que les opposants qui étaient en France ; ceux-ci veulent que

tout soit détruit, anéanti, et que surgisse un ordre nouveau.

Au moment précis où les divisions se faisaient plus profondes et les oppositions plus vives, Napoléon débarquait au golfe Juan et marchait pacifiquement sur Paris.

*
* *

Le 20 Mars, Napoléon entra aux Tuileries que Louis XVIII venait de quitter, la nuit précédente.

Quatre jours auparavant, le comte de Saint-Luc adressait directement aux maires du département et, par l'intermédiaire de l'Evêque, aux membres du clergé paroissial, une vive exhortation à observer fidèlement le « Code de tous les Français » : fidélité au Roi, reconnaissance pour la charte qu'il nous a donnée, respect des propriétés et horreur de ceux qui voudraient nous égarer ».

Une proclamation de M. le duc de Bourbon, reçue à Quimper le 22 Mars, ordonnait au Préfet du Finistère de former, dans les huit jours, un bataillon de 1.000 hommes pour voler à la défense du Roi et de la Patrie. Comptant plus sur les exhortations des desservans que sur les prescriptions des maires, M. de Saint-Luc pria l'Evêque de rédiger une circulaire. Elle ne dut pas être envoyée, car il n'existe que la minute écrite par Mgr Dombidau lui-même et une copie faite par son secrétaire.

« La France est menacée du plus terrible des fléaux, de la guerre civile. C'est ce malheur qu'il faut prévenir, en acquittant le devoir le plus sacré, celui de notre fidélité au meilleur des rois. C'est le vœu unanime de la nation française qui l'a replacé sur le trône de saint Louis et

d'Henri IV, il faut donc que tous les Français se réunissent pour le défendre de la plus injuste agression.

« Employez toute l'autorité de votre saint ministère pour faire sentir aux fidèles qui vous sont confiés, qu'ils doivent s'armer pour la plus sainte comme pour la plus juste des causes.

« C'est pour leur propre bonheur et pour celui de leurs familles qu'ils dirigeront leurs généreux efforts.

« Mais comme c'est surtout du Ciel que nous devons attendre le plus puissant secours, il faut le lui demander par de ferventes prières.

« Nous ordonnons que l'on chante, à la fin de tous les offices, le psaume *exaudiat* avec le verset *fiat manus tua* et l'oraison *pro rege*, que l'on dira également à toutes les messes.

« Nous vous invitons, n. t. ch. coopérateurs, à lire la présente lettre au prône des messes paroissiales, ainsi que toutes les proclamations ou autres actes émanés de l'autorité de M. le Préfet. »

A Quimper, les esprits restèrent assez calmes. Il n'en fut pas de même, on le sait, dans le Morbihan. Mgr de Bausset se fit délivrer un passeport pour son pays d'Aix. Il partit, les premiers jours d'Avril, emportant tout son mobilier et congédiant son domestique. MM. les Vicaires généraux adressèrent une circulaire à MM. les Curés et Desservans pour les encourager à ne pas s'effrayer des événemens : « il n'y a rien de nouveau sous le soleil » et à ne pas quitter leur poste, car ce serait se rendre suspect et donner lieu de croire que leurs intentions ne sont pas pacifiques. Peut-être Mgr de Bausset se rendit-il lui-même à ces raisons ; il ne tarda pas à rentrer dans son diocèse, à la grande joie de tous ; son absence n'avait pas duré quinze jours.

Sur l'avis du lieutenant général commandant la subdivision de Brest, M. Derrien, doyen du Conseil de Préfecture, pria Monseigneur l'Evêque de vouloir bien « retracer au clergé les sentiments d'union et de paix qui sont l'essence de notre religion et lui rappeler que le plus bel usage qu'il puisse faire dans cette circonstance de l'influence que lui donne son ministère est de porter les citoyens à cet esprit de concorde et de soumission au Gouvernement qui doit animer tous les Français attachés à leur Patrie ». Plus explicite encore et plus impératif, M. Bigot de Préameneu engage les Evêques à ne pas méconnaître « le doigt de Dieu qui tient en ses mains les couronnes et les donne à qui il lui plaît » ; il reproche à certains ecclésiastiques de provoquer des dissensions civiles, « soit en inquiétant les acquéreurs de biens nationaux, soit en se rendant les instruments des ci-devant seigneurs pour rétablir la servitude féodale, soit en se livrant à la plus noire ingratitude envers celui qu'ils n'ont pas dû cesser de bénir comme lui étant redevables de leur existence religieuse ».

Dans une autre circulaire, tout en déclarant qu'il n'est aucunement question de revenir sur les opinions manifestées pendant le précédent gouvernement, le Ministre demande un rapport exact sur l'esprit public des ecclésiastiques dans chaque diocèse et sur les mesures que MM. les Evêques auront prises pour rétablir l'ordre en cas qu'il ait été troublé.

Mgr Dombidau protesta contre ces allégations par une lettre du 18 Avril 1816 adressée à la Direction du Culte catholique :

« Aucun ecclésiastique de mon diocèse n'a inquiété les acquéreurs des biens nationaux, n'a cherché à rétablir les dîmes et encore moins les droits féodaux. Les prêtres de

mon diocèse ont constamment mérité par leur sagesse et par leur zèle à maintenir la paix publique l'estime et la confiance des peuples dont ils sont les pasteurs.

« Je vous observerai, Monseigneur, que dans un moment où les passions s'agitent, quelques individus, qui se sont toujours montrés les ennemis de la religion et de ses ministres, ont repris l'habitude des dénonciations.

« Deux de mes plus respectables pasteurs en ont été l'objet, mais l'autorité qui administre en ce moment le département a eu les preuves de leur fausseté et les a transmises au ministre de la police générale.

« Il pourroit résulter de ces dénonciations calomnieuses de graves inconvénients. Ce n'est pas l'intérêt qui attache ces pasteurs à leurs paroisses, plusieurs pourroient trouver l'aisance et la paix dans leurs familles. Il seroit à craindre que, fatigués et découragés par ces dénonciations, ils ne prissent le parti de s'éloigner de leurs paroisses ; ce seroit un grand malheur pour la religion et, j'ose le dire, pour le gouvernement. C'est à sa sagesse à prescrire à ceux qui administreront le département, les mesures qui doivent mettre à l'abri de pareils dégoûts, des hommes qui se sont toujours distingués par leur zèle sage et éclairé.

« Croyez, Monseigneur, que nous serons toujours fidèles aux principes que la religion nous prescrit. Ce ne sont ni les éloges ni la reconnaissance des hommes que nous cherchons dans l'accomplissement de nos devoirs, nous portons plus haut nos vœux et nos espérances et c'est dans le témoignage de notre conscience que nous trouverons toujours notre plus pure comme notre plus douce récompense. »

De son côté, le Chef du 9^e escadron de gendarmerie impériale affirme qu'il n'y a aucun danger pour l'Evêque à parcourir son Diocèse.

Neuf hommes armés ont été aperçus dans une forêt de l'arrondissement de Carhaix, mais ils se sont retirés dans le département des Côtes-du-Nord, d'où ils étaient sortis. Du reste, un détachement de gendarmerie parcourt le pays pour veiller à la sécurité des voyageurs.

Cependant, par une nouvelle circulaire du 20 Avril, le Ministre des Cultes, tout en reconnaissant que le département du Finistère jouit de la paix et de la tranquillité, continue d'affirmer que certains prêtres cherchent à propager des germes de discorde et de désobéissance et en réponse à la lettre épiscopale du 18 Avril, il insiste pour que Mgr Dombidau fasse preuve de ses principes de soumission et de fidélité au gouvernement actuel.

Au reste, les circulaires ministérielles se multiplient fiévreusement comme les derniers soubresauts d'un organisme défaillant : ordre de publier au prône les proclamations relatives au service militaire ; enquête sur les Trappistes, les Jésuites, les Pères de la Foi et les membres affiliés à ces corporations.

A propos d'une lettre de Lyon insérée dans « l'Indépendant » et dont quelques Evêques se sont plaints, le Ministre de la Police générale recommande aux rédacteurs de veiller à ce que leurs feuilles ne s'écartent jamais du respect dû à la religion et à ses ministres.

Le Ministre des Cultes applique au diocèse de Quimper la procédure déjà employée ailleurs. Lorsqu'une dénonciation sera faite contre un curé ou desservant, l'accusé sera entendu par l'Evêque et le Préfet qui jugeront ensuite des mesures à prendre : soit l'éloignement temporaire, soit la translation à une autre paroisse. Au cas où l'intéressé ne se rendrait pas à la convocation de l'Evêque, le Préfet s'occupera de le faire venir.

Par billet du Ministre des Cultes, l'Evêque de Quimper fut convoqué à Paris pour le 25 Mai, et s'il ne pouvait

arriver qu'à la fin du mois, on l'invitait à se mettre toujours en route. Mgr Dombidau répondit, le 20 Mai, qu'il n'était pas en état de voyager : « Je suis, disait-il, depuis plus de dix jours, pris d'un rhume violent, avec de la fièvre. L'on doit m'appliquer les sangsues dans les premiers jours de la semaine prochaine ; l'on m'a annoncé qu'après cette opération, il faudra prendre l'ipécacuana et même une médecine. Je ne puis donc prévoir le jour où je serai en état de voyager. » Il ajoutait que la présence des Evêques n'avait jamais été plus nécessaire dans leurs diocèses pour y maintenir la tranquillité publique, que lui-même avait déjà rendu et pouvait rendre encore des services importants sous ce rapport.

M. Le Coq se trouvait à Aix, le 24 Mai, au passage du cardinal Fesch venant de Naples et se rendant à Paris, avec sa sœur, tous deux très bien portants et pleins de confiance. Il n'y avait à leur arrivée que le maréchal Brun, le maire Dubreuille, le sieur Isoard et M. Le Coq. Puis vinrent le premier président de la Cour impériale avec le procureur général et ce fut tout. « Beaucoup de cris d'une centaine d'hommes d'une troupe de ligne que le Maréchal avait amenés de Marseille ; pas un seul de la part des habitants : il est vrai qu'il n'y en avait point ». Sollicité de se rendre lui-même à Paris, M. Le Coq manifesta le désir de passer à Aix l'octave du Saint Sacrement. Il partit, le 6 Juin, laissant la Provence très tranquille « quoique l'esprit y soit toujours à peu près le même ». Tout le long de la route, il entendit chanter les louanges de l'Empereur : « Il seroit difficile de vous peindre l'enthousiasme qui embrase toutes les têtes. Partout nous avons rencontré des troupes, beaucoup de conscrits, et tous animés du meilleur esprit. Je pense que l'ennemi aura à décompter, lorsqu'il aura à se mesurer avec de pareils soldats. L'esprit de 1814 n'est plus celui de 1815 ;

tout étoit alors dans le plus grand découragement, et aujourd'hui tout est enflammé et pour l'Empereur et pour la Patrie d'un zèle et d'un courage dont rien n'approche. Paris est on ne peut plus tranquille : on va, on vient, chacun y vaque à ses affaires avec le plus grand calme. »

Un mois plus tard, c'est la jubilation : Paris est entièrement occupé par les troupes étrangères : la place Doucet, le Marché aux Fleurs, tous les ponts, tous les quais, toutes les portes cochères, tout en est plein. Les Prussiens, infanterie et cavalerie, sont dans le jardin du Luxembourg et jusque dans la pépinière aux fleurs. La tante de Mgr Dombidau vit son hôtel envahi par une centaine d'hommes. Il fallut, vers dix heures du soir, courir chez le boulanger, le marchand de vin, et le tintamarre dura presque toute la nuit « avec des gens qu'on ne peut faire taire, puisqu'on n'entend pas leur langage ». La pauvre dame en fut réellement malade, mais le bonheur d'avoir le Roi fit espérer celui de jouir d'une tranquillité parfaite et durable.

Quant à la situation des esprits dans le département du Finistère, elle est complètement exposée dans un rapport confidentiel adressé le 19 Juillet 1815 par le maréchal de camp baron d'Utruy à Mgr l'Evêque de Quimper.

« L'habitant des campagnes est assez généralement impassible fidèle au culte de ses pères, la soi disant philosophie ne l'a pas perverti par ses sophismes, mais aussi sont-ils apathiques sur les grands et véritables intérêts de la Patrie. Sur l'ensemble du gouvernement, ils obéissent machinalement aux lois ou plutôt aux factions diverses qui prétendent agir d'après elles : si l'Armorique étoit une isle, ce seroit l'isle des habitudes.

« Depuis 25 ans, les habitants des villes offrent un assemblage bizarre d'Etrangers dont le moral n'est point en con-

tact avec celui des indigènes ; des agents divers des différents gouvernements qui ont existé sy sont établis en foule partout où ils ont trouvé matière à leur industrie : vous savez qu'assez généralement le commerce n'a point de Patrie. Sous prétexte de liberté, il cherche toujours à se soustraire à toutes les charges de l'Etat, il veut la Paix lorsqu'il est le plus faible, la guerre quand il est le plus fort parce que son dieu est l'or. Après cette classe viennent les employés, autre espèce de cosmopolites toujours dangereuse parce que leurs principes sont vagues et qu'ils jouent un plus grand rôle lorsque l'Etat est agité. Tous les ouvriers divaguent en opinion selon leurs petits intérêts : c'est en général la plus mauvaise classe à gouverner, parce qu'elle possède rarement autre chose que ses bras, et que vu les besoins factices que les hommes se sont créés, les ouvriers subsistent partout aux dépens de l'agriculture. Les hommes de plume se croient tous des législateurs, chacun d'eux sème la discorde, sans autre but que celui de paraître important, c'est par eux que les paradoxes les plus dangereux se répandent et forment le texte de toutes les divisions intestines : il n'est pas une loi, une charte, une ordonnance qui ne soit commentée de manière à épouvanter les uns et irriter les autres, suivant la position morale où les hommes se trouvent. Gouverner toutes ces classes veut plus que l'impossibilité requise chez les autorités premières, il faut nécessairement un peu d'art invisible pour maintenir l'ordre et prévenir les dissensions et ce dont malheureusement on s'occupe trop peu et dont je crains que l'Angleterre profite.

« Dans ce moment, un préfet provisoire, des autorités sans commission directe émanant du Roi n'ont point d'aplomb et les factieux les accusent de trahison, la calomnie active cherche à paralyser les actions en détruisant le

crédit des hommes. Vous seul êtes en quelque sorte inamovible et pouvez mettre ces vérités sur votre diocèse, quant à moi je languis après mon rappel, parce que la mission dont j'étois chargé cesse naturellement et que je crois de mon devoir de ne plus me mêler de rien. »

On ne saurait rendre un plus bel hommage et plus désintéressé à la considération dont jouissait Mgr Dombidau fondée, suivant l'expression du même confident, sur l'estime et le respect dus à sa personne, à son caractère et à ses vertus particulières.

Il y eut pourtant, ici et là, des incidents plus ou moins tumultueux. A Quimper, on chante dans les rues : les vaincus donnent la loi aux vainqueurs ; il y a des réunions nocturnes nombreuses. On assure que plus de la moitié de la troupe ne répondit pas au cri de : « Vive le Roi » ! après le beau discours que fit le colonel, à l'occasion de la revue. Un domestique du Petit-Ergué « qui avait été aux royalistes » fut massacré, certain soir, à Kerdévet, et, pendant toute la nuit, on n'entendit que des cris séditieux autour de cette chapelle.

« On remue ciel et terre, écrit M. Clanche, pour grossir les partisans de nos fédérés jacobins. On continue à parcourir les campagnes et à y débiter les nouvelles les plus absurdes et les plus allarmantes. Une des paroisses voisines que l'on travaille avec le plus de fanatisme, c'est le Grand-Ergué : une Delle L., débitante de tabac, qui vient de s'y marier, y a déjà fait un mal incalculable. Quand on a fait des prières publiques, elle débitait que c'étoit une preuve évidente que le Roi étoit à l'agonie, que l'Empereur alloit venir, qu'elle avoit vu les décrets qu'il avoit portés, qu'entr'autres choses il défendrait expressément de payer les contributions. Elle endoctrine tous ceux qui mettent les pieds chez elle, elle a poussé le

fanatisme jusqu'à dire devant plusieurs personnes que toutes les fois qu'on prieroit pour ce *roi de patates* elle cracheroit contre les prêtres, même pendant qu'on donneroit la bénédiction. Une personne qui l'a observée a eu la preuve qu'elle a été de parole, car elle ne cessa de cracher du côté du chœur, même pendant la bénédiction, surtout le *Domine salvum* ; tout cela été entremêlé de risée et de chuchotage avec deux bourgeoises de sa clique. C'est un témoin oculaire qui m'a rapporté ceci. »

A Morlaix, un retard de douze heures dans l'arrivée du courrier fit éclater, chez les fédérés ou jacobins, une courte joie facilement réprimée par l'arrestation de huit individus qui furent amenés au chef-lieu du département. Une soixantaine d'hommes armés, presque tous fédérés de Carhaix, se rendirent à Kergloff, ayant des chiffons blancs au bras pour singer les royalistes ; ils ont d'abord crié : « Vive le Roi » ! puis se sont livrés à toutes sortes d'excès et de vexations, et la scène se termina par des cris de : « Vive l'Empereur » ! Plusieurs affirment que M. Dumolard, ancien préfet de l'Empire, ne cesse de parcourir le pays avec quelques affidés ; le 20 Septembre, entre Gouézec et Saint-Thois, il rencontra un paysan des environs, auquel il voulut persuader qu'il ne fallait pas payer les contributions ; celui-ci répondit que puisqu'on les payait à l'empereur, il ne voyait pas pourquoi on ne les payerait pas au Roi. A quelque distance de là, le paysan rencontra un vicaire, auquel il raconta la conversation qu'il avait eue avec le proscrit. Un individu qui l'a vu, plus de cent fois, à la préfecture, l'a reconnu, à ne pouvoir s'y méprendre, à un quart de lieue de Quimper, on assure même qu'il a été, plusieurs jours, caché en ville.

Au retour d'une tournée faite dans les arrondissements de Brest et de Morlaix, le Préfet écrit à l'Evêque, en ce

moment à Paris, que tout est tranquille (10 Décembre 1815). Les malveillans se taisent, même à Brest. Depuis la chute de l'Usurpateur, on n'avait pas encore osé donner des pièces royalistes au théâtre de cette ville, et même avant le retour de Bonaparte, on avait été obligé de les interdire, parce qu'elles étaient mal accueillies. Pendant le séjour du Préfet, on a joué la *Partie de chasse d'Henri IV* ; la salle était pleine, les applaudissements ont retenti de toutes parts, pas un sifflet, pas un cri de désapprobation au milieu du concert de : « Vive le Roi ! Vivent les Bourbons » ! Au dîner, donné chez le major général, les musiques des troupes et de la garde nationale n'ont cessé de jouer l'air d'Henri IV. Même « dans cette mauvaise petite bicoque de Landerneau », le drapeau de la garde nationale a été béni et toutes les langues se sont déliées par le cri de : « Vive le Roi ! Vivent les Bourbons » ! Mais « le petit coin de terre par excellence, c'est Saint-Pol. Il n'y a rien à comparer en France à cette heureuse ville où l'union, les mœurs, la religion et le plus pur royalisme règnent comme si l'homme n'était pas capable et trop accessible à recevoir d'autres impressions. C'est là qu'il faut aller habiter quand on veut être heureux et paisible. » On avait mis des drapeaux blancs à toutes les fenêtres et les braves gens n'ont cessé de défiler devant la maison de M. de Kermenguy — où loge le Préfet —, s'époumonnant à crier : « Vive le Roi » !

Le Sous-Préfet de Quimper écrit, de son côté, que jamais on n'a marché d'un pas plus ferme et plus assuré. L'avocat Bréhier a été emprisonné pour avoir été au corps de garde assurer qu'un vaisseau turc de 1.300 canons était en rade de Douarnenez, avec une grande flotte, pour opérer le débarquement de Bonaparte et que lui, Bréhier, paierait à boire pour faire crier : « Vive l'Empereur ! » Le fils du général d'Utruy est coffré pour un an : le jeune

Lécluse se distingua dans les conclusions. « Tout marche supérieurement, conclut-il, et nous sommes en état de résister à la flotte de Bréhier. » Aussi l'Evêque — ayant fait faire un sceau pour le secrétariat et un cachet pour les lettres ordinaires — crut-il pouvoir, sans aucun inconvénient, dépouiller ses armes de tous les panaches de baron et du cordon de la Légion d'honneur.

Pour la troisième fois, depuis qu'il était évêque de Quimper, Mgr Dombidau prit le chemin de Paris, en Septembre 1815. Il se joignit à la députation chargée de présenter une adresse au Roi. Dès le mois de Juillet, l'Evêque de Rennes le suppliait, au nom de Dieu, de venir passer quelques jours, afin qu'il pût s'épancher dans le sein d'un ami. « Faudra-t-il que je quitte un diocèse où ma présence est constamment nécessaire, pour aller chercher cette consolation à Quimper-Corentin ? » D'autre part, l'Evêque d'Angers espère que Mgr Dombidau passera par cette ville, où il trouvera la famille Portalis, et M. Jarry compte bien, qu'en toute hypothèse, il fera un crochet puisque « la route de Vannes détourne peu et que les postes y sont mieux servies ». Un mot de l'Evêque de Rennes, daté du 1^{er} Septembre, nous apprend que Mgr Dombidau prit la route habituelle.

De Paris, M. Le Coq lui écrivait : « Votre présence fera beaucoup de plaisir à bien d'honnêtes gens ». On assure, ajoutait-il, que les affaires du clergé vont prendre une bonne tournure et que les esprits commencent à se calmer. Le moment paraît donc bien choisi pour régler les affaires du diocèse.

La principale était la question d'un local pour le séminaire. Tous les anciens couvents de Quimper et le palais épiscopal lui-même, avaient été successivement proposés, soit pour y établir le Séminaire, soit pour y transférer

l'hôpital et rendre ainsi ce dernier immeuble à son ancienne destination (1).

Un moment, il fut question de transformer en hôpital les bâtiments de l'ancienne abbaye de Loc-Maria, qui offraient l'avantage inappréciable d'avoir une source d'eau très abondante et d'être sur le bord de la rivière, tandis que l'ancien séminaire, placé sur une élévation, n'avait qu'un puits. Mais la Ville se déclarait incapable de supporter les frais de transfert et d'aménagement de l'hôpital dans un autre local, et l'on intriguait toujours pour transformer la maison du Calvaire en dépôt de mendicité ou même en caserne. « Après un retard de trois semaines, écrit Mgr Dombidau, il m'a fallu reprendre l'affaire de mon séminaire et la traiter directement moi-même avec le Ministre de l'Intérieur. J'avais invité la députation à s'y rendre avec moi, ce qu'elle a fait avec autant de zèle que d'obligeance. J'ai été parfaitement satisfait du Ministre, qui m'a promis d'écrire au Préfet, pour avoir son avis et une prompte expédition, après sa réponse. Vous voyez que, même à Paris, malgré toute l'activité que j'y mets, les affaires marchent lentement ». Ceci pour consoler M. Clanche qui se plaignait, un peu vivement, des retards de l'administration.

Mgr Dombidau fut un peu souffrant pendant son séjour à Paris : d'abord, une attaque de goutte puis, une « indigestion foudroyante » causée par la chaleur du poêle de la salle à manger, « sans aucun caractère d'apoplexie ». A peine remis, il reprend ses démarches. Il lui tarde de rejoindre son diocèse, mais il veut obtenir auparavant une décision pour son séminaire. Et c'est pourquoi il remet son départ, de jour en jour, jusqu'à ce qu'il ait, dans son portefeuille, l'ordonnance relative au Calvaire. Elle

(1) P. PEYRON. *Notice sur les Séminaires*, 168-188.

cédait, à titre gratuit, à M. l'Evêque de Quimper, pour l'établissement du séminaire diocésain en remplacement de l'ancien séminaire, les bâtimens et dépendances de la maison dite du Calvaire, dont l'acquisition avait été faite, en exécution du décret du 27 Décembre 1812, pour l'établissement du dépôt de mendicité du Finistère.

Cette ordonnance est datée du 22 Février 1816. Mgr Dombidau quitta Paris le 5 Mars. « Ne dites pas l'époque de mon départ, écrivait-il à M. Clanche. L'on m'a dit que quelques brigands ont organisé une sorte de compagnie de voleurs de grands chemins. Un de ces brigands, bonapartiste enragé, de Quimperlé, a été arrêté du côté de Saint-Malo. Si le tems de mon voyage était connu, il serait possible qu'ils me fissent l'honneur de venir au devant de moi et vous sentez que je ne m'en soucie pas. » L'Evêque avait eu le tort de se confier à une personne moins discrète que son Secrétaire, de sorte que le jour de son départ était, à Quimper, « le secret de la comédie ». Au reste, cette indiscretion ne causa pas de désastre et Mgr Dombidau put achever tranquillement son voyage dans la nouvelle voiture qu'il venait d'acquérir. L'ancienne était à sa fin, des réparations même considérables ne l'auraient pas rendue solide. On ne lui en offrait que 400 francs. Il en trouva une autre d'occasion qui avait dû coûter 5 à 6.000 francs et qui lui fut laissée pour 2.100 francs, argent comptant. « Vous sentez, dit-il, que la nécessité seule a pu me déterminer à faire cette dépense, mais j'en ai là pour ma vie. J'économiserai sur d'autres objets et je renonce à certains achats que j'avais en vue. » Ainsi se révèlent les qualités d'ordre et d'économie qu'il apportait à la tenue de sa maison, comme à l'administration de son diocèse.

III

Pendant son séjour à Paris, Mgr Dombidau rendit de multiples services à ses diocésains : exposant les requêtes, pressant l'expédition des dossiers et méprisant certaines intrigues, il se rendait ce témoignage : « Ce que j'ai obtenu pour le diocèse et pour plusieurs individus prouve que je ne suis pas sans quelque petite influence, je n'en reste pas moins dans ma simplicité, je ne cherche en aucune manière à faire parade de la considération que l'on veut bien m'accorder ». Dans une de ses dernières lettres, il confiait à M. Clanche : « Entre vous et moi j'ai donné le nom de l'abbé de P... pour un évêché ».

Il y avait déjà longtemps que les fidèles amis de M. de Poulpique désiraient « voir récompenser, en sa personne, tous les bons Bretons royalistes qui veulent bien se trouver heureux du bonheur qui arrive à ceux qui les aident à servir le Roi ». Un d'entre eux, M. La Roche Saint-André, rédigea même une note qui dut être remise à Mgr l'Evêque de Chartres, où se trouvaient exposés les titres de M. de Poulpique à la faveur du gouvernement : Grand Vicaire de Léon et parent de l'Evêque, il partagea tous les travaux de Mgr de Lamarche pendant son séjour à Londres, et sollicita la place d'aumônier au régiment d'Hec-

tor, à Quiberon. Depuis sa rentrée en France, son influence n'a fait que grandir, elle s'est fait sentir aux dernières élections qui ont été « comme une nouvelle victoire du Mont Saint-Jean pour les habitants du Finistère attaché au Roi ». L'expression est de M. de Poulpiquet lui-même. On le pressait de faire des démarches pour le rétablissement de l'évêché de Léon, mais il craignait qu'on ne l'accusât d'ambition personnelle, car « si nos ecclésiastiques, d'après son témoignage, montrent beaucoup de répugnance à aller militer dans le Tréguier », il n'en avait pas moins à quitter son cher pays de Léon.

Ses amis finirent par triompher de ce scrupule et il consacra, à cette affaire, une activité digne d'un meilleur succès.

Dès le 14 Août 1814, les notables du Léon avaient signé une adresse au Roi pour le rétablissement du siège que le dernier évêque, M. de Lamarche, avait illustré tant par ses vertus que par son dévouement à la famille royale. Ils faisaient valoir que la ville de Saint-Paul possédait encore un palais épiscopal restauré et entretenu avec soin — Bonaparte en ayant fait le siège d'une sénatorerie —; un magnifique collège, bâti par le dernier évêque à ses propres frais — plus de 250.000 francs —, pouvant servir, en même temps, de séminaire diocésain; une belle cathédrale ravagée et dévastée pendant le temps orageux de la Révolution, mais restaurée, au prix de 40.000 francs, par les offrandes des habitants dont la fortune est pourtant médiocre, car la ville de Saint-Paul n'a pas de commerce et, si elle a été préservée d'une ruine totale, elle ne le doit qu'à son collège et à l'excellent esprit de ses habitants, qui « offrait aux familles respectables et aisées qui s'y sont réunies la consolation si rare de pouvoir pleurer ensemble les malheurs de la France ». L'Evêché de Léon se composait de quatre-vingt-cinq paroisses et d'un grand nombre de trêves ou succursales. Sa réunion à celui de

Quimper, qui était déjà très étendu, met les principales villes à vingt-cinq lieues du siège épiscopal, ce qui rend pénible et dispendieux les rapports presque journaliers du clergé et des fidèles de Léon avec leur nouvel Evêque de Quimper.

Au reste, si l'état déplorable où l'Usurpateur a laissé les finances de l'Etat ne permet pas de doter l'Evêque de Léon, on peut quand même maintenir le siège et le faire régir provisoirement soit par un Vicaire apostolique soit par M. l'Evêque de Quimper qui, « par sa sollicitude pastorale, a su mériter et obtenir la confiance et l'estime du diocèse de Léon ».

Cette adresse a servi de base à toutes les observations sur la réunion opérée par la Constitution civile et qui se réduisent à deux : les plus puissants motifs réclament la séparation des diocèses de Léon et de Quimper; — rien ne serait plus facile ni moins dispendieux que le rétablissement de l'évêché de Léon. Outre la difficulté des communications que la nature accidentée du pays rendait encore plus pénibles, on faisait remarquer la différence des dialectes, surtout lorsqu'on s'approche du diocèse de Vannes. De plus, on a souvent entendu dire aux habitants du Léon qu'ils détourneraient leurs enfants de l'état ecclésiastique dans la crainte de s'en trouver si éloignés, car « la distance de vingt et trente lieues est tout le bout du monde pour des paysans bas-bretons ». S'il faut sacrifier un diocèse de Basse-Bretagne au fanatisme révolutionnaire, la seule inspection de la carte indique que c'est celui de Tréguier qui doit être partagé entre Léon et Saint-Brieuc.

Un mémoire fut présenté, par MM. Miorcec de Kerdanet et Hervé Chefdu Bois, députés, au comité des Evêques chargés de faire un travail sur la réorganisation de l'Eglise de France. Il parut si convaincant, que l'évêché de Léon fut placé en tête du tableau des diocèses à rétablir. « L'in-

trigue seule l'en fit effacer pour y subsister d'autres, au moment du Concordat de 1817 ». Aussi crut-on devoir y ajouter des considérations générales sur le rétablissement de tous les diocèses de l'Eglise de France.

Rappelant la parole de Bonaparte : « Je me donnerai bien garde de laisser dépendre le sort des Evêques de la générosité des peuples : ils deviendraient trop puissans », on faisait valoir, en effet, que des missionnaires à la parole ardente auraient vite fait de réunir les ressources dont ils pourraient avoir besoin : « Les mêmes moyens qui servaient à fonder la Religion auront la même efficacité pour la rétablir ». Quant aux Chapitres, ne pourrait-on pas se contenter de conférer à quelques ecclésiastiques de la ville épiscopale et à quelques pasteurs qui n'en seraient pas très éloignés, le titre de chanoines, sans rien ajouter au traitement qu'ils reçoivent déjà du gouvernement ? « Les Chapitres sont bien loin de remonter aux premiers siècles de l'Eglise. » On ne voit donc pas la nécessité de les rétablir tels qu'ils existaient avant la Révolution, d'autant qu'ils ne font, presque nulle part, l'office canonial et qu'ils se bornent à assister, les dimanches et fêtes, à la messe paroissiale et aux vêpres.

M. de Poulpiquet avait été l'instigateur de toutes ces démarches. Il mit en œuvre toutes les influences : celle de M. Legris-Duval, « que les circonstances ont fait connaître de Sa Majesté dans le rapport le plus avantageux » ; celle de M. de Kersabiec, à qui « ses rapports donnent toutes facilités pour trouver accès auprès du gouvernement ». Il n'hésitait pas à recourir aux grands moyens : « Il faudrait se ménager quelque heureuse influence dans les bureaux du Ministre de l'Intérieur ; si quelque cadeau était nécessaire pour cela, je trouverais bien des bourses ouvertes pour y contribuer. L'on croit que s'il est permis de concourir à doter un évêché, ce n'est pas un acte moins

religieux de faire des sacrifices pécuniaires pour le rétablissement d'un siège ». Il avait même rédigé une proclamation aux religieux habitans de Léon, pour leur annoncer cet heureux événement et les prier de hâter, par leur générosité, la nomination d'un Evêque.

Ce fut en vain. « Le cœur vous aurait saigné, écrit-il à une dévouée correspondante, si vous vous étiez trouvée à Léon au moment où la nouvelle que ce diocèse demeurait supprimé se répandit dans la ville. Ce furent des gémissemens, des pleurs même, un deuil, une consternation générale. Rien ne ressembloit plus à celle des Royalistes au 20 Mars. Pour moi, ne pouvant soutenir le spectacle d'une telle douleur, d'une douleur que je partageais aussi vivement qu'aucun autre, je me hâtai de quitter la ville et d'aller me réfugier à la campagne d'un de mes frères. J'avois vraiment besoin de solitude pour me remettre et me prêcher la résignation. Je me trouvois tombé de bien haut, car d'après votre lettre du 19 Novembre et les motifs que nous avions donnés pour le rétablissement du siège épiscopal de Léon, nous regardions presque comme impossible qu'il ne fût pas compris dans la nouvelle organisation de l'Eglise de France. » De nouvelles espérances basées sur les élections de 1817 ne tardèrent pas à être déçues.

Il semble que Mgr Dombidau se soit tenu à l'écart de ces négociations. Un passage de la correspondance citée plus haut, nous montre qu'il était naturellement opposé à la séparation des évêchés. « Je ne crains, disait M. de Poulpiquet, que l'influence de l'ancien évêque d'Aleth, M. de Beausset, intime ami de notre prélat. » On peut cependant noter l'insistance de l'Evêque de Quimper à déclarer qu'il entend rester à sa place. « Ma résolution, répétait-il, est invariable. Je désire qu'elle ne soit pas nuisible à mon Diocèse et que mon attachement puisse

tourner au bien que je voudrais y faire. » A son retour de Paris, il entreprit une tournée pastorale qui le conduisit à Brest, Saint-Pol, Morlaix, et partout il recueillit les mêmes témoignages de vénération profonde et de respectueux attachement.

*
* *

Le projet de restauration de l'Evêché de Léon se rattachait à un ensemble de mesures qui devait rendre à l'Eglise de France son ancien lustre, après l'abrogation complète du Concordat de 1801. Par une disposition analogue à celle qui avait été prise, à cette époque, il fallait obtenir ou imposer la démission des Evêques qui avaient pris la place des anciens titulaires. Mais il n'entrait pas dans les vues de Pie VII de s'interposer auprès des Evêques de France pour les inviter à se retirer : c'était une sorte de rétractation de sa conduite, « aussi contraire à sa dignité personnelle qu'à celle des Evêques français » (1).

En vain, M. Courtois de Pressigny représentait au Pape que le déplacement de tous les Evêques était le seul moyen de mettre un terme au schisme de la petite Eglise. Pie VII entendait maintenir les Evêques régulièrement nommés depuis 1801.

C'est donc le Roi lui-même qui prit l'initiative des négociations. Il commença par obtenir la renonciation des Evêques non démissionnaires réduits alors à treize. Il leur écrivit, le 12 Novembre 1815, que s'ils ne démissionnaient pas, leur refus compromettrait les démarches

qu'il avait engagées au Vatican, en vue d'un nouveau Concordat. Louis XVIII espérait ainsi prévenir l'une des principales objections soulevées par Pie VII toujours préoccupé des rivalités dangereuses qui pourraient s'élever entre les anciens et les nouveaux Evêques. « J'ai toujours pensé, écrit Mgr Dombidau, qu'il faudrait en venir là et je crois que c'est le seul moyen d'éteindre toutes les divisions, car, sans cela, il serait toujours resté une démarcation entre les démissionnaires et les non démissionnaires et à plus forte raison avec les Concordatistes. Nous n'avons pas besoin de ce mal : d'assez graves affligeront encore longtemps l'Eglise de France. » La petite Eglise n'avait qu'un tout petit noyau dans le diocèse de Quimper, et l'ecclésiastique qui était à la tête de cette secte était même ignoré de l'Evêché.

La plupart des anciens Evêques obtinrent au vœu du Roi, mais en exprimant l'opinion que leurs démissions données simplement par déférence seraient dédaignées à Rome. Pie VII estimait, en effet, que les Evêques non démissionnaires, qu'on appelait les *Evêques anglais*, avaient dû s'incliner devant l'intérêt supérieur de la religion, qu'ils n'étaient plus titulaires de leurs anciens sièges et que, par suite, ils n'avaient pas à démissionner mais à se soumettre.

Dès le mois de Septembre 1816, l'Archevêque de Reims avait cru devoir demander aux Evêques nommés à la suite du Concordat, le sacrifice de leurs sièges. La plupart des Prélats lui apportèrent leur démission, la subordonnant toutefois au consentement du Saint-Siège.

Voici les lettres échangées à ce sujet entre le Grand Aumônier de France et l'Evêque de Quimper, puis l'adresse au Saint Père :

(1) VICOMTE DE GUICHEN. *La France morale et religieuse au début de la Restauration*, pp. 84-109.

« Paris, le 5 Septembre 1816.

« MONSEIGNEUR,

« Le Roi, vivement touché des malheurs de l'Eglise de France, et désirant, autant qu'il est en lui, travailler à les réparer, poursuit avec le Souverain Pontife des négociations dont il attend bientôt l'heureux terme. Sa Majesté verrait avec satisfaction que, pour l'honneur de sa couronne comme pour l'amour de la paix, vous consentissiez à donner votre démission, et qu'en même tems vous écrivissiez à Sa Sainteté pour l'assurer, comme l'ont déjà fait les anciens Evêques, que ne voulant jamais devenir un obstacle à l'union qui a toujours existé entre les Rois de France et le Saint-Siège, vous faites volontiers ce sacrifice, et que vous adhérez d'avance à toutes les mesures qu'ils croient devoir prendre, d'un commun accord, pour mettre fin aux désordres qui s'opposent maintenant en France au bien de la Religion. Vous ne pouvez douter, Monseigneur, que cette démission ne seroit agréable au Roi qu'autant qu'elle viendrait d'un plein consentement et d'une volonté parfaitement libre. C'est pour vous la laisser tout entière que Sa Majesté ne veut pas vous en faire la demande.

« Par cet heureux concert de sentimens, Monseigneur, et en disant tous de même, nous ferons taire les discours impudens de l'ignorance et de l'impiété; nous tranquilliserons les consciences qu'on cherche à égarer; nous préviendrons les diverses dénominations qu'on ne manqueroit pas de donner à chacun de nous; personne ne dira: « Je suis à Paul ou à Céphas »; enfin, nous forcerons les ennemis de la Religion à admirer, comme dans les beaux siècles du christianisme, le pouvoir de cette charité divine qui fait habiter les frères unanimement dans la maison du Seigneur et qui ne fait de tous qu'un cœur et qu'une âme.

« Vous connoissez, Monseigneur, toutes les vertus du saint Pape qui gouverne l'Eglise; vous connoissez la sagesse du Roi ainsi que son attachement et son respect pour la Religion: elles vous sont un sûr garant de la volonté sincère qu'ils ont l'un et l'autre d'honorer l'Episcopat comme il convient au chef ainsi qu'au fils aîné de l'Eglise.

« Quant à moi, Monseigneur, j'espère que vous ne verrez dans la démarche que je fais auprès de vous, que le désir bien vrai de concilier tous les esprits, de voir l'Eglise de France reprendre, par cette union, son ancien éclat, et acquérir de nouveaux droits à la vénération des fidèles, en laissant un exemple qui ne peut que lui faire le plus grand honneur aux yeux de toute l'Eglise. Vous sentez vous-même tout le bien qui doit en résulter politiquement et religieusement. Sur le point de terminer ma carrière, je mourrais trop heureux, si le Seigneur accordoit à mes derniers jours la consolation de voir une si touchante harmonie entre les Evêques.

« Si vous voulez m'adresser vos lettres, je me ferai un devoir de les remettre au Roi.

« Recevez, je vous prie, l'assurance de la respectueuse considération avec laquelle je suis, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

« † ALEX. AUG., Arch.,

« Duc et Pair, grand Aumônier de France.

« P. S. — Vous comprenez assez, Monseigneur, que cette lettre doit demeurer dans le plus profond secret. Vous devez en avoir tout le mérite si vous l'adoptez; et je ne voudrais pas qu'il pût en résulter pour vous le plus léger désagrément, si vous croyez devoir vous refuser à la proposition qu'elle contient. »

« Quimper, le 21 Septembre 1816.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que m'a remise l'ecclésiastique respectable auquel j'ai voué depuis longtemps autant d'estime que d'attachement (1).

« Je lui ai exprimé mon sentiment sur la mesure que vous me proposez, Monseigneur, avec la franchise des pures intentions qui m'animent, je l'ai autorisé à vous en rendre compte.

« En répondant à la lettre dont vous m'avez honoré, je ne dois écouter que le vif désir de concourir aux vues de notre bon et religieux monarque et au vœu que vous m'exprimez d'une façon si touchante.

« J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous adresser la lettre que j'écris au Souverain Pontife. J'espère que vous y verrez les sentiments que je viens de vous exprimer et la respectueuse déférence que je dois au chef de l'Eglise.

« Je prends la liberté, Monseigneur, de vous représenter que si vous me jugez digne d'occuper un siège dans l'Eglise de France, celui où la divine Providence m'a placé peut seul me convenir.

« Parvenu à l'âge de 66 ans, après onze ans d'un épiscopat qui n'a été pour moi qu'un combat continué avec des autorités très mal disposées pour la Religion, il ne me reste plus que les forces nécessaires pour administrer un diocèse que je connois bien et où l'on a l'indulgence de m'accorder estime, affection et confiance.

« Le Conseil général du département vient de m'en donner une nouvelle preuve en m'accordant, dans des circonstances difficiles, quarante mille francs pour les

(1) Probablement, M. Duclaux, de Saint-Sulpice.

réparations du beau local que le Roi a eu la bonté de m'accorder pour mon Séminaire.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« † P. V., évêque de Quimper. »

« TRÈS SAINT PÈRE,

« J'ai acquis la certitude que le bon et religieux monarque que la divine Providence a rendu au vœu de la France est persuadé que le moyen le plus sûr d'apaiser toutes les discussions dans l'Eglise de France seroit d'offrir, à votre Sainteté, la démission de nos sièges.

« Quoique le clergé de mon diocèse soit parfaitement unanime, je ne dois pas, Très Saint Père, concentrer mon intérêt dans mon seul diocèse, je dois l'étendre à toute l'Eglise de France.

« Si Votre Sainteté juge également dans sa sagesse que cette mesure puisse y contribuer, je dépose à ses pieds la déclaration que je suis entièrement disposé à lui offrir la démission de mon siège.

« Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je la prie de m'accorder et aux fidèles qui me sont confiés sa bénédiction apostolique.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect de Votre Sainteté le très humble et très obéissant serviteur et fils,

« P. V., évêque de Quimper. »

Après des mois de discussions stériles, on aboutit au même point. L'article 3 du Concordat de 1817 porte que « toutes les églises archiépiscopales et épiscopales du royaume de France érigées par la Bulle du 29 Novembre 1801, sont conservées ainsi que leurs titulaires actuels ». Mais l'exemple de désintéressement donné par les Evêques concordataires n'est pas l'un des faits les moins

marquants de l'histoire de l'Eglise à cette époque, et si on le rapproche de la conduite identique des *Evêques anglais*, les nobles sentiments de tout ce qui portait en France le caractère épiscopal, apparaîtront dans toute leur grandeur (1).

*
* *

Au cours d'un voyage à Morlaix, en Avril 1817, M. Clanche fut frappé de l'affreuse misère qui régnait dans les montagnes. « J'ai trouvé sur ma route, disait-il, beaucoup de malheureux dont plusieurs revenaient de Pont-l'Abbé où ils étaient allés chercher des pommes de terre ; j'en ai trouvé qui faisaient leur dîner dans les champs où ils se nourrissaient d'oseille sauvage. Plusieurs ont été trouvés morts sur les chemins et d'autres sur leur triste couchette. » C'est à cette misère évidemment et non pas à la culture de la pomme de terre qu'il faut attribuer les maladies qui déciment beaucoup de paroisses. Aussi l'Evêque appuya-t-il de son autorité les efforts de M. le Préfet pour dissiper ce préjugé répandu par la malveillance ou l'intérêt personnel.

Le pillage du navire suédois, la *Jeanne-Caroline*, survenu le 5 Mars 1816, à la côte de Tréogat, et celui du navire français, la *Minerve*, arrivé le 5 Juin 1817, à la côte de Plovan, déterminèrent le commissaire des classes au quartier de Quimper à envoyer une circulaire à MM. les Maires pour rappeler l'ordonnance de 1681 et pour établir, conformément à l'article 3, des surveillans pour les naufrages, sous le titre de « gardes de bris ». De son côté, l'Evêque de Quimper invite MM. les Curés et Desservans à publier,

(1) Vicomte DE GUICHEN. *Op. cit.*, p. 122.

au prône de la messe paroissiale, l'ordonnance du Roi, les arrêtés du Préfet sur la matière et une lettre où il s'efforçait de faire sentir aux pilleurs d'épaves l'injustice dont ils se rendent coupables, l'obligation que la Religion leur impose de la réparer et les peines justement sévères qu'ils s'exposent à subir.

En exécution de la loi du 25 Avril 1816, une somme de 850.000 francs fut destinée à fournir un traitement annuel de 250 francs aux vicaires des communes de faible population. L'Evêque de Quimper en désigna 134, excluant simplement ceux de Brest et de Morlaix. Une circulaire ministérielle, en date du 25 Septembre 1817, ajoutait à ces deux villes Quimper, Saint-Paul, Crozon et Lambézellec. Mgr Dombidau protesta vivement contre cette extension. La commune de Quimper est dans l'impossibilité de fournir un traitement aux vicaires ; les ressources de la fabrique ne suffisent pas aux dépenses les plus urgentes et le casuel est presque nul. Saint-Paul est dans le même cas et, d'ailleurs, la masse de la population de cette paroisse est formée des habitants de la campagne. Sans doute, Crozon et Lambézellec sont des paroisses de grande population ; mais elles ne comprennent que des familles peu aisées, disséminées sur une grande étendue de terrain. « Peut-on supposer que l'intention de Sa Majesté ait été de priver de l'indemnité qu'elle a accordée dans sa munificence ceux des vicaires qui ont le plus de fatigues et le moins de ressources ? Déjà, les vicaires de Lambézellec demandent leur changement pour ne pas être plus longtemps à charge au curé qui leur donne la pension à vil prix, bien qu'il ne soit pas lui-même très à l'aise. Si l'on reconnaît la valeur morale et la salutaire influence de la Religion pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, pourquoi ne pas employer ces puissants ressorts ? On ne doit pas sacrifier à une économie mesquine les intérêts de

deux paroisses qui réunissent une population de 14.000 âmes, au point de les priver du secours de la Religion. »

Plus grave encore est la question de l'éducation. Les troubles de la Révolution ont amené dans les mœurs une dépravation profonde qui a corrompu la jeunesse elle-même. Dans un rapport du 30 Octobre 1817, M. Péron, supérieur du collège de Saint-Paul, en fait la triste constatation. Le vice s'introduit au foyer des familles même les plus chrétiennes et les plus attentives à veiller sur le dépôt sacré qui leur est confié. Il règne en maître dans les écoles, à l'âge où les passions naissantes ne cherchent qu'à se communiquer, à se soutenir, à s'autoriser. Il se répand par deux sources extérieures et en quelque sorte publiques : les mauvais livres et les mauvaises compagnies : « Les mauvais livres, on les vend en cachette pour les soustraire à notre surveillance et à celle de la police ; certains parents en achètent et les envoient à leurs enfants. La mauvaise compagnie se trouve dans les billards que je ne réussis pas à faire fermer à nos élèves dont quelques-uns s'y glissent, surtout le soir et pendant l'hiver. Ceux que je découvre n'y retournent pas mais la cupidité les cache avec soin ». Presque tous les maîtres sont des « oiseaux de passage » qui ne cherchent qu'à vivre en attendant mieux, de sorte que le Supérieur reste seul chargé de l'administration et de la surveillance. Il lui faudrait un sous-principal ou coadjuteur. Jusqu'ici, les besoins pressants du diocèse n'ont pas permis de lui en donner.

Il y eut, à ce moment, dans le clergé de France, une impression de profond découragement. Les affaires de Rome ne s'arrangeaient pas, au gré des désirs et des impatiences ; le pouvoir lui-même hésitait à faire acte de restauration à la fois religieuse et monarchique, et le parti libéral, poursuivant l'œuvre de déchristianisation entreprise par les Jacobins de la Révolution, s'acharnait

à ébranler le trône en renversant l'autel. « Oh ! Monseigneur, écrivait un vicaire général de Poitiers, quelle pauvre Restauration ! l'espoir était si beau ! » C'est sous cette impression de lassitude et de désenchantement que Mgr Dombidau écrivit la lettre suivante, adressée probablement au cardinal de Bausset :

« MONSEIGNEUR,

« Je vous écris par une voie sûre et j'en profiterai pour épancher mes peines dans le cœur de Votre Eminence. La direction que l'on donne à toutes les affaires ecclésiastiques m'afflige et me fait éprouver du découragement.

« L'on m'assure qu'il se prépare une attaque contre nos petits séminaires et que l'on se propose de les supprimer. C'est nous enlever un des moyens les plus puissans de former de bons ecclésiastiques. Bonaparte les avoit respectés et ce seroit sous le gouvernement de notre bon Roi que l'on parviendrait à les anéantir !

« Si l'Université veut conserver sa suprématie sur tous les établissemens d'éducation, je ne donne pas dix ans d'existence à ces établissemens.

« Un inspecteur de l'Académie de Rennes, qui a passé il y a peu de tems à Quimper, auquel j'en ai parlé très franchement, a été frappé du fait dont j'ai appuyé mes observations. Il en résulte que les deux collèges que j'ai dans mon diocèse ne se soutiennent que par les professeurs que je procure. L'Université ne nous en a envoyé que deux qui, à la médiocrité de leur talens, joignoient des principes détestables en politique et en morale.

« J'avois, il y a plusieurs années, envoyé à Paris des jeunes gens distingués par leurs talens pour les fortifier dans les études littéraires. J'en avois recueilli les fruits et ils fussent devenus de très bons professeurs. Je fus dénoncé avec acharnement comme ayant le projet de

m'emparer de l'instruction publique. M. Réal, de terrible mémoire, qui recevoit avec empressement ces dénonciations, les transmettoit au Gouvernement. Je fus forcé de renoncer à un plan qui eût donné une existence solide à ces deux collèges. Je n'ai plus à ma disposition que des sujets ordinaires et je n'ai pu qu'empêcher la chute totale de ces deux moyens d'instruction publique dans mon diocèse.

« Vous sentez, Monseigneur, que tant que ces établissemens dépendront de l'Université, nous vivrons dans un état d'incertitude qui ne nous permet pas de faire des sacrifices dont nous n'avons pas l'assurance de recueillir les fruits, car l'Université reste toujours maîtresse de nous envoyer des sujets de son choix.

« Ce qui se passe relativement à notre administration n'est pas plus consolant. A la moindre donation faite en faveur de l'Eglise, quoique approuvée par nous, le Ministre écrit au Préfet pour s'informer si ce n'est pas le fruit des suggestions, captations. Le Préfet transmet ces instructions aux Sous-Préfets, ceux-ci aux Maires. Vous sentez quelle impression défavorable elles doivent produire sur les esprits, sans compter que nous ne devons pas être très flattés que l'on nous signale comme des hommes capables d'employer des moyens indignes de nous pour procurer quelque avantage à l'Eglise.

« Si nous proposons des établissemens utiles et qui ne coûtent rien au Gouvernement, l'on nous accable de formalités et nous nous trouvons transformés en commis de bureaux, comme si nous n'avions pas autre chose à faire que de barbouiller du papier.

« Il m'est pénible de vous le dire, Monseigneur, mais nous n'avons personne qui s'occupe de nos affaires. Personne ne rend à M. le grand Aumônier, avec plus de franchise que moi, le tribut de vénération qui lui est dû, mais je viens d'éprouver, dans une affaire qui intéresse

sa juridiction, que l'on ne donne aucune suite aux affaires dans son administration. Il m'avoit chargé et prié de faire un règlement pour les aumôniers de la Marine à Brest. Je le lui ai adressé pour le prier de l'examiner et de l'approuver, s'il en étoit satisfait. Il me l'a renvoyé sans aucune modification avec une lettre très obligeante. Je l'ai adressé à l'Intendant de la Marine à Brest, qui s'acquitte parfaitement de faire des révérences, mais que je crois assez mal disposé pour nous. Il s'est permis de critiquer publiquement ce règlement et d'adresser ses observations au Ministre de la Marine, M. Gouvion Saint-Cyr, qui les a approuvées et qui n'a envoyé copie de ces lettres à M. le grand Aumônier, qu'après avoir fait partir son approbation.

« M. le grand Aumônier m'a adressé toutes ces lettres et m'a demandé mon avis. Je lui ai écrit une lettre raisonnée sur la conduite de l'Intendant et du Ministre. Je lui observe que le règlement n'ayant pour objet que des fonctions spirituelles et qui prescrit aux aumôniers de se concerter avec les autorités civiles et militaires pour les heures où ils pourront les remplir, M. l'Intendant n'a aucun droit à exercer que celui de fixer les heures où l'ordre des établissemens maritimes permît aux aumôniers de remplir leurs fonctions; que je trouve que le Ministre a manqué à toutes les convenances d'approuver les observations de l'Intendant, sans au préalable les lui avoir soumises, pour avoir son avis. Voilà près de trois mois que j'ai écrit et je n'ai aucune réponse.

« Il en résulte, Monseigneur, que nos affaires n'ont aucun patron, que l'on fait de nos réclamations ce que l'on en fait toujours dans l'éloignement, et que l'on ne s'en occupe pas.

« Pourquoi n'établirait-on pas un conseil de conscience qui sous Louis XIII rendit de si grands services à l'Eglise

de France ? L'on trouveroit encore des hommes dignes de remplir ces fonctions.

« Pourquoi le Roi ne nommeroit-il pas quelques Evêques dans le Conseil d'Etat, où toutes les lois qui nous intéressent sont discutées ? Nous n'avons personne qui puisse contredire les opinions défavorables qui semblent y régner à notre égard. L'on trouveroit dans les Evêques dont les sièges sont voisins de Paris ou qui sont à Paris, des hommes qui pourroient se dévouer à ces utiles fonctions.

« Je ne vous le dissimule pas, Monseigneur, si la direction de nos affaires ne change pas, je demanderai ma retraite. Je réclamerai de l'estime et de l'amitié dont vous m'honorez depuis si longtemps de me servir dans cette circonstance. Je ne suis pas cupide, mais ma famille ayant été ruinée par l'émigration, j'aurais besoin d'un traitement de retraite qui me donne les moyens d'exister, dans l'âge des infirmités, d'une manière convenable à mon caractère et d'une manière indépendante.

« Je laisserai à regret un diocèse où l'on veut bien m'accorder des sentimens qui m'ont soutenu et fortifié jusqu'à ce moment et où quelques établissemens utiles me recommandront à la reconnaissance du clergé et des fidèles de mon diocèse. »

Depuis quelque temps, la santé de Mgr Dombidau se ressentait de ses fatigues et de ses soucis. Il songeait à prendre un peu de repos en son pays de Béarn, mais c'est seulement au printemps de 1818 que ce projet put être mis à exécution. Il partit, accompagné de M. Clanche et de François, et arriva, le 8 Juin, à Pau. Un mois après, une lettre de M. de Tromelin nous apprend que l'air des montagnes réussit très bien à Monseigneur, que M. Clanche ne se loue pas encore des Eaux-Bonnes et que François se trouve à merveille. Sur l'avis des médecins, Mgr Dombidau renonça à prendre les eaux : il avait surtout

besoin de distraction et d'exercice ; il prit l'un et l'autre en visitant ses parents et ses amis. Palassou l'invite à venir voir son ermitage aux environs de Navarrenx surnommé le jardin du Béarn, mais il le prie de le faire prévenir, « car depuis longtemps je suis à la diète blanche ; c'est une mauvaise fortune que la fortune du pot pour quiconque vient chez moi ». Fouillant dans sa modeste cave, Darbelit y a trouvé deux bouteilles de Paxaret sec et deux autres d'Alicante qu'il est heureux d'offrir à Monseigneur, « pour qu'il ne soit pas dit, qu'étant venu si près de l'Espagne, vous n'en rapportiez pas quelque éclaboussure dans votre cher diocèse ». A Labeyrie, Marie Dombidau regrette le départ de son oncle. « On ne mange plus d'oranges ni de petits oiseaux au gratin. » Elle ajoute, peut-être malicieusement, que « les dévotes auront été bien aises de revoir M. Clanche ».

Ce fut une grande joie pour tous que le retour de Mgr Dombidau, vers la fin de Septembre. A son départ, on avait fait dire des messes à la Mère-de-Dieu ; plus de quatre cents personnes y venaient prier pour leur Evêque. Il dut aller lui-même, à son retour, au sanctuaire vénéré des pieux fidèles de sa ville épiscopale.

*
*
*

C'est pour seconder le clergé paroissial qu'avait été fondée l'œuvre des Missions. Napoléon, après l'avoir autorisée, l'interdit en 1809. L'abbé de Forbin-Janson la réorganisa, en 1814, et bientôt, sous la vive impulsion des Jésuites et des Pères de la Foi, les Missions vont se multiplier dans les villes et jusqu'au fond des campagnes, avec un succès qui étonne, autant qu'il irrite, les hommes

Missions

du parti acharné depuis trente ans à déchristianiser la France. « Il est dur, écrit Châteaubriand, pour ceux qui nous ont régénérés de n'avoir pu établir ni un gouvernement, ni une constitution, ni une doctrine durables et de voir d'ignorants missionnaires échappés au martyr, pauvres, nus, insultés, calomniés, charmer le peuple avec un crucifix et une parole de l'Evangile. » Le P. Thomas de Laval, en Mission au Mans, écrivait à Mgr Dombidau :

« Nous prêchons ici tous les jours dans deux églises et souvent dans quatre à la fois. Toujours beaucoup d'auditeurs, surtout le soir. Mais *adversarii multi*. Il y a ici une immoralité étonnante. La jeunesse est perdue, des écrivailleurs nous attaquent et se promettent, après notre départ, de détruire notre ouvrage. Heureusement, ils attaquent et insultent les autorités aussi bien que les missionnaires ; ils ne se cachent plus. Hier, il a paru un petit ouvrage dans le bon sens qui est fort bien fait et l'auteur se charge de régenter tous ces barbouilleurs de papiers et de leur apprendre à vivre. C'est surtout à un nommé B... qu'il adresse ses leçons ; elles sont données en plaisantant ; j'ai peine à croire qu'elles soient reçues de même. Au reste, il est heureux qu'il se trouve des hommes probes qui sachent se mettre au-dessus du respect humain et défendre la vérité. On nous accable pour les confessions, il nous est impossible d'y suffire. Je ne sais pourquoi tous ces paresseux, qui depuis tant d'années n'ont pas approché des sacrements, ne veulent s'adresser qu'aux missionnaires. On nous rapporte que les incrédules qui sont ici en grand nombre, enragent. Ils viennent nous entendre, parce qu'ils cherchent à nous surprendre dans nos paroles, ils préparent le venin qu'ils veulent répandre ; il y en a toujours aussi quelqu'un d'entre eux qui se trouve pris à l'hameçon. Mais le mal est grand. » (19 Mars 1818.)

Dès 1817, le Père Gilbert, missionnaire de Saint-Malo,

prêchant une retraite aux Religieuses de Brest, en profita pour donner, chaque soir, un exercice public. « Il y avait un monde incroyable et beaucoup d'hommes comme il faut. » En 1818, avant de partir pour le Midi, l'Evêque de Quimper obtint le concours des Pères Jésuites pour assurer aux principales villes de son diocèse les bienfaits de la Mission. C'est le Père Thomas qui fut chargé par son provincial de traiter l'affaire avec Sa Grandeur. Après la Mission du Mans, les missionnaires se proposaient d'aller du côté de Bourges et de Nevers, où ils avaient travaillé, l'année précédente. De là, trois ou quatre d'entre eux devaient venir à Belle-Isle en Mer ; les autres ou les mêmes pourraient se rendre à Quimper. Mais les mois d'été ne sont guère favorables aux exercices de la Mission. Il valait mieux attendre Octobre. Une ordonnance royale vint fixer au 20 de ce mois l'ouverture des opérations du corps électoral. Très justement, M. de Tromelin fit remarquer combien il serait fâcheux que la Mission eût lieu pendant le temps des élections. Il était, d'autre part, difficile, à cause de la longueur des offices, d'ouvrir la Mission, le jour de la Toussaint. C'est seulement le 8 Novembre, que les missionnaires arrivèrent à Quimper. Sur l'avis des médecins : que l'air du Maine convenait mieux à sa santé que celui de Bretagne, le P. Thomas ne fut pas autorisé par son Supérieur à se rendre à Quimper, et la Mission fut présidée par le P. Gloriot, venu de Bordeaux. Il apportait une parcelle de la Vraie Croix, reçue de M. l'abbé de Janson, qui la tenait lui-même d'une collégiale de la Savoie, où elle était exposée au culte public. Par une délibération en date du 4 Mars 1819, le bureau de la cathédrale fit enfermer le médaillon, offert par le P. Gloriot, dans une petite croix d'argent, afin que la relique fût plus convenablement offerte à la vénération des fidèles.

Invariablement, la Mission se termine par une plantation de croix, qui est l'occasion d'une manifestation grandiose.

Voici le texte de la proclamation aux habitants de Quimper pour les appeler à la Mission, puis l'ordre de la cérémonie finale.

« MISSION DE QUIMPER

« Cette Mission commencera le Dimanche 8 Novembre 1818. La veille, à sept heures du soir, le son des cloches de toutes les Eglises annoncera ce bienfait spécial de la Providence. A ce moment, les Fidèles sont invités d'adresser à Dieu quelques prières pour le succès de la Mission.

« Les exercices de la Mission se feront dans l'église cathédrale de Saint-Corentin.

« La Mission s'ouvrira immédiatement après Vêpres par une procession générale, à l'issue de laquelle il y aura Sermon et Salut du Saint-Sacrement.

« Le même jour, Dimanche, on chantera le *Veni Creator* au commencement de la Grand'Messe qui sera Solennelle et du Saint-Esprit, avec Instruction après l'Evangile.

« Tous les jours de la Mission, il y aura deux exercices principaux. Le premier, à six heures du matin, consistera dans la Prière du matin, une Instruction, une Messe basse terminée par la Bénédiction du Saint Ciboire.

« Le second Exercice, à cinq heures du soir, sera un Sermon ou une Conférence, précédés de la Prière du soir et suivis de la Bénédiction du Saint Sacrement.

« Les Dimanches et Fêtes, outre les deux Exercices ordinaires, il y aura une Instruction à la Grand'Messe.

« Si le bien de la Mission exige quelque addition ou changement dans ces exercices, on en donnera avis.

« Comme les Cantiques contribuent aux fruits de la parole sainte, on en chantera avant et après les Instruc-

tions ; et comme leur effet dépend beaucoup du nombre et de l'ensemble des voix, on engage les Fidèles, de l'un et de l'autre sexe, à se procurer le Recueil des Cantiques de la Mission, et à s'exercer au chant de ceux qui y sont contenus.

« Les Fidèles sont avertis que le SOUVERAIN PONTIFE, voulant favoriser l'œuvre importante des Missions, accorde l'indulgence plénière à ceux qui, après avoir assisté à un des exercices, au moins huit jours, rempliront les autres conditions, ordinairement prescrites, pour gagner les indulgences.

« Puisse le Seigneur, qui est riche en miséricordes, en répandre d'abondantes sur les habitants de cette ville, pendant les jours salutaires qui vont luire pour eux ! Puissent-ils eux-mêmes s'en rendre dignes par d'ardens désirs, de ferventes prières, et surtout par l'éloignement du péché et la pratique des bonnes œuvres !

« PLANTATION DE LA CROIX DE MISSION

« Cette pieuse cérémonie, qui partout a excité tant de zèle et d'enthousiasme, ne sera sûrement pas moins religieuse dans la ville de Quimper, qui a montré tant d'empressement à profiter de la Mission.

« Le jeudi, 10 Décembre, à quatre heures et demie du soir, on prêchera la Passion et on érigera la dévotion *De viâ crucis*.

« Le vendredi, 11, à 10 heures, Messe solennelle du Sacré-Cœur de Jésus ; après l'Evangile, Instruction.

« L'après-midi à une heure et demie, les Porteurs de la Croix se réuniront dans la cour de l'Evêché ; à deux heures la cérémonie commencera à la Cathédrale, on chantera le Cantique : *Pourquoi ces vains complots ?*

« Ensuite, exhortation suivie du Cantique : *Grâce ! grâce !*

« On part processionnellement pour aller à la place de Saint-Corentin, en chantant le *Veni Creator*.

« Bénédiction de la Croix, sur la place ; l'Antienne *Ecce lignum Crucis*, comme au Vendredi-Saint.

« La Procession se remet en marche, au chant du *Vexilla Regis* : 1°. Les Femmes qui ne sont d'aucune Congrégation ; 2°. Les Femmes en noir ; 3°. Celles vêtues de blanc ; 4°. Le Collège, les Jeunes gens et les Hommes ; 5°. La Congrégation des Demoiselles voilées ; 6°. Les Chanteuses ; 7°. Le petit et le grand Séminaire ; 8°. Les Porteurs de la Croix, par division.

« *Première Division* : M. de Kergos, Capitaine de frégate, commandant la Division des Constructeurs, en uniforme.

« *Deuxième Division, Ruban blanc* : MM. le Comte de Kerguelin, Chevalier de Saint-Louis ; de Poulpiquet, Chevalier de Saint-Louis.

« *Troisième Division, Ruban vert* : MM. Veller, Colonel, Chevalier de Saint-Louis ; Cadenet, Officier de la Légion.

« *Quatrième Division, Ruban bleu céleste* : de Longraye, Colonel, Chevalier de Saint-Louis ; de Bonafosse, Chevalier de Saint-Louis.

« *Cinquième Division, Ruban jaune* : MM. de Cornouaille, Lieutenant-Colonel, Chevalier de Saint-Louis ; Piche, Lieutenant en retraite.

« *Sixième Division, Ruban lilas* : MM. Bizien, Colonel, Chevalier de Saint-Louis ; de Madec, Chevalier de Saint-Louis.

« *Septième Division, Ruban rouge* : MM. Le Livec, Chevalier de Saint-Louis ; Grooters, Officier de ligne.

« *Porte-Cordons* : MM. du Boisguezhenneuc, père ; de Jacquetot ; de Larchantel, père ; Billette-Quéroutel.

« La Croix portée successivement par une des sept Divisions.

« Le Chapitre.

« Monseigneur Célébrant.

« Les autorités constituées, judiciaires, civiles et militaires.

« Pendant la Procession, on chantera le *Miserere*, le Cantique : *Au Sang qu'un Dieu va répandre*.

« Bénédiction de la Place du Calvaire.

« Plantation de la Croix : au chant du *Vexilla Regis*.

« Le Cantique : *Vive Jésus ! vive sa Croix !*

« Quand la Croix est assise. Exhortation au pied de la Croix.

« Le Célébrant à genoux encense la Croix, en chantant *ô Crux ! ave*. Tout le monde se met à genoux.

« Les Militaires présentent les armes et fléchissent le genou pendant l'*ô Crux ! ave*.

« Le Célébrant adore la Croix et la baise.

« Le Clergé, deux à deux, adore la Croix et la baise.

« Les Autorités font de même, puis les Chefs de Divisions.

« Pendant l'adoration, on chante le Cantique : *ô Croix*.

« Le Psaume *Laudate pueri Dominum* ; l'Oraison du Vendredi-Saint, avec prières pour les Bienfaiteurs.

« Au retour de la Procession, le *Te Deum, In exitu*, le Cantique *Vive Jésus ! Vive sa Croix !*

« A la Cathédrale, Bénédiction du Saint-Sacrement. »

La Croix de Mission coûta 1.158 livres ; le socle était fait de moëllons et de quartiers provenant en grande partie du Guéodet et du Calvaire.

« Votre Mission a fait des merveilles et opère de vrais miracles, » écrit M. Le Coq, et la lettre suivante du P. Gloriot apporte là-dessus, le témoignage le plus précis et le plus autorisé :

« Je ne peux exprimer à Votre Grandeur l'impression que j'ai éprouvée en m'éloignant d'elle et de son cher troupeau. Nous sommes cependant un peu familiarisés

avec ces sortes de séparation et ce n'est pas une des moindres peines de notre vocation que d'être ainsi arraché aux personnes avec qui nous avons contracté des liens si étroits ; mais quand il nous a fallu quitter Quimper... ah ! Monseigneur, vous connaissiez déjà tous les droits que vous aviez sur nous..., que sont-ils devenus après les bontés dont vous nous avez honorés, et la mutuelle dilatation que nous avons éprouvée, et vos respectables coopérateurs et le peuple si intéressant qui est confié à votre sollicitude paternelle ! Je conçois, Monseigneur, qu'il vous en coûterait de le quitter ; et qu'ainsi, comme S. François de Sales, vous ne voulez pas avoir d'autre épouse. Le bon peuple de la Basse-Bretagne ayant tant de rapports au bon peuple de la Savoie, vous concevrez aisément par là, s'il ne nous en doit pas coûter que de nous en éloigner, pour aller hélas ! au milieu de ces peuples si éloignés de ceux de la Bretagne, encore plus par la foi et les mœurs que par la distance des lieux. Au moins, Monseigneur, nous nous en dédommagerons en restant en esprit au milieu de votre bercail ; notre cœur encore plus que l'esprit s'y fixera, en attendant les moments de la bonne Providence qui rendra la Basse-Bretagne à une société qui lui est toujours chère...

« J'ai fait part au Père Rosaven des détails de la Mission. La religion n'étouffe pas en lui l'amour de la patrie, elle le surnaturalise et le met dans le cas d'en donner des preuves. Il n'en sera pas moins votre coopérateur, pour être sur la Vistule : Dieu plus que les mers unit des contrées si éloignées l'une de l'autre. »

Cependant, l'opposition faite aux missionnaires revêtait en certains endroits un caractère aussi violent qu'absurde. A Sablé, dans la Sarthe, le Maire écrivit à l'Evêque, au Préfet et au Supérieur pour écarter le péril dont la petite ville était menacée : il craignait que la Mission ne

troublât le bon ordre. Consulté, le Ministre avait répondu qu'il appartenait au Préfet et au Maire de veiller à ce qu'il ne se fasse pas de rassemblements tumultueux. Les missionnaires se rendirent quand même à Sablé, mais ils durent se retirer après deux jours seulement d'exercices, sur l'invitation qui leur fut adressée par l'Evêque du Mans.

« Beaucoup de personnes nous ont vu partir avec peine — écrit le P. Thomas —, plusieurs pleuraient d'avoir manqué une si belle occasion de se réconcilier avec Dieu. Mais au lieu d'une Mission que nous devions donner nous en avons entrepris trois, et ce qu'il y a d'admirable c'est que toutes trois ont parfaitement réussi, malgré les efforts et les calomnies des libéraux. Ils ont prétendu que nous avions été chassés de Château-Gontier et de La Flèche, quoique nous n'y ayons pas même paru. Il y en a qui ont défendu à leurs ouvriers et domestiques d'assister aux instructions et de se confesser, sous peine d'expulsion ; il y en a un qui, outré de dépit de voir que sa femme et ses domestiques avaient profité de son absence, pour suivre les exercices, a déchargé sa rage sur une pile d'assiettes qu'il a lancées par terre, au nombre de dix-huit ; il est parti de là pour dire que nous mettions le trouble dans les familles. J'avais avancé, dans une conférence sur l'incrédulité, que Dalemberbert, dinant un jour chez Voltaire, s'avisait de parler d'athéisme, d'incrédulité, mais que Voltaire lui avait dit : « Attendez, je vous prie, que mes domestiques soient retirés, car je ne veux pas être égorgé cette nuit ». Ce même libéral, s'en retournant chez lui, dit à ses ouvriers : « Voyez combien les Missions sont dangereuses : le missionnaire vient de nous avouer lui-même que Voltaire « avait été égorgé par ses domestiques qui avaient suivi « une Mission » ; quoique ça n'ait pas le sens commun, il y a toujours quelqu'un qui s'en trouve ébranlé ; il a fallu,

dans une autre conférence, démentir ces faussetés révoltantes. »

Dans cette même lettre, le Père Thomas rapporte qu'on lui mande de Paris : « Vous pouvez promettre la Mission de Brest pour le temps que Monseigneur le désire, mais priez-le de s'assurer sinon de la concurrence au moins de la tolérance des autorités civiles ». Recommandation d'autant plus nécessaire, qu'à Brest les esprits étaient surexcités par une série de faits perfidement exploités ou dénaturés.

Ce fut d'abord le refus opposé par M. Cariou, desservant du Conquet, d'admettre pour parrain M. B..., capitaine de vaisseau en retraite. Les motifs de ce refus, expliquait l'Evêque, sont fondés sur les lois de l'Eglise qui défendent de la manière la plus expresse d'admettre pour parrain ou marraine des pécheurs publics et scandaleux. M. B... est malheureusement compris dans cette classe aux yeux de l'Eglise. Il vit avec une femme divorcée et il a déclaré lui-même au desservant qu'il la considérait comme sa femme.

Profitant d'une demande d'explications, à propos d'un fait de même genre, l'Evêque exposait ainsi la situation au Ministre :

« Je puis vous le dire avec vérité, Monseigneur, le diocèse que je gouverne, depuis treize ans, a toujours joui de la plus grande tranquillité ; il n'existe aucune diversité d'opinion dans le clergé, qui mérite à si juste titre mon estime, mon affection et ma confiance.

« Dans des temps difficiles, il a montré la plus grande sagesse et mérité la vénération et les éloges de toutes les autorités civiles. Il m'est pénible, Monseigneur — puisque ce sont de mes diocésains qui me forcent à ces douloureuses observations —, depuis dix-huit mois, cet heureux état de paix est troublé.

« Des hommes qui professent publiquement l'impiété, qui ne donnent aucun signe de religion, qui connaissent très bien les lois de l'Eglise, qui interdisent aux prêtres de leur accorder ce qu'ils demandent, ne se montrent que plus obstinés à l'exiger. Ils cherchent l'éclat, ils veulent avilir la religion et ses ministres et peut-être décourager, par toutes ces tracasseries, les jeunes gens qui auraient la vocation d'embrasser l'état ecclésiastique. J'ai la certitude qu'ils répandent tout ce qui peut obtenir ce déplorable succès.....

« Non, Monseigneur, j'ose l'assurer à Votre Excellence, tous ces injustes et scandaleux éclats ne parviendront pas à me décourager : également éloigné de toute exagération et d'une coupable lâcheté, je chercherai toujours à concilier les règles de l'Eglise avec l'indulgence qu'elle ne condamne pas.

« Mon clergé, qui m'honore de son affection et de sa confiance, connaît mes principes et se fait un devoir de s'y conformer.

« Toutes les fois qu'il est instruit à temps qu'on doit lui faire une demande qui lui commande un refus, il s'empresse de faire connaître les lois qui le lui prescrivent.

« Je suis instruit que M. B..., malgré cette démarche de M. Cariou, desservant au Conquet, paraît être disposé à se présenter de nouveau pour être parrain. Je vous déclare, Monseigneur, que j'ai donné l'ordre le plus exprès à ce desservant de le refuser.

« Tous ces efforts des ennemis de la religion ne parviendront pas à en affaiblir l'amour et le respect dans le cœur de l'excellent et religieux peuple de ces contrées ; je vois même avec consolation que plus elle est attaquée et plus il montre de zèle à la pratiquer.

« Enfin, Monseigneur, puisque nous sommes parvenus

à une époque où l'impiété ne dissimule ni sa haine contre la religion, ni le désir de la détruire, nous réclamons pour la religion de l'Etat, la liberté que la Charte a promise à tous les cultes. Nous demandons que nous puissions nous diriger par les lois qui ont toujours été observées dans toutes les églises catholiques, et qui ont été consacrées par la sainte Autorité des Conciles et protégées par les lois de l'Etat » (14 Avril 1819).

Ce même mois d'Avril, un duel eut lieu entre deux officiers de la Légion, en garnison à Brest ; un d'entre eux fut tué, sans pouvoir donner aucun signe de repentir et sans réclamer les secours de l'Eglise. M. le Curé de Brest, sollicité de faire l'enterrement, s'y refusa.

Quelques semaines après, une comédienne, dont la vie avait été publiquement scandaleuse, mourait d'une maladie de langueur, sans avoir donné aucune preuve de religion, ni appelé aucun prêtre. Aussi M. le Curé de Saint-Louis, requis par le Maire, sur la demande des artistes dramatiques, de faire la levée du corps, s'y opposa et motiva par écrit son opposition. Malgré cela, le convoi funèbre, dirigé par deux commissaires de police précédés de six sergents, se rendit à l'église, qui fut envahie par une populace sans respect pour le lieu saint. Un individu demanda au vicaire de garde de chanter les prières liturgiques ; le vicaire répondit en montrant l'article des statuts qui le lui défendait. Après quelques moments — pendant lesquels les comédiens et les amateurs se mettent à genoux et prient ou ne prient pas pour le repos de leur associée — on sort de l'église et on reprend le chemin du cimetière. Il faut ajouter, à la décharge des manifestants, que le sacristain, ignorant la situation de la défunte, avait commencé par délivrer croix, bénitier et tout ce qui est d'usage en pareil cas. Il n'en est pas moins vrai que, si on se permet de disposer des églises, d'une manière aussi arbi-

traire, il est difficile de prévoir où s'arrêtera l'audace irréligieuse qui se manifeste depuis quelque temps.

Cette audace était d'ailleurs excitée par des pamphlétaires sans scrupule. D'eux d'entre eux furent poursuivis par le ministère public pour une brochure intitulée : « Trois jours d'une Mission à Brest ». Ce qui ne les empêcha pas d'adresser un nouvel et violent appel aux habitants de la Bretagne pour les inviter à défendre, jusqu'au sang, « les garanties constitutionnelles » !

Dès le 31 Octobre, de Landerneau, où il devait faire une cérémonie religieuse, Mgr Dombidau adressait, à Paris, un rapport très circonstancié des événements qui venaient de se passer à Brest.

« La Mission de Brest m'avait été demandée, depuis trois ans ; les différents engagements pris par les missionnaires ne leur ont permis de la donner que cette année.

« Tous les rapports qui me venaient de Brest me garantissaient que la grande majorité des habitants des deux paroisses la désiraient vivement.

« M. le Préfet du Finistère vint me communiquer une lettre de M. le Sous-Préfet de Brest, qui exprimait une opinion bien différente. J'étais instruit qu'il la manifestait publiquement et qu'il cherchait avec M. le Député à inspirer des alarmes aux principales autorités. Cette conduite était très propre à encourager le petit nombre de perturbateurs.

« J'écris à M. le Préfet de me donner une copie de la lettre de M. le Sous-Préfet de Brest, ou, — s'il croyait ne pas pouvoir me la donner sans son autorisation, — de la lui demander.

« M. le Préfet, peu de jours après, m'écrivit que M. le Sous-Préfet le priait de ne point me donner cette copie et de regarder sa lettre comme absolument confidentielle.

« Je désirais, Monseigneur, avoir la copie de cette let-

tre, parce qu'elle pouvait justifier ma résolution de suspendre la Mission, si j'avais cru devoir la prendre.

« Le refus de M. le Sous-Préfet a dû me surprendre, car si les alarmes qu'il exprimait dans sa lettre étaient fondées, il devait désirer que j'en eusse la preuve entre mes mains. Il me fut dès lors impossible de ne pas voir dans son refus, la preuve de l'exagération de ses rapports. Il se permettait, dans cette lettre, de dire à M. le Préfet que M. le Curé de Brest était opposé à la Mission, assertion que M. le Curé de Brest a démentie en personne, auprès de M. le Préfet et publiquement à Brest.

« J'ai cru donc, Monseigneur, autant dans l'intérêt de la religion que dans celui du gouvernement, ne pas devoir céder aux clameurs de quelques factieux qui se trouvent répandus dans toutes les villes.

« Je me suis rendu à Brest, j'ai annoncé à la messe paroissiale, par une instruction, la Mission qui devait s'ouvrir. L'auditoire était très nombreux ; aucun signe d'improbation ne s'est manifesté et le silence le plus absolu a régné pendant tout le temps que j'ai parlé.

« Le soir, après les vêpres, un des missionnaires a prononcé un discours ; la même affluence était dans l'église et il a été écouté avec le même intérêt.

« Le soir, sur les 8 heures, je fus aussi surpris qu'affligé d'entendre à la porte du presbytère où j'étais logé avec un de mes grands vicaires et deux des missionnaires, un tumulte violent et des cris : « A bas les missionnaires ! » et d'autres insultes ; le rassemblement était cependant peu nombreux.

« Le lendemain, la même scène s'est renouvelée, mais le rassemblement était plus considérable. Il pouvait s'élever à cinq cents personnes. M. le Maire de Brest avait fait publier une proclamation pour faire sentir aux agitateurs, combien leur conduite était répréhensible et surtout à

l'heure où les rassemblements avaient lieu. Cette proclamation fut connue et le Maire insulté devant sa maison, de la même manière dont nous l'avions été, mais les perturbateurs se rendirent sous les fenêtres de M. le Sous-Préfet criant : « Vive M. le Sous-Préfet ! »

« Le lendemain, le Maire, à la tête du conseil général de la commune, vint me supplier de suspendre la Mission. Je leur adressai des observations sages, je leur représentai le danger de laisser porter une pareille atteinte à la liberté des cultes garantie par la Charte et de céder à une poignée de factieux qui avaient manifesté, d'une manière aussis candaleuse, leur opposition. Ils m'assurèrent, de la manière la plus positive, qu'ils ne pouvaient me garantir la tranquillité publique.

« Après une telle déclaration, je ne pouvais balancer à faire suspendre les exercices de la Mission, mais j'ai cru qu'il importait au gouvernement, à la dignité même de mon caractère, de ne pas manifester mes intentions dans le moment où un rassemblement séditieux assiégeait la maison que j'occupais. Je déclarai donc au Maire et aux membres du corps municipal, que je me réservais de leur faire connaître, le lendemain, ma détermination. Je ne voulais point que l'on pût croire que la crainte me l'eût arrachée. Ils se retirèrent et l'attroupement, docile à la voix de M. C..., se dissipa.

« Le lendemain, j'adressai au Maire la lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer une copie.

« La conduite des autorités civiles et militaires à mon égard a excité ma plus vive reconnaissance. Le lendemain de mon arrivée, elles se sont rendues chez moi, en grande tenue. Si cet exemple de respect, donné au caractère dont je suis revêtu, n'a pu empêcher les scènes indécentes données par un petit nombre de factieux, j'y trouve du moins un précieux dédommagement.

« Les sentimens qui m'ont été exprimés dans cette circonstance, par un grand nombre de personnes distinguées dans toutes les classes, me prouvent tout le bien qu'aurait produit la Mission, et combien il eût été facile de l'opérer. »

Dans une lettre du 6 Novembre, l'Evêque complétait ainsi son rapport :

« Les missionnaires se sont empressés de quitter Brest, pour ne plus y être le prétexte d'aucun trouble. Les uns ont pris la route de Morlaix et les autres, celle de Quimper. A Morlaix, les factieux avaient été prévenus du départ des missionnaires, par ceux de Brest. Ils ont été fidèles aux avertissemens qu'ils en avaient reçus. A l'arrivée de la diligence, à 9 heures du soir, l'auberge où ils descendirent fut entourée par un rassemblement qui fit entendre des blasphèmes et les vociférations de 93. Au moment où la diligence partit, ils l'entourèrent, renouvelant toutes les insultes. Ils profitèrent de la lenteur avec laquelle elle était forcée de monter une côte longue et très roide, pour prolonger cette scène de scandale. Ils ne l'abandonnèrent que lorsque la diligence pût prendre son train ordinaire. Le commissaire de police a dressé son procès-verbal et il y a inscrit tous les individus qui formaient le rassemblement. Ainsi les autorités doivent bien les connaître. Le lendemain et le surlendemain, les mêmes rassemblemens eurent lieu, dans la persuasion que les autres missionnaires suivaient la même route. Cette conduite prouve la correspondance qui existe entre les factieux des différentes villes et le but qu'ils se proposent.

« Les missionnaires qui ont pris la route de Brest à Quimper, ont été insultés à Châteaulin, petite ville à cinq lieues de Quimper : l'on a porté l'indécence jusqu'à venir s'asseoir sur la table où ils prenaient leur repas, et les propos ont été analogues à une pareille conduite. Ce sont

des individus bien connus et qui font partie d'une véritable fédération irrégulière.

« Lorsque je suis arrivé à Landerneau, le Maire de cette ville, M. Lebour, a été instruit que l'on se proposait de renouveler, sous mes fenêtres, les scènes de Brest et par les mêmes individus. Quoiqu'il n'ait à sa disposition qu'une brigade de gendarmerie, il a fait annoncer qu'il serait en permanence à la municipalité ; qu'il avait donné l'ordre à la gendarmerie de se tenir prête à marcher et qu'il était bien décidé à maintenir l'ordre. Cette mesure de fermeté a suffi pour contenir les factieux, et cependant la ville de Landerneau en contient un assez grand nombre.

« L'on me marque de Brest que l'on cherche tous les moyens pour faire croire que l'opposition à la Mission, était l'opinion de la majorité de la ville de Brest. Un registre a été ouvert à la mairie pour y recueillir les signatures. Ce moyen est bien usé et la Révolution nous a appris que l'on augmente les signatures à volonté.

« Je puis vous affirmer, Monseigneur, qu'avant mon départ de Brest, des hommes distingués sont venus me proposer de faire une déclaration contraire à tout ce qui s'était passé. Je les ai conjurés de n'en rien faire, parce que je voyais dans cette démarche une cause de divisions et dissensions. »

En effet, dans une lettre adressée à Monseigneur, un des notables de Brest fait observer que si la Mission est suspendue, les missionnaires se trouvent dans la situation de tous les autres citoyens et ne doivent pas être chassés de la ville, comme s'ils étaient des malfaiteurs.

Dans un entretien qu'il eut à Rennes, avec MM. de Vilèle et Corbières, le P. Gloriot acquit la conviction que le scandale de Brest avait été prémédité : c'était une concession faite, en vertu du système de bascule, aux Jacobins qu'on venait de frapper par la loi sur la liberté de la presse.

Cette affaire de Brest eut un grand retentissement dans la France entière ; de toutes parts, on félicita l'Evêque de Quimper de son attitude si ferme et si prudente.

Cependant, à Saint-Brieuc, M. de la Mennais dit tout simplement aux missionnaires « qu'il aurait reçu leurs reliques avec plus de dévotion que leurs personnes », regrettant qu'on eût reculé.

De nouvelles scènes de désordre se produisirent, à Brest, au début de Novembre. Le jour de la Toussaint, un musicien de la marine fut tué, en un duel, pour la modique somme de dix sols qu'il devait à un camarade. Le Curé refusa, comme de raison, la sépulture ecclésiastique et, sur cet article, il n'y eut pas de grandes contestations. Mais ce qu'il y eut de révoltant, c'est que les musiciens et autres qui formaient le convoi se mirent à singer les cérémonies de l'Eglise et à chanter le *Miserere*, les *Dominus vobiscum*, sans trouver la plus légère opposition de la part des autorités civiles et militaires. Le 5 Novembre, un convoi funèbre qui remontait processionnellement la rue Royale fut indignement troublé par deux chasseurs de la Légion Loire-Inférieure, et c'est le suisse qui fut poursuivi pour avoir essayé de les écarter. Cependant, grâce à la fermeté des autorités civiles et militaires, renforcées et renouvelées après ces regrettables incidents, le calme revint, et, à l'occasion du premier de l'an, M. le Curé de Saint-Louis assura l'Evêque que la malheureuse ville de Brest ne tenait pas à garder le premier rang, en matière d'insubordination et d'insurrection.

Au reste, les exercices de la Mission ne furent pas complètement supprimés. MM. Duval et Binard, chanoines, s'efforcèrent d'y suppléer par une retraite : « l'église Saint-Louis est remplie et l'on s'y tient décentement ; les marchands de chapelets et de croix continuent de vendre beaucoup, et tout cela donne lieu de croire que la Mission

aurait produit un grand bien ». Il fallut y renoncer, malgré les instances du P. Thomas qui, retenu par la maladie, demeura, à Brest, presque tout le mois de Novembre, et en profita pour donner une retraite aux Sœurs de la Sagesse, à l'hôpital de la Marine.

D'autre part, M. Gilbert prêcha de nombreuses retraites dans tout le diocèse et présida, à Carhaix, une grande Mission qui réunit vingt-six ouvriers et profita au pays tout entier. En ville, la cérémonie de l'amende honorable, sur le Champ-de-Bataille, produisit une grande impression et, dès le début de la seconde semaine, le président de la Mission adressait à l'Evêque un rapport très consolant : « Il se présente trois fois plus de monde pour la Mission cette semaine que la semaine dernière, et nous avons, je crois, quatre ouvriers de moins ; aussi plusieurs centaines de personnes se retirent dans la plus grande affliction et souvent en pleurs. C'est fort triste, car ces étrangers viennent ordinairement avec d'excellentes dispositions, aucun motif ne les amenant de si loin que le désir de leur salut. Je puis assurer Votre Grandeur que ce pays avoit grand besoin de Mission, et qu'il profite de la grâce que vous lui avez procurée. Je n'ai jamais vu un peuple plus docile et plus doux, sur lequel le fruit des instructions fut plus rapide et plus sensible.

« Le Sous-Préfet est ici pour une conscription ; nous sommes allés lui faire visite. Madame son Epouse nous a fait des visites, elle a demandé à porter la croix à la procession de ce matin, et elle l'a portée avec une dévotion vraiment édifiante. Au lieu de souper à sept heures, nous le ferons désormais à huit, pour avoir plus de tems pour les confessions.

« M. Lalouet, de Kergloff, vient de tomber malade et s'est retiré. Ses pénitents sont en pleurs ; nous allons nous les partager, quoique nous en ayons tous de 50 à 80. La

ferveur du peuple nous donne des forces et du courage. Nous espérons que M. Lalouet pourra revenir au combat. » (Lundi 24 Avril 1820.)

Mgr Dombidau dut aller à Carhaix, la troisième semaine de la Mission, pour donner le sacrement de Confirmation à beaucoup de grandes personnes et aux enfants qui avaient fait leur communion.

A cette époque, le P. Thomas se trouvait aux prises avec de nouvelles difficultés, à Chalon-sur-Saône. Après son départ de Brest, il avait prêché la Mission à Lisieux, puis à Dôle, où la moisson eût été plus abondante sans les obstacles suscités par les prêtres constitutionnels qui, grâce à Mgr Le Coz, occupent encore un grand nombre de places, n'ont jamais rétracté et jureraient volontiers de ne point rétracter. En arrivant, le P. Supérieur leur fit plusieurs visites pour les déterminer à de meilleurs sentiments et, grâce au zèle d'un Curé jadis de leur parti, il avait réussi à leur faire accepter une formule de rétraction. Mais, ayant tenu conseil, un de leurs voisins, renommé pour son mauvais esprit, les détermina à la rejeter. « Comment, leur dit-il, vous parlez de rétracter, de réparer le scandale ! Le scandale ? En avez-vous donné ? N'est-ce pas vous qui avez soutenu la Religion ? N'est-ce pas vous qui avez conservé les églises dans les temps difficiles ? etc... » Ils se sont tous rendus à des raisons aussi solides.

La Mission a produit néanmoins un très bon effet, grâce au bon esprit qui anime le Curé et le clergé catholique, ainsi que tous les magistrats.

Avant de quitter le pays, le P. Gloriot et le P. Thomas se rendirent à Besançon, où ils furent les hôtes de Mgr de Villefrancon, nommé à l'évêché de Chalon, et visitèrent les missionnaires de Beaupré qui ont une maison superbe à une petite lieue de la ville.

Pendant ce temps, le P. Calliat se rendit à Chalon-sur-Saône, pour préparer la Mission. Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre que le Préfet, le Sous-Préfet et le Maire avaient pris un arrêté pour s'opposer à tout acte extérieur de la religion ; que le premier Adjoint avait juré qu'il perdrait son nom plutôt que de consentir à la Mission et qu'il avait ordonné aux gendarmes d'arrêter M. le Curé, s'il osait faire une procession ! Les danseurs de corde venaient de quitter la ville, mais il était arrivé une troupe de comédiens à qui on avait fait jouer le *Tartuffe* et les *Vêpres siciliennes*. Par bonheur, le Tribunal et le Procureur du Roi ne partageaient pas les sentiments des autres autorités ; ils envoyèrent à Paris deux députés, avec des réclamations signées par Mgr l'Evêque d'Autun, et l'arrêté fut révoqué.

Tout n'était pas fini cependant. Une nouvelle démarche fut faite auprès de l'Evêque. Les opposants soutinrent que si la Mission avait lieu, elle produirait les plus grands désordres, et l'Evêque paraissait disposé à ajourner les prédications. Mais l'énergique intervention du Tribunal l'amena à déclarer d'un ton ferme et décidé qu'on allait commencer, dès ce moment, l'ouverture. Vers 8 heures du matin, tout le monde était rendu à l'église. Le P. Thomas monta en chaire pour annoncer aux fidèles que Mgr l'Evêque d'Autun, après avoir pesé dans sa sagesse les raisons pour et contre la Mission, a jugé qu'elle devait avoir lieu, qu'il a trop bonne idée des habitants de Chalon pour partager les craintes de certaines personnes, que son intention est de l'ouvrir dès ce moment, en chantant le *Veni Creator* et en faisant une procession solennelle plus étendue qu'on n'a coutume de faire, le jour des Rameaux.

Le Vicaire général était allé prévenir les autorités civiles de la résolution de Monseigneur ; elles fabriquèrent

un nouvel arrêté prohibitif des cérémonies extérieures ; il ne parvint à ses destinataires que deux heures après la procession, où l'on venait de prouver, par le fait, que les craintes qu'on faisait tant valoir n'avaient aucun fondement. Plus tard, un jeune homme a voulu s'essayer en faisant partir deux pétards dans l'église ; un autre a cassé six carreaux de fenêtre chez M. le Curé. Mais il suffirait de chasser trente ou quarante mutins, venus d'ailleurs, pour que la ville de Chalon jouît de la plus grande tranquillité.

La complaisance avec laquelle le P. Thomas expose à Mgr Dombidau tous ces détails montre qu'il avait toujours sur le cœur, l'échec de Brest. Ainsi s'organisait, d'un bout à l'autre du pays, la campagne de violences et d'injures qui devait battre son plein à l'occasion du Jubilé.

*
* *

En 1818, le Chapitre de l'église cathédrale de Quimper était réduit à trois membres quelque peu alertes et disponibles. Depuis longtemps, Mgr Dombidau songeait à le réorganiser, en y appelant des prêtres jeunes et actifs, spécialement destinés à l'œuvre des Missions. Il s'adressa à M. Duclaux, de Saint-Sulpice, qui lui signala d'abord un prédicateur en renom : « Il vient de prêcher le Carême à Bordeaux et il paraît qu'il y a été entendu avec plaisir et avec fruit ». Mais à la proposition qui lui fut faite, le dit prédicateur opposa un refus très net, alléguant, rapporte M. Le Coq, que Quimper était trop loin, que le climat lui était inconnu, et qu'ayant encore son père et sa mère, il ne lui était pas permis de s'expatrier, etc., etc... Au reste, son désir était de prêcher dans les grandes vil-

les, et il ne se serait pas accoutumé à une vie canoniale sédentaire.

Mgr Dombidau songea ensuite à deux jeunes abbés, MM. de Salinis et de Scorbiac. Suivant le témoignage de M. Duclaux, que les événements devaient confirmer, M. de Salinis était « un très bon sujet rempli de talent et de piété », mais il n'avait pas vingt ans ! Or, depuis la Révolution, on n'a présenté que des prêtres aux canonicats et plusieurs dignitaires ecclésiastiques affirment même que c'est la règle. N'y a-t-il pas à craindre, d'autre part, que le choix d'un jeune abbé n'excite des plaintes et des murmures dans le diocèse ? Car « l'intérêt particulier et le désir d'avoir des places honorables et commodes portent à beaucoup parler, à censurer, à crier même à la partialité et presque à l'injustice ». L'abbé de Scorbiac était diacre, mais il songeait à entrer dans la Communauté des Missionnaires de France et, tout en se rendant compte de quel prix il lui serait d'être près d'un prélat si capable de le former — avantages que M. Duclaux lui a fortement représentés —, il jugeait que le simple titre de missionnaire lui convenait mieux que celui de chanoine, récompense ordinaire du travail et du mérite.

Né à Saint-Servan, le 24 Avril 1783, M. Duval devait appartenir, ainsi que M. Gilbert, à la petite communauté de missionnaires établie à Saint-Malo, et c'est probablement au cours de ses prédications dans le diocèse de Quimper que l'Evêque eut l'occasion d'apprécier son zèle et son activité. Ce fut un coup subit, inattendu pour lui que l'offre d'un canonicat, au point qu'il paraissait « rêver en plein midi, comme il arrive parfois, quand on se déplace souvent, de se demander au réveil : où suis-je ? chez qui et pourquoi ? » Il se mit en devoir de répondre à l'Evêque pour le remercier de cette offre et pour motiver son refus. Au moment où il achevait la première par-

tie de sa lettre, un ami survint qui le pressa de finir, de sorte qu'il ne réussit qu'à provoquer de nouvelles instances, auxquelles il céda de façon délicate et charmante. « En vain, disait-il, auriez-vous parlé long-tems à mon esprit ; mon esprit auroit toujours trouvé quelque défaite ; vous avez attaqué mon cœur, et mon cœur tout nouveau dans ces sortes de combats s'honore d'être vaincu. Puisse le Dieu de Jacob qui conduisit les Mages à Bethléem, diriger aussi mes pas dans la nouvelle carrière que j'embrasse aujourd'hui ! » Les Rois Mages étaient trois. M. Duval décida sans peine son compatriote, M. Binard, vicaire de Saint-Enogat, à l'accompagner, et la lettre suivante adressée par M^{sr} Dombidau « à M. Binard père, pour M. son fils », nous fait connaître les vues de l'Evêque de Quimper.

« 25 Juin 1819.

« Je me félicite, Monsieur, d'avoir pu attacher à mon diocèse un prêtre aussi respectable que vous. Je ne négligerai rien pour vous adoucir le sacrifice que je sens que vous faites en vous éloignant de votre patrie et d'un peuple qui vous est cher. J'espère que nos Bas-Bretons vous paraîtront dignes de votre zèle et de votre affection.

« Votre digne ami, M. Duval, a pu vous dire que la foi n'est pas éteinte parmi nous. Je jouis d'avance du bonheur que vous éprouverez l'un et l'autre de vous voir réunis. Nous travaillerons de concert et de tous nos efforts à la sanctification des âmes.

« M^{sr} le grand Aumônier m'a écrit, par le dernier courrier, que le Roi avait, sur son rapport, signé l'ordonnance qui agréa votre nomination au canonat vacant dans ma cathédrale. Vous pouvez donc, Monsieur, venir en prendre possession quand vous voudrez et le plus tôt sera pour moi et pour mon Chapitre une époque de la plus vive satisfaction.

« Je vous prie d'agréer l'assurance de mon sincère et respectueux attachement.

« † P. V., évêque de Quimper. »

Le troisième chanoine fut plus difficile à trouver. M. Duval s'adressa d'abord à un vicaire de Saint-Coulomb, « le petit Caillat du canton », que la voix publique avait désigné pour faire partie du Chapitre de Saint-Malo. « S'il accepte, je crois pour le coup, Monseigneur, qu'il faudra m'en savoir gré, car je dépouille mon propre Père, le bon Recteur avec lequel j'ai été six ans et qui m'a toujours comblé de ses bontés... Après celui-là, je m'adresserai à MM. Corvaisier, curé du canton, Lévêque, recteur de Cherrueix, tous les deux de mon âge et qui sont, sans contredit, les perles du diocèse de Rennes. » Au moment même où M. Duval recevait le refus du vicaire de Saint-Coulomb, basé sur des raisons de famille, la Providence fit entrer chez lui M. Langrez, dont il trace ainsi le portrait : « C'est un ecclésiastique de 34 ans, sept années de prêtrise, bel homme, grand, fort, grave, d'un caractère extrêmement doux et surtout extrêmement humble. Il est pieux et instruit et la preuve, c'est que M. Millot l'avoit désigné pour Supérieur du Petit Séminaire ou Ecole ecclésiastique de Rennes, mais quelque considération en faveur du Collège de Saint-Malo, où MM. Lamennais et Vielle l'avoient placé, de leur temps, ont empêché la chose d'avoir lieu. Il y régent le premier cours du français, la Troisième et la Seconde du latin et la géographie. Il préche très bien dans le genre pathétique et avec un bel organe ; il est d'une famille honorable et au-dessus du commun. Je l'ai pressé et sollicité et, après bien des combats qui honorent sa vertu et surtout son humilité, il a enfin consenti et ce n'a été encore que d'après l'avis de M. Vielle, qui lui a dit qu'il auroit bien voulu que sa

nomination fût pour Saint-Brieuc. Voilà mon saint ; mais, Monseigneur, il a un grand défaut pour moi, c'est qu'il est natif de Saint-Servan et je ne puis me défendre contre la pensée d'un jugement téméraire que quelques personnes pourroient faire contre moi ; car n'est-il pas vraiment drôle que mon pays soit si fécond en grands hommes ? Au resté, ma proposition n'a été que conditionnelle, devant être soumise à votre approbation. J'attendrai vos ordres, Monseigneur, et s'ils sont affirmatifs je lui ai conseillé d'aller à Rennes pour demander l'assentiment de l'Evêque. »

M. Langrez rendit compte lui-même à M^{sr} Dombidau de ses démarches. M^{sr} Enoch avait perdu la vue et la mémoire ; il se contenta de répondre : « Je sais qu'on peut m'enlever mes sujets malgré moi, mais je crois qu'il eût été dans l'ordre de m'écrire auparavant. Nous sommes assez amis pour cela, M. l'Evêque de Quimper et moi. » Le bon Evêque oubliait qu'il n'avait pas répondu aux lettres que M^{sr} Dombidau lui avait écrites pour remplir ce devoir de convenance et d'amitié, au sujet de MM. Duval et Binard. De l'Evêché, M. Langrez se rendit au Séminaire. « Je redoutais davantage le Supérieur, écrit-il ; les témoignages d'amitié et de confiance entière qu'il m'a toujours donnés, me firent annoncer mon antienne d'une voix tremblante. Il me témoigna toutes sortes de regrets, me souhaita toute sorte de bonheur, me serra sur son cœur : je sentis qu'il était froid. » Pour M. Duval, il ne reçut point de bénédiction ni à l'Evêché ni au Séminaire, où M. Millot se contenta de souhaiter l'immortalité à tous les chanoines de Quimper.

Auparavant, M. Langrez avait subi de rudes assauts de la part de M. le Curé de Saint-Malo. « Il est incroyable, écrit M. Duval, combien il l'a persécuté ; il l'a pris par l'esprit, par le cœur, par l'honneur et la conscience, enfin

au point qu'il s'est vanté lui-même qu'il lui avoit donné bien à penser. Son zèle l'a encore porté plus loin : tout n'est pas tragique ; il a entrepris de faire promettre à un jeune prêtre, que les bonnes femmes avoient désigné pour partir et auquel je ne voudrois jamais penser, quoiqu'il ait du mérite, il a, dis-je, voulu lui faire promettre qu'il n'accepteroit pas de canoniat, si je lui en présentais. Celui-ci qui, probablement, n'est pas tout à fait étranger à l'ambition, n'a jamais voulu faire le serment et s'est fort mal tiré d'affaire.

« Et moi, Monseigneur, où en suis-je ? il serait trop long de le décrire : humeur, calomnie, jalousie et toutes les légions sont déchainées contre moi. Heureusement, personne ne m'attaque de front, au moins sérieusement, je garde une attitude ferme et grave ; il faut l'avouer, cependant : si les mêmes persécutions m'attendoient à Quimper, je partirois pour la Chine. » Ces contradictions avaient jeté M. Langrez dans un état de trouble et de perplexité que le sentiment de son indignité venait encore aggraver. « M. l'abbé Duval ne m'a jamais vu qu'avec les yeux de l'amitié qui souvent grossit les objets ; je crains bien de ne pouvoir remplir l'idée avantageuse qu'il aura essayé de vous donner de moi. » Même après avoir pris son parti, il ressentait encore les mêmes troubles, les mêmes incertitudes. Heureusement, à son retour de Rennes, M. Langrez trouva, à Saint-Malo, un court billet de M. de Lamennais, en qui il avait pleine confiance. « N'hésitez pas un instant d'accepter le canoniat qui vous est présenté. Je n'ai que le temps de vous dire cela. Surtout ne parlez de moi à personne. » Dès lors, il fut entièrement rassuré et parfaitement décidé. Il avoua même à M. Duval qu'il avait fait des folies, dans sa chambre, lorsqu'il reçut ces lignes. Il ne dut pas être moins heureux de la lettre si affectueuse que lui adressa M^{sr} Dombidau :

« Quimper, 3 Octobre 1819.

« La lettre, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ajoute à la vive satisfaction que m'a fait éprouver votre consentement à accepter le canonat auquel je vous ai nommé.

« J'ai prié M^{sr} le cardinal de Périgord de présenter à l'agrément du Roi, le plus tôt possible, ma nomination. J'espère qu'avant la fin du mois, je recevrai son ordonnance.

« Je n'ai point écrit à mon respectable ami, l'Evêque de Rennes, ce n'est pas par humeur de ce qu'il n'a pas répondu à mes lettres. Je ne puis attribuer son silence qu'à l'oubli que son âge et l'état de sa vue ne justifient que trop.

« Mais j'ai dû redouter les observations qu'il pourrait me faire et j'ai usé du droit canonique qu'ont tous les Evêques d'attacher à leurs diocèses des sujets étrangers quand ils ont des places à leur donner. Avant la Révolution, l'usage était si bien établi, que les Evêques prenaient des grands vicaires, nommaient à des bénéfices des sujets étrangers, sans même en écrire aux Evêques dont ils dépendaient.

« Je suis sûr que l'Evêque de Rennes oubliera aussi facilement que je ne lui ai pas écrit qu'il oubliera qu'il ne m'a pas répondu et qu'il ne m'en conservera pas moins son amitié.

« Je sens, Monsieur, tous les sacrifices que vous faites, mais nous chercherons à les adoucir. Mon Chapitre, qui est parfaitement uni à son Evêque, partagera la consolation que j'éprouverai à vous recevoir au milieu de nous.

« M. Duval a dû vous faire connaître l'excellent esprit dont il est animé : l'union la plus parfaite règne entre

tous les membres. Vous aurez la satisfaction de vous trouver avec deux de vos compatriotes et vous trouverez beaucoup de bien à faire et des âmes bien disposées.

« J'aurai la douleur de ne pas me trouver à Quimper quand vous y viendrez ; je dois aller ouvrir la Mission de Brest et faire une tournée de visites qui m'éloignera pendant près d'un mois. Mais tous les membres de mon Chapitre se disputeront le plaisir de me remplacer et de vous dire combien ils se félicitent de vous avoir pour confrère.

« Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

« † P. V., *Evêque de Quimper* » (1).

L'avenir démontra que les choix faits par M. Duval avaient été vraiment heureux. Lui-même ne devait pas rester à Quimper, mais M. Binard a laissé, parmi ses confrères, le souvenir d'un chanoine particulièrement affable et généreux ; le nom de M. Langrez reste attaché à la fondation de la Providence et au développement de toutes les œuvres de charité.

*
* *

Le gouvernement de la Restauration avait trouvé l'enseignement primaire livré au plus triste désarroi, surtout dans les campagnes. Dès 1814, l'abbé de Montesquiou envoya des commissaires en Angleterre, pour y étudier les procédés d'enseignement mutuel, connus sous le nom de méthode lancastrienne, dont certains voyageurs van-

(1) Cité par la Ctesse de Trémaudan. *Comment s'est fondée, en Bretagne, une institution de charité*, p. 31.

taient l'économie et la rapidité. Ministre de l'Intérieur pendant les Cent-Jours, Carnot présenta à l'Empereur un rapport, où il faisait un éloge sans restriction de ce nouvel enseignement. L'organisation toute militaire des classes, divisées en brigades et compagnies, ne pouvait que plaire à Napoléon. Il fonda un comité bizarrement composé d'ecclésiastiques, de libres-penseurs et de protestants, et l'on décida d'ouvrir, à Paris, une école d'essai. La journée de Waterloo réduisit à néant ces projets, et tant que les ultras restèrent au pouvoir les lancastriens firent peu de bruit ; mais, en 1816, ils trouvèrent dans le ministre Lainé un patron des plus décidés, et le gouvernement fit des efforts inouïs pour multiplier les écoles mutuelles.

En dehors de sa valeur pédagogique très contestable, expérimentée d'ailleurs par J.-B. de la Salle lui-même, le nouvel enseignement avait le tort, sous prétexte d'instruction rapide, de négliger complètement l'éducation et de laisser délibérément de côté l'enseignement religieux ; il préparait ainsi les voies à l'école laïque. On ne s'en aperçut guère à l'origine. Des hommes de bonne foi et même d'excellents catholiques devinrent les champions de l'enseignement mutuel. C'est ainsi que M. Ambroise Rendu fit hommage à M^{re} Dombidau de son livre « où, disait-il, les bonnes intentions n'ont pas manqué ». Il ajoutait : « Ce livre, il est vrai, traite assez bien l'Université, *l'auteur est orfèvre*, on le voit ; mais en vous, Monseigneur, l'Université a toujours trouvé un juge impartial ; les Frères des Ecoles chrétiennes y sont loués et aussi l'enseignement mutuel... Mais nous savons, Monseigneur, et veuillez en agréer nos remerciements, nous savons que les mots et les préventions ne vous ont pas effrayé, que vous avez fait ce qu'il eût été si désirable que le clergé fit, que vous vous êtes mis à la tête du mouvement qu'il im-

portait de diriger vers le bien, et que, grâce à cette excellente politique, le bien se fait autour de vous et par vous. »

La réponse de l'Evêque de Quimper nous montre que, tout en prêtant son concours, il réservait son jugement. « Je lirai, Monsieur, l'ouvrage que vous avez eu la bonté de m'adresser avec tout l'intérêt que son auteur m'inspirera toujours. Il est possible que je ne partage pas toutes ses opinions sur l'Université, mais quelle institution humaine pourroit avoir le privilège de les réunir toutes en sa faveur ? Mais même, dans ce cas là, je rendrai certainement justice à vos pures intentions.

« Je vous prie aussi, Monsieur, d'être persuadé qu'aucune prévention ne dirige mes opinions ; je l'ai prouvé, lorsqu'il a été question de l'établissement des écoles de l'enseignement mutuel. Mon clergé a senti, avec moi, que nous ne pouvions imputer une méthode dont nous n'avons pu encore juger les résultats. Ce sont les instituteurs de ces écoles qui peuvent inspirer des inquiétudes, car des hommes isolés ne donnent pas les mêmes garanties qu'une corporation soumise à des règles et à des supérieurs qui en surveillent l'exacte pratique.

« Avec les Frères des Ecoles, nous avons la certitude que l'enseignement de la religion n'est pas négligé, et ce qui est aussi important, que les enfans qui leur sont confiés n'ont jamais que de respectables exemples. Comment espérer ces inestimables avantages dans une époque, où la religion a tant d'ennemis et où des instituteurs laïques, sans se permettre de manifester des opinions qui lui seroient contraires, mettent une si profonde indifférence à en enseigner les préceptes et à les graver dans le cœur des enfans ?

« Que seroit-ce si les autorités locales partageoient cette indifférence et peut-être l'encourageoient ? Alors, pourrions-nous, sans inquiétude, voir multiplier les écoles,

quand il existe déjà tant de moyens de corruption pour les jeunes gens ?

« Ce n'est pas vous, Monsieur, qui penserez que la religion est usée, que les peuples peuvent être gouvernés sans sa salutaire influence. J'aime à croire que de pareilles maximes ne seront jamais adoptées par ceux qui doivent diriger l'instruction publique, mais si un pareil scandale pouvoit exister, vous seriez certainement le premier à vous affliger et à vous allarmer avec nous. Pour moi, Monsieur, j'ai le bonheur d'avoir le Recteur de l'Académie de Rennes, auquel il m'est doux de payer le juste tribut de mon estime et de ma reconnoissance ; aussi je seconde ses pures et sages intentions. J'ai été assez heureux pour lui procurer de bons sujets pour professeurs, dans les Collèges de Quimper et de Saint-Pol qui existent dans mon Diocèse.

« Aussi l'état des études et de la discipline, dans ces deux Collèges, est plus satisfaisant que dans d'autres établissements de ce genre. Je continuerai à le seconder avec zèle, parce qu'il veut le bien et que je ne puis que partager ce sentiment.

« Nous espérons que les chefs de l'Instruction publique ne partageront jamais l'opinion d'un membre de la Chambre des Députés qui, dans celle qu'il a prononcée dans une des dernières séances, a eu l'aimable urbanité de nous reprocher de porter le désordre dans les familles et l'ignorance dans les écoles. Nous espérons que le clergé répondra toujours à d'aussi indécentes attaques, par un zèle selon la science et selon la sagesse.

« Puisse, Monsieur, l'Université prendre des mesures pour préserver la génération qui s'élève, de ces doctrines plus funestes à l'ordre social que cette ignorance dont on a la générosité de nous faire les apôtres ! »

La Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes avait été rétablie sous l'Empire mais, toujours ébranlée des

coups reçus pendant la tourmente, elle était encore en butte aux tracasseries administratives. « Ah ! si les Pères de la Foi et les bons Frères des Ecoles chrétiennes obtenoient plus de justice, comme tout iroit mieux ! N'en dites rien à l'Université ni à ses Académies. » (Lettre de l'Archevêque de Bordeaux à l'Evêque de Quimper, 10 Novembre 1818.)

Il n'existe guère qu'une soixantaine d'écoles tenues par les Frères et, pour former un établissement dans une ville, ils exigent qu'on leur fournisse trois sujets propres à entrer dans leur société : chose très difficile, car la plupart des jeunes gens trouvent la règle trop austère. C'est pour remédier à cette situation que M. Deshayes, curé d'Auray, élaborait tout un plan dont il faisait part, en ces termes, à M^{sr} Dombidau : « Il s'agiroit de former des jeunes gens, selon la méthode et l'esprit des Frères des Ecoles chrétiennes, pour les placer dans les petites villes qui ne peuvent pas se procurer des Frères et dans les campagnes. J'avois obtenu, il y a trois ans, du Supérieur général des Frères, la permission de placer dans les classes de nos Frères quelques jeunes gens, pour se former à leur méthode. Jusqu'à ce moment, le succès a dépassé mon attente. J'ai maintenant quinze jeunes gens dont quatre sont placés et plusieurs en état de l'être avant un an ; ils suivent chez moi une petite règle et j'en suis fort content. Je vous communiqueroi tout mon petit plan et j'espère que vous voudrez bien m'aider de vos excellents conseils. » On sait que l'abbé Jean-Marie de la Mennais avait formé le même projet que M. Deshayes (1), et comment, de leur collaboration mutuelle, sortit la Congrégation de Frères de l'Instruction chrétienne, appelée à rendre de si grands services aux diocèses de Bretagne.

(1) P. LAVEILLE : *Jean-Marie de La Mennais*, t. I^{er}.

De son côté, M. de Poulpiquet, en ce moment à Lesmel, demandait qu'on multipliât les petites écoles, pour assurer le recrutement des Séminaires : « Le nombre des étudiants pour l'état ecclésiastique diminue bien sensiblement dans les collèges. Il est très instant d'y remédier et le seul moyen seroit de placer dans les endroits où l'on se porte plus volontiers vers l'état ecclésiastique, des prêtres qui ne seroient pas tellement surchargés par les travaux du ministère qu'ils ne pussent s'occuper d'élever des sujets, ou de faire pour ces écoles un certain sort à des laïques dont on se seroit assuré de la capacité et de la moralité, et que l'on placeroit sous la surveillance des curés et desservans. Ces établissemens nous sont peut être même plus nécessaires que les collèges. Nous avons plusieurs fois reçu au séminaire des sujets qui ont très bien réussi, quoiqu'ils n'eussent pas fait de collège. Il est un fait certain, c'est que le paysan aisé qui trouve, dans sa commune ou dans le voisinage, une école de latin, se porte très facilement à faire étudier ses enfans et se détermine ensuite à les envoyer au collège ; mais sans la facilité de cette première instruction, il ne lui vient même pas dans la pensée de faire commencer le latin à ses enfans. S'il les envoie quelquefois en ville, ce sera pour apprendre quelques mots de français. »

M^{sr} Dombidau ne pouvait qu'approuver ce projet : « Oui certainement, mon cher Abbé, rien n'est plus utile que des écoles dans les différentes parties du diocèse. J'ai eu, dans mon voyage à Pont-Croix, une conférence avec le curé de cette paroisse qui est un homme d'un grand mérite. Il m'a fortement représenté la grande utilité d'une école et m'a donné une idée que j'ai trouvée excellente. Il m'a proposé de nommer M. Madec, vicaire de Bannalec, à la place du desservant de Meilars, où étoit M. de Rochedreux. Vous savez que M. Madec a été professeur au Col-

lège. La paroisse est peu considérable, il auroit le tems de se livrer à ce travail et le local lui en fournira tous les moyens. Le Curé de Pont-Croix croit que, surtout après l'effet qu'a produit sa mission, il se présentera plusieurs sujets. Cette partie du diocèse en fournissoit un très grand nombre avant la Révolution et, en général, ils jouissent d'une assez grande aisance. » Cette école de Meilars allait être le berceau du Petit Séminaire de Pont-Croix (1).

A Plouguerneau, l'instituteur, établi par l'Evêque, fait merveille ; il unit une grande piété à beaucoup de capacité et son école compte dix-huit élèves. A Quimperlé, MM. Buguel et Lagrange sollicitent en même tems l'autorisation d'établir une pension. M. le Recteur de l'Académie de Rennes fait observer que deux écoles de latin auroient de la peine à prospérer dans une si petite ville, où M. Le Doussal — qui vient de renoncer à son titre de maître de pension pour celui de notaire — n'avait que six ou huit élèves payants, bien qu'il fût seul autorisé à y enseigner le latin.

Un des plus grands obstacles au développement de ces petites écoles étoit la rétribution scolaire exigée, pour chaque élève, par l'Université. En vain, pendant son séjour à Paris (Juin-Septembre 1820), l'Evêque multiplie les démarches et les visites pour obtenir quelque adoucissement : « Je monte et je descends de longs escaliers ; les bureaux sont bien élevés, ils se rapprochent du ciel, mais ils n'y puisent pas toujours leurs idées. » Il ne réussit pas à faire comprendre qu'on porte un coup mortel à l'Enseignement et à l'Eglise, en exigeant de l'argent de ceux qui n'en ont pas !

Dans sa lettre à M. Rendu, M^{sr} Dombidau se félicitait d'avoir coopéré à des changements avantageux dans le

(1) *Bulletin*, VIII, p. 264.

personnel des collèges, mais le remplacement de M. Poulzot par M. Le Coz, au Collège de Quimper, amena une protestation de la part du Préfet. Il se plaignit au Ministre qu'on ne l'eût pas consulté et prétendit que l'Evêque avait demandé le départ de M. Poulzot, parce que ce dernier était opposé à ses vues d'agrandissement pour le Petit Séminaire. Une lettre confidentielle à M. le Recteur de l'Académie nous donne la réplique de M^{sr} Dombidau :

« Observez que depuis que M. Poulzot est Principal, je ne lui ai pas demandé un pouce de ce qui appartient au Collège et que tout ce dont nous jouissons et qui ne fait pas partie du bâtiment qu'occupe mon Petit Séminaire, nous le devons à M. Gouby, qui nous l'avait offert comme inutile au Collège.

« Si je n'avais pas consulté le bien du Collège de Quimper, j'aurais transféré mon Petit Séminaire à Saint-Pol, mais j'ai senti que le Collège de Quimper en éprouveroit un grand dommage, car, en dépit des idées libérales de M. le Préfet, la certitude que l'on a que je prends un grand intérêt à cet établissement, contribue à inspirer la confiance aux familles et à mon clergé.

« Lorsque M. Le Coz a été faire sa visite au Préfet, il ne lui a pas dissimulé son mécontentement sur les changemens opérés sans qu'il eût été consulté, mais que du reste il le voyait avec plaisir à la tête de cet établissement. Dans sa lettre au Ministre, il exprime une opinion bien différente. Ce qui m'a paru surtout plaisant, c'est qu'il reproche à M. Le Coz d'avoir prêté le serment et de s'être soumis à des rétractations humiliantes. M. Le Coz avait fait cette faute grave, mais la manière édifiante dont il l'a réparée très librement, lui a fait recouvrer l'estime et l'affection de tout mon clergé. Tous ses confrères reconnoissent en lui un homme d'une piété exemplaire et très instruit.

« Enfin, M. le Préfet prétend que j'ai le projet de m'emparer entièrement du Collège, de n'en faire qu'un Petit Séminaire, afin de diriger tous les jeunes gens vers l'état ecclésiastique. Je croyois avoir prouvé, dans plus d'une circonstance, à M. le Préfet, que je n'avois pas perdu la raison et je désirerois pour lui, comme pour le Département, que la sienne fût plus indépendante de certaines opinions dont on devoit bien être désabusé.

« J'ai cru important de vous prévenir sur cette boutade de M. Le Préfet. Je le crois dans un moment d'humeur ; ne voilà-t-il pas que l'on vient de destituer deux commissaires de police à Brest, sans l'avoir consulté ! Je souhaite que ce soit le seul désagrément qu'il éprouve. Je lui ai rendu plus d'un service, depuis qu'il est arrivé dans le département ; il m'attaque sans m'avoir fait aucune observation. Cette conduite peut être très libérale, mais l'honneur et la délicatesse en auroient dicté une différente. Pour moi qui dois joindre à ces sentimens les préceptes de la religion dont je suis le ministre, je garderoi le silence à l'égard du gouvernement jusqu'au moment où l'on me forcera à me justifier. »

D'ailleurs, du Collège royal de Bourges, où il avait été nommé, M. Poulzot s'empessa de remercier M^{sr} Dombidau de toutes les bontés qu'il avait eues pour lui ; il exprimait surtout sa vive reconnaissance pour la lettre de recommandation que l'Evêque lui avait remise au départ et qui avait « valu plus que tous les titres possibles » pour obtenir les facilités qu'il pouvait désirer et ses entrées libres à l'Archevêché.

Par lettre du 3 Août 1820, M. Le Clanche apprit à M^{sr} Dombidau le départ du Préfet :

« M. D'Arros partit hier, à 3 heures du matin, emportant avec lui tous les regrets des libéraux, qui néanmoins

lui ont exprimé de la manière la plus solennelle, l'espoir de le posséder encore, pour *ne plus en être séparés*.

« Si vous saviez, Monseigneur, combien cette séparation a été pénible, quels torrents de larmes elle a fait couler, quels déchirements elle a occasionnés ! mais que la Providence est admirable ! Deux anges de paix sont arrivés, dans la nuit dernière, pour essuyer les pleurs et pour porter des paroles de paix à ces âmes affligées. MM. Guilhem et Keratry sont ces anges consolateurs. Ce matin, à 10 heures, on a célébré leur arrivée par une sérénade qui leur a été donnée sur la place ; ils sont au « Lion d'Or ». Un dîné de deux cents couverts se prépare en leur honneur et gloire à l'hôtel de « l'Epée ». Les frères et amis en font les frais, tous les visages sont rayonnants.

« L'éloignement de M. D'Arros a donné lieu à beaucoup de murmures contre vous, Monseigneur ; tous les libéraux font profession de croire que c'est vous qui leur avez ravi leur meilleur ami ; c'est une vérité dont il ne leur est pas permis de douter ; c'est un des articles de leur symbole qu'ils reconnoissent par un acte de foi très solennel.

« Notre nouveau préfet doit arriver aujourd'hui, dit-on, demain au plus tard. Un libéral a dit qu'il étoit dévot, quel scandale ! Dans vingt ans, on aura vu dans le Finistère, sur dix préfets, deux qui n'auront pas rougi de croire en Dieu et de pratiquer sa loi ! » En effet, M. de Chaulieu fit ouvertement ses dévotions le 15 Août : c'est un spectacle auquel les Quimpérois ne sont guère accoutumés.

Cependant, M. Keratry ne parut pas à Quimper, mais M. Guilhem fut presque porté en triomphe. Le repas donné à « l'Epée » étoit de cent cinq couverts. La musique joua de 8 heures à 10 heures, puis il y eut des cris et des vivats de toutes sortes, au point qu'on ne pouvait dormir, même à l'hospice. Le lendemain, à midi, M. Guilhem partit escorté par un grand nombre d'hommes à cheval : ce fut

une marche triomphale ; à son entrée à Brest, le cortège comprenait 19 voitures et 350 cavaliers. Jamais souverain n'avait reçu plus d'honneurs. En revanche, M. Bellart, procureur général à Paris, fut accueilli par un double charivari. Venu en mission à Rennes, il avait profité de l'occasion, pour voir le port de Brest et, bien qu'il fût accompagné de M. le Maire, la foule ne cessa de le poursuivre de ses cris hostiles, excitée d'ailleurs par une affiche : « Vous avez dans vos murs l'assassin du maréchal Ney : Vengeance ! »

Quelques jours plus tard, les mêmes scènes de désordre se reproduisirent pour M. Bourdeau, procureur général, en mission officielle dans le pays. Il arriva à Brest, le 16 Août, vers 5 heures. C'étoit le jour du banquet de cinq cents couverts offert à M. Guilhem : il ne fallait pas que cette brillante fête fût troublée par les cris confus d'un charivari. La journée du lendemain fut encore assez calme, mais vers 7 heures et demie du soir, le charivari commença ; il dura jusqu'à 10 heures, bien qu'on eût fait sonner la cloche de la retraite, à 9 heures. Deux ou trois individus furent arrêtés. M. Clanche est indigné : « Ce n'est pas avec des tièdes que l'on guérit de la rage... Ceux qui ont donné l'impulsion à la Révolution en 90, n'étoient que des enfans, près de ceux qui la poussent aujourd'hui. Encouragés par la douceur et la modération des amis de l'ordre et de la légitimité, ils s'imaginent qu'en louant, dans chaque ville, un certain nombre de gueules pour vociférer, ils prouveront jusqu'à l'évidence qu'ils sont les organes de tous les françois, que l'autorité et la force leur appartiennent et que d'un clin d'œil ils feront rentrer dans le néant quiconque oseroit penser autrement... Pourquoi faut-il que j'aie pris naissance dans une ville de Brest ! cette superbe Jéricho, où l'esprit d'irréligion paraît s'être retranché, avec le cortège impur

de tous les vices qui en naissent ! » M. Bourdeau ne fut pas mieux traité à Morlaix ; mais, arrivé à Lannion, il dépêcha un exprès pour faire arrêter tous les coupables. Le lieutenant général Coutard vint également à Brest ; il invita le Préfet à partager la sérénade qu'on lui destinait, « afin d'éviter doubles frais ». Leur attitude énergique calma, pour un temps, les forcenés.

Un heureux événement vint dissiper ces impressions fâcheuses et combler de joie les vrais défenseurs du Trône et de l'Autel. En l'absence de l'Evêque, les Vicaires généraux avaient recommandé aux prières des fidèles du diocèse, l'heureuse délivrance de Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry. Ces vœux furent exaucés : le duc de Bordeaux apparut « comme un rempart de salut dans la maison de David », comme « l'Enfant du Miracle » destiné à perpétuer sur le Trône « cette Famille si chère à tout cœur de Français » et dont M. Le Coq disait, après avoir prêché aux Thuilleries le Carême de 1820 : c'est une famille vertueuse et qui mérite un meilleur sort.

Les élections de Novembre 1820 semblèrent confirmer cet heureux présage. Chargé de présider le Collège électoral, M^{re} Dombidau adressa aux électeurs le discours suivant :

« Je sens vivement tout ce qu'a d'honorable le choix de Sa Majesté, en daignant me nommer président du Collège électoral de ce département.

« Je n'ai, Messieurs, d'autre titre à vous présenter, pour justifier ce choix, que le vif et profond intérêt que je prends et que je prendrai, jusqu'à mon dernier soupir, au bonheur et à la prospérité d'un pays que je regarde comme ma seconde patrie.

« Dans quel moment, Messieurs, plus intéressant pouvions-nous être réunis ? C'est au moment où ont éclaté, dans toutes les parties de la France, les acclamations de

la joie et de l'amour, où nos Temples ont retenti des actions de grâces adressées au Seigneur pour la naissance de cet auguste Enfant, objet de tant de vœux, de prières et de si douces espérances ; il console le présent, il assure l'avenir.

« Ah ! que tous les cœurs se pressent autour du berceau de ce royal Enfant ; que la piété, la bonté et le courage héroïque de la mère les attendrissent ; qu'ils y déposent tous les douloureux souvenirs et tous les ressentiments.

« La France, Messieurs, éprouve le besoin de la paix et du repos. Une funeste expérience, de longues et grandes calamités lui ont appris que les passions et les fausses doctrines, bouleversent l'ordre social et renversent les empires.

« La Charte que nous devons à la sagesse, aux lumières et à l'amour de notre auguste Monarque pour son peuple, a su concilier les droits du Trône et les libertés nationales ; jouissons de ce bienfait. Donnons au Gouvernement la force de la faire respecter et de fonder les institutions qui doivent la maintenir et l'affermir.

« Puisse dans les exemples de cette royale Famille, le respect pour notre Religion sainte et l'amour de ces nobles et touchantes vertus dont elle ne cesse de donner des preuves si éclatantes.

« Que ces sentiments, Messieurs, vous dirigent dans le choix des Députés que vous avez à nommer. Qu'ils attestent à toute la France que les braves, que les religieux et fidèles Bretons n'ont pas dégénéré du noble caractère de leurs pères. Que ce cri vraiment français, qui les conduisit toujours dans la carrière de l'honneur et de la gloire, prélude aux opérations du Collège électoral : Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! Vive le Duc de Bordeaux ! »

Il y avait trois candidats royalistes, « tous les trois très dignes de représenter le département », et simplement deux députés à nommer. On discuta les titres des candidats : il en résulta de l'aigreur, de l'obstination, des propos indiscrets. M^{sr} Dombidau réussit à triompher de ces difficultés, et les élections du Finistère furent également bonnes pour la Religion et pour le Roi.

*
* *

Au cours de ses dix-huit années d'épiscopat, Mgr Dombidau ne perdit jamais de vue les facteurs premiers de toute restauration religieuse vraiment durable : le recrutement et la sanctification du clergé, l'éducation chrétienne des enfants. Ses derniers actes furent précisément inspirés par ce double souci.

C'est au cours de l'année 1822 que fut acquis, par M. Le Coz, l'établissement des Ursulines de Pont-Croix, bientôt transformé en Petit Séminaire (1). Cette même année eut lieu, à Quimper, une retraite ecclésiastique prêchée par M. Boyer, directeur du Séminaire de Paris, homme aussi distingué par ses talents que par ses vertus sacerdotales et dont l'Evêque de Rennes faisait ainsi l'éloge : « Ses discours sont très solides, instructifs, éloquents, mais de cette éloquence surtout qui part du cœur et qui va droit aux cœurs des auditeurs, les émeut, les persuade, les entraîne. » En chargeant les doyens de prévenir les desservans du canton, Mgr Dombidau les exhortait à profiter de ce grand moyen de ranimer dans leurs cœurs l'amour de leur saint état pour travailler, avec une nouvelle ardeur, à la sanctification des âmes qui leur sont confiées. Tous les prêtres seront logés et nourris au Séminaire et l'on

(1) *Bulletin* : t. IX, 11-21.

ne négligera rien pour qu'ils y soient le moins mal possible, mais chacun devra apporter son couvert : la maison ne peut en fournir un nombre suffisant. Les Retraitants devant passer une semaine entière à Quimper, on invitera les fidèles des paroisses privées de leurs pasteurs à se rendre dans les paroisses voisines, à moins que celles-ci ne puissent détacher un vicaire pour les offices du dimanche et pour la visite des malades.

Appliquant une ordonnance ministérielle sur l'inspection des écoles primaires, le Préfet du Finistère prit un arrêté qui étendait la compétence des dames inspectrices à toutes les écoles du département. Mgr Dombidau protesta vivement contre cette mesure qu'il trouvait contraire aux règles de l'Eglise et à la juridiction des Evêques. « J'avais eu, dit-il, une conférence avec M. le Préfet avant qu'il fit imprimer son arrêté. Je lui représentai que les communautés religieuses, qui avaient été provisoirement rétablies et autorisées à ce que leur règle leur prescrivait, ne pouvaient et ne devaient pas être assimilées à des écoles dirigées par des séculières. Il sentit la force et la justice de mes observations et me promit de ne point comprendre les communautés religieuses dans son instruction.

« J'ai été très surpris, lorsqu'il me l'a adressée imprimée, de voir qu'il avait oublié sa promesse. Je lui en ai exprimé ma peine, il m'a protesté que cet article lui avait échappé, mais qu'il se rappelait bien et mes observations et la promesse qu'il m'avait faite.

« Je réparerai ce tort involontaire, me dit-il, et j'écirai à MM. les Sous-Préfets de ne point comprendre les communautés religieuses dans les mesures qu'il leur prescrirait. Je lui déclarai, à mon tour, que comme son instruction était imprimée et publiée, je donnerai l'ordre à toutes les communautés que leur règle oblige à la clôture, de n'ouvrir leurs portes qu'aux personnes qui leur présente-

raient une permission signée de moi ou de mes grands vicaires.

« Je lui fis des observations sur la manière dont sont rédigés les articles qui regardent spécialement les communautés religieuses. Je lui dis, avec ma franchise ordinaire, que les expressions en étaient inconvenantes.

« Vous pouvez, Monsieur, vous en convaincre en lisant ces articles à la page 82 de l'Instruction de M. le Préfet. Certes, des communautés religieuses, sous la surveillance immédiate des Evêques, n'ont pas besoin de celle des *Dames inspectrices*, et où trouverait-il ces dames capables d'en remplir les fonctions ?

« Au reste, je viens d'avoir la certitude que M. le Préfet a donné l'ordre de suspendre *provisoirement* ce qu'il ordonnait à l'égard des communautés religieuses. Mais son instruction demeure imprimée et publiée. C'est le seul Préfet de toute la Bretagne qui en ait publié une semblable, et peut-être est-il le seul dans le royaume.

« L'Evêque de Rennes, qui est à Paris dans ce moment ou qui ne tardera pas à s'y rendre, m'a écrit qu'il se proposait d'en parler au Ministre.

« Je rends justice à mon Préfet, je lui crois de très bonnes intentions, mais il a la tête vive et il aime un peu à publier des arrêtés. Nous vivons dans un très bon accord et je crois lui avoir rendu, par la franchise avec laquelle je lui ai toujours parlé, des services assez importants. » En fait, l'Evêque de Rennes affirmait qu'à Paris même, l'institution des dames inspectrices n'avait pas rendu tous les services qu'on pouvait en attendre, et la surveillance des chefs de famille paraissait plus efficace. Il résultait, d'ailleurs, d'une enquête faite par M. Le Coq, à la demande de M^{sr} Dombidau, que ces dames n'avaient jamais songé à se présenter devant les communautés religieuses, où l'on n'eût pas manqué de les éconduire. Au reste, ce malen-

tendu fut bientôt dissipé ; les relations n'en restèrent pas moins très cordiales entre la Préfecture et l'Evêché.

Ayant appris qu'à Sizun les entrepreneurs de travaux publics enlevaient les pierres d'une chapelle en ruine, pour construire un pont, M^{sr} Dombibau réclame près du nouveau Préfet, le Marquis de Foresta, l'application du décret du 30 Juillet 1806 « qui exprime, de la manière la plus positive, que les biens qui ont appartenu aux églises supprimées, appartiennent aux fabriques des églises conservées », et de l'ordonnance royale du 28 Mars 1820 « qui a prescrit, en faveur des églises légalement érigées en succursales ou chapelles, la remise des biens non aliénés ». Il intervint encore près du Conseil général pour qu'on relevât le traitement des membres du Chapitre « qui travaillent beaucoup, qui sont d'une très grande utilité pour les confessions, les instructions et les retraites » et dont le sort est bien inférieur à celui des curés.

En Janvier 1823, M. de Poulpiquet fut nommé à l'Evêché de Langres, non encore rétabli ; mais pour des raisons dont la gravité nous échappe, il refusa, déclarant même qu'il ne voudrait pas du siège de Quimper, au cas où M^{sr} Dombidau serait appelé à une dignité plus haute. Au mois de Mai, en effet, l'Evêque de Quimper se vit proposer l'archevêché de Rouen. Fidèle à la promesse souvent renouvelée de ne pas quitter son cher troupeau, et convaincu d'ailleurs que son âge et ses infirmités ne lui permettaient pas d'entreprendre une tâche toute nouvelle, M^{sr} Dombidau opposa le refus le plus énergique à toutes les instances et à toutes les prières. Ses amis de Paris le regrettèrent vivement et le cardinal de Beausset lui écrivait à la date du 27 Mai 1823 : « J'ose vous assurer, Monseigneur, que quelques plausibles que soient les considérations qui ont déterminé votre refus de l'archevêché de Rouen, tous ceux qui ont l'honneur de vous connaître

n'y souscriront qu'avec peine et que l'Eglise de France regrettera toujours de ne pas voir une des principales églises gouvernée par un prélat qui aurait pu y faire tant de bien et y laisser des traces durables de son zèle et de sa sagesse. Le Cardinal de Fleury avait 74 ans lorsqu'il consentit à être premier ministre, et il me semble que la France se trouva assez heureuse de son administration, pour qu'aucun de ses successeurs n'ait altéré la reconnaissance qu'on se plait encore à conserver pour sa mémoire. Mais, en cette occasion comme en beaucoup d'autres, personne ne peut mieux peser la gravité des motifs d'une détermination quelconque, que celui qui doit en subir toutes les conséquences, ainsi en vous parlant, Monseigneur, de tous mes regrets, je ne puis trouver dans votre refus que de nouveaux motifs d'estime et de respect pour votre honorable caractère. »

Un mois après, Mgr Dombidau n'était plus.

Le bon M. Le Coq ne manquait jamais une occasion de presser son éminent ami de venir à Paris. « Vos moyens qui sont peu communs, disait-il, de convaincre et de persuader auraient pu produire, je n'en doute pas, beaucoup de bien auprès des Ministres et de M. le Grand Aumônier qui est un brave homme, mais qui a besoin, dit-on, d'être stimulé. Voyez, consultez votre santé car je crois que c'est là le seul et unique motif qui puisse vous retenir. » Cette santé parut suffisamment raffermie pour que Mgr Dombidau entreprît encore le voyage de la capitale. Il achevait ses préparatifs lorsqu'une attaque d'apoplexie l'emporta presque subitement, la veille même de sa fête (28 Juin 1823).

De toutes parts les condoléances affluèrent ; tous s'accordaient à dire que c'était une grande perte pour le Diocèse de Quimper et pour l'Eglise de France. On en jugera par le Mandement que publièrent, dès le 1^{er} Juillet, MM. Le Dall de Tromelin, Mauduit et Henry, vicaires généraux capitulaires.

« C'est en fondant en larmes, Nos Très-Chers Frères, que nous vous annonçons la mort de l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Quimper, Pierre-Vincent Dombidau-de-Crouseilhès. Le voyage du temps qu'il méditait pour le bien de son Diocèse, s'est changé pour lui en voyage pour l'éternité, et Dieu qui l'a trouvé *plein de jours et de mérites*, a voulu l'appeler *à sa joie*, au moment même où nos vœux demandaient pour lui de nouveaux jours, au moment où il s'éloignait de nous pour revenir un jour avec de nouveaux bienfaits, de nouvelles bénédictions. Ah ! si quelque chose pouvait diminuer l'amertume de notre juste douleur, c'est la consolante pensée qu'il s'est endormi du sommeil des justes, et que, du sein de son Dieu, il abaisse ses regards paternels sur un troupeau qui fut, jusqu'au dernier soupir, l'objet de sa plus tendre affection.

« Nous voudrions, N. T. C. F., que la douleur nous permit de dévoiler à vos yeux le secret immense de sa charité pour vous. Mais le silence est *une louange* pour le Juste. Vous le savez : depuis 18 ans, le digne Evêque que nous pleurons, n'a cessé de répandre parmi nous *la bonne odeur de Jésus-Christ*. Rappelez-vous ce qu'était ce vaste Diocèse, quand la Providence lui commit le soin d'en relever les tristes ruines, et voyez ce qu'il est aujourd'hui : voilà son éloge. Ne vous semble-t-il pas que l'on retrouve dans sa mémoire, ce Pontife illustre qui mérita les louanges de l'Esprit-Saint, *qui sut augmenter la puissance de la Cité sainte et aggrandir l'entrée de la maison de Dieu* ? De nombreuses Ouailles erraient sans Pasteur : elles bénissent aujourd'hui son nom, *dans les pâturages où il les a placées*. La maison de Lévi était étroite et sans enfants : par ses soins son enceinte s'est aggrandie, et avant sa mort son cœur a été consolé à la vue *de tous les enfants d'Aaron qui l'environnaient avec gloire, dans les fonctions du Sacerdoce*.

Aux généreuses conceptions de qui, si ce n'est aux siennes, est-on redevable de tant d'établissements répandus dans le Diocèse, où les personnes du sexe le plus faible, à quelque âge qu'elles appartiennent, trouvent ou une éducation précieuse, ou un abri sûr pour la pratique des conseils évangéliques, ou un accès plus efficace au repentir. De toute part vous demandiez des ouvriers pour réparer les ravages causés par le malheur des temps ; et à sa voix de nombreux Missionnaires ont volé à votre secours, et les peuples instruits par leur doctrine, réchauffés par leur zèle, édifiés par leurs exemples, sont ou revenus des sentiers du vice, ou fortifiés dans ceux de la vertu.

« Cependant, N. T. C. F., ces grands Ouvrages, il les a conduits à travers les orages des temps mauvais. Qui de vous n'a pas admiré son courage, sa prudence et la persévérance de son zèle, au milieu des contradictions qui sont venues l'assaillir de toute part ? Tandis que les révolutions dont nous avons été les témoins ont changé les choses d'ici bas, le vit-on jamais perdre de vue le but invariable où tendaient tous ses vœux, celui de procurer et d'affermir la prospérité de ce vaste Diocèse ?

« Ces faits, N. T. C. F., vous sont connus : mais nous qu'il admettait dans le secret de ses pensées, nous savions combien vous étiez tous chers à son cœur ; nous en avons partagé les plus cruels déchirements, quand il nous entretenait des besoins de ses Ouailles, de ceux qu'il appelait ses enfans. Il veillait sur vous avec une telle sollicitude. Ah ! nous nous trompons, il montra pour quelques-uns une prédilection particulière : c'était pour les pauvres et les malheureux qui méritaient, à ce titre, des soins plus miséricordieux et plus tendres. Ceux-ci étaient les premiers dans son amour ; il les réchauffait, comme une mère quand elle nourrit ses enfans.

« C'est ainsi, N. T. C. F., que ce digne Evêque a été tout à la fois le Pasteur de son troupeau et son *modèle par les vertus de son âme*. Il a voulu que son corps allât reposer et attendre la glorieuse immortalité dans la Maison sainte que créa son zèle pour les Enfans de Lévi. Là, les héritiers du Sacerdoce entoureront ce dépôt précieux de leurs prières et de leur reconnaissance ; et, dans tous les âges, le souvenir de ses vertus apprendra aux Pasteurs d'Israel avec quelle vigilance, quelle ardente charité, ils devront nourrir eux-mêmes les troupeaux confiés à leurs soins. »

Le corps fut embaumé et resta exposé pendant huit jours, dans une des salles de l'Evêché.

Mgr Dombidau avait exprimé le désir que son cœur fût déposé dans la chapelle du Collège — où se trouvait encore le Petit Séminaire — et que son corps reposât dans l'humble cimetière du Calvaire, devenu le Grand Séminaire. Une inscription, gravée sur sa tombe, y rappelle, à grands traits, la longue et difficile carrière qu'il avait si dignement remplie.

HIC JACET ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS D. D.
 PETRUS VINCENTIUS DOMBIDAU DE CROUSEILHES EPS CORISOPITENSIS
 COMMISSI GREGIS SOLLICITUDE PASTOR
 PATER CARITATE MORIBUS FORMA
 CUM PALAM SAEVIRET IMPIETAS FIDEI CUSTOS INTEGER
 CUM OCCULTE INSIDIARETUR ECCLESIAE SAPIENS MODERATOR
 SEMINARIORUM ERECTIONE
 MONASTERIORUM PIORUM SECESSUUM MISSIONUM SACRARUM
 RESTAURATIONE
 TULIT ABOMINATIONES IMPIETATIS ET CONSOLATUS EST
 LUGENTES IN SION
 CLERO AD PIETATEM ET SCIENTIAM INFORMANDO
 PRÆSERTIM INCUMBENS
 SEMINARIUM HOC FUNDAVIT ENIXE DILEXIT
 ET HIC DILECTUS IPSE JUXTA CRUCEM JACERE VOLUIT
 REXIT ECCLESIAM CORISOPITENSEM ANNIS XVIII
 OBIT DIE XXVIII JUNII ANNI MDCCCXXIII ANNOS NATUS LXXII
 REQUIESCAT IN PACE !

Dans les premiers temps de son épiscopat, M^{gr} Dombidau de Crouseilhès se servait, en guise d'armoiries, d'un cartouche d'argent chargé de ses initiales entrelacées L. D. C., avec les insignes de l'épiscopat et l'étoile de la Légion d'honneur. Lorsqu'il eut été créé baron de l'Empire, il reprit les armes de sa famille, composées d'un écusson d'argent chargé d'un arbre de sinople, soutenu d'une terrasse de sable, au lion passant de gueules et brochant sur le tout, avec un chef d'azur à trois étoiles d'or, surchargé à senestre d'un franc-quartier d'évêque-baron qui était de gueules à la croix alaisée d'or. Ce quartier fut supprimé sous la Restauration.

FIN



TABLE DES MATIÈRES

I

(1805-1808)

	Pages.
M ^{gr} Dombidau succède à M ^{gr} André. Vicaire général de M ^{gr} de Boisgelin, à Aix, avant la Révolution, il le suivit, à Tours, après le Concordat. Ses relations avec la famille Portalis	1-8
Nommé le 30 Janvier 1805, il fut sacré, à Notre-Dame, le 21 Avril. L'abbé Legris-Duval expose la situation du diocèse, et M. de Blois envoie des renseignements sur le Jubilé.	8-16
M. Miollis est nommé Préfet du Finistère. Divers incidents retardent le départ de l'Evêque de Quimper ; il arrive, en Octobre, après avoir fait visite à M ^{gr} de Pancemont, évêque de Vannes.	16-26
Les premiers Mandements de M ^{gr} Dombidau célèbrent les victoires de Napoléon. Lettre au cardinal Fesch, pour expliquer son attitude et les principaux actes de son administration. Prétendu débarquement de M ^{gr} de Lamarche. Conduite à l'égard des prêtres constitutionnels. Mandement pour le Carême de 1806	26-39
Mort de MM. de l'Archantel et Frolo, vicaires généraux ; ils sont remplacés par MM. de Tromelin et de Poulpiquet. A Landerneau, M. de Troërin remplit les fonctions de Grand Vicaire pour l'arrondissement de Brest. Visite pastorale (Juin 1806) :	39-48
La Saint-Napoléon. La Conscription. Les catholiques d'Irlande. Nouveau Catéchisme à l'usage des églises de France.	48-59
Etablissement du Séminaire dans une partie des bâtiments du Collège. Ordonnance épiscopale instituant le bureau des Séminaires et la caisse de secours aux prêtres âgés ou infirmes : sixième des chaises et tiers des chapelles.	59-69

L'éducation des filles : Ursulines de Quimperlé, de Quimper, de Morlaix ; Visitandines de Quimper ; Ursulines de Saint-Paul	Pages. 70-84
Evêque et Préfet. Mort de Portalis. Difficultés administratives. Départ de M ^{sr} Dombidau pour Paris (Juillet 1808)	85-96

II

(1808-1816)

Affaires et Commissions. Acquisition de l'ancien Evêché.	97-107
Les Missions. La Guerre d'Espagne. Le Pape et l'Empereur	107-118
Règlement des Fabriques. Mandement pour l'heureuse délivrance de Sa Majesté l'Impératrice. M. Miollis est remplacé par M. Dumolard.	118-129
Voyage à Rennes. Le Concile de 1811. Communautés religieuses. La misère dans les campagnes	129-139
Démêlés avec le Préfet. Exigences de l'Université. Affaire du bedeau de la Cathédrale. Les fêtes supprimées : la fête des Morts.	139-152
Fontainebleau. Ordination à Hennebont. L'Invasion : le paiement des contributions. Mandement pour le retour des Bourbons	152-163
Les Cent-Jours : état des esprits dans le Finistère. Emeutes. Transfert du Séminaire au Calvaire (Février 1816).	163-176

III

(1816-1823)

Projet de restauration de l'Evêché de Léon	177-182
Sur l'initiative du Roi, les Evêques de France offrent leur démission au Saint-Siège. Concordat de 1817	182-188
Traitement des vicaires. Difficultés que présente l'éducation de la jeunesse. Dans une lettre au cardinal de Bausset, M ^{sr} Dombidau exprime son découragement ; il prend un peu de repos dans son pays de Béarn . . .	188-195
Mission de Quimper : proclamation aux habitants, plantation de la croix	195-202

Opposition faite aux Missionnaires. Troubles à Brest : la Mission est suspendue	Pages. 202-216
Réorganisation du Chapitre par l'adjonction de trois prêtres du diocèse de Rennes : MM. Duval, Binard et Langrez	216-223
Les écoles primaires : l'enseignement mutuel. Les petites écoles pour le recrutement des Séminaires. Le Collège de Quimper. Manifestations libérales. Naissance du Duc de Bordeaux. L'Evêque de Quimper préside le collège électoral (Novembre 1820).	223-236
Acquisition de l'établissement des Ursulines de Pont-Croix. Retraite ecclésiastique. M. de Poulpique refuse l'Evêché de Langres et M ^{sr} Dombidau l'Archevêché de Rouen. Mort de M ^{sr} Dombidau (28 Juin 1823). Son épitaphe. Ses armes	236-244